Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 16558 – 7,50 F

MERCREDI 22 AVRIL 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE DES INITIATIVES

■ Parlez-vous « syndical » ?

■ Emploi : 22 pages d'annonces classées



Accord en Nouvelle-Calédonie

Après deux mois de négociations, un accord a été signé, mardi 21 avril à Nouméa, sur le futur statut de la Nouvelle-Calédonie. p. 30

Alerte au sida en Europe de l'Est

La drogue est le premier vecteur de l'épidémie en Europe de l'Est. p. 2 et notre éditorial p. 14

M. Nétanyahou et M. Arafat à Londres

Yasser Arafat et Benyamin Nétanyahou seront reçus séparément par le secrétaire d'Etat américain, le 4 mai, dans la capitale britannique. p. 3

Une banque géante en Belgique

Le rapprochement entre la Générale de banque et le groupe Fortis devrait donner naissance au plus grand établissement financier belge. p. 15

L'avenir des emplois-jeunes

- « Le Monde » publie un rapport confidentiel de l'éducation nationale
- La formation des aides-éducateurs se met en place
- Un tiers des postes promis avant la fin de 1998 ont été pourvus

DANS UN RAPPORT que *Le Monde* s'est procuré, les inspections générales de l'éducation nationale dressent un premier bilan de l'expérience des emplois-jeunes. Selon elles, les 33 000 « aides-éducateurs » ont eu un *« effet bénéfique »*. *« Le matériel informatique est utilisé davantage ; les bibliothèques trouvent un nouveau souffle ; les activités culturelles et éducatives, qu'on ne pouvait pas organiser auparavant, faute de personnel, sont développées. »*

En septembre 1997, Martine Aubry s'était fixé un double objectif : 150 000 créations d'emplois à la fin de 1998, 350 000 fin 2000. Au 31 mars, 50 000 jeunes avaient été recrutés. Dans un dossier consacré aux emplois-jeunes, « Le Monde des initiatives » se demande comment pérenniser cette expérience au-delà des cinq ans de financement qui seront assurés par l'Etat.

Lire page 8 et le dossier du « Monde des initiatives »



Euro : le vote « non » de MM. Séguin et Balladur

L'UDF se prononce pour la monnaie unique

LIONEL JOSPIN devait intervenir, mardi 21 avril à l'Assemblée nationale, à l'ouverture du débat sur la proposition de résolution recommandant le passage à l'euro. Depuis sa déclaration de politique générale, le 19 juin 1997, c'est la deuxième fois que le premier ministre intervient à la tribune de l'Assemblée nationale. Pour souligner l'importance du débat, même si la résolution ne lie pas le gouvernement, l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing, au nom de l'UDF, et le secrétaire national du PCF, Robert Hue, devaient intervenir après M. Jospin. Le groupe RPR de l'Assemblée nationale devait arrêter sa position en fin de matinée, tant sur le choix de l'orateur, qui devrait être Philippe Séguin, que sur son vote.

Philippe Séguin, président du RPR, Edouard Balladur, ancien premier ministre et Nicolas Sarkozy, ancien ministre, étaient favorables à un vote contre, M. Séguin entendant exprimer dans son intervention à la fois un *« oui à l'euro »* et un *« non à Jospin »*. Philippe Séguin veut aussi s'efforcer de démontrer que les quatre conditions mises par le PS pour le passage à l'euro n'ont pas été remplies et que les résultats obtenus ne sont pas dus à la seule action du gouvernement.

Les députés voteront mercredi 22 avril, près d'une semaine après la conférence de presse de Jacques Chirac qui, le 16 avril, avait apporté son soutien à l'euro. La proposition devrait être adoptée par les socialistes, les radicaux de gauche et les Verts ainsi que par une grande partie des députés de l'UDF. Les députés du Parti communiste et du Mouvement des citoyens ont décidé de voter contre.

M. Hue, soutenu sur ce point par le MDC, souhaite toujours un référendum. Il a présenté cette demande à plusieurs reprises au président de la République. Le Sénat débattra aussi de l'euro à partir de jeudi.

Lire page 7

Jean-François Lyotard est mort



SERGE PICARD

Le philosophe français est décédé dans la nuit du 20 au 21 avril à l'âge de soixante-treize ans. p. 25

Les adieux de Tokyo à son effeuilleuse fétiche

TOKYO
de notre correspondant

Il y a sur la scène des gerbes de fleurs offertes par l'écrivain Hisahi Inoue et par le photographe Nobuyoshi Araki. De grands quotidiens et des hebdomadaires ont consacré des articles à l'événement. La vedette dont on célèbre les adieux de la scène n'est pas une diva ou une star de l'écran mais une strip-teaseuse : Komadayu Asakusa. A cinquante-sept ans, dont quarante sur scène, elle a connu pratiquement toute l'histoire de l'art de l'effeuillage au Japon, qui débuta après la seconde guerre mondiale.

Son nom est surtout lié à l'un des « hauts lieux » de la culture populaire d'Asakusa, le grand quartier d'amusements, bon enfant ou salace, du Tokyo de l'avant et de l'après-guerre : Furansu-za (Le Français), un des premiers strip-teases de la capitale. Si des personnages célèbres ont exprimé leurs hommages à Komadayu, c'est qu'ils débutèrent au Furansu-za : ce fut le cas d'Inoue comme scénariste. Le comédien Kiyoshi Atsumi, décédé en 1996, le plus aimé du public nippon pour avoir incarné dans près de cinquante films l'esprit du petit peuple avec le personnage du camelot Tora-san, y travailla aussi. Takashi Kitano, réalisateur de *Hanabi*, y fut garçon d'ascenseur... Ces adieux marquent la fin d'une certaine « belle époque ».

Dans le chaos du lendemain de la guerre, Komadayu, alors âgée de seize ans, se débattait dans la misère. Elle avait passé une annonce dans un journal pour se vendre comme maîtresse d'un homme riche – une pratique d'autrefois. Elle reçut une lettre d'un ancien comédien, Jun Sayama, qui avait abandonné le théâtre et ouvert en 1948 le Furansu-za, qu'il dirige toujours. Elle le rencontra et il lui proposa de faire du strip-tease. Quoique ce genre de spectacle ne fût pas inconnu des Japonais (selon les mythes fondateurs, c'est par une danse érotique que les dieux firent sortir de sa grotte la déesse solaire qui s'y était retirée, plongeant le monde dans l'obscurité), le nu sur scène était interdit. Et les premiers strip-teases, présentés en entracte à d'autres spectacles, s'inspiraient de tableaux : une femme nue immobile dans un cadre évoquait par sa pose *La Naissance de Vénus* ou d'autres chefs-d'œuvre occidentaux... Le public s'impatientant, les tableaux s'animèrent.

Le morceau de bravoure de Komadayu est une danse de prostituée de haut rang d'autrefois (*oiran*) se dépouillant de son fastueux kimono. Un classique de l'art de l'effeuillage nippon qu'elle créa et qui prendra fin avec sa retraite. *« C'est moins la mise en scène que le souci d'exhibition d'une nudité crue qui domine aujourd'hui »*, nous dit-elle dans les coulisses du Furansu-za.

Après chacun des derniers spectacles de Komadayu, des hommes de toute condition, parfois accompagnés de leur femme, s'approchent de la scène pour lui remettre bouquets de fleurs et petits cadeaux. Et, deminue, elle regagne les coulisses chargée de présents comme une écolière après la remise des prix. Certains fréquentent le Furansu-za depuis leurs années étudiantes. Que de rêves, que de fantasmes cristallisés sur cette femme... *« Si j'ai pu les enchanter, j'en suis heureuse*, dit-elle. *Les hommes dans la salle sont restés des gamins. C'est moi qui ai vieilli. »*

Philippe Pons

Obésité : le gène du soupçon

LE DOCTEUR Bernard Bihain, directeur de l'unité Inserm 391, à Rennes, a-t-il mis la main sur un gène impliqué dans les mécanismes de l'obésité ? Et la société française de génomique Genset, avec laquelle a été signé un accord de collaboration, a-t-elle pris une longueur d'avance sur ses concurrentes ? La découverte serait de première importance sur le plan scientifique, et ses retombées commerciales aussi. Mais un soupçon terrible pèse sur la validité de ces recherches. Plusieurs membres de l'équipe affirment que certaines données expérimentales ont été privilégiées, afin de conforter une hypothèse *a priori*. Enquête sur une controverse scientifique.

Lire page 12

Jacques Chirac, un an « après »

Le 21 avril 1997, le président de la République annonçait la dissolution de l'Assemblée nationale. Depuis, il s'efforce de se relever de cet échec. p. 6

Valse à Vienne de table en table

La capitale autrichienne est aussi celle de la gastronomie Mitteleuropa. p. 23

La culture, vraie richesse des régions

Le Conseil économique et social souligne l'importance économique de l'animation culturelle locale. p. 11

Un Boeing s'écrase en Colombie

Cinquante-trois personnes, dont plusieurs Français, ont péri dans l'accident, lundi 20 avril p. 30

Allemagne 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 422 - 7,50 F

POINT DE VUE

La France et l'Europe, un projet national

par Alain Juppé

DANS quelques mois, nous, citoyens de France et citoyens d'Europe, allons vivre *un événement sans précédent* dans l'histoire de notre continent qui a connu tant de guerres : onze Etats souverains vont créer volontairement une monnaie unique qui remplacera leurs onze monnaies nationales.

Pour en arriver là, ce fut *une longue marche* qui demanda une énergie et une volonté politiques exceptionnelles. Et ce ne fut pas *seulement la longue marche* des chefs d'Etat et de gouvernement, mais surtout celle des peuples européens qui durent consentir, au fil des années, de rudes efforts d'adaptation.

Il fallut d'abord constituer concrètement le *« grand marché »*, c'est-à-dire mener à bien un énorme travail d'harmonisation de nos législations et de modernisation de nos économies. Il fallut surtout remplir les conditions fixées par le traité de l'Union européenne pour l'entrée en vigueur de l'Union économique et monétaire (UEM). En France, c'est à partir de 1993 que le gouvernement d'Edouard Balladur ouvrit concrètement ce chantier, à la fois dans le domaine institutionnel (avec la réforme des statuts de la Banque de France) et dans le domaine monétaire (avec le maintien résolu de la parité du franc). Mais l'héritage des gouvernements précédents était lourd et il restait encore beaucoup à faire pour satisfaire aux fameux *« critères de convergence »* qui ne sont, en réalité, que des règles de saine gestion.

Dès son élection, le président Chirac – dont l'engagement personnel avait été déterminant pour la ratification du traité de Maastricht lors du référendum de 1992 – confirme la détermination de la France d'être exacte au rendez-vous de l'euro le 1er janvier 1999.

Lire la suite page 13

Alain Juppé *est ancien premier ministre et maire RPR de Bordeaux.*

Gardien du droit

PHILIPPE WAQUET

INCONNU du grand public, Philippe Waquet est pourtant l'un des magistrats français les plus influents. Conseiller-doyen de la chambre sociale de la Cour de cassation, il est à l'origine d'une grande partie de la jurisprudence en matière de droit du travail. Un rôle qu'affectionne cet ancien avocat de militants d'extrême gauche.

Lire page 17

SANTÉ Le rapport que présente, mercredi 22 avril à Moscou, Onusida (le programme des Nations unies contre la pandémie) fait état d'une progression spectaculaire de la maladie dans les pays de l'ancien bloc soviétique. Selon les dernières estimations épidémiologiques, le nombre des infections a été multiplié par six en quelques années. La Russie et l'Ukraine sont particulièrement touchées. ● L'USAGE DE DROGUES par voie intraveineuse est à l'origine de la majeure partie des infections. Le développement rapide de la prostitution, le faible taux d'utilisation des préservatifs et les carences des systèmes sanitaires observées en Europe de l'Est ont contribué à aggraver l'épidémie. ● EN AFRIQUE, une récente conférence internationale a examiné, à Dakar, les moyens de lutter contre la propagation de la maladie dans les prisons. *(Lire aussi notre éditorial page 14.)*

L'épidémie de sida prend des proportions alarmantes dans l'ex-bloc soviétique

Développement de la prostitution, accroissement du nombre de toxicomanes, carences des systèmes sanitaires et des politiques de santé publique : la Russie et ses anciens satellites d'Europe de l'Est doivent faire face à une forte progression de la maladie

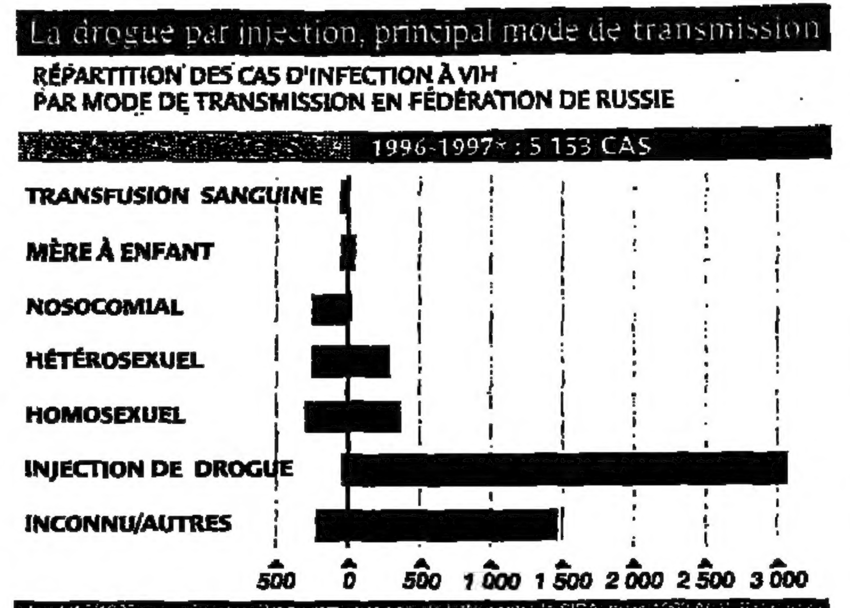
EN DÉPIT de toutes les mises en garde, de tous les cris d'alarme lancés par les épidémiologistes et les autorités sanitaires dès la fin des années 80 et le début des années 90, l'épidémie de sida commence à flamber dans les pays de l'ancien bloc soviétique. Tel est le constat alarmant que devaient dresser publiquement, mercredi 22 avril, à Moscou et à Paris, les docteurs Peter Piot et Awa-Marie Coll-Seck, responsables d'Onusida, le programme des Nations unies contre cette pandémie ; un constat qui coïncide avec l'organisation, le même jour en France, de l'opération télévisée Sidaction d'appel à la charité publique en faveur de la recherche médicale et de l'aide aux malades.

« L'épidémie de sida en Europe est actuellement à un tournant important de l'histoire, avec des tendances opposées à l'Ouest et à l'Est du continent. En Europe de l'Ouest, les diminutions récentes de l'incidence du sida résultent à la fois de la diffusion, depuis 1996, d'associations efficaces de médicaments antirétroviraux, et de l'incidence antérieure de l'infection par le VIH [virus de l'immunodéficience humaine] *qui atteignit un pic au milieu des années 80 »*, peut-on lire dans le dernier rapport trimestriel du Centre européen pour la surveillance épidémique du sida, publié il y a quelques jours. *« Dans plusieurs pays de l'ex-Union soviétique, en revanche, les données des déclarations de l'infection par le VIH ont permis de déceler, depuis 1995, des épidémies importantes, notamment chez les utilisateurs de drogues administrées par voie intraveineuse. »*

L'UKRAINE, LA PLUS TOUCHÉE

Depuis quelques années, le nombre des infections a, selon les meilleures estimations épidémiologiques, été multiplié par six dans les anciens pays socialistes de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale. Selon les dernières estimations disponibles, 190 000 adultes et enfants d'Europe de l'Est sont actuellement infectés par le VIH ou déjà victimes de la maladie. Ces chiffres sont notablement supérieurs aux évaluations publiées fin 1997.

L'un des tournants, dans ce domaine, a été pris, début 1995, dans plusieurs des pays de l'ex-URSS. La Biélorussie, la Moldavie, la Fédération de Russie et l'Ukraine ont tous enregistré une progression des taux de contamination par le VIH qu'Onusida qualifie d'*« astronomique »* au cours des trois dernières années. L'Ukraine qui, désormais, est le pays le plus touché de cette zone, a vu le nombre des nouveaux cas de sida se multiplier par 30 en 1995 pour exploser en 1996, puis plus encore en 1997 où 15 000 nouveaux cas d'infection ont été décelés. Ces statistiques ne concernent que les résultats objectifs obtenus à partir du dépistage. *Les spécialistes* d'Onusida estiment que le nombre réel des cas d'infection par le VIH doit se situer aux environs de 110 000. Ainsi, en Ukraine, on compte aujourd'hui près de quatre fois plus d'infections qu'on n'en dénombrait il y a seulement trois ans dans l'ensemble de la région Europe orientale. Ces infections touchent le plus souvent des jeunes vivant à Odessa et Mykolaïev, qui concentrent les utilisateurs de drogues par voie intraveineuse.



La Russie n'est pas seule touchée. Selon les spécialistes d'Onusida, plusieurs pays de l'ex-URSS enregistrent des taux de contamination qualifiés d'« astronomiques ».

Dans la Fédération de Russie, on ne comptait, officiellement, que 158 cas de séropositivité en 1994. En 1997, ce chiffre était passé à 4 400. Cette progression est, là encore, tout particulièrement marquée chez les toxicomanes. De la même manière, la réalité épidémiologique est bien plus sombre que ne le donnent à penser les statistiques officielles. A Onusida, on suppose que dans la Fédération de Russie, le nombre réel des séropositifs serait six fois plus élevé. En d'autres termes, 40 000 personnes seraient actuellement infectées par le VIH.

En Biélorussie et en Moldavie, le nombre des contaminés est moins élevé mais l'évolution de l'épidémie semble tout aussi rapide. La progression, en revanche, est aujourd'hui plus lente dans les pays baltes et le Caucase, les Républiques d'Asie centrale étant, apparemment, les seules à être épargnées par cette nouvelle réalité épidémiologique.

Il semble que les toxicomanes d'Europe de l'Est soient plus exposés aux risques de contamination que ceux de l'Ouest. Certains éléments laissent en effet penser que, dans ces pays, les utilisateurs de drogues par voie intraveineuse ont l'habitude, en préparant les opiacées, d'ajouter quelques gouttes de sang frais à leur solution toxique afin d'*« absorber des toxines communément présentes dans les drogues fabriquées à la maison »*. Si ce sang est infecté par le virus du sida, tous les usagers qui utiliseront ce lot seront exposés au risque d'infection, et ce, même si leur matériel d'injection est stérile.

PROBLÈMES SOUS-ESTIMÉS

En outre, les principaux trafiquants de drogue ont coutume de faire appel, pour tester leurs produits, à des *« esclaves »* qui aspirent une dose de la solution de drogue, se l'injectent et rendent ensuite compte de la qualité du mélange. En échange, on leur permet d'aspirer une autre dose complète, généralement à l'aide de la même seringue non stérilisée. Selon les spécialistes d'Onusida, cette pratique risque, elle aussi, d'introduire le VIH dans des drogues utilisées ensuite par un très grand nombre de consommateurs. La diffusion du sida rejoint ainsi des problèmes majeurs de santé publique qui sont totalement sous-estimés dans la plupart des pays d'Europe de l'Est.

Une étude menée sur 103 prostituées arrêtées dans les rues de Kaliningrad a montré que le tiers d'entre elles étaient des toxicomanes contaminées par le VIH. D'autres études démontrent que 80 % des femmes traitées pour des maladies en rapport avec le VIH au centre régional de lutte contre le sida de Kaliningrad gagnent leur vie en se prostituant.

Elles ont, comme les prostituées officielles, de nombreux partenaires dans la population générale, ce qui ne peut qu'accélérer la diffusion du virus. Il ne fait aucun doute, au total, que les symptômes annonciateurs d'une vaste épidémie du sida transmise par voie sexuelle et par voie toxicomaniaque prévalent aujourd'hui dans une grande partie de l'Europe orientale.

Jean-Yves Nau

La sonnette d'alarme avait déjà été tirée en 1993...

JUSQU'AU MILIEU DES ANNÉES 90, la plupart des pays de l'Europe de l'Est semblaient avoir échappé au plus fort de l'épidémie de sida. En 1994, les quelques dépistages de masse réalisés dans les populations les plus exposées ne faisaient apparaître, dans ces pays, que des taux de séropositivité très faibles. Pour l'ensemble des quatre cent cinquante millions d'habitants de l'Europe orientale, le total des cas signalés ne s'élevait qu'à hauteur de trente mille ; le chiffre correspondant pour l'Europe de l'Ouest était quinze fois supérieur et il était de quatre cents fois supérieur dans les pays de l'Afrique subsaharienne.

En 1993, lors d'un congrès international organisé à Riga (Lettonie) sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé, les représentants d'une trentaine de pays de l'Europe centrale et orientale avaient annoncé leur intention de tout mettre en œuvre pour lutter contre cette épidémie, et ce *« dans le respect de la dignité humaine »*. Ils reconnaissaient alors l'urgence qu'il y avait à agir au plus vite contre ce fléau naissant et affirmaient notamment, dans la « Déclaration de Riga », la nécessité d'agir *« en tirant parti des enseignements actuels dans le monde entier et sans attendre que l'épidémie s'installe »*. *« Tous les secteurs de la société, publics comme privés, devront s'associer à cette mobilisation »*. Cinq ans plus tard, force est de constater l'échec.

« EFFONDREMENT DES STRUCTURES »

« Plusieurs pays de l'Europe de l'Est, et tout particulièrement les nouveaux Etats indépendants de l'ex-URSS, ont vu un accroissement de l'incidence des maladies sexuellement transmissibles à partir du début des années 90 et, depuis deux ans, des épidémies d'infection à VIH (virus de l'immunodéficience humaine) *localisées se développant rapidement parmi les toxicomanes*, a expliqué au *Monde* le Dr Jean-Baptiste Brunet, directeur du Centre européen pour la surveillance épidémiologique du sida (hôpital national de Saint-Maurice). *La transition rapide de gouvernements communistes à des économies de marché non régulées a entraîné un effondrement des structures de santé publique et de soins obsolètes ainsi qu'un bouleversement des normes de contrôle sociales. Le phénomène que nous observons s'explique par le développement rapide de la prostitution, du trafic et de la consommation de drogues, le maintien d'approches traditionnellement basées sur la répression des comportements des populations vivant dans l'illégalité et lourdement stigmatisées, au premier rang desquelles les homosexuels, les prostituées et les toxicomanes. »*

Un congrès, organisé en janvier à Paris, a tenté, avec l'aide de spécialistes de sciences humaines, d'analyser les déterminants sociaux et comportementaux liés à l'explosion de l'épidémie de sida et de maladies sexuellement transmissibles dans ces pays. Valeri Cherviakov et Igor Kon (Moscou) ont présenté les résultats d'enquêtes réalisées entre 1993 et 1997 permettant de comparer l'évolution des attitudes et des expériences en matière de sexualité chez les adolescents russes. Ils montrent un abaissement rapide de l'âge des premières relations sexuelles, un contraste marqué entre les attitudes des adolescents et de leurs parents ainsi que les difficultés qu'il y a à organiser dans ce pays des programmes d'éducation sexuelle, compte tenu des oppositions synergiques de forces politiques et sociales alliant, pour la circonstance, l'Eglise orthodoxe et les courants nationaliste et communiste. La révolution sexuelle en cours explique, à leurs yeux, l'augmentation rapide des cas de maladies sexuellement transmissibles chez les adolescents. Les travaux de Zbigniew Izdebski (Pologne) mettaient quant à eux en évidence le faible niveau d'utilisation des préservatifs.

Comme leurs homologues russes, les chercheurs polonais ont dit à Paris leur inquiétude devant les évolutions politiques récentes qui ont conduit les autorités gouvernementales à annuler les programmes scolaires d'éducation sexuelle sous la pression de l'Eglise catholique.

J.-Y. N.

Les pays africains cherchent à contenir la propagation du virus dans les prisons

DAKAR

de notre envoyée spéciale

« Nous refusons ce double abandon que constitue le sida dans les prisons africaines : abandon de la société cherchant à punir et non à réinsérer, mais aussi abandon du détenu aux affres de la maladie. » Il y a deux mois à Dakar, ouvrant la Conférence internationale sur le virus du sida dans les prisons en Afrique, Christine Daure-Serfaty, présidente de l'Observatoire international des prisons (OIP), résumait l'enjeu de cette manifestation réunissant deux cent cinquante représentants d'administration pénitentiaire, médecins et membres d'organisations non gouvernementales venus de quarante-six pays d'Afrique et de dix Etats d'Europe et d'Amérique latine. Une question centrale : comment empêcher la progression du sida dans le contexte sanitaire et social désolant de la majorité des prisons africaines ?

En Afrique, la présence du sida dans les prisons s'inscrit dans le contexte catastrophique de la croissance de l'épidémie : selon les chiffres d'Onusida, sur les 30,6 millions de personnes porteuses du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ou ayant développé le sida dans le monde en 1997, 20,8 millions habitaient en Afrique subsaharienne. Depuis le début de la pandémie, 9,7 millions de personnes sont déjà décédées dans ce continent, où résident la grande majorité des 16 000 personnes quotidiennement infectées dans le monde. Par contrecoup, l'épidémie affecte particulièrement le milieu carcéral, où la prévalence du virus est en constante augmentation. A titre d'exemple, au Sénégal, 2,7 % des détenus étaient séropositifs en 1997, contre 0,95 % dix ans auparavant. Au Gabon, l'épidémie, qui atteignait déjà 2,5 % des détenus en 1994, n'a cessé de croître, pour atteindre 6 % en 1997.

SURPEUPLEMENT ET VIOLENCES

Dans les prisons africaines, la propagation du sida est favorisée par le surpeuplement des établissements, leur sous-équipement sanitaire chronique mais surtout le climat général de violence qui les affecte. L'insécurité et l'insalubrité sont parfois telles que la prévention de l'infection VIH n'est que secondaire, à l'image des Comores, où les prisons manquent de tout. *« Dans mon pays, la situation sanitaire des établissements est effroyable, nous sommes donc loin de focaliser sur le sida*, explique le docteur Youssouf Djamani. *La nourriture la plus élémentaire manque, l'urine et les déchets sont déversés partout. Il n'existe aucune prise en charge médicale des détenus au sein des établissements, ni infirmerie, ni médecin. Quand ils sont malades, les détenus sont, au mieux, envoyés à l'hôpital ou chez le médecin. »*

C'est dans ce contexte que se propage le virus. Contrairement à l'Occident, où la contamination est essentiellement le fait du partage de seringues souillées entre détenus, ce sont les relations sexuelles forcées, lot quotidien des détenus les plus faibles, qui véhiculent le VIH dans les prisons africaines. L'exemple du Bénin est édifiant. A Cotonou, où la prison centrale accueille mille des quatre mille détenus du pays, les prisonniers s'entassent dans cinq bâtiments de 100 m² chacun.

« Ils se couchent tête-bêche, les uns sur les autres, témoigne un responsable de l'administration pénitentiaire. *La nuit, les places sont tellement chères que les plus faibles sont contraints de se prostituer pour obtenir le droit de dormir. »*

« Le quartier des femmes est théoriquement protégé, poursuit-il, *mais les détenus y pénètrent avec la bénédiction des surveillants, quand ce n'est pas le personnel lui-même qui violente les femmes : c'est ainsi que nous avons des femmes détenues qui sont tombées enceintes alors qu'elles n'avaient pas quitté la prison. »* Son homologue du Niger reprend : *« Tous les hommes ont la possibilité d'entrer en contact avec les femmes, il suffit de donner de l'argent au gardien de la prison. La corruption est totale, du haut vers le bas. Quant aux mineurs, ils passent toute la journée avec les adultes, où ils peuvent être soumis aux violences sexuelles. »*

DÉBATS SUR LE PRÉSERVATIF

Malgré ce sombre constat, les pays africains restent partagés sur la stratégie à adopter. Ainsi, la question de la distribution du préservatif suscite-t-elle d'âpres débats. Jusqu'à présent en effet, seule l'Afrique du Sud distribue gratuitement des préservatifs dans ses prisons.

Le Togo et la Guinée en ont également mis en vente dans les infirmeries pénitentiaires. Mais ailleurs l'initiative soulève de fortes réticences culturelles et religieuses, révélant l'ampleur des tabous qui continuent d'entourer la sexualité en Afrique.

Les opposants à l'introduction du préservatif en prison se retranchent derrière l'argument légal. L'homosexualité constituant un délit dans beaucoup de pays africains, la distribution s'apparenterait à une incitation à la débauche. *« Si on introduit le préservatif dans les prisons, on demandera au détenu de faire ce que nous lui interdisons par ailleurs »*, résume Youssouf Ndiaye, régisseur du camp pénal (centre de détention) de Dakar, au Sénégal. *« Distribuer des préservatifs est contraire à l'éthique et à la mentalité africaines*, renchérit un membre de Sida-service-Sénégal. *Il faut prôner l'abstinence et la fidélité. »*

Face à eux, les partisans du préservatif tentent de convaincre. *« Il faut arrêter de se voiler la face*, explique Ahmed Othmani, président de l'ONG Penal Reform International. *Dans la majorité des pays, les préservatifs sont donnés discrètement en prison. C'est une mesure de santé publique, nous ne pouvons continuer à mettre en danger les détenus. » « Nous ne sommes pas capables d'interdire les relations sexuelles en prison*, reprend un représentant de l'administration guinéenne. *Dans mon pays, l'homosexualité est également un délit. Mais face au risque de contamination, nous avons été contraints de réagir : les campagnes d'information ne suffisaient pas, il nous a fallu introduire les préservatifs en milieu carcéral. »*

Symbolique des différences culturelles qui traversent l'Afrique contemporaine, le débat autour de l'utilisation des préservatifs en détention est donc loin d'être clos. Il y a deux mois, dans sa déclaration finale, la conférence de Dakar s'était achevée sans la moindre référence au préservatif.

Cécile Prieur

Des recommandations pour endiguer l'infection

La Conférence sur le sida dans les prisons en Afrique a émis une série de recommandations basées sur la directive de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de mars 1993.

● **Améliorer les conditions sanitaires des prisons.** Les détenus devraient pouvoir accéder à un niveau de soins qui se rapproche des normes internationales ; aligner, en ce sens, les conditions de soins des détenus sur l'ensemble de la population.

● **Réorganisation.** Prévenir les relations sexuelles en prison en séparant les détenus majeurs des détenus mineurs, en prohibant toute forme de contact entre les hommes et les femmes et en ne faisant surveiller les femmes détenues que par des femmes gardiens. Encourager la création de parloirs intimes sur l'exemple de la Mauritanie.

● **Informer.** Organiser des sessions d'informations, pour les détenus et le personnel pénitentiaire, sur le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et ses modes de contamination. Prohiber l'isolement des détenus séropositifs, à l'exception de ceux ayant développé une maladie contagieuse comme la tuberculose.

● **Former.** Préparer le personnel pénitentiaire à l'accompagnement des détenus séropositifs, ouvrir les prisons aux associations de lutte contre le sida, éviter les libérations anticipées de détenus séropositifs sans garanties d'un suivi thérapeutique.

● **Tests volontaires.** Encourager cette pratique après un travail de sensibilisation, et interdire le dépistage obligatoire ou systématique à l'entrée en prison. De même, prohiber les tests réalisés à l'insu des détenus supposés malades et prôner le strict respect du secret médical.

La Commission des droits de l'homme de l'ONU reste discrète sur l'Algérie

Seules les organisations non gouvernementales se battent pour un peu de transparence

Les travaux de la 54e session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU se terminent le 24 avril au Palais des nations, à Genève, alors que l'espoir que l'un des cinquante-trois pays participants prenne énergiquement la parole ou fasse circuler dans les couloirs du palais un texte de résolution sur le drame algérien devient de plus en plus mince. Seules les ONG semblent vouloir briser ce silence pesant.

GENÈVE
de notre correspondante

Tout au long des travaux de cette session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, les pays maghrébins ont, sur l'Algérie, observé un pesant silence, cependant que les autres Etats musulmans paraissaient répugner à condamner les assassinats de leurs coreligionnaires ou simplement manifester, au cours des débats, quelque compassion pour les innocents torturés et massacrés.

En revanche, les rapporteurs spéciaux des Nations unies n'ont pas occulté les dizaines de milliers de victimes algériennes. Ainsi, Radhika Coomaraswamy (Sri Lanka), rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, a-t-elle déclaré à la presse qu'elle était troublée par ce qui se passait en Algérie et qu'elle souhaitait se rendre dans ce pays *« dans un an ou deux »*... En aura-t-elle l'autorisation ?

Le gouvernement algérien s'oppose aux demandes du rapporteur spécial de l'ONU sur les exécutions sommaires arbitraires ou extrajudiciaires, Bacré N'Diye (Sénégal), et du rapporteur spécial de l'ONU sur la torture, Nagel Rodley (Royaume-Uni) : tous deux veulent aussi pouvoir venir enquêter en Algérie.

SIX ANS D'INACTION

Les grandes organisations non gouvernementales (ONG) ont été les plus énergiques à défendre les droits de l'homme dans ce pays. Elles dénoncent l'inaction de la commission et l'opacité qui recouvre certains débats. Tout en reconnaissant l'immense responsabilité des groupes armés dans tous ces meurtres, nombreuses sont celles qui réclament une réponse nette à la question de savoir « qui tue ? ». La plupart d'entre elles se révoltent contre l'impunité quasi généralisée qui sévit en Algérie et la passivité de nombreux responsables de la sécurité des citoyens et de l'ordre dans ce pays.

L'Organisation mondiale contre la torture et la Commission internationale des juristes, comme de nombreuses autres ONG, s'activent en ce sens au Palais des nations au cours de débats, et plus encore dans les couloirs, afin d'inciter au moins quelques représentants de la commission – la plus importante instance onusienne de défense des victimes de violation des droits de l'homme – à demander l'envoi en Algérie ne serait-ce que d'un rapporteur spécial.

Bien que tous ces efforts aient été jusqu'à présent vains, quatre grandes ONG ont pris l'initiative de réunir, le 15 avril pendant deux heures, la presse et le public à quelques mètres de la salle où se réunissaient les cinquante-trois pays membres de la commission. *Quatre parmi les plus véhéments* défenseurs des droits de l'homme, Pierre Sané, secrétaire général d'Amnesty International, Patrick Baudoin, président de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FILDH), Joanna Weschler, représentante de Human Right Watch auprès de l'ONU, et Robert Ménard, secrétaire général de Reporters sans frontières (RSF), ont invité la journaliste algérienne Salima Ghezali pour protester contre six ans d'inaction observés à l'ONU face au martyre du peuple algérien.

Dans un appel commun, ils ont rappelé que, pendant ce temps, en Algérie, *« des enfants continuent d'être massacrés, des femmes sont enlevées et violées, des hommes sont arrêtés chez eux et disparaissent dans la nuit »*. Patrick Baudoin a estimé que la pratique largement répandue des exactions extrajudiciaires conduit à la *« déliquescence de l'Etat de droit »*. Pour sa part, Robert Ménard, après avoir rappelé que les assassinats d'une soixantaine de journalistes sont demeurés impunis, a déclaré que des correspondants de presse continuent d'être poursuivis pour *« atteinte à la sûreté de l'Etat »*. Quant au secrétaire général d'Amnesty International, il a brandi un chalumeau allumé et s'est écrié : *« C'est là le plus commun des instruments de torture utilisés en Algérie contre les suspects... Beaucoup sont morts sous la torture... »* Il a crié sa colère contre le gouvernement algérien qui ne protège pas son peuple, sa colère contre les Etats qui regardent les *massacres sans bouger et contre* la commission au sein de laquelle les mêmes Etats s'entendent pour ne rien faire en Algérie.

PAR CRAINTE DES ATTENTATS

Tous les trois étaient d'accord avec Joanna Weschler pour insister sur la nécessité pour la commission de nommer un rapporteur spécial en Algérie, décision qui contribuerait à *« briser le cercle infernal de la violence et de l'impunité »*. Une telle décision est, selon elle, de nature à sauver des vies humaines. Toutes les ONG semblent d'accord pour imputer l'inaction des Etats à la crainte des attentats terroristes et, pour certains, à leurs intérêts pétroliers ainsi qu'aux pressions exercées par le gouvernement algérien.

Cette rencontre de quatre responsables de l'humanitaire a produit une forte impression dans les milieux internationaux comme auprès des observateurs, mais rien ne permet d'espérer qu'elle aura une influence de poids sur les diplomates réunis au sein de la Commission des droits de l'homme de l'ONU.

Comme on pouvait s'y attendre, la délégation algérienne, conduite par l'ambassadeur Mohamed Salah Dembri, s'est montrée mécontente des prises de position des ONG, lesquelles seraient devenues, selon lui, des organismes politiques manquant d'objectivité au service des pays occidentaux contre ceux du Sud.

Tout en s'opposant avec énergie à toute forme d'enquête que ce soit, et même à une déclaration du président de la commission, l'ambassadeur algérien a affirmé qu'en juillet, lorsque sera discuté le pacte international des droits civils et politiques, *« si le besoin s'en faisait sentir chez nous de faire appel à des visites d'experts, nous le ferons »*. Il avait d'ailleurs déjà assuré la commission de sa bonne foi en affirmant qu'en Algérie *« la justice est saisie chaque fois qu'il y a mort d'homme et que des enquêtes ont été ouvertes »*. Des sénateurs algériens ont, au cours d'une conférence de presse donnée au Palais des nations, accusé les ONG de faire le jeu des *« terroristes islamistes »*.

Isabelle Vichniac

Le Printemps berbère commémoré dans l'indifférence

Les défenseurs de la langue berbère ont commémoré, lundi 20 avril, en rangs dispersés et dans l'indifférence, le dix-huitième anniversaire du Printemps berbère du 20 avril 1980. Les autorités avaient à l'époque durement réprimé une manifestation en faveur de la langue berbère à Tizi Ouzou, capitale de la Grande Kabylie.

A Alger, seuls quelques centaines d'irréductibles ont fait le déplacement place du 1er-Mai d'où devait partir une « marche » vers la présidence. Empêchés d'aller vers la place et de se regrouper, les manifestants ont scandé les slogans demandant notamment la reconnaissance officielle de la langue berbère avant de se disperser dans le calme. L'indifférence de la population était encore plus sensible en Kabylie, où des habitants, joints par téléphone, ont affirmé que l'appel à la *« grève du cartable »* n'a pratiquement pas été suivi par les écoliers et les enseignants et que la population vaquait à ses occupations. – *(AFP.)*

■ **Deux maires de la région de Relizane (Sud-Ouest)**, arrêtés par les autorités car soupçonnés d'avoir dirigé des sortes d'escadrons de la mort contre des civils, ont été libérés mercredi 15 avril, selon le quotidien *Liberté*. Les deux maires se sont refusé à donner des indications sur les circonstances de leur arrestation et leur incarcération, se contentant de dénoncer une *« machination »* contre eux et leur *« passé révolutionnaire »*, précise *Liberté*. – *(AFP.)*

Londres abritera des entretiens sur le Proche-Orient le 4 mai

M. Arafat et M. Nétanyahou seront reçus séparément

LE DÉPARTEMENT D'ÉTAT a confirmé, lundi 20 avril, que la secrétaire d'Etat Madeleine Albright aura, le 4 mai à Londres, des entretiens séparés avec le président palestinien Yasser Arafat et le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou. L'annonce en avait été faite quelques heures plus tôt à Gaza par un responsable palestinien, au terme des entretiens du premier ministre britannique, Tony Blair et du président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat.

M. Nétanyahou et M. Arafat ont approuvé le principe de ces rencontres qui, d'après le porte-parole du département d'Etat James Rubin, auront pour but de *« déterminer si les idées présentées par les Etats-Unis peuvent fournir la base d'une percée »* dans la relance du processus de paix. Ces idées portent notamment sur le retrait militaire israélien de Cisjordanie, Washington réclamant l'évacuation de 13,1 % de ce territoire, alors que le gouvernement israélien ne veut pas aller au-delà de 9 %.

Le porte-parole a aussi confirmé que le coordonnateur américain du processus de paix, Dennis Ross, et le secrétaire d'Etat adjoint pour le Proche-Orient, Martin Indyk, se rendront à la fin de la semaine au Proche-Orient pour des entretiens préparatoires. Les rencontres de Londres auront lieu quels que soient les résultats de cette mission.

M. Rubin a une nouvelle fois brandi la menace d'un désengagement des Etats-Unis du processus de paix, *« n'excluant pas »* cette possibilité si les réunions de Londres se concluaient sur un échec. Il a aussi souligné que *« le temps presse »* pour que les deux camps prennent les *« décisions difficiles »* et réaffirmé que Mme Albright voulait obtenir des *« décisions substantielles »* de la part de ses interlocuteurs.

LE RÔLE DES EUROPÉENS

M. Rubin a également rendu hommage au rôle des Européens dans le processus de paix, mais en mettant l'accent sur leur *« importante contribution technique »* au règlement des *« dossiers intérimaires »* comme la création d'un aéroport et d'un port à Gaza. D'après le négociateur en chef palestinien Saeb Erakat, M. Blair *« a mentionné lors de sa rencontre avec M. Arafat que son pays (...), président en exercice de l'Union européenne, étudiait la possibilité d'organiser une rencontre de haut niveau »* qui réunirait, *« outre les Israéliens et les Palestiniens, des représentants de l'Europe et des Etats-Unis »*.

Certains journaux britanniques demeuraient sceptiques mardi quant à l'utilité des entretiens de Londres. *« L'approche de M. Nétanyahou a été tout entière consacrée au processus formel et aux moyens de vider ce processus de* [sa] *substance »*, commentait le *Financial Times*.

Pour Israël, le seul moyen de parvenir à la paix est de restituer aux Palestiniens les territoires occupés en échange de garanties de sécurité. *« Tout le reste est du vent »*. Le *Guardian* demeure lui aussi prudent, même s'il juge que *« de nouveaux pourparlers sur le Proche-Orient sont une bonne nouvelle »* préférable à *« l'absence de dialogue »*. – *(AFP.)*

Le conflit des dockers australiens s'enfonce dans une impasse juridique

AUCKLAND
de notre correspondante dans le Pacifique sud

« Howard, Reith et Corrigan, obéissez à la loi, obéissez à la loi », *scandent* les centaines de grévistes licenciés, réunis sur un quai de Melbourne, à l'attention du premier ministre libéral, John Howard, du ministre des relations industrielles, Peter Reith, et de Chris Corrigan, président de l'entreprise de manutention portuaire *Patrick Stevedores*. Ils viennent d'apprendre, mardi 21 avril, que le licenciement en bloc des 1 400 employés syndiqués de Patrick Stevedores a été déclaré illégal par un jugement de la Cour fédérale, en vertu de quoi l'entreprise doit réembaucher tout le monde immédiatement.

Mais cette victoire juridique pour les dockers ne devait pas se traduire par la levée immédiate des piquets de grève, apparus dans la plupart des ports australiens suite au licenciement annoncé deux semaines plus tôt. A Sydney, à Melbourne, à Brisbane et à Freemantle, les terminaux de Patrick Stevedores sont inaccessibles. L'entreprise concurrente, P & O, continue, elle, d'opérer normalement. Certains chargements requis d'urgence furent finalement orientés sur un terminal P & O, alors qu'à Sydney les manifestants ouvrirent une brèche momentanée dans leur blocus pour permettre à du matériel médical d'être livré. Mais, hormis ce filet de trafic, plus de dix mille conteneurs de marchandises, d'une valeur estimée à plus de 500 millions de dollars, s'empilent sur les quais. Plusieurs entreprises, en particulier agricoles, ont commencé à diminuer, voire à stopper leur production.

Les nouveaux employés de Patrick Stevedores, non membres du syndicat des dockers MUA (Maritime Union of Australia), ont beau décharger les marchandises qui arrivent, celles-ci s'arrêtent là, l'accès aux quais des camions ou des trains de livraison étant bloqué par les piquets.

La Fédération nationale des fermiers, qui entraîne ses membres au métier de docker, défiant ainsi le monopole de l'emploi du MUA, affirme que la crédibilité de l'Australie comme *« fournisseur de confiance »* est en jeu. Le Business Council of Australia, syndicat patronal, a, pour sa part, estimé que les industriels étaient prêts à *« souffrir un peu, si c'était le prix pour de véritables réformes dans l'industrie portuaire »*. La productivité dans les ports australiens est l'une des plus basses des pays de l'OCDE.

Dès le premier jour, la bataille des quais s'est jouée dans les tribunaux. Pourtant, les deux côtés semblent ne tenir compte des injonctions des juges que lorsqu'elles vont en leur faveur. Un juge de Melbourne avait rendu une injonction provisoire de réembauche immédiate. *« Impossible »*, avait répondu Chris Corrigan, car les quatre filiales en question étaient en faillite. Cette injonction vient donc d'être confirmée par un juge de la Cour fédérale. A Melbourne, la *« plus large injonction jamais vue »* en Australie interdit à quiconque d'approcher des voies d'accès aux quais. Les avocats du MUA ont fait appel de cette décision. Certains leaders de l'ACTU (Australian Council of Trade Unions) affirment qu'ils préféraient risquer la prison que de s'y soumettre. D'abord prudente, la confédération syndicale nationale a donné le feu vert pour des grèves de solidarité, pourtant illégales.

La Fédération internationale des travailleurs du transport, basée à Londres (ITWF), le second plus important syndicat américain, l'International Longshoremen's and Warehouse Union, ainsi que d'autres syndicats japonais et suédois ont menacé de boycotter les navires arrimés par Patrick Stevedores ainsi que les produits agricoles australiens.

« Nous pouvons tenir et nous tiendrons le coup pendant des mois », a affirmé Chris Corrigan. L'opinion publique penche désormais en faveur du gouvernement, qui soutient Patrick Stevedores. Les nombreuses confrontations avec la police n'ont jusqu'à présent jamais gravement dégénéré. Les fermiers d'Australie occidentale menacent cependant de forcer les barrages avec leurs camions *« d'ici deux ou trois jours »*.

Florence de Changy

La bataille pour la présidence de la Banque centrale européenne s'exacerbe

Les Allemands cherchent une solution de compromis au différend entre Paris et La Haye

La France et les Pays-Bas en sont à échanger des menaces de veto si l'un ou l'autre devait maintenir son candidat – Jean-Claude Trichet pour Paris et Wim Duisenberg pour La Haye – à la présidence de la future Banque centrale européenne, qui doit voir le jour ce printemps. Les Allemands cherchent une formule de compromis, M. Kohl est persuadé qu'ils la trouveront lors du sommet européen de Bruxelles des 1er, 2 et 3 mai.

S'IL n'inquiète pas les marchés financiers et ne semble guère passionner les opinions publiques, le dossier de la nomination du président de la Banque centrale européenne (BCE) continue en revanche à dominer l'actualité de la vie politico-monétaire européenne. Les déclarations contradictoires et les propos polémiques se multiplient, entretenant une confusion extrême.

Jeudi 16 avril, le président de la République, Jacques Chirac, avait créé la surprise dans les autres capitales européennes en réaffirmant, avec force, l'attachement de la France à la candidature du gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet. Quelques jours plus tôt, la presse allemande et la presse britannique avaient affirmé qu'un compromis avait été trouvé selon lequel Paris abandonnait la partie, renonçait à présenter M. Trichet et acceptait la nomination du Néerlandais Wim Duisenberg à la tête de la BCE pour un mandat entier de huit ans.

Réagissant aux propos très fermes de Jacques Chirac, le premier ministre des Pays-Bas, Wim Kok, avait publiquement exprimé, dès jeudi soir, sa colère et son exaspération face à l'attitude de Paris. *« On peut imaginer une situation où la France dirait que même si le reste de l'Europe est pour M. Duisenberg, il ne passera pas. Alors on peut leur rendre la monnaie de la pièce et dire : M. Trichet ne passera pas non plus »*, avait affirmé M. Kok.

La réponse française aux menaces néerlandaises n'a pas tardé. Interrogé dans nos colonnes (*Le Monde* du 21 avril), le premier ministre Lionel Jospin a fait à son tour savoir que Paris n'hésiterait *« certainement »* pas à mettre son veto à la candidature de M. Duisenberg en l'absence d'accord entre Paris et La Haye.

Cherchant à calmer le jeu, le chancelier allemand Helmut Kohl, qui s'emploie personnellement depuis plusieurs mois à concilier les positions de la France et des Pays-Bas, s'est déclaré persuadé, lundi, que les Quinze se mettront d'accord sur le choix du président de la BCE lors du sommet de Bruxelles du 1er au 3 mai. Souhaitant lui aussi dédramatiser la situation, le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, a expliqué à la radio allemande Deutschlandfunk que *« la France n'est contre personne »*. *« On n'est pas contre M. Duisenberg, on est pour M. Trichet »*, a précisé M. Védrine.

A dix jours de l'échéance, le suspense reste entier. Les menaces publiques de veto faites à Paris et à La Haye font craindre un dénouement-catastrophe qui écarterait les deux candidats officiels, M. Duisenberg et M. Trichet, de la présidence de la BCE et offrirait le poste à un troisième homme. Ce n'est toutefois pas le scénario le plus probable. Alors que M. Chirac avait parlé, lors de sa conférence de presse, d'*« une solution convenable »*, M. Kohl et M. Jospin sont convaincus qu'*« il y aura un compromis »* ; le premier ministre français évoque la piste d'*« un partage du mandat »*. Le ministère allemand des finances et la Commission de Bruxelles ont aussitôt répondu que le traité de Maastricht interdit *« de partager le mandat du président »*. En mars, M. Kohl avait lui-même catégoriquement rejeté cette idée, la qualifiant de *« sottise »*.

Les pouvoirs publics français ont depuis longtemps accepté le principe de voir M. Duisenberg être le premier président de la BCE. Mais ils s'opposent fermement à ce que l'actuel patron de l'Institut monétaire européen (IME) dispose d'un mandat plein de huit ans. Ils souhaitent écourter celui-ci, de façon que M. Duisenberg cède sa place à M. Trichet, pour un mandat de huit ans, par exemple dès l'introduction des billets en euros, début 2002. C'est plus que jamais dans cette voie – annonce par M. Duisenberg, dès sa prise de fonction, qu'il démissionnera avant la fin de son mandat, fixation d'une limite d'âge, prise en compte des années effectuées à la tête de l'IME par le candidat néerlandais – que travaillent les experts européens pour dégager un compromis.

Pierre-Antoine Delhommais

La candidature de M. Duisenberg est aussi un enjeu électoral pour les Pays-Bas

LA HAYE
de notre envoyé spécial

« La campagne électorale a commencé. » C'est avec l'air gourmand que les journalistes politiques néerlandais ont annoncé, en fin de semaine dernière, la bonne nouvelle aux électeurs, pour l'instant impassibles. A l'heure actuelle, une forte majorité d'entre eux ne savent toujours pas quel bulletin de vote ils glisseront dans l'urne le 6 mai. Pouvoir d'achat, solidarité, démantèlement ou rétablissement de l'Etat-providence, volonté ou non de gouverner avec l'un ou l'autre des partis : tels sont quelques-uns des thèmes obligatoires dans toute période électorale aux Pays-Bas.

Pourtant, la campagne a démarré sur un sujet inattendu : la candidature de Wim Duisenberg à la présidence de la Banque centrale européenne, et son corollaire, à savoir ce qui est présenté comme une volonté hégémonique française en Europe. Au dernier jour de la session parlementaire, alors que les députés venaient de donner leur feu vert à une Union monétaire à onze – tout en rappelant la nécessité pour l'Italie de poursuivre les réformes –, le chef du groupe libéral VVD a mis les pieds dans le plat. Reprochant au gouvernement de ne pas en faire assez pour soutenir son candidat à la BCE, Frits Bolkestein a présenté une motion au Parlement exigeant que la France retire la candidature de Jean-Claude Trichet sous peine *« d'endommager les relations franco-néerlandaises »*. Explications de cet ancien directeur de Shell, passé ministre de la défense et secrétaire d'Etat au commerce extérieur : *« Je connais la France, j'y ai vécu. Les Français ne comprennent que la manière forte. Quant à moi, j'en ai plus qu'assez de leur attitude ! »*

PROPOS PROVOCATEURS

La motion n'a été votée que par son parti, soutenu par l'extrême droite, mais Frits Bolkestein n'en a cure. Alors que le VVD n'est pas éloigné dans les sondages du PvdA social-démocrate de l'actuel premier ministre Wim Kok, le chef du parti libéral a réussi sa manœuvre. Il passe pour un défenseur acharné des intérêts néerlandais, quitte à jouer sur le sentiment antifrançais d'une population irritée par la manie de Paris de réclamer tous les postes de prestige en Europe. Surtout, il a poussé Wim Kok à réagir à ces propos provocateurs. Jusqu'alors extrêmement discret, car convaincu de la nécessité de négocier en coulisses, ce dernier a dû surenchérir en menaçant ouvertement Paris d'un veto à la candidature de Jean-Claude Trichet.

Traditionnellement, les consultations électorales ne donnent aux Pays-Bas jamais lieu à des échanges assassins, à un combat de personnes ou au jeu des petites phrases. Dans ce pays où les gouvernements réunissent deux, voire trois partis autour d'un programme minimum, il est indispensable de toujours garder sa porte ouverte aux négociations d'après-élection. Or la situation évolue sous la pression des médias, qui s'efforcent de présenter l'enjeu de la BCE sous la forme d'un combat entre deux personnalités : Wim Kok et Frits Bolkestein. Les états-majors des partis politiques semblent y trouver leur compte et s'organisent en fonction de ces nouvelles règles du jeu.

Selon les plus récents sondages, le PvdA conserve la tête avec quarante-quatre sièges sur cent cinquante. Le VVD ne semble pas récolter l'entière moisson de ses semis nationalistes, puisque, avec trente-quatre sièges, il ne réduit pas encore l'écart qui le sépare du PvdA. Quant au D 66, il n'en finit pas de chuter en perdant douze députés. Plus discrets, les partis de gauche confirment leur progression : de cinq à neuf députés pour le parti Vert-Gauche et de deux à six pour le Parti socialiste, à l'extrémité de l'échiquier politique.

Alain Franco

Allemagne : une lettre annonce la dissolution de la Fraction armée rouge

BONN
de notre correspondant

« Il y a près de vingt-huit ans, naissait dans un mouvement de libération la RAF. Aujourd'hui, nous mettons un terme à ce projet. La guérilla urbaine (...) fait désormais partie de l'histoire. » C'est ainsi que débute une lettre de 8 pages reçue lundi 20 avril par l'agence de presse Reuters à Cologne, dans laquelle l'organisation terroriste d'extrême gauche Fraction armée rouge (*Rote Armee Fraktion*, ou RAF) annonce sa dissolution.

Au bas de la lettre, signée du sigle RAF avec une étoile à 6 branches et un pistolet-mitrailleur, figure le nom des vingt-six terroristes décédés depuis 1970. La lettre est en cours d'authentification par le service fédéral de lutte contre la criminalité (BKA) de Wiesbaden. D'après le procureur fédéral de Karlsruhe et le président des renseignements généraux, les premiers indices tendraient à montrer que la lettre est authentique.

« Nous restons fidèles à notre histoire. La RAF était la tentative révolutionnaire d'une minorité (...) de contribuer au renversement des comportements capitalistes », explique la lettre. *« L'idée d'ancrer la RAF dans les années 90 est un projet irréaliste »*, peut-on lire dans le texte reçu par Reuters, qui se conclut par des remerciements au Front populaire de libération de la Palestine. La RAF entretenait d'étroites relations avec les organisations palestiniennes.

PLUS DE 30 ASSASSINATS

Depuis quelques années, la RAF – longtemps soutenue par la RDA, qui donna l'asile à plusieurs terroristes recherchés à l'Ouest – était considérée comme inactive. La RAF, entrée dans l'histoire allemande, n'est plus une menace quotidienne. En avril 1992, l'organisation terroriste annonçait, dans une lettre comparable à celle d'aujourd'hui, son renoncement aux attentats, et reconnaissait l'échec de la lutte armée.

L'objectif de la lettre publiée lundi, si elle est authentifiée, n'est pas clair. Il n'y a pas grand-chose à dissoudre dans la RAF, qui n'existe quasiment plus, même si un résidu de terrorisme d'extrême gauche subsiste sous la forme des « cellules anti-impérialistes » (AIZ), qui se manifestent par des attentats ponctuels. Cette lettre pourrait être un moyen de faciliter la libération des neuf terroristes de la RAF encore emprisonnés.

Entre 1971 et 1993, la RAF a assassiné plus de trente personnes. L'histoire du mouvement d'extrême gauche avait commencé en avril 1968 lorsqu'Andreas Baader et Gundrun Enslin mirent le feu à un grand magasin de Francfort pour protester contre la guerre du Vietnam. Quelques semaines plus tard, Andreas Baader fondait la *Rote Armee Fraktion* (RAF). Il est emprisonné avec Ulrike Meinhoff et Gudrun Enslin en 1972 après une série d'attentats à la bombe.

Le groupement terroriste s'embarque dans une spirale de violence. Elle culmine en 1977 avec l'assassinat du procureur général fédéral Siegfried Buback et du banquier Jürgen Ponto. A l'automne 1977, les terroristes de la RAF enlèvent le patron des industriels allemands, Hanns-Martin Schleyer, et détournent un avion de la Lufthansa vers Mogadiscio, en Somalie, pour obtenir la libération de leurs camarades emprisonnés.

Le gouvernement du chancelier Helmut Schmidt ne cède pas. Les forces allemandes libèrent l'avion sans qu'aucun passager ne soit tué. Dans leur prison de Stammheim, trois chefs historiques de la RAF, Andreas Baader, Gudrun Ensslin et Jan-Carl Raspe, se suicident, signant l'arrêt de mort de M. Schleyer, qui est exécuté le lendemain 18 octobre (*Le Monde* du 20 octobre 1997).

Les successeurs de Baader (qui constituent la « deuxième génération » de la RAF) sont arrêtés en 1982. Puis viendra une troisième génération de terroristes, qui assassine le patron de Siemens, Karl-Heinz Beckurts, en 1986, le président de la Deutsche Bank, Alfred Herrhausen, en 1989. Le dernier assassinat fut celui, le 2 avril 1991, de Detlev-Karsten Rohwedder, le patron de la Treuhandanstalt, office public chargé de liquider les entreprises de l'ancienne RDA.

Arnaud Leparmentier

Rwanda : audition de M. Balladur et de trois anciens ministres

LA MISSION D'INFORMATION parlementaire sur le Rwanda devait entendre, mardi 21 avril à Paris, l'ancien premier ministre, Edouard Balladur, et ses ministres de l'époque, Alain Juppé (affaires étrangères), François Léotard (défense) et Michel Roussin (coopération). Les députés doivent faire la lumière sur le rôle de la France au Rwanda, de 1990 à 1994.

M. Balladur et ses ministres, arrivés au gouvernement au printemps 1993, intéressent la mission parlementaire pour la dernière année précédant le génocide au Rwanda, ainsi que pour la période de cent jours (avril-juillet 1994) au cours de laquelle près de un million de Tutsis ont été exterminés. Les auditions de hauts responsables politiques et militaires devraient durer trois mois.

L'Eglise catholique officielle de Chine réclame une invitation du Saint-Siège

L'Association catholique patriotique de Chine, église officielle pro-gouvernementale, a réclamé que le Saint-Siège émette une invitation officielle pour autoriser deux évêques chinois à se rendre à Rome afin d'assister au synode des prélats d'Asie, conformément au souhait exprimé par Jean-Paul II à l'ouverture de la réunion, dimanche 19 avril (*Le Monde* du 21 avril). Selon nos informations, cette formalité serait destinée, dans l'esprit de Pékin, à prendre en compte l'exigence chinoise de voir le Vatican rompre ses relations diplomatiques avec Taïwan et reconnaître la République populaire de Chine. Ce souci a été réitéré, lundi, par le président de l'association, Mgr Michael Fu Tieshan, évêque de Pékin, dans des déclarations faites, d'autre part, à l'Agence France-Presse à Pékin.

Le principal prélat invité, Mgr Matthias Duan Yinming, évêque de Wanxian, qui appartient à l'église officielle, a pour sa part déclaré à l'agence italienne de presse Ansa qu'il était prêt à se rendre à Rome si le gouvernement chinois lui en donnait l'autorisation, en dépit de son âge avancé (quatre-vingt-dix ans).

Accord franco-néerlandais contre le trafic de drogue

LA HAYE. Un accord franco-néerlandais sur le renforcement de la coopération policière opérationnelle, qui porte sur la lutte contre le trafic de drogue, l'immigration clandestine et les principaux domaines de la sécurité publique, a été signé, lundi 20 avril, à La Haye, par les ministres de l'intérieur des deux pays, Jean-Pierre Chevènement et Hans Dijkstal. Cet accord constitue une *« étape significative »* de la coopération bilatérale depuis *« sa réactivation au sein du groupe de travail sur la drogue »*, a estimé le ministre français. Il a fait l'objet de longues négociations à la suite des accusations portées en 1995 par le président Jacques Chirac contre la politique néerlandaise en matière de prévention de la drogue.

Ce différend a conduit la France à refuser de lever ses contrôles aux frontières terrestres avec les pays du Benelux, comme il est prévu dans le cadre des accords Schengen, entrés en application en 1995. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

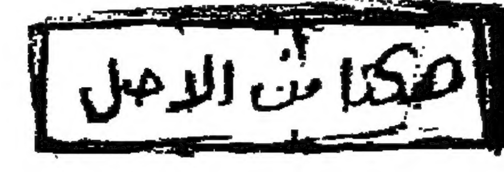
■ **ALLEMAGNE : en 1997, pour la première fois depuis 1992,** le produit intérieur brut (PIB) est-allemand a moins augmenté à l'Est (+ 1,6 %) qu'à l'Ouest (+ 2,2 %), indique la Bundesbank dans son rapport mensuel, publié lundi 20 avril. La banque centrale allemande observe que la perte de dynamisme de l'économie de l'ex-RDA depuis 1995 est indépendante du fait que les aides financières publiques, en provenance d'Allemagne de l'Ouest, mais aussi de Bruxelles, ont atteint l'équivalent de 450 milliards de francs en 1997 après impôts (4,25 % du PIB ouest-allemand et un tiers du PIB est-allemand). *« L'évolution actuelle du marché du travail est le facteur le plus accablant »*, selon la Bundesbank. – *(AFP.)*

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : le président tchèque Vaclav Havel a subi** une nouvelle intervention chirurgicale, lundi soir 20 avril, pour enlever un *« petit abcès sur la paroi du ventre »*, ont annoncé, mardi, les médecins de l'hôpital d'Innsbruck, où il a été hospitalisé, mardi 14 avril, pour une perforation du gros intestin. *« La vie de Vaclav Havel n'est pas en danger »*, ont indiqué les médecins. – *(AFP.)*

■ **IRAN : le chef du pouvoir judiciaire iranien,** l'ayatollah Mohammad Yazdi a confirmé, lundi 20 avril, que le maire moderniste de Téhéran, Gholamhossein Karbastchi, serait traduit devant un tribunal pour détournement de fonds. Le procès sera public, a indiqué M. Yazdi sans en préciser la date. – *(AFP.)*

■ **IRAK : une conférence internationale sur les moyens d'améliorer** l'aide humanitaire à l'Irak s'est ouverte, lundi 20 avril à Londres, à l'initiative du gouvernement britannique, mais ses ambitions sont limitées par le boycottage du principal intéressé, l'Irak, de ses voisins – hormis le Koweït – et de la Russie. – *(AFP.)*

■ **INDE : le premier ministre indien, Atal Bihari Vajpayee,** a congédié, lundi 20 avril, son ministre des communications, Buta Singh, accusé de corruption, sous la pression de Jayalalitha Jayaram, l'ancienne actrice qui préside l'AIDMK, l'un des treize partis de la coalition gouvernementale rassemblée autour du Parti du peuple indien (BJP, droite nationaliste). – *(AFP.)*



LE MONDE / MERCREDI 22 AVRIL 1998 / 5

(Publicité)

ANNIVERSAIRE Le 21 avril 1997, *le président de la République* annonçait à la télévision la dissolution de l'Assemblée nationale. Le *premier tour des législatives,* le 25 mai, consacrait l'échec d'Alain Juppé. Lors du second tour, le 1er juin, la gauche « plurielle » remportait 320 sièges, la droite 256 et l'extrême droite un. ● LIONEL JOSPIN était nommé premier ministre dès le lundi 2 juin. Depuis, Jacques Chirac distille les critiques, les conseils ou les remarques sur l'action du gouvernement. Son rôle sur la scène internationale reste important. Il le montre lors des sommets européens. Il a aussi exercé une influence déterminante lors de la dernière crise irakienne. ● LA DROITE ne s'est pas remise de cette dissolution ratée. M. Chirac a dû laisser Philippe Séguin prendre la présidence du RPR, mais les militants du parti qu'il a fondé lui ont témoigné leur fidélité.

Depuis un an, M. Chirac s'efforce de faire oublier l'échec de la dissolution

Le président de la République s'appuie sur la Constitution pour préserver ses prérogatives et retrouver la confiance de l'opinion. Il a bien souvent l'impression d'être isolé à l'Elysée. L'éclatement de la droite l'empêche d'apparaître comme le chef de l'opposition

« MAIS qu'est-ce que j'ai fait ? » Dans son bureau de l'Elysée, le président monologue, tourne et retourne cette question : *« Mais qu'est-ce que j'ai fait ? Que s'est-il passé ? »*. Face à lui, son interlocuteur se tait. C'est pour cela qu'il est là, ce soir comme presque tous les soirs depuis ce sinistre dimanche 25 mai, où les électeurs ont répondu non à la *« confiance »* que Jacques Chirac leur demandait. Il écoute le flot des doutes se déverser. Il sait que ce n'est pas vraiment à lui que le président parle, qu'il n'est là, témoin muet, que pour aider à poursuivre à voix haute le terrible et douloureux dialogue que Jacques Chirac entretient avec lui-même. Le deuxième *tour des élections législatives est à* venir mais, depuis qu'il a dû se résoudre, lundi 26 mai au matin, à se séparer d'Alain Juppé, Jacques Chirac sait, au fond de lui, que tout est perdu. Lucide, il est déjà, dans sa tête, un président de cohabitation. La sanction du deuxième tour, la démission du gouvernement, la nomination de Lionel Jospin, tout cela est écrit, tout cela se passe, la machine institutionnelle tourne, le doute reste.

RÉCIT

« Maintenant, il est dans son élément familier : la reconquête du pouvoir »

● **La bataille de la cohabitation.** Le 7 juin, Jacques Chirac effectue, à Lille, sa première sortie *publique depuis* l'échec de son camp aux législatives anticipées. *« Cette situation institutionnelle particulière, je l'ai déjà vécue. C'était en 1986, j'étais premier ministre. J'avais pu alors apprécier le rôle fondamental du président de la République, garant de nos institutions »*, observe-t-il avant de présenter la liste des *« devoirs »* sur *lesquels* il entend désormais veiller. Le terrain étant délimité, Jacques Chirac accomplit courtoisement ses premiers pas de cohabitant.

● **La démobilisation des troupes.** Pour le président, il en va de sa survie politique. Les dirigeants de la droite paraissent bien décidés à le laisser assumer, seul, la *défaite. Dans sa propre famille,* au RPR, les règlements de compte sont plus terribles encore. Ex-futur premier ministre de Jacques Chirac, Philippe Séguin laisse libre cours à l'expression de son mépris à l'égard de l'Elysée. Cette fois, il ne laissera pas le parti lui échapper et le chef de l'Etat, après de vaines tentatives, assiste, impuissant, au débarquement d'Alain Juppé de la présidence du RPR. Le 6 juillet, avec 78,85 % des voix, Philippe Sé*guin est élu* à la *tête* du *parti* gaulliste.

Replié dans son palais, Jacques Chirac entreprend alors de faire, une fois de plus, la reconquête lente et longue de ses grognards. *« Les choses étant ce qu'elles sont... De quoi as-tu besoin ? Que puis-je faire pour toi ? »*, s'enquiert-il auprès des troupes blessées qui, des semaines durant, en juin et en juillet, défilent à l'Elysée. Un bon nombre des victimes trouveront, faute de mieux, un lot de consolation dans la promotion de la Légion d'honneur du 14 juillet...

● **Première offensive.** *Le* traditionnel entretien télévisé du chef de l'Etat, le jour de la fête nationale, signe officiellement la fin de la période de deuil. Oubliée, l'humilité contrainte des premiers jours de la cohabitation. Jacques Chirac donne, d'abord, une vision extensive de ses prérogatives en égrenant les domaines dans lesquels la Constitution lui attribue, affirme-t-il, une *« prééminence »* et *« le dernier mot »* sur le premier ministre. Les premières mesures du gouvernement font ensuite les frais de l'attitude combative du chef de l'Etat mué en chef de guerre de l'opposition : rien, ou presque, de ce qui a été fait depuis un mois et demi ne trouve grâce à *ses yeux.*

● **Un grand trou noir.** Les Français sont en vacances, Lionel Jos*pin en tête de tous les sondages et* Jacques Chirac rumine. A La Réunion, puis dans l'île Maurice où il s'est réfugié trois semaines durant *en compagnie de sa femme,* Bernadette, et de sa fille cadette Claude, le chef de l'Etat est sombre. Il a laissé, en partant, un Palais livré à de terribles déchirements et à d'amers règlements de compte. La rentrée est difficile. Les piques présidentielles adressées au gouvernement, dès le conseil des ministres du 20 août, sur le plan emplois-jeunes, s'échouent sur l'indifférence de l'opinion qui semble voir en Lionel Jospin le véritable *« patron »* de l'exécutif.



● **Enfin une bonne nouvelle.** Le soleil tape dur sur la principau*té d'Andorre,* en ce mardi *16 sep*tembre. Jacques Chirac accomplit le *pensum* de tout septennat qu'est *la visite officielle dans ce territoire,* dont le président français est le coprince. Soudain, son visage s'éclaire d'un large sourire. A l'autre bout du fil, Jean-Louis Debré vient de lui annoncer son élection à la présidence du groupe RPR de l'Assemblée nationale. Le chef de l'Etat n'y croyait pas et le lui avait dit : *« Si tu échoues, ne te bouffe pas le foie. » « Si je suis battu, ce sera ma défaite ; si je suis élu, ce sera votre victoire »*, lui avait rétorqué l'ancien ministre de l'intérieur. Le pronostic était bon : au RPR, cette élection est vécue comme un avertissement. Il faudra *compter* avec *Jacques* Chirac.

● **Tensions sur la cohabitation.** En ce mois de novembre, Jacques Chirac s'ennuie. Pas le moindre bout d'échec gouvernemental à se mettre sous la dent. Le conflit des routiers, qui avait tant coûté, deux ans plus tôt, à Alain Juppé, se dénoue comme par enchantement sous le gouvernement de Lionel *Jospin. L'examen* du projet de budget pour 1998, réputé *« infaisable »*, est passé sans en*combre par le premier* ministre devant le Parlement. Tout ce qui paraissait insurmontable à la droite semble réussir à la gauche. Jacques Chirac décide pourtant de contre-attaquer. Au sommet européen de Luxembourg, à la veille de l'ouverture du congrès du PS à Brest, il évoque le projet de loi sur la réduction du temps de travail et dénonce le *« mirage des expérimentations hasardeuses »* dans la politique de l'emploi. La réponse, cinglante, de Lionel Jospin, intervient en clôture du congrès socialiste : *« Il me souvient d'une expérimentation hasardeuse qui a débuté le 21 avril 1997... »*

● **L'année est finie, enfin.** Le symbole est là : c'est un président debout qui adresse, le 31 décembre, ses vœux au pays. Les Français se sont installés paisiblement dans la cohabitation et reconnaissent à Jacques Chirac le droit de critiquer l'action gouvernementale. La cote de popularité du président remonte régulièrement, alors que celle de Lionel Jospin, aux prises avec le mouvement des chômeurs, donne des signes de faiblesse.

● **Déclaration d'amour.** Douze minutes de bonheur, enfin. Samedi 31 janvier, le nom de Jacques Chirac est ovationné par les militants RPR réunis en assises à Paris pour adopter le nouveau projet du parti. *Philippe Séguin, qui espérait* tourner une page de l'histoire ouverte par Jacques Chirac en 1976, *en changeant le nom du parti,* reçoit clairement le message : le RPR est, et reste, le parti du président de la République. Ce dernier jubile. A ceux de ses proches qui viennent aussitôt le voir, il fait répéter indéfiniment le récit de ce long moment pendant lequel son nom a été applaudi. C'est devenu si rare. C'est si bon.

● **Président, pleinement.** La paix du monde est menacée. Dans la grave crise opposant l'Irak aux Etats-Unis, Jacques Chirac trouve le rôle qui va asseoir son autorité. En encourageant le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, à tenter une médiation auprès de Bagdad, il s'invite d'autorité dans le tête-à-tête entre Bill Clinton et Saddam Hussein. C'est à bord du Mystère 900 présidentiel *que le* secrétaire général de l'ONU s'envole, le 20 février, pour l'Irak. Après le dénouement pacifique de la crise, le président retrouve, pour la première fois depuis son élection, la confiance de plus de la moitié des Français et s'impose, auprès de l'électorat de droite, comme le dirigeant incontesté de l'opposition.

● **Pour solde de tous comptes :** *« Il faut boire le calice de la défaite jusqu'à la lie. »* A quelques jours des élections régionales et cantonales, Jacques Chirac anticipe devant ses collaborateurs le tremblement de terre à droite. Il pense déjà aux lendemains, à ce champ de ruines sur lequel, croit-il, il sera le seul à pouvoir reconstruire. Le 23 mars, dans une allocution solennelle radiotélévisée, Jacques Chirac découvre les plans de son chantier. A la droite, il fixe un horizon : *« Elle peut convaincre sans se renier »* ; à la gauche, il lance un avertissement : sa majorité est fragile ; aux *électeurs séduits* par le vote extrême, il fixe des limites : le Front national est un parti *« raciste et xénophobe ».* Au pays, enfin, il annonce son slogan de campagne : la modernisation de la vie politique. Un des discrets interlocuteurs du président ne s'y trompe pas. Jacques Chirac, affirme-t-il, a *« enfin touché le fond. Maintenant il est dans son élément familier, la reconquête du pouvoir ».*

Pascale Robert-Diard

Rien à signaler sur www.elysee.fr

Sur le très officiel site Internet de l'Elysée, on peut feuilleter l'« album du président ». Une sélection de photos légendées présente les grands moments des deux premières années du septennat de Jacques Chirac. Mars 1997 : l'image montre le chef de l'Etat participant à une *émission télévisée consacrée* aux jeunes, en direct de la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette. *Mai 1997 :* au 50e Festival de Cannes, le président pose, tout sourire, aux côtés du jury, une main sur l'épaule d'Isabelle Adjani. Avril 1997 : rien, non décidément, rien d'important à signaler.

Remettre au pas une « majorité putschiste »...

AU DÉPART, il y avait eu ce maudit engagement de campagne du candidat Jacques Chirac de ne pas dissoudre l'Assemblée nationale sitôt élu président de la République. Dès le lendemain du 8 mai 1995, la question, pourtant, se pose. Que faire de cette promesse ? L'oublier, plaide Alain Juppé, qui, tout juste nommé premier ministre, a besoin de temps et d'une majorité à lui. La respecter, tranche finalement le président. Très vite, il regrette *sa décision. A l'Assemblée, les déchirements* internes à la droite, pendant la campagne, ont laissé des traces. A l'Elysée comme à Ma*tignon, on a tôt fait de rendre cette « majorité putschiste »*, selon la formule de Dominique de Villepin, responsable de tous les malheurs du gouvernement. A les en croire, l'Assemblée nationale est devenue le siège de l'adversité de droite, avec ses clans, ses rancœurs et ses vaincus amers qui ne cessent de distiller des phrases vinaigrées contre Alain Juppé.

Lorsque, à l'automne 1996, la défiance à l'égard du gouvernement atteint un seuil critique, le chef de l'Etat se convainc qu'il lui faut prendre une initiative. Alain Juppé plaide pour un remaniement qui réconcilierait la majorité en faisant entrer au gouvernement un certain nombre des ennemis d'hier, notamment balladuriens. L'hypothèse est évoquée régulièrement au sommet de l'exécutif mais elle apparaît insuffisante pour provoquer *l'électrochoc* nécessaire dans l'opinion. L'idée de la dissolution commence alors à faire son chemin dans la tête de Jacques *Chirac. Au début de l'année 1997, elle s'est* imposée. Reste à trouver le bon moment.

En février, les dirigeants du PS sont malme*nés par le « peuple de gauche », que l'élection* de l'épouse de Bruno Mégret à la mairie de Vitrolles et la loi Debré sur l'immigration clandestine ont brutalement réveillé. Au même moment, les sondages enregistrent un léger frémissement en faveur de la droite. Les députés RPR et UDF sont alors nombreux à rêver d'élections anticipées. L'année 1998 risque d'être difficile, la qualification de la France pour l'euro va imposer une rigueur budgétaire peu compatible avec une campagne électorale, et le débat européen risque, une nouvelle fois, de déchirer la droite. Mieux vaut avancer l'échéance. Ce sentiment est partagé dans les milieux économiques, qui redoutent la paralysie d'une année préélectorale et le font savoir au chef de l'Etat.

Dissolution ? Tout au long du mois de mars, la rumeur enfle. Jacques Chirac consulte plusieurs dirigeants politiques sur la question et les fuites se multiplient. C'est *d'ailleurs exactement le but recherché : de* confidences en conjectures, l'idée d'une dissolution imminente commence à s'imposer et *atténue donc, auprès de l'opinion, l'effet de* surprise ou de coup politique que l'on redoute. Lorsque, le 21 avril, l'Elysée indique que le chef de l'Etat *s'exprimera,* en direct, le soir même à 20 heures, sur les chaînes de télévision et les radios, le pays sait déjà que Jacques Chirac va annoncer la dissolution de l'Assemblée nationale. Mais il n'a toujours pas compris l'essentiel : pourquoi ?

P. R.-D.

La politique étrangère reste son domaine

D'UN BOUT A L'AUTRE de la « dernière » des crises irakiennes, celle de janvier-février, le président de la République et le gouvernement furent sur la même ligne : pas question d'utiliser la force pour amener le chef de l'Etat irakien, Saddam Hussein, à respecter ses engagements internationaux. Il s'agissait d'obtenir de ce dernier *qu'il laisse les inspecteurs de la* commission du désarmement de l'ONU – l'Unscom – visiter les sites dits *« présidentiels »*.

Si les Etats-Unis menaçaient d'employer la force et déployaient à cette fin une armada dans le Golfe, la France s'y refusait catégoriquement. Elle entendait, elle aussi, obliger l'Irak à se conformer à ses *engagements. Mais cette fois le* régime baasiste n'avait envahi aucun de ses voisins, ni adopté une posture agressive. Pas plus le président de la République que Lionel Jospin ne jugeaient légitime d'employer la force dans ces circonstances. Le chef de l'Etat et le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, vont donc travailler en parfaite harmonie.

Seulement, en politique étrangère, un dossier comme celui-là, qui implique des contacts au plus haut niveau entre les pays concernés, met mécaniquement en avant le président de la République. M. Chirac ne va pas laisser passer *l'occasion : il sera présent, au de*vant de la scène, du début à la fin de la crise – présence diplomatique et médiatique. Il a pour lui d'avoir tissé de bonnes relations personnelles avec nombre des protagonistes du conflit – surtout Bill Clinton et Boris Eltsine – et de pouvoir communiquer avec Saddam Hussein. L'Elysée sera le centre d'une *intense activité diplomatique télé*phonique, la plupart du temps coordonnée avec le Quai d'Orsay, au service d'une solution négociée, largement conçue par les diplomates français.

Le 4 février, Jacques Chirac envoie dans la capitale irakienne un *émissaire spécial. Bertrand Du*fourcq, numéro deux du Quai d'Orsay, est chargé de remettre au président irakien un message du président et de lui proposer une sortie de crise dont on retrouvera l'élément principal dans l'accord conclu entre le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, et le vice-premier ministre irakien, Tarek *Aziz. C'est en effet Paris qui fut à* l'origine de l'idée d'une *« Unscom + »* pour la visite des sites *« présidentiels »*. En vertu de cette formule, les inspecteurs de la commission spéciale de l'ONU chargée de désarmer l'Irak seront accompagnés de diplomates pour ménager la susceptibilité des Irakiens.

M. Chirac confiera au *Monde* (nos éditions du 27 février) que la conjugaison du déploiement militaire américain et des efforts de la diplomatie française a largement contribué au règlement de la crise.

Alain Frachon

En compétition avec M. Jospin sur la modernisation de la vie politique

JACQUES CHIRAC a repris, lundi 20 avril, ses consultations sur la modernisation de la vie politique, en recevant Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT et Jean-Paul Delevoye, sénateur (RPR) et président de l'Association des maires de France. La première a plaidé pour *« un équilibre entre une réforme des institutions, de l'Etat et de ses administrations »* et un renforcement des *« contre-pouvoirs dans la société civile »*. Le second pour que les parlementaires conservent le droit d'être maire afin de ne pas *« casser le lien entre le national et le local »*.

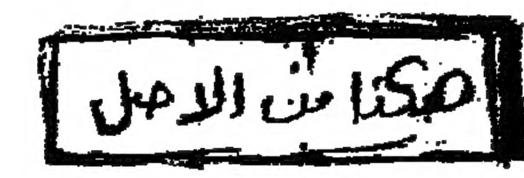
Le chef de l'Etat devait poursuivre tout au long de la semaine ses entretiens avec des personnalités *« qualifiées »*. Après la première série de consultations, début avril, avec les dirigeants des *formations républicaines,* l'Elysée avait fait savoir que M. Chirac souhaitait également s'entourer de l'avis de personnalités *« iconoclastes »*. Le choix du président de*vait notamment* se porter sur des figures de la « modernité » dans les domaines économiques et sociaux. La liste devrait être rendue publique dès le retour du président de son voyage officiel au Japon du 27 au 30 avril.

Lancé par Jacques Chirac au lendemain des élections régionales et cantonales, le thème de la modernisation de la vie politique est en passe de devenir un des principaux enjeux de la cohabitation. A Ma*tignon, où l'on ironise volontiers* sur la conversion du chef de l'Etat, on a bien l'intention de ne pas se laisser déposséder d'une idée défendue par Lionel Jospin depuis la campagne présidentielle. Entre les deux têtes de l'exécutif, l'heure est donc à la surenchère sur l'ampleur des réformes à mener.

Lorsque Jacques Chirac, inquiet des ravages du *FN dans* son électorat, réfléchit à l'introduction du « scrutin guillotine » aux élections législatives pour empêcher les triangulaires du deuxième tour, il espère bien prendre au piège la majorité socialiste. Lionel Jospin lui retourne aussitôt le défi en rappelant *son attachement* au quinquennat présidentiel. Dans l'entretien qu'il a accordé au *Monde* (nos éditions du 21 avril), le premier ministre n'a pas manqué non plus d'éprouver la volonté présidentielle en proposant d'appliquer la modernisation au mode de désignation des sénateurs. En critiquant comme il l'a fait la deuxième chambre du Parlement, M. Jospin sait qu'il touche un point sensible de M. Chirac, le Sénat étant la seule *assemblée où la droite est* restée très largement majoritaire.

Après cette période de surenchère, le risque existe donc de voir l'Elysée et Matignon se neutraliser, en se reprochant mutuellement de bloquer le processus des réformes ou de n'accepter que celles qui servent les intérêts de l'un ou l'autre camp.

P. R.-D.



هكذا من الأهل

Euro : M. Balladur et M. Séguin poussent le RPR à voter « non »

L'Assemblée nationale examinait, mardi 21 avril, une recommandation sur le passage à la monnaie unique. L'UDF devait apporter son soutien à la création de l'euro, qu'une partie de la majorité gouvernementale conteste toujours

Dès l'ouverture du débat sur le passage à l'euro, mardi 21 avril à l'Assemblée nationale, le premier ministre, Lionel Jospin, devait s'exprimer, pour la deuxième fois seulement depuis sa nomination, de la tribune du Palais-Bourbon. Sa première intervention avait eu lieu le 19 juin 1997, pour sa déclaration de politique générale. La proposition de résolution qui recommande le passage à l'euro, et qui ne lie pas le gouvernement, devrait être adoptée par les socialistes, les radicaux de gauche et les verts pour la majorité et par une grande partie des députés de l'UDF dans l'opposition. Au RPR, tant son président, Philippe Séguin, qu'Edouard Balladur sont favorables à un vote contre pour qu'un appui à l'euro n'apparaisse pas comme un soutien à la politique du gouvernement. Le bureau du groupe RPR devait arrêter sa position en fin de matinée.

AVANT DE LAISSER deux de ses ministres, Dominique Strauss-Kahn et Pierre Moscovoci, répondre aux différents orateurs, Lionel Jospin entendait faire preuve de pédagogie, mardi 21 avril, en ouvrant le débat sur le passage à l'euro à l'Assemblée nationale, tout en cherchant à répondre aux inquiétudes exprimées notamment sur les bancs de la majorité. C'est la première fois depuis sa déclaration de politique générale, le 19 juin 1997, que le premier ministre monte à la tribune du Palais-Bourbon.

L'importance du moment a conduit le secrétaire national du Parti communiste, Robert Hue, et l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing à prendre eux-mêmes la parole après le premier ministre. Le RPR, quant à lui, a changé son fusil d'épaule : sous réserve de l'accord du bureau du groupe, qui avait porté son choix, à l'origine, sur Hervé Gaymard, député de Savoie, c'est Philippe Séguin qui devait répondre au premier ministre. Cinq jours après la conférence de presse du président de la République, consacrée à l'Europe, l'ancien opposant au traité de Maastricht souhaite se livrer lui-même à cet exercice peu commode, consistant à dire *« oui à l'euro, non à Jospin »*.

Soumise à la pression du Front national, la direction du RPR, unanime, considère en effet qu'elle ne peut apparaître, si peu que ce soit, comme faisant preuve d'accommodement à l'égard de la gauche *« plurielle »*. Elle estime que la déclaration liminaire de M. Jospin donne une dimension politique au débat et, dès lors que le passage à l'euro découle de l'approbation par le peuple du traité de Maastricht, elle juge que la consultation du Parlement ne relève que d'une affaire de politique intérieure.

L'orateur du groupe RPR devait donc contester que les quatre conditions posées par le Parti socialiste pour le passage à la monnaie unique aient été véritablement remplies, ou, du moins, qu'elles l'aient été grâce à l'action de l'actuel gouvernement. Il devait surtout s'attacher à démontrer que la politique économique et sociale du gouvernement est incohérente, voire incompatible avec le passage à l'euro.

Mardi en fin de matinée, lors de la réunion du bureau du groupe, les députés RPR devaient être invités par Philippe Séguin et par Nicolas Sarkozy, qui s'est entretenu du sujet avec Edouard Balladur, à voter contre la proposition de résolution, quels que soient les engagements pris par Jacques Chirac et la position défendue par le président de la République lors de sa conférence de presse, jeudi 16 avril. Cette attitude contraste avec celle du groupe UDF dont la grande majorité des députés est bien décidée à voter le texte soumis pour concrétiser son attachement à la construction européenne.

De leur côté, les députés communistes, qui ont déposé une proposition de résolution alternative, demandant au gouvernement de *« surseoir »* à l'examen des recommandations de la Commission européenne, voteront contre le texte adopté par la commission des finances, en dépit de quelques amendements retenus par le *rapporteur général du budget*, Didier Migaud. L'un demande au gouvernement d'oeuvrer *« en vue d'obtenir (...) une forte inflexion des politiques communautaires en faveur de la croissance, de l'emploi et du développement social »*. Un autre souhaite qu'il ne soit pas porté *« atteinte à la capacité des Etats membres de conduire les politiques budgétaire, du travail et de l'emploi correspondant aux options démocratiquement choisies par leurs concitoyens »*. Le PCF souhaite toujours un référendum en préalable au passage à l'euro.

Les sept députés du Mouvement des citoyens, représentés dans le débat par Georges Sarre, devraient également voter contre le texte. Le député chevènementiste de Paris ne perçoit dans le bilan du gouvernement que *« quelques esquisses »* de réorientation de la construction européenne. Les six députés Verts devraient voter pour, malgré un communiqué, publié lundi, regrettant qu'un pouvoir politique ne *fasse pas contrepoids* à la Banque centrale européenne.

« ARC-BOUTANT EFFICACE »

Outre le soutien d'une grande partie de l'UDF et des radicaux de gauche, le gouvernement veut également croire en un vote unanime des députés socialistes. Alain Bergounioux, au nom de la direction nationale du PS, a affirmé, lundi, qu'il n'y avait pas de *« liberté de vote »*. Principaux visés : les représentants de la Gauche socialiste, vigoureusement rappelés à l'ordre à la suite de leur vote contre le changement de statut de la Banque de France. L'un d'entre eux, Yann Galut, député du Cher, a renoncé à son temps de parole.

A Matignon, on a gardé un souvenir *« morose »* de la réunion de groupe du 8 avril : l'audition de Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, avait été suivie de plusieurs mises en garde de députés. Le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, a invité le gouvernement à *« être très ferme vis-à-vis de nos partenaires »*.

Se prononçant en faveur d'une ratification du traité d'Amsterdam *« sous condition »*, l'ancien premier ministre avait souhaité que le Parlement fournisse à cette occasion *« un arc-boutant efficace sur lequel s'appuiera le gouvernement pour marquer une réelle inflexion par rapport à la marche des choses »*.

Jean-Baptiste de Montvalon et Jean-Louis Saux

Des résolutions sans pouvoir de contrainte

RÉSOLUTION : « Attitude, caractère d'une personne qui prend des décisions énergiques et s'y tient. » Ainsi servi par le Petit Robert, le mot dit la fermeté. Encore faut-il qu'il soit assorti d'un pouvoir de contrainte. Tel n'est pas le cas des *« résolutions »* adoptées par le Parlement français, lorsqu'il est saisi, conformément à l'article 88-4 de la Constitution, de propositions d'actes communautaires comportant des dispositions de nature législative. La *« proposition de résolution sur les recommandations de la Commission européenne relatives au passage à la monnaie unique »* n'échappera pas à cette règle : une fois adoptée par les députés, mercredi 22 avril, elle sera une simple prise de position de l'Assemblée nationale.

Au mieux, s'il estime qu'elle appuie sa propre position, le gouvernement en fait état lors des négociations avec ses partenaires de l'Union européenne. Depuis une décision d'Edouard Balladur, alors premier ministre, en 1994, le gouvernement peut s'opposer à l'inscription à l'ordre du jour du conseil européen d'une proposition d'acte qui serait en cours d'examen devant l'une des deux Assemblées.

Dessaisi d'une partie de ses compétences législatives au profit des instances communautaires, le Parlement a obtenu, par le biais de cet article introduit dans la Constitution en juin 1992, un pouvoir de contrôle sur l'action du gouvernement dans les domaines qui lui échappaient. Sont exclus du mécanisme de l'article 88-4 tous les actes concernant la politique étrangère et de sécurité commune, ainsi que la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.

Toute proposition d'acte communautaire entrant dans son champ d'application est soumis par le gouvernement aux deux Assemblées. A l'Assemblée nationale, le texte est d'abord examiné par la délégation pour l'Union européenne qui peut déposer une proposition de résolution. Celle-ci est alors transmise à une des six commissions de l'Assemblée, qui peut l'amender. La proposition de résolution est considérée comme définitivement adoptée si aucune inscription à l'ordre du jour n'a été demandée – par le gouvernement, un président de groupe, le président d'une commission ou de la délégation – dans les huit jours suivant la distribution du rapport. Un peu moins de la moitié des propositions de résolution adoptées sous la précédente législature l'ont été en séance publique. Depuis juin 1997, c'est la première fois qu'une proposition de résolution fait l'objet d'un débat dans l'hémicycle.

J.-B. de M.

Irrité par Lionel Jospin, le Sénat se dit prêt à dialoguer

« HAUTE ASSEMBLÉE » rime avec *« sérénité »*. Si Lionel Jospin veut modifier le mode de fonctionnement du Sénat, il doit respecter les us et coutumes de l'institution. Les sénateurs de la majorité RPR-UDF ont donc mal accueilli les propos du premier ministre, qualifiant l'institution d'*« anomalie parmi les démocraties »* (*Le Monde* du 21 avril).

Ce vocabulaire *« outrageux »* et *« polémique »* n'est pas *« celui d'un premier ministre »*, s'indigne Josselin de Rohan, président du groupe RPR. Le sénateur du Morbihan souligne, en outre, que les propositions de réforme de M. Jospin vont *« beaucoup trop loin »*. En particulier, déterminer le nombre de grands électeurs en fonction de la population, et non plus selon les effectifs des conseils municipaux, est *« très grave »*. *« Cela peut entraîner une surreprésentation des zones les plus peuplées au détriment des plus isolées »*, explique ce proche de Jacques Chirac, en rappelant que le Sénat doit représenter les *« territoires »*, et pas seulement les collectivités.

Le premier ministre a été *« maladroit »*, juge Michel Barnier (RPR, Savoie). Quand on veut *« changer les choses »*, on commence par *« reconnaître le travail qui a été fait »*, ajoute l'ancien ministre qui, en revanche, se dit *« satisfait »* des propositions sur le mode de scrutin européen. M. Jospin, qui préconise un vote dans le cadre de circonscriptions régionales, *« va dans le sens »* de la proposition de loi que M. Barnier a déposée, il y a quelques semaines, sur le bureau du Palais du Luxembourg.

On n'engage pas le dialogue en jugeant l'institution d'une manière *« aussi sévère et injuste »*, renchérit Henri de Raincourt, président du groupe Républicains et Indépendants. Ce sénateur de l'Yonne se dit *« ouvert à la discussion »* pour faire évoluer la *« Haute Assemblée »* ; il rappelle qu'en 1976, *« il y a déjà eu modification »* du mode de désignation des grands électeurs.

« FLAGRANT DÉLIT D'HISTOIRE »

Toutefois, élargir la proportionnelle aux départements comportant trois ou quatre sénateurs, comme le propose M. Jospin – ce qui implique d'*« augmenter le nombre de sénateurs »* –, ne lui paraît pas nécessaire. *« N'y a-t-il pas assez de parlementaires en France ? »*, s'interroge M. de Raincourt, qui redoute la fronde de l'opinion publique.

En prononçant le mot *« anomalie »*, en disant que le Sénat est une *« survivance des hautes chambres conservatrices »*, le premier ministre remet en cause l'utilité d'une seconde chambre, souligne Gérard Larcher (RPR, Yvelines). Pierre Guelman, conseiller de M. Jospin pour le Parlement, dément cette interprétation. L'expression *« anomalie »* vise seulement le mode de fonctionnement du Sénat, en particulier le mode d'élection des sénateurs qui rend *« impossible »* toute alternance. Sans surprise, Claude Estier, président du groupe socialiste du Sénat, partage cette analyse. Pour le sénateur de Paris, il ne s'agit pas de *« diminuer »* ses pouvoirs mais de le rendre *« plus représentatif »*.

M. Jospin est *« encore pris en flagrant délit d'histoire »*, souligne Jean-Jacques Hyest, président du groupe Union centriste. *« Le Sénat n'a pas toujours été conservateur ; de plus, tous les grands pays ont une chambre qui représente les territoires »*, précise le sénateur de Seine-et-Marne.

M. Jospin veut *« augmenter le nombre de sénateurs socialistes »* et, surtout, il *« fait monter la pression »* en vue du débat sur la limitation du cumul des mandats, estime M. de Rohan. Ce n'est pas la *« meilleure façon de s'y prendre »*, souligne M. Barnier. S'il se dit prêt à *« voter pour »* les propositions de M. Jospin sur le non-cumul, ses récents propos l'*« inciteraient plutôt à voter contre »*, prévient-il. Là encore, l'entourage de M. Jospin se défend de mêler les deux dossiers. Si le premier ministre a parlé *« d'anomalie »*, c'est bien pour la *« modifier »*, sans *« ouvrir de transaction »*.

Clarisse Fabre

Le budget de Rhône-Alpes a été adopté avec le soutien du Front national

SAINT-ÉTIENNE
de notre correspondant

Un mois après l'élection de Charles Millon à la présidence du conseil régional de Rhône-Alpes, grâce aux voix du Front national, et trois jours après l'annonce, par le même, de la création d'un nouveau mouvement politique baptisé La Droite, accueillie favorablement par l'extrême droite, le budget de la région a été adopté, lundi 20 avril, *par 45 voix RPR, UDF, divers droite* et 35 voix Front national. Les 60 élus de la gauche plurielle ont voté contre et 15 conseillers UDF et RPR n'ont pas pris part au scrutin. Ce budget (7,5 milliards de francs) n'a subi aucune modification par rapport au projet qui avait été rejeté, en décembre 1997, par la gauche et par le FN.

Les conseillers régionaux lepénistes, qui s'étaient entre-déchirés, la semaine précédente, entre tenants d'une ligne conciliante envers M. Millon et partisans d'une attitude plus critique prônée par le secrétaire général du FN, Bruno Gollnisch, semblent avoir été – provisoirement – convaincus par le projet politique de l'ancien ministre de la défense d'Alain Juppé de regrouper au sein d'un même parti *« toutes les tendances de la droite, des nationaux aux Européens, des girondins aux jacobins, des traditionalistes aux rénovateurs »*. Contre le retrait de la plupart de leurs amendements, ils se sont contentés des promesses de l'exécutif régional sur d'éventuels *« changements de cap »* concernant le budget pour 1999.

« AVENTURE PERSONNELLE »

Face à cette alliance de fait entre des élus de droite et du FN, Philippe Langenieux-Villard, président du groupe Rassemblement pour la région (RPR), a dénoncé la *« dissidence »* et le changement de majorité de M. Millon. Une construction que M. Langenieux-Villard a qualifiée d'*« accidentelle »* et à laquelle aucun électeur n'a été préalablement associé. *« Nous continuons d'affirmer qu'il n'était pas nécessaire de perdre ses convictions pour garder la majorité régionale »*, a observé l'élu, dont l'analyse est partagée par les 8 membres du groupe UDF pour Rhône-Alpes, hostiles à tout *« fricotage »*.

Le choix politique de M. Millon a été, une nouvelle fois, condamné par la gauche « plurielle », qui a fustigé sa tentation de transformer la région en *« laboratoire »* et les Rhônalpins en *« cobayes d'une aventure personnelle »*. Après avoir protesté – en quittant l'hémicycle – contre cette *« lourde erreur »*, les conseillers régionaux de gauche ont, par la voix de Bernard Soulages (PS), appelé *« tous ceux qui souhaitent revenir à un débat entre républicains à prendre leurs responsabilités »*.

Vincent Charbonnier

EMPLOI Dans un rapport que *Le Monde* s'est procuré, les deux inspections générales de l'éducation nationale dressent un premier bilan de l'expérience des emplois-jeunes. ● CES 33 000 « AIDES-ÉDUCATEURS » qui interviennent dans les écoles, les collèges, et à titre exceptionnel, les lycées, permettent, selon elles, de mieux utiliser le matériel informatique, d'aider les bibliothèques et de multiplier les activités culturelles et éducatives. ● DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ, 15 000 « agents locaux de médiation » seront recrutés par les municipalités dans le cadre du plan emplois-jeunes. A Evreux, trente-trois d'entre eux apprennent leur nouveau métier. ● LE PLAN DE MARTINE AUBRY, qui prévoyait le recrutement de 150 000 jeunes fin 1998, se met peu à peu en place. Au 31 mars, 50 000 jeunes avaient trouvé un emploi.

Un rapport souligne l'« effet bénéfique » des emplois-jeunes dans l'éducation

La présence de 33 000 « aides-éducateurs » permet d'améliorer l'encadrement des élèves. Les inspecteurs craignent cependant qu'ils ne se transforment peu à peu en « aides-administrateurs »

LES DEUX INSPECTIONS générales de l'éducation nationale (Igaen et IGEN) ont remis il y a quelques semaines au ministre, Claude Allègre, un rapport consacré à la mise en place des emplois-jeunes dans les établissements scolaires. Réalisé à partir d'une étude menée dans cinq académies *« qui présentent une image assez équilibrée de la réalité française »* – Aix-Marseille, Bordeaux, Créteil, Lille, Limoges –, ce rapport, que *Le Monde* a pu se procurer, livre une première approche des bienfaits et des risques du dispositif mis en place dans le cadre du plan de Martine Aubry.

Actuellement, près de trente-trois mille aides-éducateurs sont en poste dans les écoles et les collèges et, à titre exceptionnel, dans des lycées. Agés de dix-huit à vingt-six ans, titulaires au minimum d'un baccalauréat, ils ont signé un contrat de droit privé d'une durée de cinq ans et sont rémunérés au SMIC. En sept mois, les rectorats et les inspections académiques *« ont su mettre en place dans des conditions satisfaisantes, alors que les délais étaient serrés, un dispositif complexe »*, soulignent les inspecteurs. Les dotations en postes dépendent de la taille des académies – 241 emplois pour Limoges, 3 178 pour Lille – et la répartition entre le primaire et le secondaire *« varie sensiblement d'une académie à l'autre »*. Si toutes ont respecté les directives ministérielles en privilégiant les écoles, *« certaines sont allées au-delà en ne réservant aux collèges qu'une proportion insuffisante compte tenu des difficultés qu'ils connaissent mais aussi de leurs capacités plus larges d'utilisation fructueuse des aides-éducateurs »*.

L'opération a suscité une forte demande – 18 600 candidatures dans l'académie de Lille, 6 700 à Aix-Marseille, 4 700 à Bordeaux, sauf en Ile-de-France où bon nombre de postes ne sont pas encore pourvus.

La sélection des candidats a été plus ou moins stricte d'une académie à l'autre : le pourcentage de jeunes recrutés au-delà de bac + 3 varie de 0 % à Lille à 23 % à Limoges. Les critères d'affectation, eux aussi, diffèrent : Bordeaux *« semble avoir donné la priorité à la demande »* en prenant en compte les vœux géographiques et les compétences spécifiques des candidats tandis qu'à Lille *« c'est l'offre qui l'a emporté »*, le rectorat ayant doté prioritairement les écoles les plus défavorisées.

Certains collèges et lycées professionnels situés en zone difficile, notamment à Lille, ont bénéficié de cinq à dix aides-éducateurs. *« Cette situation comporte un risque de saturation : l'addition des aides-éducateurs, des appelés du contingent et des CES (contrat-emplois-solidarité) pourrait conduire à un risque de sous-emploi »*, prévient le rapport. *« Des statuts trop différents, notamment en ce qui concerne les tâches et les rémunérations prévues, risquent de créer des distorsions qui seraient mal vécues par les intéressés et difficilement gérables par les utilisateurs. »*

QUATRE DOMAINES

Dans les cinq académies étudiées, l'implantation des emplois a été menée en tenant compte des projets présentés par les établissements. Développement des nouvelles technologies, animation culturelle et sportive, gestion des bibliothèques ou centres de documentation, soutien scolaires : tels sont les quatre domaines dans lesquels interviennent la majorité des aides-éducateurs. Dans l'ensemble, les jeunes se disent satisfaits de l'accueil qui leur a été réservé dans les établissements. *« Beaucoup d'entre eux sont invités aux conseils d'école ou aux conseils d'administration des collèges. »* Toutefois, la délimitation de leurs missions, qui sont censées ne pas empiéter sur les fonctions pédagogiques, manque parfois de clarté. Alors qu'ils ne devraient pas faire de soutien méthodologique, *« on rencontre des aides-éducateurs qui aident des enfants à apprendre à lire »*, regrettent les inspecteurs.

Si, pour le moment, les emplois-jeunes ne semblent pas concurrencer d'autres personnels de l'éducation nationale, *« quelques inquiétudes se manifestent chez les surveillants »*. Le rapport recommande également d'*« éviter toute dérive vers un emploi de type ATOS (administratif, technicien, ouvrier de service) »*. Selon eux, *« la tentation peut poindre, par exemple, de leur demander, en bibliothèque, moins d'intéresser les enfants à la lecture que de recouvrir les livres, et au centre informatique, moins de familiariser les enfants aux nouvelles technologies que de préparer des dossiers documentaires pour les enseignants. De plus, des aides-éducateurs sont parfois transformés en aides-administrateurs des responsables d'établissement. »*

Les inspecteurs pointent également la difficulté de rendre effectif un horaire de travail de trente-neuf heures hebdomadaires. *« Si une telle durée est, à la limite, concevable dans un collège, elle ne l'est guère dans les écoles qui ne sont jamais ouvertes le mercredi et dont certaines pratiquent la semaine de quatre jours »*, sans parler des périodes de vacances. Pour remédier à ce problème, ils proposent que les aides-éducateurs puissent être mis à la disposition des collectivités locales ou des associations en dehors du temps scolaire, ce qui est pour l'instant interdit par la circulaire ministérielle.

AMÉLIORATION DU SYSTÈME

Enfin, le rapport insiste sur la nécessité d'offrir aux emplois-jeunes *« une formation qui soit à la fois rapide et adaptée aux besoins »* afin d'assurer le *« renouvellement des aides-éducateurs, un des buts primordiaux de l'opération »*. Relevant que de nombreux jeunes souhaitent devenir professeur, les inspecteurs demandent qu'*« une attention particulière soit portée aux formations qui ne conduisent pas seulement aux métiers de l'enseignement »*.

Au-delà de ces recommandations, ils constatent que l'arrivée des aides-éducateurs peut permettre une amélioration du système éducatif. *« Le matériel informatique est utilisé davantage ; les bibliothèques trouvent un nouveau souffle ; les activités culturelles et éducatives, qu'on ne pouvait organiser auparavant, faute de personnel, sont développées ; dans maints endroits on constate déjà une diminution notable des actes de violence et de l'absentéisme »*. Retenant l'*« effet bénéfique »* de cettte opération, les inspecteurs prévoient déjà *« que si l'on supprimait à l'avenir cet acquis, les parents, les responsables d'établissement et les enseignants réagiraient défavorablement. »*

Sandrine Blanchard

200 heures de formation par an pour les aides-éducateurs

PARCE QUE les emplois-jeunes n'ont pas vocation à se transformer en emploi stable ni à *« fabriquer »* uniquement des fonctionnaires, leur formation continue revêt une importance toute particulière. *« La professionnalisation des aides-éducateurs, en vue d'accéder à un emploi durable, dans le secteur public ou le secteur privé, constitue un élément essentiel du dispositif »*, indique la circulaire du 16 décembre 1997.

Pour que le ministère parvienne à gérer un flux régulier d'aides-éducateurs, un certain nombre d'entre eux doivent quitter régulièrement les établissements scolaires afin de s'insérer dans le marché du travail. Sinon, le dispositif risque de se figer. Il n'est pas question, souligne-t-on au cabinet du ministre, *« de lier la pérennité des fonctions occupées par les emplois-jeunes à la titularisation des personnes »*.

L'organisation de leur formation vient d'être précisée par un texte ministériel publié au bulletin officiel du 9 avril. Les aides-éducateurs vont bénéficier d'une formation d'une durée moyenne de 200 heures par an qui sera imputée sur les horaires de travail.

« ENTRETIEN DE BILAN »

Auparavant, tous auront droit à *« un entretien de bilan dans les six mois suivant leur recrutement (...) afin de dégager un projet de professionnalisation et de formation »*. Le texte ministériel incite les recteurs à orienter les jeunes vers les formations professionnalisées à bac + 2 et de tenir compte *« de l'état prospectif des débouchés professionnels au niveau régional »*.

Cette formation sera financée par l'Etat. Une première dotation de 30 millions de francs a été débloquée. Pour l'accueil des emplois-jeunes en formation, les recteurs devront *« prioritairement prendre contact avec les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), le Centre national d'enseignement à distance (CNED) et les universités »*. Les établissements d'enseignement supérieur sont invités *« à innover, en favorisant, chaque fois que possible, la mise en place de diplômes qui pourront prendre en compte, au titre de la validation des acquis professionnels, les fonctions exercées en qualité d'aide-éducateur »*.

Actuellement, les entretiens de bilan réalisés montrent qu'environ 35 % des aides-éducateurs souhaitent devenir enseignants et 25 % envisagent un concours de la fonction publique hors éducation nationale. Les métiers d'éducateurs et d'animateurs sont également souvent demandés. Enfin, *« environ 20 % ne savent pas vraiment ce qu'ils veulent faire »*, indique-t-on au ministère.

S. Bl.

Gautier, assistant documentaliste, et Cyril, qui fait « un peu de tout »

REPORTAGE

Un job intéressant mais qui laisse peu de temps pour penser à l'avenir

GAUTIER, aide-éducateur depuis six mois dans un collège de la banlieue lyonnaise, essaie de ne pas penser à l'avenir. Lorsqu'il a pris ses fonctions, il espérait avoir un peu de temps pour préparer le Capes d'histoire-géographie auquel il a déjà échoué à deux reprises. *« C'est impossible de réviser cet examen après huit heures de travail dans un établissement »*, explique-t-il aujourd'hui. Il a d'ores et déjà décidé de garder son poste d'aide-éducateur à la prochaine rentrée scolaire et tentera plus tard de *« donner des cours dans le privé »*.

Pour l'instant, son emploi lui convient mais il n'a pas le sentiment d'occuper un métier nouveau. *« Les élèves nous assimilent à des surveillants et tout ce que l'on peut engager se rattache trop à des tâches qui existent déjà »*, regrette-t-il. Affecté au centre de documentation du collège, en tant qu'assistant documentaliste, il tente d'apporter un soutien scolaire aux élèves mais aussi d'organiser des tournois sportifs. Quant à son temps de travail, Gautier parvient, *grosso modo*, à effectuer trente-neuf heures par semaine mais il a disposé de toutes les vacances de Pâques.

« Mon poste empiète parfois sur le travail des autres », regrette pour sa part Cyril, aide-éducateur dans un collège depuis octobre 1997. *« Il m'arrive de me rapprocher du métier d'assistante sociale et de professeur sans en avoir la formation »*, constate-t-il. Cyril fait *« un peu de tout »* : séances d'aides dirigées aux devoirs, accompagnements de sorties scolaires, club vidéo, copie et montage de cassettes pour les enseignants. *« C'est à la fois difficile et intéressant de tout organiser »*, raconte-t-il.

Contrairement à Gautier, Cyril a travaillé pendant les vacances de Pâques. Dans le cadre d'une opération *« école ouverte »*, il a emmené des élèves dans le Forez pour découvrir notamment une ferme-école. *« Passionné par les enfants »*, il souhaite, parallèlement à son poste d'aide-éducateur, préparer un diplôme d'Etat d'animateur. Reste à savoir si cette formation, dépendant du ministère de la jeunesse et des sports, sera acceptée par les services de l'éducation nationale. *« C'est une formation assez chère et longue que j'ai demandé à suivre pendant les vacances scolaires, j'attends une réponse »*, explique-t-il.

S. Bl.

Les premiers pas des agents locaux de médiation

EVREUX
de notre envoyé spécial

La bâtisse, plantée en pleine campagne normande, ressemble à une colonie de vacances un peu chic. Elle n'a pourtant rien d'un lieu de villégiature. A une dizaine de kilomètres d'Evreux (Eure), entre cours théoriques et répétitions générales, on y apprend un nouveau métier. Les trente-trois jeunes – filles et garçons – qui sont là deviendront des agents locaux de médiation (ALM). Le plan emploi-jeunes du gouvernement prévoit d'en recruter quinze mille.

Ni auxiliaires de police ni agents *de renseignement*, les futurs agents locaux de médiation savent ce qu'ils ne seront pas. Il est plus difficile de leur faire dire quelle sera leur tâche. Beaucoup sont là un peu par hasard. Katy, vingt ans, voulait être puéricultrice. Eugénie, qui s'échinait dans des petits boulots d'intérimaire, travaillait dans le conditionnement de cassettes vidéo. Yannick, vingt-huit ans, rentrait d'Angleterre et tournait en rond dans l'attente un peu vaine d'un emploi. Quant à Sabine, vingt ans, elle rêvait d'un emploi-jeune dans l'éducation.

Grâce au coup de pouce bienveillant de leur maire et au contrat qu'ils ont signé avec lui, ils se retrouveront en charge de la sécurité dans la commune pour les cinq ans à venir. *« Nous sommes proches de Mantes-la-Jolie et de ses quartiers difficiles*, explique Jean-Luc Recher, le maire (divers gauche) d'Aubevoye (Eure). *Nous constatons aussi une montée des incivilités. Avec les ALM, j'espère créer un véritable lien entre les jeunes et la commune. C'est le chaînon qui manquait dans le dispositif de sécurité. »*

A Aubevoye, Yannick et ses trois collègues circuleront en VTT. Ils disposeront de talkies-walkies. Ils auront pour tâche de dissuader les auteurs d'incivilités, de surveiller les gymnases, d'aider les jeunes aux devoirs, d'encadrer les sorties scolaires, de s'interposer en cas de conflit. Ils n'auront pas d'uniforme, juste une tenue pour permettre aux habitants de bien les identifier. *« Nous aurons carte blanche*, commente Yannick. *Il s'agira avant tout de faire de la prévention. » « Il faudra rencontrer les gens, se faire connaître, dialoguer, devenir le confident des uns et des autres*, ajoute Sabine. *Cela ne se fera pas du jour au lendemain. »*

RÉPÉTITIONS

En attendant, il faut se former à ce métier encore un peu vague grâce à trois semaines de formation et cent vingt-neuf heures de *« classe »* organisées par la gendarmerie d'Evreux. *« Nous répétons des situations concrètes*, raconte Donald. *Nous simulons, par exemple, un conflit entre des jeunes et des commerçants. Notre rôle est d'aller voir les deux parties pour tenter de régler le problème à l'amiable. »* Sociologues, magistrats, directeurs de grand magasin, éducateurs et pompiers présentent aux ALM les grands problèmes sociaux, de la toxicomanie à l'alcoolisme, en passant par les femmes battues. *Ils* les initient au travail de médiation sociale ainsi qu'à des rudiments de secourisme. Les gendarmes ont ajouté du sport au programme, *« pour être pragmatiques »*.

« Dans le département, explique le lieutenant-colonel Dominique Lapprand, *les besoins ont été estimés à une centaine d'ALM. Nous avons décidé d'organiser gratuitement la formation de ces emploi-jeunes pour les communes. Si cela marche, nous lancerons un deuxième stage au mois de juin. »* Le coût de l'opération, estimé à 3 500 francs par élève, ne décourage pas les gendarmes. Ils envisagent déjà la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation pour les deux ans à venir. Le temps de savoir si les agents locaux de médiation sont vraiment utiles.

Pascal Ceaux

50 000 jeunes ont été recrutés dans le cadre du plan de Mme Aubry

« IL N'EST pas question de faire du chiffre ». Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, avait prévenu, lors du vote de la loi sur les emplois-jeunes, en septembre 1997, que le gouvernement n'avait pas l'intention de faire entrer massivement les 16-25 ans dans ce dispositif pour dégonfler les statistiques du chômage, mais de leur proposer des emplois correspondant à de *« vrais métiers »*. Elle s'était fixé un double objectif : 150 000 emplois-jeunes fin 1998, 350 000 fin 2000. Le ministère de l'emploi vient de dresser un premier bilan, qu'il juge encourageant, du programme *« nouveaux services, nouveaux emplois »*.

Au 31 mars, 50 000 jeunes avaient trouvé un emploi : 14 000 au sein des associations, des collectivités locales et des établissements publics, 32 700 à l'éducation nationale (aides-éducateurs) et près de 2 500 adjoints de sécurité (ADS) dans la police. Ces chiffres devraient augmenter : le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a prévu 8 250 ADS fin décembre. Quant au ministre de l'éducation, Claude Allègre, il a prévu 38 000 postes à la fin de l'année scolaire, et 40 000 emplois supplémentaires pour l'année scolaire 1998-1999, ce quota étant encore soumis à arbitrage. A titre expérimental, il souhaite prendre également 600 non bacheliers pour travailler dans les universités.

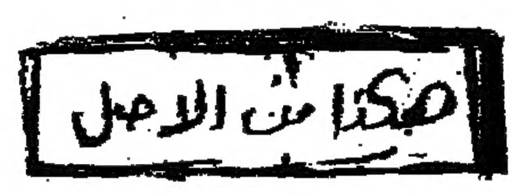
La montée en puissance est en revanche plus lente dans le secteur de la justice, qui prévoit 3 500 postes cette année. Quant à Dominique Voynet, elle prévoyait 50 000 en trois ans (1998-2000), soit un septième du programme gouvernemental. La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement prévoit 10 000 postes en 1998, et des conventions ont déjà été signées pour 8 000 emplois-jeunes.

« ENGAGEMENT SIGNIFICATIF »

Plus que le nombre, c'est le profil des bénéficiaires qui retient l'attention. Le ministère indique que leur âge moyen est de 23 ans, qu'il s'agit de femmes dans plus de la moitié des cas et que leur niveau de formation est varié. *« Les jeunes peu qualifiés ont toute leur place dans le programme »*, estime Mme Aubry. Ainsi, 25 % des jeunes embauchés par les collectivités, les associations ou les établissements publics ont un CAP ou aucun diplôme. Dans l'éducation, 53 % n'ont que le baccalauréat et seulement 13 % une licence ou plus. Sept jeunes sur dix sortent de l'ANPE et 20 % étaient au chômage depuis plus d'un an. Dans les associations, 53 % sont embauchés en contrat à durée indéterminée et 60 % d'entre eux sont rémunérés un peu au-dessus du SMIC.

La ministre de l'emploi, qui insiste sur la nécessaire qualité des projets, se félicite de l'*« engagement très significatif »* des conseils généraux et de nombreuses villes. Actuellement, près de 1 600 jeunes entrent dans le dispositif chaque semaine, et l'objectif de 150 000 emplois devrait être atteint fin 1998. Mme Aubry s'est fixé quatre grands axes de travail : continuer à mobiliser les villes, parfois moins allantes que les associations ; favoriser les échanges de projets, une lettre mensuelle des emplois-jeunes devant être publiée à cet effet à partir de juin ; créer des lieux de professionnalisation de ces emplois dans chaque région ; aider leur développement dans les zones rurales.

Jean-Michel Bezat



Vingt-deux gendarmes de Perpignan comparaissent en correctionnelle pour corruption et escroqueries

Racket, trafic et vols en tout genre, le peloton motorisé avait coutume de « faire le marché » sur l'A9

Vingt-deux membres du peloton motorisé de gendarmerie de Perpignan comparaissent, du lundi 20 avril au vendredi 24 avril, devant le tribunal correctionnel de Perpignan. Tous sont prévenus du chef de *« corruption »* et certains d'entre eux d'*« abus de confiance, abus de confiance aggravés, faux en écritures publiques, concussions, recels aggravés, escroqueries, escroqueries aggravées »*.

« NOUS N'ÉTIONS PAS à l'école de la gendarmerie mais à l'école de la corruption. » Cette affirmation d'un gendarme auxiliaire, affecté au peloton motorisé de Rivesaltes de 1992 à 1994, résume à elle seule l'état de déliquescence dans lequel s'est trouvée cette unité de gendarmerie pendant près de dix ans. Devant le tribunal correctionnel de Perpignan (Pyrénées-Orientales), vingt-deux gendarmes d'active ou auxiliaires répondent, depuis lundi 20 avril et jusqu'au vendredi 24 avril, de graves malversations, du racket pur et simple d'automobilistes au trafic d'alcool en passant par le dépouillement de véhicules supposés volés, autant de petites magouilles qui leur permettaient d'arrondir leurs fins de mois.



PROCÈS

C'est d'abord une lettre anonyme, parvenue en mars 1996 au parquet de Perpignan, qui révèle les méthodes en usage au peloton de Rivesaltes. Trois mois plus tard, une mission du bureau des enquêtes et contrôles de la gendarmerie nationale permet de préciser les soupçons. La liste des infractions est longue. Une à deux fois par semaine, des gendarmes se rendaient au Perthus, ville-frontière, côté espagnol, pour y acheter des bouteilles d'alcool faiblement taxées et les revendre en France en empochant à chaque fois une petite commission.

Au centre de ce trafic, mis en place dès 1988, Edmond Rochette, l'adjudant-chef commandant le peloton. A chaque voyage, il rapporte quatre à cinq cartons de douze bouteilles. Revendues à des connaissances, il empoche pour chacune d'elles 5 ou 6 francs de bénéfices. L'enquête a établi que pour la seule période 1993-1996, non couverte par la prescription, l'adjudant-chef a ainsi transporté 400 cartons.

CONTREPARTIES

D'autres prévenus avaient pris pour habitude, pendant leur patrouille sur l'A9, de relever des contraventions contre des automobilistes étrangers, en leur faisant payer des consignations en devises étrangères, ce que la réglementation interdit formellement. Une rapide opération de change permettait de faire, là encore, un petit bénéfice, la somme réellement encaissée en devises étant toujours supérieure à celle indiquée en francs sur le bordereau de consignation. Un délit facilité par le fait que certains gendarmes utilisaient une carte fournie par le bureau de change qui leur permettait d'obtenir une réduction de 2 % à 4 % sur le taux de change officiel.

Mais les enquêteurs n'étaient pas au bout de leurs surprises. Profitant de leur mission de contrôle sur les très nombreux camions et véhicules qui circulent quotidiennement sur l'autoroute menant à la frontière espagnole, les membres du peloton de Rivesaltes n'hésitaient pas à se faire remettre diverses marchandises en contrepartie de leur indulgence. Des transporteurs de fruits et légumes en ont souvent fait les frais. Régulièrement, ils étaient délestés de quelques cagettes, en échange de quoi les gendarmes ne verbalisaient pas une surcharge constatée ou minorait l'infraction sur le procès-verbal. La plus belle prise de cette bande de pieds nickelés ? Trois porcelets, « empruntés » à un camionneur. Et, parce qu'il fallait bien les nourrir, un transporteur de céréales a dû, quelques jours plus tard, « offrir » une partie de sa cargaison. Au moins un des porcelets a fait le bonheur des gendarmes lors d'une soirée barbecue... Plus modeste, un prévenu avoue avoir échangé sa bienveillance *« contre deux merlans pris dans un véhicule frigorifique »*. Entre eux, les gendarmes appelaient cela *« faire le marché »*.

Autre proie de choix : les automobilistes maghrébins en provenance d'Espagne. Pour pouvoir continuer leur route avec leur chargement, ils devaient s'acquitter d'une sorte de « droit de péage » en nature. Cartouches de cigarettes, bouteilles d'alcool, auto-radio, blousons en cuir, mais aussi argent... les gendarmes étaient peu regardant sur le cadeau que le contrevenant était prêt à donner pour éviter le PV. Au pire, ils se servaient eux-mêmes. Ironie de l'histoire, certains auto-radios ainsi volés ont été installés à bord des véhicules de service.

PETITE PART DU BUTIN

Certains gendarmes s'étaient aussi fait une spécialité de la récupération d'objets dans des véhicules volés et retrouvés lors d'une patrouille. Avant d'établir le procès-verbal de description, les voitures étaient allégées de ce qu'elles transportaient : des VTT, une moto... Un gendarme reconnaît même avoir récupéré les quatre roues d'une automobile de même marque que la sienne. Son explication ? *« Mes pneus étaient usés »*. Aux propriétaires dépités, on répondait que leur véhicule avait été retrouvé en mauvais état. Premiers à être entendus par le tribunal correctionnel, les six anciens gendarmes auxiliaires impliqués cherchent à minimiser leur rôle et mis en cause *« l'ambiance »* délétère du peloton.

« Nous servions simplement de rabatteurs, explique l'un d'eux. *On me disait que la chose était coutumière alors, au bout d'un moment j'ai craqué et j'ai fait comme les autres. »* En échange de leur silence, les jeunes auxiliaires avaient droit à une petite part du butin.

« D'autres gendarmes auxiliaires se sont abstenus d'entrer dans le système », rappelle la présidente, Marie Conte. *« Combien ? J'en connais un seul. On a tous mangé des fraises que l'on a pris aux camionneurs »*, assène le prévenu avant de poursuivre : *« Le peloton avait fait fabriquer des pin's que l'on vendait 50 ou 100 francs contre une dispense de verbalisation. Avec l'argent, on sortait. »*

« Ce n'était donc pas pour les œuvres sociales de la gendarmerie ? », interroge ironiquement la présidente. *« Absolument pas. Mais, quand on les arrêtait de nouveau, ils nous présentaient le pin's... »* La présidente : *« C'était un pin's préventif ? »*. *« Oui, une sorte de laissez-passer »*.

Après avoir eu connaissance des faits, la hiérarchie de l'armée a modifié la dénomination de l'unité de gendarmerie indélicate, rebaptisée « peloton motorisé de Perpignan ». Elle a aussi poussé à la retraite anticipée une partie des prévenus. D'autres, en revanche, sont toujours en fonction comme vaguemestres, avec interdiction d'effectuer des actes de police judiciaire.

Acacio Pereira

Une association catholique aurait inspiré la pétition des maires contre le CUS

Selon un constat d'huissier, 12 162 élus ont signé

UN HUISSIER de justice a procédé, vendredi 17 avril, au décompte du nombre de maires ayant signé la déclaration pour le mariage républicain et contre les unions entre personnes de même sexe. Son constat établit que 12 162 maires ont bien signé ce texte qui présente la proposition de loi instituant le contrat d'union sociale (CUS) comme *« un véritable mariage homosexuel »* (*Le Monde* du 18 avril). L'huissier de justice, Marie-Josèphe Bouvet, a exclu des centaines de courriers émanant de membres de conseils municipaux ou de députés, ceux qui avaient été retournés sans signature et ceux qui mentionnaient un accord sur une partie du texte seulement. Le financement de l'opération a été évalué au total à 135 000 francs par l'agence de communication Artéa.

Michel Pinton, maire de Felletin, dans la Creuse, qui a pris la tête du collectif des maires, assume la paternité de l'opération. Or les mairies ont reçu, avec la déclaration à retourner, une lettre signée Isabelle Schneider demandant aux élus de s'opposer *« à ce projet dangereux »*. Mme Schneider est vice-présidente de l'association pour la promotion de la famille (APPF). Le 26 mars, Mme Schneider a signé sous son nom de femme mariée, Isabelle Muller, dans la revue *Famille chrétienne*, un texte dans lequel elle estime que les projets de pacte d'intérêt commun et de contrat d'union sociale constituent un *« premier pas vers l'adoption d'enfant et l'insémination artificielle pour les couples homosexuels »*.

Mme Muller-Schneider est aussi secrétaire du bureau de l'association pour la promotion de l'année de la famille, dont les statuts, déposés à la préfecture de police de Paris le 10 mai 1994, indiquent qu'elle a pour objet *« de promouvoir l'année de la famille en réponse à l'enseignement du pape Jean-Paul II »*. Cette association compte notamment parmi ses administrateurs Jean-Marie et Anouck Meyer. Cette dernière est la fille du professeur Jérôme Lejeune, qui fut le conseiller scientifique de l'association anti-avortement Laissez-les-vivre, et la sœur de Clara Lejeune-Gaymard, ancienne directrice de cabinet de Colette Codaccioni lorsqu'elle était ministre de la solidarité entre les générations dans le premier gouvernement d'Alain Juppé. Anouck Meyer est aussi la belle-sœur d'Hervé Gaymard, qui fut secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale du 7 novembre 1995 au 2 juin 1997. Mme Meyer est également membre fondateur de l'association des Amis du professeur Jérôme Lejeune, qui a obtenu, le 21 mars 1996, la création de la Fondation Jérôme Lejeune, établissement d'utilité publique (*Le Monde* du 22 mars 1996).

Michel Pinton assure qu'il ignorait que Mme Muller-Schneider était vice-présidente de l'APPF mais que *« cela n'a pas d'importance »*. Il ne s'estime *« pas grugé »*. M. Pinton affirme qu'il n'a pas signé en son nom propre la lettre adressée aux maires car il ne souhaitait pas *« apparaître en première ligne si seulement cinq cents maires avaient répondu au courrier »*. *« En revanche*, ajoute-t-il, *à partir du moment où un maire sur trois a répondu positivement, il était normal que je reprenne l'initiative. »*

La présidente de l'APPF, Marguerite Delvolvé, soutient pour sa part que son association n'a rien à voir dans le collectif contre le CUS et que Mme Muller-Schneider a signé la lettre aux maires à titre privé. *« Peut-être n'aurait-elle pas dû*, regrette-t-elle, *car nous nous retrouvons mêlés à cela »*. Mme Muller-Schneider n'a pas souhaité répondre aux questions du *Monde*.

« Que le "lobby" catholique applaudisse des deux mains à ce résultat ne m'étonne pas, conclut M. Pinton. *Mais les maires ont signé une déclaration en faveur du mariage républicain, car telle était ma démarche, et non en faveur du mariage religieux »*. De son côté, l'Eglise catholique nie toute implication dans la démarche du collectif des maires pour le mariage républicain. Le père Joseph Dorius, secrétaire de la commission épiscopale de la famille, indique qu'il ne connaît pas l'APPF.

Michèle Aulagnon

La question du passage par l'état civil

Le ministère de la justice attend le rapport du professeur de droit Jean Hauser, et le dépôt d'une proposition de loi pour prendre position quant aux droits à accorder aux concubins quel que soit leur sexe. Dans l'entourage de la garde des sceaux, on indiquait cependant, lundi 20 avril, n'être *« pas favorable »* au passage des contractants devant un officier d'Etat civil.

Le professeur Hauser, qui propose la création d'un pacte d'intérêt commun (PIC) entre deux personnes, sans implication des maires (*Le Monde* du 24 février), estime que les élus signataires de la déclaration pour le mariage républicain *« réagissent contre leur implication en tant qu'élus dans une reconnaissance symbolique à laquelle ils ne sont pas préparés »*. De leur côté, les députés Patrick Bloche (PS) et Jean-Pierre Michel (MDC) terminent la rédaction d'une proposition de loi commune instituant un Pacte civil de solidarité (PACS) qui n'implique nullement la *« célébration d'une union par le maire »* mais la *« simple inscription sur un registre spécial créé pour l'occasion »*.

Mohamed et Magali, la saga d'un mariage sans visa

BIENTÔT deux ans que Magali Khiat attend. Deux ans que, lettre après lettre, démarche après démarche, elle tente de mettre fin à la séparation forcée qui la prive de son mari, Mohamed. Ils se sont mariés il y a près de quatre ans, se connaissent depuis six ans. Mais lui est algérien et elle est française. *« C'est tout, mais c'est déjà trop »*, constate-t-elle amèrement.

Lorsqu'ils se sont rencontrés, en 1992, Mohamed était âgé de vingt-six ans. En France depuis 1989, il aidait son oncle, commerçant à Toulon. Il n'avait pas de papiers, pas de statut. Mais cela ne l'empêchait pas de manger, de dormir, et même de faire ses courses. C'est au cours d'une de ces visites au supermarché que Mohamed a rencontré Magali, étudiante en langues étrangères appliquées (LEA).

Les parents de Magali ont bien accueilli le jeune homme. Ils se sont installés ensemble. Un an plus tard, ils décident de se marier. Mohamed repart pour Alger, réunit en quelques mois les papiers nécessaires et dépose une demande de visa pour la France. En août 1994, il est de retour à Nice, avec un titre de séjour d'un mois en poche. Publication des bans, recherche d'une date disponible : ils se marient finalement *le 5 octobre*, *dix-neuf jours* après l'expiration du visa de Mohamed.

La fête ne dure que vingt-quatre heures. Le lendemain, le jeune marié est contrôlé par la police. Irrégulier, il est placé en rétention et se voit délivrer un arrêté de reconduite à la frontière. Immédiatement, il en conteste la validité devant le tribunal administratif qui, le 10 octobre, lui donne raison. *« La reconduite de l'intéressé aurait pour effet d'empêcher la vie commune »*, souligne le tribunal, qui condamne cette *« atteinte au respect dû à la vie familiale »*. Saisi par le préfet, le conseil d'Etat met dix-huit mois à rendre son arrêt. Dix-huit mois d'inquiétude scandés, tous les trois mois, par le renouvellement de l'autorisation provisoire de séjour de Mohamed. *« Mais au moins, nous étions ensemble »*, se souvient Magali.

REFUS SANS MOTIVATION

Le 15 mai, leur vie bascule. Invité à la préfecture pour un énième renouvellement, il est interpellé par les policiers et conduit au centre de rétention. Le Conseil d'Etat vient de décider que l'arrestation de Mohamed s'étant déroulée au lendemain de la cérémonie, l'atteinte à la vie familiale n'était *« pas disproportionnée »*. La décision de la haute juridiction est sans appel et Mohamed sans recours. Policiers et magistrats lui conseillent de rentrer en Algérie sans faire d'histoires. Son casier judiciaire est vierge de toute condamnation, il est marié depuis presque deux ans. *« Ne vous inquiétez pas, vous l'aurez, votre visa »*, souligne Magali, reprenant les propos lénifiants de l'époque.

Deux ans ont passé. Une première demande, déposée en juin 1996, n'est jamais arrivée au bureau des visas pour l'Algérie, à Nantes. La seconde, envoyée en janvier 1997, est restée longtemps sans réponse. Entre-temps, Magali s'est rendue trois fois à Alger, sans jamais quitter la maison de son mari *« de peur des attentats »*. Elle a annulé sa dernière visite, en février. *« Il avait peur, et puis on attendait une décision imminente »*, dit-elle.

La décision est tombée le 16 mars 1998. *« J'ai le regret de vous faire savoir qu'il n'a pas été possible de réserver une suite favorable à votre demande de séjour »*. Motif ? *« Les décisions de refus de visa ne font pas l'objet de motivation »*, précise la lettre. Trois semaines plus tard, le projet de loi Chevènement était définitivement adopté : il rend obligatoire la motivation des refus de visas pour cinq catégories d'étrangers, parmi lesquels les conjoints de Français. Pour savoir ce qui s'oppose à leur vie commune, Magali et Mohamed devront déposer une nouvelle demande.

Nathaniel Herzberg

DISPARITIONS

Maurice Werther

Un amoureux du grand reportage

LE JOURNALISTE et présentateur de télévision Maurice Werther, qui avait réalisé le premier reportage télévisé tourné en Chine populaire en 1961, est décédé lundi 20 avril, à Paris, d'un accident cérébral. Il était âgé de soixante-dix-sept ans.

Né à Paris le 10 juillet 1920, Maurice Werther a préparé l'Ecole normale supérieure (ENS) avec l'intention de se destiner à l'enseignement des lettres classiques ; il gardera de son passage dans la khâgne du lycée Henri-IV des liens forts avec d'anciens condisciples qu'il reverra périodiquement, comme l'écrivain Maurice Clavel, ainsi qu'une proximité avec le monde universitaire.

Pendant l'Occupation, Maurice Werther fait de la prison à Riom pour faits de résistance, puis termine sa licence de lettres à Clermont-Ferrand. Il abandonne l'idée du professorat pour entrer, en 1945, à la Radio-télévision française (RTF).

Auteur de nombreux reportages radio, ce proche de Pierre Mendès France couvre la fin de la guerre d'Indochine. Ses commentaires sont remarqués, au point qu'il obtient le prix international d'Evian, en 1954, pour ses comptes rendus de la conférence de Genève. Bon skieur et bon nageur – il remporta un titre de championnat à quatorze ans –, il adhère au Ski club international des journalistes, où il fréquente des journalistes de nationalités diverses et de futures personnalités de la presse écrite et du petit écran comme Georges Mamy ou François-Henri de Virieu ; il y rencontre surtout sa future femme, l'Américaine Camille Ulmann, alors au *Herald Tribune*, puis à *Time Magazine*.

Maurice Werther couvre ensuite les Nations unies pour la RTF. Ce qui lui donne l'occasion, en octobre 1960, de commenter à la télévision le discours de Khrouchtchev martelant le pupitre de sa chaussure. Il présente à partir de 1961 le journal télévisé de la première chaîne. Mais ce poste n'apparaîtra jamais que comme secondaire pour cet amoureux du grand reportage : grâce à son amitié avec Edgar Snow, écrivain-journaliste américain qui popularisa l'épopée révolutionnaire de Mao, et notamment la Longue marche, dans *Etoile rouge sur la Chine*, il pénètre cette même année en Chine populaire, devançant ainsi les équipes de la télévision américaine. Il parcourt 20 000 kilomètres et en rapporte des reportages et des entretiens avec des dignitaires du nouveau régime, comme Zhou Enlai.

Spécialiste de politique étrangère, Maurice Werther accompagne Charles de Gaulle dans ses voyages et rencontre plusieurs autres chefs d'Etat comme John Kennedy. Il est d'ailleurs le premier Français à dresser un portrait du jeune président des Etats-Unis (*Kennedy*, éd. Seghers, 1966). Les événements de 1968 ne surprennent pas cette homme de gauche au ton libre, qui souhaitait depuis longtemps une réforme des structures de l'ORTF. Aux côtés de ses amis Alain de Sédouy et Jean Lanzi, sa figure marquera les « événements » à la télévision.

Maurice Werther passe ensuite de la première chaîne à la deuxième, encore balbutiante, en 1972. Il revient au reportage et retourne plusieurs fois en Chine dans les années 80, où ce fidèle remuera ciel et terre pour retrouver les interprètes qui l'avaient aidé lors de ses premières pérégrinations, avant la Révolution culturelle. C'est contraint et forcé qu'il prend sa retraite en 1985, se partageant entre la traduction de livres pour aveugles, sa famille, et la maison d'Ouessant, que ce passionné de pêche à la crevette et de natation avait acquis il y a trente ans.

Yves-Marie Labé

■ **JEAN-FRANÇOIS LYOTARD**, philosophe, est mort à Paris dans la nuit du lundi 20 au mardi 21 avril. Il était âgé de soixante-treize ans *(lire page 25)*.

Sergio Motta

Une figure de proue du gouvernement brésilien

AMI INTIME du président brésilien, Fernando Henrique Cardoso, et figure de proue de son gouvernement, Sergio Motta, ministre des communications, est mort, dans la nuit du dimanche 19 au lundi 20 avril à l'hôpital Albert-Einstein de Sao Paulo, des suites d'une infection pulmonaire. Il était âgé de cinquante-six ans.

Né le 26 novembre 1941 à Sao Paulo, Sergio Motta, ingénieur de formation, milite dans sa jeunesse dans les rangs de l'Action populaire, mouvement de la gauche catholique opposé à la dictature militaire (1964-1985). A partir de 1978, alors que s'ouvre une période de transition préparant le rétablissement de la démocratie, il met son sens de l'organisation au service de Fernando Henrique Cardoso, lequel inaugurait, cette année-là, sa carrière politique en briguant un siège de sénateur, qu'il occupera cinq ans plus tard à la faveur d'une suppléance sous l'étiquette du Mouvement démocratique brésilien (MDB). Investi depuis lors trésorier et homme-orchestre de toutes les campagnes électorales de Fernando Henrique Cardoso, Sergio Motta appartenait au cercle très fermé des proches conseillers du chef de l'Etat, avec lequel il partageait d'ailleurs la propriété d'une exploitation agricole dans l'Etat du Minas Gerais.

Surnommé *« le tracteur »* en raison d'un franc parler parfois outrancier, Sergio Motta laisse un florilège de citations qui faisaient les délices des analystes politiques et des dessinateurs humoristiques. Partisan d'un engagement gouvernemental plus marqué dans le domaine social, il se permit notamment de qualifier de *« masturbation sociologique »* le programme à caractère caritatif financé par Communauté solidaire, l'association officielle présidée par la première dame du pays, Ruth Cardoso. En tant que militant de choc du Parti de la social-démocratie brésilienne (PSDB), la formation politique dont Fernando Henrique Cardoso est l'un des membres fondateurs, Sergio Motta entretenait une joute verbale permanente avec Antonio Carlos Magalhaes, président du Sénat et chef de file de la droite conservatrice au sein de la coalition gouvernementale.

Sur le plan purement ministériel, Sergio Motta aura été l'artisan de la privatisation en cours des télécommunications. Ses déclarations à l'emporte-pièce furent à l'origine de plusieurs plongées spectaculaires des actions de compagnies téléphoniques brésiliennes à la Bourse de Sao Paulo.

Malgré des ennuis de santé chroniques qui l'avaient contraint à subir récemment un triple pontage coronarien, Sergio Motta n'a jamais ménagé ses efforts pour défendre ses convictions. Selon deux députés d'Amazonie piégés en 1997 par des écoutes clandestines, Sergio Motta leur aurait fait remettre 200 000 dollars en échange d'un vote favorable à l'amendement constitutionnel autorisant l'actuel président à se porter candidat à sa propre succession. Une *« éclaboussure »* vite tombée aux oubliettes.

Jean-Jacques Sévilla

■ **NELSON GONÇALVES**, chanteur brésilien et symbole de la vie de bohème de Rio de Janeiro, est mort dimanche 19 avril d'une crise cardiaque. Il était âgé de soixante-dix-huit ans. Antonio Gonçalves Sobral était né à Livramento do Sul, ville proche de la frontière uruguayenne, le 21 juin 1919 et avait enregistré des standards de la chanson classique brésilienne. Installé à Sao Paulo en 1939, il prend le nom de Nelson Gonçalves, *« plus sonore »*, disait-il, alors qu'il enregistre son premier album en 1941. Il fut l'idole des fréquentateurs de bars, du monde marginal et urbain, qui se rencontraient pour de longues cessions de nostalgie bien arrosée, où l'amour, la poésie et le vague à l'âme étaient traduits en complaintes romantiques.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 18 avril sont publiés :

● **Chômeurs âgés** : une loi ouvrant le droit à une allocation spécifique aux chômeurs âgés de moins de soixante ans ayant quarante annuités de cotisations d'assurance-vieillesse. Ils disposeront désormais de ressources d'au moins 5 000 francs par mois. Cette mesure s'adresse aux chômeurs de longue durée percevant l'allocation de solidarité spécifique ou le revenu minimum d'insertion (*Le Monde* du 11 avril).

● **Gardiens de prison** : un décret fixant le régime d'indemnisation des astreintes et interventions de nuit effectuées par le personnel de surveillance des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

● **Tunnel sous la Manche** : un arrêté modificatif réglementant le transport des marchandises dangereuses par la liaison fixe trans-Manche.

● **Déportation** : un arrêté portant apposition de la mention « mort en déportation » sur les actes et jugements déclaratifs de décès.

Au *Journal officiel* du dimanche 19 avril sont publiés :

● **Parc naturel** : un décret portant renouvellement de classement du parc naturel régional Scarpe-Escaut (Nord - Pas-de-Calais).

● **Développement** : un décret relatif à l'Agence française de développement : la Caisse française de développement prend la dénomination d'Agence française de développement.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Diane et Alain BISCHOFF,
sont heureux d'annoncer la naissance de

Benjamin,

le 19 avril 1998, à Mulhouse.

Décès

– Agnès Sicre-Abback,
son épouse,
Yann-Ahmed, Paër-Selim, Anne-Leïla et Mariam,
ses enfants,
Zahra Abback,
sa sœur et ses enfants,
La communauté érythréenne en France,
Ses très nombreux amis et collègues,
ont la douleur de faire part de la disparition soudaine de

Idriss ABBACK,

le 18 avril 1998.

Il sera inhumé le 22 avril, au cimetière de Fontenay-sous-Bois, à 15 heures.

6, rue Charles-Bassée,
94120 Fontenay-sous-Bois.

– Mme et M. Michel Gouet,
Mme et M. Jean-François Combe,
Mme et M. Philippe Deronne,
ses enfants,
Ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants,
Mlle Louise Fligelman,
Toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-François ALLARD,
inspecteur général honoraire
de l'Instruction publique,
officier de la Légion d'honneur,
officier dans l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
médaille des Justes de Yad Vashem,

survenu à Paris, le 19 avril 1998, dans sa quatre-vingt-treizième année.

L'*inhumation aura lieu à Niort, au cimetière* Cadet, le 21 avril, à 16 heures, dans le caveau de famille.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés à l'association L'Ancre, les Amis de l'unité de *soins palliatifs, Institut mutualiste* Montsouris, 42, boulevard Jourdan, 75014 Paris.

Mme Olga-Maria BEAUFILS

a rejoint son époux,

Marcel BEAUFILS,

le 17 avril 1998, dans la Paix du Seigneur.

La cérémonie a eu lieu dans l'intimité familiale.

– Mme Laurence Bossin,
M. et Mme Jean-Michel Bossin
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme André BOSSIN,
née **Jenny LEGROS**,
docteur en médecine,

survenu le 18 avril 1998, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Une bénédiction aura lieu le vendredi 24 avril, à 17 heures, en l'église Saint-Etienne d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine).

La famille rappelle à votre souvenir son époux,

André BOSSIN,
avocat à la cour,

décédé le 28 août 1977.

– Mme Simone Champeaux,
son épouse,
Jacques et Christine Champeaux
et leurs enfants,
Alain et Janine Champeaux
et leurs enfants,
M. et Mme Georges Brachet,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean CHAMPEAUX,
professeur honoraire
au lycée La Martinière, Lyon,

survenu le 18 avril 1998, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

85, rue Vauban,
69006 Lyon.

Aroldo GIOVANNINI.

Né rital, il est décédé soixante-dix-sept ans plus tard. Que la France qui l'a accueilli demeure toujours une terre de tolérance.

Victorine Brousse,
son épouse,
Colette, Yves, Gérard,
ses enfants,
Ses six petits-enfants.

2 *bis*, rue de la Gare,
42490 Fraisses.

André GUY,

né à Cosnes-sur-Loire (Nièvre), nous a quittés le 10 avril 1998, à Rouen (Seine-Maritime), à l'âge de soixante-quinze ans.

Il nous laisse à tous ces quelques mots :

Faites tout pour éviter la guerre,
La guerre à vingt ans, ça broie
la tête pour la vie.
Ne soyez pas triste, mes amis, eux,
sont morts à vingt ans, ils m'attendent.

– *M. et Mme Joël Delafond*,
M. et Mme Olivier Daulte,
Charlotte et Lucas Delafond,
Mme Claude Vuilleumier,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Alain Daulte,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Raymond Chatelanat,
M. et Mme Wes Sorenson,
leurs enfants et petits-enfants,
Les descendants de
M. Edouard Mourgue-Molines,
Les descendants de
M. Alfred Chatelanat,
ont la douleur d'annoncer le décès, survenu à son domicile, le 18 avril 1998, de

M. François DAULTE,

leur cher père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin, parent et ami.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 23 avril, à 14 h 30, au temple d'Aubonne.

Domicile de la famille :
Ch. de la Girarde 16, 1066 Epalinges,
9, rue Mandar,
75002 Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Or nous savons que toutes choses
concourent au bien de ceux
qui aiment Dieu.

– La Bibliothèque des arts
a le profond chagrin de faire part du décès de

M. François DAULTE,
fondateur et président de la maison d'édition.

– Daniel Hertzog,
son fils,
Karine, Claire, Pauline,
ses petites-filles,
Alice, Phœbée, Charlie, Joe, Chouncey, Georges, Liberty,
ses arrière-petits-enfants,

Sylvie et Gilles Tahier,
sa fille et son gendre,
Abel,
son petit-fils,

Gilles Hertzog, Anna Guarini-Hertzog,
son fils et sa belle-fille,
Tancrède et Paola,
ses petits-enfants,

Etienne et Liliane Hertzog,
son beau-frère et sa belle-sœur,

Florence Heilbronn,
Consuelo Garrido Redón,
Madeleine Conzalves da Silva,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Marcelle HERTZOG-CACHIN,
médecin,
ancien député de la Seine,

survenu le 20 avril 1998, à Croissy-sur-Seine.

L'incinération aura lieu le vendredi 24 avril, à 14 h 45, au crématorium de l'Essonne, avenue de Verdun, Arpajon (Essonne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Henriette Felendler-Slisonsky,
sa mère,
Mme Josette Jammot,
sa femme,
Juliette, Maurice, Florence et Sylvie,
ses enfants,
Pierre,
son beau-fils,
Antoine, Armand, Sunshine, Anton, Cléo, Sarah, Kellie, Laetitia, David, Yaël, Déborah, Naomie et Odel,
ses petits-enfants,
Mylène Jammot et Liliane Gauthier,
ses belles-filles,
Christophe Thienot et Richard Leduc,
ses gendres,
Et tous ses amis,
ont l'immense chagrin de faire part du décès de

M. Armand JAMMOT,

survenu le 19 avril 1998, à l'âge de soixante-seize ans.

L'inhumation aura lieu à Antibes (Alpes-Maritimes), dans la plus stricte intimité.

Ce présent avis tient lieu de faire-part.

32, avenue Thierry,
92410 Ville-d'Avray.

(*Le Monde* du 21 avril.)

– Oran. Bayonne.

M. Léon Mazzella di Bosco,
son époux,
Léon, Muriel et Pascale,
ses enfants, et leurs conjoints,
Sophie, Bernard et Yves,
Marine, Lucas, Robin, Raphaël
et Camille,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Léon MAZZELLA di BOSCO,
née **Simone MARCHAL**,

le 19 avril 1998, à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), dans sa soixante et unième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Oranie,
20, rue Saint-Forcet,
64100 Bayonne.

– M. Michel Blin,
Mlle Laurence Blin,
M. et Mme Robert Baudet,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Nelly,

survenu à Paris, le 16 avril 1998, dans sa quarante-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 24 avril, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-des-Champs, 91, boulevard du Montparnasse, Paris-6e.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale, au cimetière Jean-Gautherin, à Nevers (Nièvre).

103, rue Notre-Dame-des-Champs,
75006 Paris.
9, rue Alfred-Brisset,
58000 Nevers.

– Toulouse.

Les familles Thierry, Marc,
Auteurs et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Patrice THIERRY,
poète éditeur de l'Ether Vague,

survenu le 7 avril 1998, à l'âge de quarante-six ans.

L'incinération a eu lieu le 10 avril.

– Betty, Jean-Roger, Anne, Patricia et Emile
ont la tristesse de faire part du décès de

Maurice WERTHER,
journaliste,

le lundi 20 avril 1998, à soixante-dix-sept ans.

Ni fleurs ni couronnes. Dons à l'Unicef ou à l'institut Curie.

Obsèques, le mercredi 29 avril, dans le *petit salon du crématorium*, Père-Lachaise, de 11 heures à 12 heures.

(*Lire ci-dessus.*)

Anniversaires de décès

– *Il y a un an, tel un volcan, s'éteignit*

Joël CANELLA.

Sa mère et ses amis, nous en sommes restés terriblement désarmés.

– Il y a un an, le 22 avril 1997,

Adrienne PREVOTAT

disparaissait tragiquement.

La messe paroissiale de 18 h 30 sera célébrée, le dimanche 26 avril 1998, à son intention, en l'église Saint-Germain de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Messes anniversaires

Colette LANGIGNON,
psychanalyste,

œuvrait au centre Etienne-Marcel, à la Maison verte, aux Points cardinaux et, jadis, aux Cazottes.

Elle est morte le 24 avril 1992.

Son souvenir est vivant et nous nous réunissons pour une messe en sa mémoire.

Le vendredi 24 avril 1998, à 12 h 10, en l'église Saint-Laurent,
68, boulevard de Strasbourg,
près de la gare de l'Est (Paris).

– Pour le premier anniversaire du retour à *Dieu* de

M. Henri RAVISSE,
président de la chambre de commerce
et d'industrie de Calais
de 1980 à 1997,
chevalier de la Légion d'honneur,

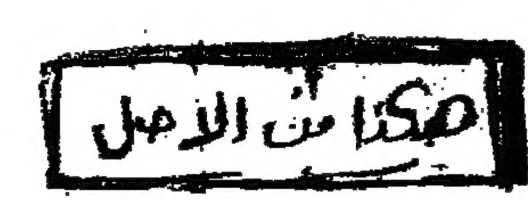
une messe du souvenir sera célébrée le *mardi 28 avril 1998*, à *19* heures, en l'église historique Notre-Dame de Calais.

Une pensée affectueuse, une prière sont demandées à ceux qui l'ont connu et aimé et qui restent fidèles à son souvenir.

Communications diverses

– **Anniversaire de la Révolte du ghetto de Varsovie**, avec M. H. Bulawko et Mme Larissa Cain, témoin : « Une enfance au ghetto de Varsovie » (Ed. L'Harmattan). Chants par Michèle Tauber. Tél. : 01-42-71-68-19. Au C.B.L., 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, le jeudi 23 avril, à 20 h 30.

CARNET DU MONDE
Fax : **01-42-17-21-36**
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96



L'animation culturelle devient un moteur du développement local

Elus et acteurs de terrain considèrent aujourd'hui que les festivals et autres manifestations de ce type sont un facteur de cohésion et de richesse. La première rencontre consacrée aux techniques d'animation de la cité s'ouvre à Paris

« **LA RICHESSE** *d'un grand pays ou d'une petite ville ne se mesure pas, ne se mesure plus par la seule évaluation de l'industrie qui y prospère, de l'agriculture, du commerce et des services. L'impondérable culture, la conquérante action culturelle ont ouvert, créé, développé une nouvelle et considérable part de marchés.* » C'est ce que souligne le Conseil économique et social (CES) dans un avis intitulé « Evénements culturels et développement local », adopté au début de l'année. Si le rapporteur, Philippe Dechartre, se penche, au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire, sur l'apport culturel, les retombées économiques et l'impact sur l'aménagement du territoire des nombreux festivals qui se déroulent au fil des mois en France – quelque 2000, un chiffre en fort accroissement depuis le début des années 80 –, il relève également que tout événement culturel peut être un facteur de « *cohésion sociale, d'intégration des jeunes en difficulté, de lutte contre l'exclusion* » : plus que jamais, le développement local est un tout à prendre dans ses dimensions économique, sociale, culturelle et citoyenne.

MUSIQUES AMPLIFIÉES

François Dosé, *député (PS) de* la Meuse et maire de Commercy, *(lire ci-dessous)*, secrétaire général de l'Association des petites villes de France – qui regroupe les cités, en majorité en milieu rural, entre 3 000 et 20 000 habitants – partage cette analyse : « *L'événement culturel, l'animation de la cité doivent être le levier d'autre chose, au service du développement. On ne peut plus se contenter de l'image séculaire du pain et des jeux* », assure l'élu, avant de souligner que « *la richesse identitaire et une volonté de développement, cela donne un autre sens à l'animation de la cité* ».

Le CES, au travers du rapport Dechartre, estime qu'au-delà de leur impact sur le développement économique (nombre d'emplois créés, tourisme, accroissement et rentabilisation des équipements collectifs, création d'entreprises liées aux activités festivalières) et sur le corps social (notoriété, entretien ou création d'une identité locale), les événements culturels, quels qu'ils soient, aident à la résorption de la fracture sociale. D'autant que « *des formes artistiques, longtemps considérées comme mineures dans leur domaine, telles que le rock n'roll pour la musique ou la bande dessinée pour la littérature participent désormais* » de plein droit à l'expression culturelle. Ainsi, l'expérience de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne), qui a mis sur pied l'original Florida, « *premier complexe musical entièrement dédié aux musiques amplifiées* » : rock, techno etc. qui « *privilégie l'apprentissage et l'éducation musicale* in situ *et dans un espace ouvert* ». « *Nous ne sommes pas essentiellement tournés vers le public mais bien plutôt vers les populations* », explique son directeur, Philippe Berthelot, pour qui l'objectif du Florida « *vise à une stratégie culturelle qui donne lieu à des programmes d'actions regroupant notamment les associations ou les communautés de communes, à l'échelle départementale* ».

« *C'est un projet qui soutient les revendications à la citoyenneté musicale au même titre que la citoyenneté sportive, qui, elle, est reconnue sans problème. L'important reste d'éviter la marginalisation, le ghetto d'un lieu, d'une expression, d'un seul public* ». En 1997, le Florida a ainsi organisé 35 concerts « *dans les murs* », drainant 35 000 spectateurs et 38 rencontres en milieu rural, auxquelles ont participé quelque 5 000 personnes.

Ali Habib

Premier festival international

Le premier festival international des techniques d'animation de la cité (Fitac), créé à l'initiative d'EDF avec le soutien de l'Association des maires de France (AMF), rassemble pendant trois jours à partir du mercredi 22 avril, au foyer de l'Arche de la Défense, à Paris, élus, *professionnels et acteurs de l'animation dans la ville.*

Les protagonistes de la cité « plancheront » sur le thème majeur de l'animation, de l'imagination et de la créativité comme garanties de retombées économiques, sociales et culturelles.

Littoral et patrimoine

Des galets du Nord aux calanques marseillaises, les villes côtières ont tout intérêt à entretenir l'affluence des visiteurs. Mais ont-elles une politique culturelle différente de celles de l'intérieur ? Antoine Rufenacht, maire (RPR) du Havre et président de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL), estime que sa ville a une spécificité certaine. « *Une ville comme Le Havre a tout intérêt à valoriser son passé* », dit-il.

Reconstruite après la deuxième guerre mondiale, la ville, dont le port a connu la période du grand négoce, reste toujours industrielle, « *ouvrière et prolétaire* ». Le maire veut voir sa ville en phase, culturellement, « *avec tout ce qui touche à la mer, à l'aventure du large* ». Un espace maritime et portuaire, sorte de musée-souvenir, a été créé qui « *permet aux Havrais de mieux connaître leur culture maritime* ». La municipalité a par ailleurs le projet d'un festival des films de la mer.

Commercy passe des forges à l'expérimentation culturelle

FRANÇOIS DOSÉ, le maire de Commercy (Meuse), une cité de quatre mille âmes dans la vallée de la « *tranquille Meuse* », à un jet de pierre de Bar-le-Duc, semble satisfait que sa ville « *soit devenue par la force des choses une petite ville de services* », après la fermeture des forges. Commercy a été récompensé notemment pour avoir été la première petite ville à réussir sa restructuration hospitalière.

La municipalité a su répondre à l'attente culturelle des habitants de l'arrondissement. Le cinéma est fréquenté par 60 % de non-résidents ; une école de musique de 17 disciplines (la seule agréée du département) attire les élèves de 42 communes environnantes. Le lien avec la ruralité n'est donc pas coupé, témoin la classe d'orgue qui se déplace régulièrement dans les petites communes pour jouer dans les églises, « *entretenant ainsi la vie paroissiale* ». Hôpital et école de musique ont été créateurs d'emplois et procurent des retombées financières pour la commune, située dans l'arrondissement le plus rural de la Lorraine. La culture muséale n'est pas oubliée puisque le Musée des ivoires et des faïences présente l'une des plus importantes collections publiques de France d'ivoires.

Par ailleurs, la ville de Commercy s'est associée avec deux de ses voisines, Euville et Lérouville, dans le projet « Pierres lorraines » qui tente de valoriser cette richesse naturelle de la région au travers de classes du Patrimoine. La Meuse est en effet un pays de pierre, et les carrières du Pays de Commercy d'où l'on extrayait, depuis le Moyen Age, un matériau au grain fin et particulier, ont connu leur heure de gloire à la fin du siècle dernier. Ces classes où l'on apprend les origines de la pierre, sa taille, les techniques y afférant, sont propices au travail d'observation, de découverte d'un patrimoine, mais aussi de réflexion pour l'enfant ou l'adolescent lorsqu'il entre en contact d'un tailleur de pierre ou écoute le géologue et l'historien évoquer la longue saga de ce matériau.

« *En général, nos expérimentations ne font pas la « une » des médias*, déplore François Dosé, *à cause de leur modestie, mais si les petites villes échouent, c'est la ruralité qui en prend un coup !* » Cette ruralité qui possède, elle aussi, une dimension culturelle, populaire et vivante, qui peut être le support de manifestations artistiques aptes à aider au développement local.

« ART EN PAYSAGE »

Ainsi, Le vent des forêts, qui se veut « *un partage entre monde rural et art contemporain* », est un sentier balisé de 40 kilomètres, parcourant 5 000 hectares de forêts vallonnées, entre la Meuse et l'Aire, à une trentaine de kilomètres de Commercy. Cela pourrait n'être qu'un chemin de randonnée, joli, certes, mais classique. La rencontre entre six petits villages ruraux et des artistes internationaux en a fait un sentier d'« *art en paysage* ». Vingt et un artistes, sur les quarante-deux qui avaient postulé, ont en effet réalisé et déposé leur œuvre tout au long du sentier. Les artistes ont été chacun accueilli dans une famille rurale. Chaque village a tenu à organiser une fête qui a eu son plein de convives. Le sentier s'inscrit dans la durée puisqu'il sera reconduit chaque année. Entre le 1er et le 14 juillet, treize nouveaux artistes le « *compléteront* ».

Grâce à cette initiative, les villages, qui n'excèdent pas deux cents habitants chacun, ont été vivifiés. Les petits commerçants sont satisfaits. Mais surtout, comme le dit le concepteur du projet, le sculpteur François Davin, de Laheymeix, « *nous avons réconcilié l'art contemporain avec la vraie population* ». Une autre manifestation, allant dans le même sens mais dans le cadre plus large de la région, aura lieu cette année à l'initiative du parc naturel régional de Lorraine : 23 jardins d'artistes seront créés sur une parcelle de terrain. Sur chacun des sites choisis, le « créateur » élaborera son œuvre sur un thème défini « *en relation avec un élément fort du patrimoine* ».

A. H.

■ **COLLECTIVITÉS LOCALES :** selon une enquête du cabinet Arthur Andersen International sur la gestion *déléguée des services publics* rendue publique lundi 20 avril, les collectivités territoriales sont « *globalement satisfaites de la gestion déléguée* ». Cette étude (réalisée sur la base d'un échantillon de 245 collectivités locales), affirme cependant que 60 % des collectivités souhaitent renégocier afin de « *trouver un juste équilibre* ». 78 % des élus entendent revoir le mode de rémunération du délégataire, renforcer la clarté de la tarification (66 %) et abaisser les coûts du service (59 %).

■ **LANGUES RÉGIONALES : Bernard Poignant (PS), maire de Quimper et président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (Fnesr),** vient d'être chargé par Lionel Jospin de reprendre la mission sur les langues régionales que le premier ministre avait confiée en 1997 à Nicole Péry, alors députée (PS) des Pyrénées-Atlantiques. Mme Péry a été nommée le 30 mars secrétaire d'Etat à la formation professionnelle auprès de Martine Aubry. M. Poignant rendra son rapport le 30 juin.

■ **TOULOUSE : le métro toulousain a freiné *la circulation automobile*** dans le centre-ville, mais n'a rien résolu des problèmes de la banlieue. C'est ce que révèle l'enquête « ménage » réalisée par l'Insee et le Centre d'études sur les réseaux, les transports et l'urbanisme. Si les habitants du centre-ville effectuent plus de la moitié de leurs déplacements quotidiens à pied, ceux de la périphérie utilisent à 75 % leur voiture. On note une diminution de 9 % des déplacements en voiture dans le centre de Toulouse. Mais la circulation automobile a *littéralement* explosé dans la périphérie (+ 57 %). – *(Corresp.)*

Le gène de l'obésité à l'épreuve du soupçon

La suspicion règne autour des travaux du docteur Bernard Bihain sur une protéine du foie qui éliminerait les mauvaises graisses. Les enjeux commerciaux sont énormes. Les accusations aussi. Enquête sur une vive controverse scientifique



CETTE histoire de poker menteur débute en 1994, lorsque l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) ouvre, à la faculté de pharmacie de l'université Rennes-I, une unité de « nutrition, métabolisme lipoprotéique et athérosclérose ». L'équipe, une petite trentaine de personnes, est dirigée par un docteur en médecine de trente-cinq ans, Bernard Bihain. Ce Belge, diplômé de l'Université libre de Bruxelles, a travaillé plusieurs années aux Etats-Unis, dans les universités Columbia et de Louisiane. Deux ans plus tôt, il a surtout publié, dans la revue *Biochemistry*, un article sur la dégradation des déchets graisseux d'origine alimentaire dans le foie, qu'il explique en émettant l'hypothèse de la présence d'un récepteur spécifique : une protéine baptisée LSR (Lipolysis stimulated receptor).

On imagine l'intérêt suscité par cette « découverte » : si un tel récepteur existe dans les cellules hépatiques, et s'il possède la propriété d'éliminer les mauvaises graisses, évitant ainsi leur accumulation dans les tissus adipeux, on peut alors imaginer d'agir sur des pathologies comme l'athérosclérose et l'obésité. Les perspectives thérapeutiques sont lointaines : il reste à identifier le ou les gènes gouvernant la synthèse de cette protéine, puis à élaborer des molécules susceptibles d'activer ces gènes lorsqu'ils sont déficients chez un patient. Mais les espoirs sont à la mesure du « marché » de l'obésité.

La réussite paraît à portée de main, puisqu'en février 1997 l'Inserm signe un contrat de collaboration de recherche avec la société française Genset (350 salariés et 99 millions de francs de chiffre d'affaires), l'une des entreprises européennes les plus actives dans le domaine de l'analyse du génome humain, la génomique. *« Pour identifier le gène qui, parmi 80 000 autres, code pour la protéine LSR, nous avions besoin de la force de frappe de Genset et de son centre de séquençage »*, explique Bernard Bihain. Le mariage semble fécond : six mois plus tard, les deux partenaires déposent une demande de brevet pour le précieux gène. A la clé, un projet de laboratoire commun dont le financement – une soixantaine de millions de francs sur trois ans – fait largement appel aux collectivités bretonnes. Destiné à *« réaliser les travaux de recherche permettant l'exploitation et la commercialisation du LSR »*, il doit être géré par un groupement d'intérêt économique (GIE).

Mais, entre-temps, le doute a commencé à s'insinuer. Au mois de mai, la commission scientifique de l'Inserm chargée de l'examen quadriennal de l'unité 391 ne l'a reconduite que par 13 voix sur 22. *« Du fait du secret industriel entourant l'accord avec Genset, nous manquions d'éléments d'évaluation scientifique. De plus, les relations entre le directeur et certains de ses collaborateurs nous ont paru très tendues*, relate le président de la commission, Jean-Claude Stoclet, professeur à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg. *Mais nous avons estimé qu'il fallait donner à Bernard Bihain la possibilité d'apporter la preuve du bien-fondé de ses hypothèses. »*

Le doute fait place au soupçon quand, début juillet, deux membres de l'équipe demandent la « protection morale » du président de l'université Rennes-I, Jacques Lenfant. *« J'avais fait une manipulation qui n'avait pas marché*, raconte l'un d'eux. *Je l'ai dit à Bihain, qui m'a répondu de ne pas m'inquiéter, qu'on allait la refaire. Mais il a quand même utilisé les résultats, alors qu'ils étaient inexploitables. J'ai eu peur que l'on m'accuse, plus tard, d'avoir moi-même faussé les données. »*

Ce récit n'est pas isolé. Mi-septembre, à la demande de l'université rennaise, Bernard Bigot, directeur général au ministère de la recherche et de la technologie, nomme une commission d'audit présidée par Pierre Corvol, professeur au Collège de France. Vingt-quatre témoignages écrits sont recueillis sous le sceau de la confidentialité, dont sept concernent l'activité scientifique de l'unité. Ces « dépositions », rapporte Jacques Lenfant, *« tendent à montrer que le directeur a privilégié des résultats et en a ignoré d'autres, en vue de conforter une hypothèse a priori »*. Un membre de l'équipe confirme aujourd'hui avoir constaté *« des discordances entre les données utilisées dans des publications (parues et soumises) et le rapport d'activité quadriennal et certains résultats expérimentaux »*. En clair, Bernard Bihain est suspecté de fraude scientifique. La plus terrible des accusations contre un chercheur. La mystérieuse protéine LSR serait un récepteur fantôme – du moins dépourvu des propriétés espérées –, et son gène, une pure spéculation !

Le rapport Corvol, resté confidentiel, fait état d'*« accusations graves et concordantes »* mettant en cause *« l'intégrité scientifique des résultats présentés »*, et préconise *« une analyse plus approfondie »* par des spécialistes du sujet. Une expertise officieuse réalisée, sur la foi des mêmes témoignages, par Michel Philippe, professeur de biologie à Rennes et aujourd'hui directeur adjoint du département des sciences de la vie du CNRS, souligne, elle aussi, que les travaux de l'unité 391 posent de *« très nombreux problèmes »*. Elle relève notamment de troublantes variations, au fil des publications, dans les poids moléculaires du fameux récepteur.

Bernard Bihain nie tout en bloc, farouchement : *« Jamais je n'ai écrit quelque chose que je savais être faux. Et jamais je n'ai écarté quelque chose que je savais être vrai mais qui était contraire à ma théorie. Aucun chercheur de mon laboratoire ne l'a jamais fait. Sinon, il aurait été aussitôt exclu. »* Bernard Bigot, qui a repris l'enquête à son compte, vole à son secours : *« A ce jour*, écrit-il le 15 décembre, *aucun élément formel ne vient réfuter la recherche entreprise et conduite par l'unité 391 et son directeur. »* Blanchi ! Le conseil scientifique de l'Inserm se prononce lui-même, à l'unanimité, en faveur de la reconduction de l'unité pour quatre ans, en conseillant toutefois un réexamen à mi-parcours. Une recommandation non retenue par le directeur général de l'Institut, Claude Griscelli.

> « Jamais je n'ai écrit quelque chose que je savais être faux. Et jamais je n'ai écarté quelque chose que je savais être vrai mais qui était contraire à ma théorie »
>
> **Bernard Bihain**

Mais l'affaire rebondit en février 1998, avec la parution de deux articles dans la revue britannique *Nature*. Celle-ci révèle que deux collaborateurs de Bernard Bihain ont – démarche rarissime – demandé le retrait de leur signature d'un article soumis au prestigieux journal de l'Académie des sciences américaine, *Proceedings of National Academy of Sciences*, pour *« fausse interprétation »* de leurs données expérimentales. Dans le même temps, le ministère de la recherche annonce qu'il va faire mener *« un complément d'enquête scientifique »*.

Depuis, le malaise s'épaissit, alimenté par la discrétion, sinon le mutisme, des autorités. Le directeur général de l'Inserm s'en remet aux conclusions de la nouvelle expertise : *« Il serait très dommageable qu'une équipe travaillant dans un domaine où la compétition industrielle est vive soit déstabilisée par des soupçons qui se révéleraient n'être que des rumeurs. Mais, si le défaut de sincérité est avéré, la sanction sera immédiate. Je me réserve la possibilité de faire réévaluer l'unité 391 à tout moment. »* La commission d'enquête, pour laquelle quatre experts étrangers ont été sollicités, n'a pas commencé son travail.

Alors ? L'affaire laisse perplexe. Comment concevoir qu'un chercheur ait pris le risque de tricher délibérément, sachant que, tôt ou tard, ses résultats ne pouvant être reproduits, il serait démasqué, et sa carrière brisée ? Mais comment comprendre, si sa bonne foi n'est pas en cause, les attaques convergentes dont il est la cible ?

Sans doute l'histoire des sciences est-elle émaillée de controverses. Les exemples abondent de géniaux inventeurs convaincus de falsification ou, à l'inverse, de savants injustement traînés dans la boue. Certains se soldèrent par des scandales retentissants : on se souvient des fameux – et fumeux – rayons « N », prétendument découverts au début du siècle par le physicien français René Blondot ; de « l'homme de Piltdown », dont le crâne fossile, fabriqué de toutes pièces, abusa durant quarante ans les paléontologues les plus perspicaces ; ou, *a contrario*, du Prix Nobel de médecine américain David Baltimore, soumis pendant dix ans à l'opprobre général avant d'être réhabilité.

ON n'a pas oublié non plus la tempête soulevée, et toujours pas apaisée, par la « mémoire de l'eau » de Jacques Benveniste. Mais, le plus souvent, la communauté scientifique préfère régler ses comptes en famille. Dans le cas présent, on a peine à croire, avec Me Olivier Schnerb, avocat du barreau parisien, auquel Bernard Bihain a confié sa défense, que l'histoire se résumerait à *« une campagne inouïe de calomnie »*, manigancée par un chercheur renvoyé de l'équipe – et opportunément relayée par la revue *Nature*, trop heureuse d'épingler la recherche et l'industrie biomédicales françaises. L'explication paraît un peu courte, même si les méthodes de gestion du directeur, dont beaucoup de collaborateurs affirment qu'il les *« terrorisait »*, lui valent de solides rancœurs.

« C'est une affaire pourrie par l'argent », plusieurs scientifiques en sont convaincus. Philippe Froguel, directeur du département de génétique de l'Institut Pasteur de Lille, n'imagine pas que son collègue soit *« un truqueur »*. Mais, pense-t-il, *« la tendance naturelle des chercheurs à surestimer leurs résultats et à vendre la peau de l'ours prématurément est aggravée par leurs besoins de financement et par la médiatisation de leurs travaux. »*

Selon lui, *« Bernard Bihain, qui a construit toute sa carrière sur une seule idée, s'est acharné à la défendre, a tout brûlé pour elle, et la pression des biotechnologistes l'a amené à aller au-delà de ce qu'il avait réellement montré. »*

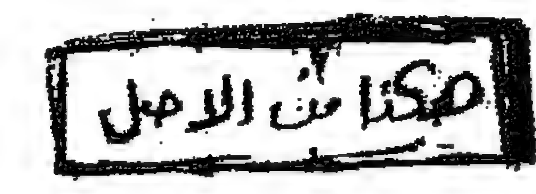
LE généticien Axel Kahn, qui dit *« très bien connaître »* le dossier, n'y voit, lui non plus, *« pas d'élément de fraude à proprement parler »*. Peut-être Bernard Bihain a-t-il *« un peu forcé la main, pour vendre son projet avec une agressivité toute américaine. Mais une promotion un peu agressive n'est pas une fraude et, après tout, le risque est pour Genset. »*

La société de génomique, dont le cours des actions n'a nullement pâti de ces démêlés, continue de *« soutenir complètement »* son partenaire et leur projet commun. Son PDG, Pascal Brandys, assure n'avoir *« aucun doute quant à la réalité du gène du LSR »*, que Genset a *« cloné et séquencé »*. Mais il admet que *« l'on peut discuter de l'importance de ce gène et de son implication dans les mécanismes cellulaires de l'obésité »*. Ainsi, la spécificité du LSR resterait à établir de façon formelle, dans un centre de recherche et de développement que le chef d'entreprise veut toujours construire, mais *« ailleurs que dans la région rennaise »*. A ses yeux, la querelle *« illustre les difficultés de la valorisation industrielle en France »*.

Le procès en vérité scientifique se double en effet d'un différend moins désintéressé. L'université bretonne n'a guère apprécié d'avoir été *« tenue à l'écart »* des accords conclus entre l'Inserm et la société Genset, qu'il s'agisse du projet de laboratoire commun – prévu non pas sur son domaine, mais sur un campus voisin aménagé à l'initiative du conseil général d'Ille-et-Vilaine – ou des éventuelles royalties attachées au brevet du LSR.

Quel qu'en soit le dénouement, l'histoire interroge la communauté scientifique. La recherche ne saurait être régie par la loi du secret. La plus sûre façon de refermer le dossier de l'unité 391 et de crever l'abcès qui empoisonne aujourd'hui l'Inserm serait de mettre sur la table toutes les pièces. Sous peine de continuer à entretenir la folle spirale du soupçon.

Pierre Le Hir
Dessin : Thierry Dalby



La France et l'Europe : un projet national

Suite de la première page

Le gouvernement s'attaque alors à la réduction des déficits publics grâce, d'une part, à des hausses d'impôts douloureuses pour l'ensemble des Français et pourtant inévitables car elles donnent un coup d'arrêt décisif à la dérive des déficits publics ; grâce, d'autre part, à un effort sans précédent de maîtrise des dépenses de l'Etat, bloquées en francs courants, et à une réforme en profondeur du financement et des mécanismes de la protection sociale. Cette politique permet une baisse spectaculaire des taux d'intérêt à partir de l'automne 1995, tant à court terme qu'à moyen terme. Les effets bénéfiques s'en font aujourd'hui sentir dans l'ensemble de l'économie. La stabilité du franc est parfaitement assurée durant toute la période.

Au début de 1997, les précautions avaient été prises pour que l'objectif des 3 % soit atteint à la fin de l'année, sans ponction fiscale nouvelle : les crédits nécessaires avaient été mis en réserve et l'effort de réduction des dépenses publiques allait être courageusement poursuivi. Le gouvernement formé en juin 1997 a confirmé l'objectif, mais il a choisi, pour garantir le respect du plafond des 3 % en 1998, d'opérer plus de 60 milliards de prélèvements fiscaux et sociaux supplémentaires, ce qui constitue un changement de cap lourd de conséquences pour l'avenir.

Nous voici donc arrivés au moment où les Français vont pouvoir recueillir les fruits de tant de travail. J'ai la conviction que l'euro sera pour tous une chance historique – c'est ici le mot juste –, une chance de croissance et d'emploi. Ne cédons pas au travers national qui nous fait hésiter à l'instant même où se réalisent les projets pour lesquels nous nous sommes tant battus.

Oui, l'euro est une chance de stabilité : il nous préservera des dévaluations compétitives intra-européennes qui ont mis à mal des secteurs entiers de notre appareil productif, telles l'industrie textile ou la filière bois, il y a quelques années encore. Oui, l'euro est une chance d'emploi : il permettra à nos entreprises de travailler sur un grand marché, réellement unifié, où les règles du jeu seront les mêmes pour tous. Oui, l'euro est une chance de progrès : le consommateur bénéficiera du jeu de la concurrence et de la transparence entre les producteurs européens ; il obtiendra de meilleurs prix et une plus grande qualité de service.

Oui, l'euro est une chance d'influence et de puissance : si nous le voulons, la zone euro pourra s'affirmer, sur la scène mondiale, face au dollar et au yen ; face aux grands ensembles régionaux qui se forment partout dans le monde, en Amérique, en Asie et même en Afrique. Nous pourrons ainsi jouer dans la cour des grands, dans toutes les instances monétaires, financières, commerciales ou économiques, tout particulièrement au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Oui, l'euro est une grande chance pour la France et, parmi les reproches que je m'adresse, il y a bien celui de ne pas l'avoir assez dit, en 1997, lorsque nous tentions de convaincre les Français que nous allions donner un nouvel élan à notre pays.

Est-ce à dire que nous entrons désormais dans l'ère de la facilité ? Je crois, tout au contraire, que l'euro ne tiendra ses promesses que si nous continuons à consentir les efforts nécessaires. Pour que la prospérité annoncée aux Français soit assurée, pour que notre modèle social construit depuis cinquante ans soit consolidé, il faut que la France soit bien armée et que les réformes indispensables soient poursuivies.

Je sais à quel point il faut une volonté politique forte pour engager des réformes et les mener à terme. C'est ingrat, mais c'est le devoir des responsables politiques en qui les Français ont placé leur confiance. Si je dis cela aujourd'hui, c'est que je ne vois plus cette volonté à l'œuvre. Il me semble même que notre gouvernement aborde cette nouvelle étape de notre histoire avec un certain degré d'impréparation technique, économique et surtout politique.

D'abord, l'euro sera synonyme de transparence économique entre tous les Européens, et il faut dès maintenant s'y préparer. Certes, les spécialistes pensent avoir tout prévu : le scénario de passage à l'euro a été étudié dans le détail, qu'il s'agisse de la fixation irrévocable des parités le 1er janvier 1999, ou de la circulation des pièces et billets libellés en euro, ou de l'adaptation de nos systèmes comptables et bancaires, ou encore des relations entre l'euro et les devises européennes qui subsisteront.

Oui, l'euro est une grande chance pour la France et, parmi les reproches que je m'adresse, il y a bien celui de ne pas l'avoir assez dit, en 1997, lorsque nous tentions de convaincre les Français que nous allions donner un nouvel élan à notre pays

Mais il faut aller plus loin. La transparence totale qui va régner sur les marchés des pays de la zone euro permettra à chaque consommateur de comparer directement les prix et la qualité de produits et des services qui lui sont proposés et d'arbitrer en conséquence ses décisions d'achat. Si l'on prend en compte le développement rapide du télécommerce, qui représente déjà aux Etats-Unis une fraction très significative de la consommation des particuliers, on mesure l'effet de l'intensification de la concurrence qui va se produire entre les entreprises européennes. Dès lors, les disparités fiscales et les différences de législation sociale vont vite devenir difficilement supportables ; la transparence donnée par l'euro s'étendra aussi aux salaires et aux charges.

Or, en la matière, on en est encore aux balbutiements. La France pourra-t-elle « tenir » longtemps avec un taux de prélèvement et une rigidité bureaucratique très supérieurs à ceux de ses partenaires ? On voit qu'ici la technique est en réalité éminemment politique... Le gouvernement n'est-il pas en train de commettre les mêmes erreurs que son prédécesseur en 1988-1989 ? A l'époque, le retour de la croissance aurait permis une baisse substantielle des impôts qui aurait bien préparé l'avenir. Au lieu de quoi on s'employa à *« réhabiliter la dépense publique »*.

Aujourd'hui, à nouveau la croissance nous donne les moyens d'alléger le fardeau qui pèse sur ceux qui travaillent. Dès lors la baisse de l'impôt sur le revenu engagé en 1997 ne doit-elle pas être poursuivie sans délai ? La majoration exceptionnelle de TVA à laquelle nous avions été contraints en 1995 ne peut-elle être progressivement réduite ? La hausse des dépenses publiques envisagée pour 1999 n'est-elle pas, dans ce contexte, un contresens qui risque de nous coûter cher au moindre fléchissement de la conjoncture ? L'empilement des structures administratives et politiques aux compétences de moins en moins compréhensibles pour les Français ne sert-il pas de refuge à tous les conservatismes ? La réforme de l'Etat est urgente pour que notre pays trouve une bonne articulation entre le fonctionnement de nos institutions et les exigences de la construction européenne.

Ensuite un équilibre cohérent doit être établi entre le pouvoir économique et le pouvoir politique.

On a beaucoup parlé du *« pilier économique »* de l'UEM. Déjà le rapport Werner, en 1970, évoquait la mise en place d'un *« centre de décision pour la politique économique »* en parallèle à un *« système communautaire de banques centrales »*. Le traité de Maastricht reste, sur ce point, dangereusement flou. La France a bien obtenu, en décembre 1996, au Conseil européen de Dublin, que le *« pacte de stabilité »* proposé par l'Allemagne devienne un *« pacte de stabilité et de croissance »*. Elle a beaucoup insisté pour que soit créé un véritable *« gouvernement économique »* de l'UEM. Mais la moisson des conseils d'Amsterdam (juin 1997) et de Luxembourg (décembre 1997) reste, dans ce champ-là, bien maigre. L'idée d'un groupe informel des pays de la zone euro (*« Conseil de l'euro »* ou *« Euro X »*) a certes été validée, mais son rôle et ses pouvoirs réels n'apparaîtront qu'à l'usage.

Or la question est vitale. Imaginons qu'à une politique budgétaire stricte – et c'est de bonne gestion – s'ajoute une politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) uniquement soucieuse d'affirmer sa crédibilité internationale, surtout au moment où elle fera ses premières armes, et nous pourrions avoir tous les ingrédients d'un cocktail récessif alors que nos pays ont besoin d'une croissance soutenue et durable.

On m'objectera, à juste titre, que le laxisme n'a jamais assuré la croissance. J'en suis le premier convaincu et je l'ai montré. Mais il est capital que le maintien de la valeur de l'euro – que la BCE doit garantir – ne nous fasse pas perdre de vue qu'il n'y a pas d'emploi sans croissance et qu'il n'y aura pas de croissance sans une juste parité entre l'euro et le dollar. Le pouvoir politique doit pouvoir aussi fixer des objectifs économiques de croissance et d'emploi. La BCE indépendante doit rendre compte au pouvoir politique, qui détient la légitimité démocratique, et être entendue de lui.

Enfin, j'en viens à l'essentiel : l'Europe doit affirmer un projet politique dans lequel la France trouve toute sa place.

L'Union européenne va être confrontée, dans les cinq ans qui viennent, à des choix décisifs – élargissement, nécessaire, à de nouveaux Etats membres qui partagent nos valeurs de civilisation et notre attachement à la démocratie ; réforme des politiques communes, notamment de la politique agricole et des politiques structurelles ; remise en cause des clés de financement du budget communautaire, etc. Les mécanismes institutionnels actuels, conçus pour les six Etats fondateurs et corrigés à la marge lors des premiers élargissements, se bloqueront inévitablement lorsque nous serons vingt ou vingt-cinq.

Le traité d'Amsterdam n'est, de ce point de vue, qu'un petit pas en avant, conclu dans un contexte européen marqué par les élections britanniques et les incertitudes allemandes. Il faut ratifier Amsterdam, mais il faut rapidement le compléter et le dépasser. Et nous aurons alors à nous poser cette question qui touche à l'essentiel : comment poursuivre et approfondir la construction européenne tout en affirmant notre attachement à l'identité nationale ? Comment bâtir une authentique Europe des nations ? Certains y verront la quadrature du cercle. D'autres en concluront qu'il est urgent de faire marche arrière et de remettre en cause le processus d'intégration européenne. Je pense, pour ma part, que c'est le plus beau défi que la France ait à relever dans les dix ans qui viennent et que nous devrions en faire le grand projet national dont notre peuple a besoin.

Si nous posons en principe que toute nouvelle délégation ou tout nouveau transfert de souveraineté de l'Etat français à l'Union européenne est un péril mortel pour l'existence même de la nation française, alors nous sommes dans l'impasse

Défi parce qu'il faut aller plus loin dans le renforcement de l'Union. Quarante ans d'efforts n'auraient servi à rien si nous nous arrêtions en chemin. Il faut que l'Union européenne devienne une réalité politique – non pas une ONG humanitaire qu'on sollicite lorsqu'il faut donner de l'argent pour résoudre tel ou tel conflit international, par exemple au Proche-Orient ou dans les Balkans –, mais une puissance capable de tenir sa place à la table des grands de la planète. Comme l'écrivait récemment le responsable politique allemand Karl Lamers, il s'agit de *« faire du Vieux Continent un acteur global que le reste du monde attend avec impatience »*.

Cela suppose que nous progressions dans plusieurs domaines sensibles : il nous faut ainsi mettre en œuvre une politique étrangère digne de ce nom, qui nous évite les erreurs et peut-être les fautes commises, par exemple, dans la gestion de la crise yougoslave. Je sais bien que les approches diplomatiques divergent souvent entre les Etats membres. Raison de plus pour imaginer des procédures qui nous poussent à cultiver non pas nos différences, mais nos intérêts communs.

Il nous faut aussi mettre à profit la rénovation en cours de l'Alliance atlantique pour doter l'Union européenne, au sein de cette alliance, d'une identité de sécurité qui lui soit propre et qui suppose donc une européanisation authentique des modes de fonctionnement de l'OTAN. Nous n'avons pas aujourd'hui les institutions qui nous permettent de nous rapprocher de ces objectifs.

L'idée des solidarités renforcées entre les pays qui veulent aller plus loin doit être approfondie. Des exemples concrets existent déjà avec Ariane et Airbus. Dans un domaine plus politique, la mise en place de l'espace Schengen, qui instaure une libre circulation à l'intérieur des frontières et un contrôle de l'immigration à l'extérieur de cet espace, se révèle plus efficace et plus stable que les politiques nationales, qui changent au gré des alternances de majorité. Elle montre sur quoi débouche une volonté politique partagée. On voit bien que la France et l'Allemagne, et j'ajouterai la Grande-Bretagne, ont une responsabilité particulière à assumer pour passer à la vitesse supérieure. Face aux défis que je viens d'évoquer, ne serait-il pas temps que nos trois pays réfléchissent à une initiative politique ambitieuse, à la hauteur des enjeux du troisième millénaire ?

Mais, me dira-t-on, que devient l'identité française dans tout cela ?

Deuxième facette du défi. Si nous posons en principe que toute nouvelle délégation ou tout nouveau transfert de souveraineté de l'Etat français à l'Union européenne est un péril mortel pour l'existence même de la nation française, alors nous sommes dans l'impasse. Et ce n'est certainement pas servir sa patrie que de manipuler les peurs de toutes natures que cette contradiction apparente peut susciter. Le repli et le protectionnisme ont-ils jamais représenté des solutions d'avenir ?

Tout nous montre que les Français, comme leurs partenaires européens, sont actuellement au cœur d'une double évolution : mondialisation, ouverture, recherche de valeurs universelles d'un côté ; enracinement, attachement à la patrie, et parfois même à ses origines locales, besoin d'identité, de l'autre. Saurons-nous concilier ces deux mouvements, obtenir qu'ils se nourrissent l'un l'autre, en somme *« faire l'Europe sans défaire la France »*, pour reprendre le slogan du mouvement gaulliste d'il y a vingt ans ?

Je suis convaincu que nous le pouvons. Encore faut-il que nous nous mettions d'accord sur ce que nous entendons par *« l'identité de la France »*. Je sais, pour ma part, ce qu'elle n'est pas : ni frileuse, ni protectionniste, ni dirigiste, ni raciste, ni xénophobe. Mais généreuse, créatrice, entreprenante, animée de l'esprit de conquête cher à Jacques Chirac.

C'est ce projet national qu'attendent tant de Français aujourd'hui en plein désarroi. Affirmons donc, à nouveau, ce qu'est pour nous la nation française. C'est d'abord une histoire commune, une langue commune, une culture commune, qui nous font ce que nous sommes. Ce sont ensuite des valeurs communes, conquises au fil des siècles. L'amour de la liberté, en première ligne, qui ne consiste pas – je cite de mémoire Montesquieu – à faire ce qu'on veut, mais à faire ce qu'on doit. Liberté qui est source de toute initiative, de toute création, de toute entreprise, c'est-à-dire de la richesse collective et des emplois pour tous. Liberté qui est aussi exigence de sécurité, respect des lois, besoin d'ordre et de règles. On sent qu'aujourd'hui les Français aspirent à un nouvel esprit des lois, à un ordre social collectivement consenti.

Liberté mais aussi sens de la fraternité. La richesse une fois créée doit être équitablement partagée, à la mesure du mérite et de la responsabilité. Ce partage ne doit pas tourner à l'assistance. Il est aussi un partage de responsabilité, ce qui signifie concrètement qu'à toute aide il faut une contrepartie, que toute allocation mérite, en retour, une activité, une formation, un service, un travail. Je suis frappé de voir combien cette idée progresse chez tous aujourd'hui.

Ces valeurs, partagées, c'est le gage pour le Français d'aborder la vie avec des chances égales. Elles nous resituent dans la continuité de notre tradition, à la fois chrétienne et républicaine, car nos racines sont bien là, pour ceux qui croient au Ciel comme pour ceux qui n'y croient pas. Enfin, la nation, c'est la volonté de vivre ensemble et l'adhésion de tous à un projet commun. Rêvons qu'au XXIe siècle, ce projet soit d'épanouir la nation dans l'Europe.

Jacques Chirac disait la semaine dernière que l'Europe, après avoir été notre horizon, va devenir notre réalité quotidienne. Ce doit être le sens de notre réflexion et de notre action. Il y a eu l'Europe des élites, pendant plusieurs siècles, à partir de la Renaissance. Aujourd'hui doit naître une Europe des peuples, qui sera celle d'une nouvelle Renaissance. Cette Europe ne doit pas être seulement celle de la libre circulation des hommes et des marchandises, mais celle des idées et des ambitions collectives, une Europe où se reconnaisse la jeunesse d'aujourd'hui, car c'est elle qui la construira avec ses passions, sa générosité et ses idéaux. La nation française a un rôle éminent à y jouer. La France et l'Europe ensemble : belle ambition, beau projet national pour le nouveau siècle.

Alain Juppé

AU COURRIER DU « MONDE »

Immigration : regarder la réalité en face

Dans votre numéro du 12 avril, un de vos lecteurs s'en prend avec une rare violence de ton à ceux qui entendent maîtriser les flux migratoires et s'opposent à la régularisation systématique de tous les sans-papiers. Dans sa vertueuse et facile indignation, votre correspondant oublie qu'une politique d'immigration est forcément tributaire de la conjoncture économique et sociale. Ce qui était possible pendant les trente glorieuses ne l'est plus maintenant, sauf à renforcer de dangereux mécanismes d'intolérance.

En attendant les jours meilleurs et plus apaisés, il faut regarder la réalité en face : la société française est actuellement incapable d'accueillir et d'intégrer tous les étrangers qui se présentent à sa porte. L'oublier, c'est fabriquer davantage d'exclus et de désespérés. Si on charge trop une embarcation, elle finit par couler, engloutissant à la fois les anciens et les nouveaux arrivés. Votre correspondant veut-il vraiment cette égalité dans le naufrage collectif ?

Gilbert Tourret
Lyon

Bonne conscience

Quand l'histoire bouscule à grande vitesse l'information et les vies – Irak, Algérie, Yougoslavie, Rwanda, procès Papon –, charriant la barbarie en un flot terrifiant de morts, de victimes innocentes par milliers, par millions, le simple citoyen que je suis peine certes souvent à ordonner sa conscience, son analyse, en une réaction constructive.

J'imagine que je ne suis pas le seul à devoir en revenir à des leçons toutes simples : réapprendre que mon indifférence tue ailleurs (loin ?), me mettant par contrecoup en péril futur, reconnaître un camp de concentration, un génocide, une barbarie quand elle est sous mes yeux et non la nier, pour en tirer conséquences et actes. J'imagine que je ne suis pas le seul non plus à m'interroger, timidement, sur le procès Papon, ne voulant surtout pas offenser la mémoire des victimes de l'Holocauste et affaiblir le travail actuel de leurs défenseurs. Mais ne pouvant s'empêcher de remarquer le contraste entre la lumière faite sur le passé et l'ombre portée volontairement sur le présent. Y a-t-il un devoir de mémoire ? demande-t-on souvent en philosophie aux lycéens. L'actualité rwandaise ou yougoslave renvoie cette réponse : la mémoire a une durée de vie limitée : pas plus de cinquante ans.

Et quand je suis amené ainsi, par une logique qui m'effraie, à trouver vacuité à nombre de propos qui paraissent sur Auschwitz, je prie Primo Levi et ses frères de n'y voir aucune volonté d'insulte. Je ne fais qu'exprimer mon désarroi, et, si c'est maladroitement, tirer le signal d'alarme d'une confusion d'esprit qu'avec d'autres je dois partager : je n'aime pas penser que les droits de l'homme ne sont qu'une fable pour nos jeunes et un discours manipulé à usage interne et externe pour notre bonne conscience et notre commerce.

Jean-Louis Le Dilosquer
Pont-L'Abbé (Finistère)

La parole des lycéens

Quand on est professeur principal et qu'on a pris soin d'assurer scrupuleusement le bon déroulement de l'enquête auprès des lycéens, on est plutôt surpris de voir ce qu'en fait Philippe Meirieu (*Le Monde* daté 22-23 mars). Premièrement il est faux de dire : *« Nous sommes face à un phénomène sociologique que nous n'avions pas imaginé : les lycéens ont répondu massivement. »* Les questionnaires sont arrivés aux élèves par la voie hiérarchique (rectorats, chefs d'établissement, professeurs principaux) et en sont repartis de même, comme n'importe quel document administratif. On ne peut pas vouloir à la fois les moyens d'une réponse efficace en utilisant la voie hiérarchique et s'étonner qu'elle le soit. En revanche, le comité d'organisation devrait s'interroger plus sérieusement sur les raisons des 20 % de non-réponses, puisque cette voie hiérarchique est habituellement efficace à 100 %. Deuxièmement, on peut s'étonner de l'étonnement de M. Meirieu devant la demande de respect et d'écoute des élèves, à tel point qu'il y voit une sorte de « détournement » de la consultation.

Tous les professeurs et tous les parents du monde savent la soif de reconnaissance qu'ont les êtres humains à l'âge du lycée. Ce qui est finalement affligeant, c'est de laisser croire que l'on comprendrait le sens de la parole des lycéens en synthétisant au sommet des synthèses de synthèses anonymes. (...) Les élèves nous disent très souvent qu'ils ne savent justement pas ce qu'ils veulent. Alors ils répondent plus ou moins dans l'air du temps, d'où les convergences, dont l'effet de masse ne signifie en rien des volontés personnelles affirmées.

Daniel Limat
Besançon (Doubs)

Contrôles en Irak

On a mobilisé les esprits autour d'un danger de guerre en Irak, on a mobilisé des chars, des troupes, tous les médias se sont emparés de cette affaire. L'ONU, avec l'aide de diverses puissances dont la France, a pu calmer le « jeu ». Il semblerait que les contrôles ont tous eu lieu, sans incident, sans découverte. La télévision, la radio, la presse, dont mon journal, ont moins traité de la solution heureuse du grave problème que d'un quelconque fait divers, ou n'en ont pas fait mention. Information, désinformation, intoxication ? Lorsque l'on clame sans cesse et partout le droit à l'information, il me semble que la morale voudrait que soit assurée une certaine objectivité.

René Croiset
Saint-Palais-sur-Mer
(Charente-Maritime)

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Prévenir le sida, partout

LA publication – le jour même de Sidaction, cet appel à la charité publique – du dernier bilan de l'épidémie d'infection par le virus du sida en Europe de l'Est, met crûment en lumière le tournant majeur auquel nous assistons dans l'histoire de cette pandémie. Jamais comme aujourd'hui, le fossé n'a été aussi grand entre la situation qui prévaut dans les pays riches et celle des pays pauvres, de l'Est et du Sud.

La mise en œuvre de campagnes réitérées incitant à la modification des comportements sexuels à risques et à l'usage du préservatif, la quasi-disparition de la contamination via les transfusions sanguines et, récemment, la large mise à disposition d'associations médicamenteuses efficaces ont totalement bouleversé le paysage en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord. La mortalité liée au sida y est en net recul et cette maladie est en passe de devenir une affection virale d'évolution *chronique*.

Les pays riches ont démontré ainsi qu'il était possible de lutter, par la prévention d'abord, contre cette pandémie. La situation est bien différentes dans les pays pauvres, les plus massivement touchés, à commencer par ceux d'Afrique subsaharienne où le virus contamine jusqu'à 30 %, voire plus, de la population. La prise en charge médicale y étant quasi inexistante, les malades y meurent le plus souvent de tuberculose ou de déshydratation.

Dans ce contexte, l'évolution de la situation dans les pays d'Europe de l'Est est révélatrice de l'incapacité collective de la planète face à la menace d'extension de l'épidémie. Dûment averties de la réalité infectieuse, les autorités politiques et sanitaires de ces pays ont cru, dans un premier temps, que l'adoption de mesures drastiques et contraires aux droits de l'homme (dépistage obligatoire, contrôle de la séropositivité aux frontières, enfermement des malades) serait suffisante pour éloigner un mal étranger.

Cette illusion a été rapidement balayée après la chute du mur de Berlin. Les bouleversements politiques et sociaux ont accéléré la diffusion du virus, sans que les nouveaux responsables, là encore informés, ne jugent nécessaire de faire de la prévention du sida l'une de leurs priorités. Les engagements solennels (comme la déclaration de Riga en 1993) n'ont jamais été réellement respectés. A cause notamment du développement de la toxicomanie intraveineuse, l'épidémie commence à s'y répandre à grande vitesse, comme ce fut le cas en Europe occidentale au début des années 80.

Tout cela conduit, une nouvelle fois, les membres d'Onusida à exhorter les responsables à appliquer une véritable politique de prévention. En vain. Ils ne sont guère entendus. On ne compte, en dehors des pays industrialisés, que quelques succès ponctuels face à l'épidémie. Et, d'ores et déjà, une autre menace majeure est annoncée, sinon programmée : l'arrivée de l'épidémie au sein de la population chinoise.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS **Le Monde**

La politique nationale du cinéma anglais

APRÈS plusieurs mois de négociations difficiles, le différend qui opposait les cinéastes américains au gouvernement britannique a été réglé par la signature à Londres d'un nouvel accord.

Voici près d'un an, le gouvernement anglais, inquiet de l'amenuisement rapide de ses ressources en dollars, avait pris la décision de frapper d'une taxe de 75 % tous les *films de provenance étrangère importés* dans le Royaume-Uni. Cette mesure atteignait la production américaine dont le revenu à l'étranger est surtout tributaire du marché britannique.

Immédiatement après notification de la décision anglaise, l'Association du cinéma américain (MPAA) décidait à l'unanimité de se refuser à toute nouvelle exportation de films vers la Grande-Bretagne. Les revenus de la production américaine en furent gravement affectés. *D'autre part, en Angleterre*, si l'on économisait des dollars, on n'en privait pas moins le public d'une de ses distractions favorites sans espoir d'arriver à faire face à toutes les demandes des salles de cinéma par le seul développement de la production nationale.

Des pourparlers ont alors opposé le point de vue de Londres à celui de Washington et le mois dernier *fut signé un accord qui*, à notre avis, prouve que le gouvernement est déterminé à mener une politique du cinéma. Par une attitude ferme et patiente, le gouvernement anglais a finalement obtenu une solution de compromis qui, si elle supprimait la question de principe de la taxe prohibitive, n'en sauvegardait pas moins les intérêts vitaux du cinéma national.

Henri Lavorel
(22 avril 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur *Minitel* : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Du vert devant les fenêtres *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

CHAQUE PRINTEMPS remet en mémoire les rapports des écrivains avec la nature. Leur lien est aussi ancien que l'écriture même, ainsi que le rappellent José Cabanis et Georges Herscher dans *Jardins d'écrivains* (Actes Sud).

Depuis Cicéron et Pétrarque, depuis Boccace et Palladio, bien avant que ne s'opposent les partisans du jardin dessiné à la française et ceux du fouillis à l'anglaise, deux hantises partagent les hommes de plume : prendre dans la nature des leçons d'ordre, les y projeter s'il le faut, ou y chercher des modèles de foisonnement anarchique. Le culte des perspectives trahirait la peur de se perdre, et celui de la libre broussaille le bonheur de s'égarer. Des consignes données aux jardiniers se déduiraient une métaphysique, une politique, une poétique, une érotique. Le style des allées révélerait l'homme, et l'œuvre !

De fait, Ferney ne peut convenir qu'à Voltaire ; Ermenonville, qu'à Rousseau. On n'imagine pas Hugo à Weimar, ni Goethe à Villequier ou Guernesey. La Vallée aux loups récite du Chateaubriand, Passy du Balzac, Nohant du Sand, et Médan du Zola. Seul Mallarmé pouvait rêver de Valvins, et D'Annunzio d'Il Vittoriale. Que dire d'Arnaga, *tout en alexandrins à la Rostand !* De Combray, où se combattent le goût de Proust pour les bouquets et sa frayeur de la crise d'asthme !

N'était la *« porte étroite du verger »* qu'Alissa, dirait-on, va faire grincer à l'instant, l'austérité de Cuverville évoque moins le botaniste Gide que la norme familiale où il va recharger par intervalles sa ferveur pour de nouveaux écarts. C'est chez Mauriac, à Malagar, que la fusion des êtres paraît la plus profonde avec les émois de la flore et de la faune. On croit voir passer le panama blanc du maître de *maison au ras des charmilles*, le nez religieusement penché vers les odeurs des chais, des règes, des sarments, des regains. Son fils Jean complète la visite en confirmant tendrement à Eric des Garets (*Malagar*, Sables édit.) les secrets de famille livrés par les *Mémoires intérieurs* de son père, *et le Temps immobile* de son frère Claude. Il fait bon suivre Duras à Neauphle, Green à Faverolles, Moinot à Salernes, Cabanis près de Toulouse, Déon en Irlande, comparer pages et pelouses, paragraphes et bosquets.

Il y a trente ans, au temps des simplifications gauchistes, le Sundgauvien René Ehni récusait tous ces souvenirs de gravier ratissé, de tours de parc, tous ces plaisirs de Dieu et d'héritiers, au motif que les Schlumberger n'avaient pu goûter à ces suavités de châtelains NRF qu'en exploitant une de ses tantes, ouvrière dans le textile alsacien...

Les nouveaux capitalistes issus de ces indignations ont eu tôt fait de s'en moquer comme des naïvetés de jeunesse. Désormais, tout auteur débutant commence par acheter à crédit une grange, pour se reposer de la hideuse ville et de la page blanche, en guettant les progrès de la verdure, du haut de ses chiens-assis. Au dos des livres, des photos avec pipe et velours côtelé gagent le retour de l'auteur à des racines du terroir. « Vit dans la Drôme », ajoutent certaines notices, comme si le détail valait brevet rustique de « poutre app. », loin des miasmes parisiens.

Au-delà des modes se confirme l'évidence suggérée par tant de métaphores (les fleurs de rhétorique, le jardin des racines grecques...) : soumettre à l'ordre des mots le désordre de nos songeries n'est pas le contraire de régner sur un jardin, riche de cabanes abandonnées, de beaux hasards, de bestioles fidèles, d'odeurs renouvelées.

Comme écrire « jardiner », c'est « gérer la diversité de la vie ». Le mot est d'Erik Orsenna, dans *Longtemps* (Fayard). Mot d'orfèvre, puisque l'auteur est aussi président de l'Ecole nationale supérieure du paysage. Cette institution dont l'objet aurait enchanté Giraudoux, il y a une sorte de logique jardinière à ce qu'y règne l'héritier le plus direct du poète dans l'art de tourner autour du bonheur comme on herborise, comme on butine.

Commissions *par Lars Bo*



Pour l'examen mythologique de l'avenir de l'homme.

L'armée française gagnée par l'action psychologique

L'ARMÉE française découvre en Bosnie l'action psychologique. Non sans quelque prudence. Mais avec la ferme conviction qu'il faudra bien arriver à établir *« un corps de doctrine »* de l'action psychologique et à l'enseigner aux futurs officiers dans les écoles militaires. Pratiquée par des cadres, qui n'ont pas connu la guerre d'Algérie et qui n'ont donc pas été échaudés par les expérimentations de leurs *anciens en la matière, l'action psychologique* cherche ses lettres de noblesse sur le terrain et vise à devenir *« une arme majeure dans la guerre moderne »*, selon l'expression d'un colonel français qui, en Bosnie, a la charge de la mettre en œuvre.

Cette redécouverte, par l'armée française, de « l'action psy », on la doit au contexte actuel d'emploi des *forces là où une armée classique*, issue des temps de la guerre froide, paraît relativement mal adaptée. En effet, le renouveau de « l'action psy » tient à la multiplication des opérations multinationales de maintien ou de rétablissement de la paix. De ce point de vue, la Bosnie est un nouveau laboratoire. Ce sont l'OTAN et, singulièrement, les Américains qui ont innové. Deux rapports, la *Quadrennial Defense Review* du Pentagone et le National Defense Panel d'experts civils choisis par le Congrès, en portent témoignage. A côté de forces mobiles et souples, qui viennent en appui de la diplomatie et de l'action économique, il faut pouvoir, dit-on à Washington, recourir à des *« opérations d'information »* destinées à influencer le comportement des populations locales et – but suprême – à promouvoir les intérêts de sécurité américains.

Dans les forces spéciales américaines, chargées des *« psyops »* (action psychologique), les manuels consacrés au sujet reprennent parfois mot pour mot des écrits français de la guerre d'Algérie. Ils s'inspirent de réflexions menées à cette époque-là par le colonel Roger Trinquier.

LE SYMBOLE SUPERMAN

En Bosnie, la « psyops » américaine ne prend pas la peine de s'avancer masquée. Ainsi peut-on lire sur des affiches à l'adresse *d'un public de jeunes que Super*man est à leurs côtés pour les protéger des mines et diffuser, par le biais de cette symbolique, *« l'American way of life »*.

Voulant contrecarrer cette action jugée omniprésente, les Français n'ont eu qu'à s'engouffrer dans la brèche ainsi ouverte, retrouvant des réflexes anciens mais adaptés aux nouvelles circonstances. Par le moyen d'une station radio locale qui diffuse de la musique et des bulletins d'information, de tracts et d'affichettes, par l'intermédiaire de spots télévisés et par la voix de détachements sur le terrain équipés de haut-parleurs, le commandement français des opérations spéciales (COS) tente d'obtenir l'adhésion des citoyens aux mesures de paix. Il s'agit *ni plus ni moins de modifier* les attitudes des populations, en faisant effort sur les plus jeunes de façon à réduire la portée de toute autre propagande dont ils seraient la cible.

« Ceux qui s'opposent aux initiatives pour restaurer la paix, explique un responsable français de l'« action psy », *sont un danger pour ceux qui œuvrent en leur faveur. En recherchant le contact avec la population, nous voulons prouver qu'il est avantageux de soutenir la SFOR »*, cette force de stabilisation de l'OTAN issue des accords de paix de Dayton.

A ceux qui s'étonnent que la SFOR puisse ressentir le besoin de se protéger contre les ingérences d'un ennemi que, par ailleurs, elle ne désigne pas, les experts français de l'« action psy » rétorquent que la Bosnie est un cas d'école de ces crises où la stabilité militaire et la pression sur la population précèdent et préparent le retour d'un pays disloqué à un état démocratique. Dans le cas présent, l'objectif des « psyops » est de *convaincre ceux qui n'en veulent* pas d'accueillir des réfugiés et des personnes déplacées – environ 570 000 si on ajoute les expatriés – dans des zones où ils sont minoritaires au début. *« Par ses campagnes de sensibilisation de l'opinion*, observe un général français qui en est un fervent partisan, *l'action psychologique participe des opérations possibles en période de pré-guerre ou de post-guerre. »*

Le propos est ambitieux. Il tend à laisser croire que, sur ce point précis, l'action psychologique fait l'unanimité dans les états-majors en France et que, sur l'initiative du COS et de ses réservistes soucieux d'en revendiquer la paternité, elle doit s'ériger du jour au lendemain en *« un corps de doctrine »* que n'auraient pas désavoué les fameux 5[es] bureaux de la guerre d'Algérie. En fait, l'armée française se cherche encore. Elle explore le sujet, sans aucun tabou dit-on. Sa philosophie n'est pas définitivement fixée, même si des officiers, à des postes importants de la hiérarchie, préconisent déjà de former les plus jeunes à ces « psyops » d'un nouveau genre. Le passé de l'armée française en la matière devrait l'inciter à la prudence, notamment depuis la guerre d'Algérie, où l'action psychologique a conduit hors des chemins de la discipline certains de ses partisans les plus virulents sur le terrain.

Face à des cadres prêts, de nouveau, à franchir le Rubicon et à s'aventurer dans des manœuvres politico-militaires justifiées, de leur point de vue, par l'ambiguïté, la complexité et par l'étendue de leurs missions de paix, ce serait plutôt à la communauté internationale de déterminer les règles du jeu. Sauf à considérer que de telles opérations, à l'instar des *« psyops »* américaines, sont dictées par un impératif national plus ou moins avouable, qui est d'accompagner, par la conquête insidieuse des esprits, la mainmise sur le redressement économique à venir d'un pays.

En France, le débat ne fait que *commencer. Il porte, pour l'ins*tant, moins sur nécessité d'entreprendre de telles actions, dans un cadre international, que sur l'identité de l'artisan à qui confier de telles missions. Il n'est pas évident que des commandos d'opérations spéciales – voués à des actions de reconnaissance opérationnelle sur les arrières, de neutralisation, d'exfiltration ou de contre-terrorisme *pour atteindre des objectifs* militaires ou paramilitaires – soient les mieux placés pour les exécuter, surtout s'ils devaient en avoir le monopole.

Jacques Isnard

RECTIFICATIF

JUSTICE

Contrairement à ce que nous avons indiqué dans un article consacré au Conseil supérieur de la magistrature (*Le Monde* du 16 avril), le procureur général de Paris, qui était auparavant le directeur de cabinet du ministre de la justice, Jacques Toubon, n'est pas Gabriel Bestard mais Alexandre Benmakhlouf.

ENTREPRISES

BANQUES Le mariage entre la Générale de banque, deuxième banque belge, et le bancassureur belgo-néerlandais Fortis semble sur la bonne voie. Il donnerait naissance au premier groupe financier belge. ● LA GÉNÉRALE DE BANQUE tient une assemblée générale jeudi 23 avril. Son président, Ferdinand Chaffart, jusqu'ici ouvertement hostile au projet, ne serait plus opposé à ce rapprochement. ● MAURICE LIPPENS, le patron de Fortis, lui a assuré que la banque serait la tête de pont du pôle bancaire belge du futur groupe. ● LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE et sa maison mère Suez-Lyonnaise, actionnaires des deux établissements, souhaitent vivement cette alliance. ● LE MARCHÉ financier belge connaît une recomposition accélérée depuis plusieurs années, marquée notamment par le rapprochement ING-BBL et Crédit local de France-Crédit communal de Belgique.

La fusion entre la Générale de banque et Fortis est sur la bonne voie

Le rapprochement entre la banque, filiale de la Société générale de Belgique, et le groupe de services financiers Fortis donnerait naissance au premier ensemble bancaire belge

FORTIS et la Générale de banque vont-ils se marier pour former le premier groupe financier belge ? Une étape décisive doit se tenir jeudi 23 avril, jour de l'assemblée de la Générale de banque. Ferdinand Chaffart, le président du comité de direction de la banque belge, âgé de soixante-deux ans et jusqu'ici hostile au rapprochement, va devoir s'exprimer devant ses actionnaires, et notamment le premier d'entre eux, la Société générale de Belgique (SGB). Elle détient 29,7 % de la Générale de banque et 19,3 % de Fortis. Son mandat d'administrateur sera soumis à un renouvellement portant jusqu'au 28 février 2001, date à laquelle il atteindra la limite d'âge. Sa fonction de président devra également être confirmée lors de cette assemblée générale. Un putsch semble *« politiquement impossible »*, indiquait-on mardi matin à la G-Banque.

La SGB fait tout, par la voie de sa maison mère, Suez Lyonnaise, pour que le projet d'union de la banque belge et du bancassureur belgo-néerlandais se concrétise. Le conseil de Suez Lyonnaise a *« examiné et fortement encouragé le projet de rapprochement »*, indiquait le 14 avril Gérard Mestrallet, président du directoire de Suez-Lyonnaise des eaux,. Certes, la Générale de banque et Fortis *« ont reconnu l'intérêt d'avoir des entretiens exploratoires »*, mais au stade actuel, rien n'est fait. Toutefois, *« les dernières réserves de Ferdinand Chaffart auraient été levées, la Générale de banque devenant le pivot du regroupement des activités bancaires du nouvel ensemble »*, indique une source proche du dossier. Une décision pourrait être finalisée lors du prochain conseil de la Générale de banque.

L'ambiance dans les étages de la banque belge reste électrique. Le dernier conseil, le 8 avril, avait indiqué qu'il poursuivait les discussions avec Fortis, *« tout en recherchant d'autres solutions »*. Les pressions de la SGB et de sa maison mère, qui sont de chauds partisans d'un mariage avec Fortis, sont fortes. Le point d'orgue d'un tel rapprochement serait une fusion entre la Générale de banque et CGER (Caisse générale d'épargne et de retraite), ancienne propriété de l'Etat belge, détenue depuis novembre 1997 à 74,9 % par Fortis. Les deux réunis posséderaient un réseau d'environ 2 000 agences. Aux Pays-Bas, la Generale Bank Nederland, qui a racheté le Crédit Lyonnais Bank Nederland en 1995, compléterait bien le réseau de Fortis, qui comprend la petite banque d'épargne VSB et la banque d'affaires MeesPierson. Avec 10 % du marché, l'ensemble resterait toutefois en quatrième position derrière les trois géants néerlandais, ABN Amro, ING et la Rabobank.

RECOMPOSITION

Le groupe Fortis présente la particularité d'être un conglomérat financier, créé en 1990, à la suite du rapprochement entre l'assureur belge AG (devenu Fortis AG) et l'assureur néerlandais Amev VSB, rebaptisé Fortis Amev. Sa structure présente la spécificité d'être un regroupement économique détenu à parité par les deux sociétés mères. Après l'acquisition de MeesPierson, il a racheté tout récemment l'américain John Alden, spécialisé dans l'assurance vie et santé.

La Générale de banque a, pour sa part, fêté ses 175 ans l'an dernier. C'est elle qui, il y a tout juste dix ans, proposait à l'Amro néerlandaise des fiançailles en vue d'un mariage. Ce projet a achoppé six mois plus tard. Elle a atteint en 1997 son objectif de rentabilité avec un rendement supérieur à 12,5 % de ses fonds propres pour la sixième année consécutive. Nombreux sont ceux qui lui envient son accord avec la poste belge, ce qui explique les nombreuses convoitises. Parmi ses prétendants, anciens ou actuels, on cite les noms du Crédit agricole, de la Société générale, de la Deutsche Bank, d'ABN-Amro.

Mais si la Générale de banque ne veut pas de Fortis, la question est de savoir quelle peut-être sa stratégie ? En perdant le CIC, *« elle s'est retrouvée sans rien, sans avoir imaginé d'autres alternatives »*, confie un proche du dossier. Il n'empêche, la Générale de banque doit bouger. L'évolution du marché bancaire belge et européen ne rend plus crédible un développement solitaire qui a eu longtemps la faveur de la direction. Le paysage financier belge est en pleine recomposition. La Générale de banque s'est fait ravir provisoirement sa place de numéro un par le nouvel ensemble né du rapprochement entre Kredietbank (KB), qui était la deuxième banque du pays, la banque coopérative Cera et la société d'assurance mutuelle ABB, qui, avec Fidelitas, va créer le troisième assureur belge.

Le marché belge s'est déjà profondément restructuré ces dernières années, à coup d'alliances : Crédit communal de Belgique-Crédit local de France, devenu Dexia, CGER-Fortis, Paribas Belgique-Bacob, et BBL (Banque Bruxelles Lambert)-ING. La Banque Bruxelles Lambert souhaitait créer la grande banque belge. Elle a d'abord courtisé la Générale Banque, qui a finalement repoussé ses avances. Econduite, la BBL est alors tombée sous la coupe d'ING.

Le mariage de la Générale de banque avec Fortis présenterait des avantages de taille pour les actionnaires, la SGB et Suez-Lyonnaise. Ce dernier disposerait d'une participation beaucoup plus liquide et pourrait éventuellement poursuivre son désengagement de la finance. Le groupe de Gérard Mestrallet vient de céder Sofinco au Crédit agricole. Il reste à finaliser la vente d'ISM à Bankers Trust. La Banque La Hénin et La Hénin épargne crédit sont également en vente. Suez-Lyonnaise a pour objectif de devenir le numéro un mondial des services aux collectivités.

Du côté de Fortis, la fusion est vue d'un bon oeil. *« Pour une fois en Belgique, on ne serait pas racheté »*, expliquait le 16 mars dernier Maurice Lippens, président de Fortis. Cela créerait en tout cas un grand pôle binational.

Mais les opposants à la fusion ont aussi leurs arguments. Le rapprochement fait craindre aux syndicats des licenciements, certains parlant de 3 à 4000 suppressions de postes. L'affaire Renault-Vilvorde a laissé des traces. *« La fusion des banques se heurterait à des structures qui ne sont pas encore bien intégrées, notamment celles de Fortis »*, plaide Ernst Bouvillon, analyste financier d'une banque néerlandaise.

Pascale Santi

Le poids des deux groupes (en 1997)

● **Fortis :**
-Résultat net : 37,4 milliards de francs belges (2,3 milliards de francs français)
-Total de bilan :
6 180 milliards FB.
-Rendement sur fonds propres :
14,1 %
-Parts de marché en Belgique de la filiale bancaire CGER : dépôts, 16 % ; crédits, 13 % ; nombre d'agences, 670 (1).

● **Générale de Banque :**
-Résultat net courant consolidé :
+ 13 % à 17,06 milliards FB
-Total de bilan :
5 913 milliards FB.
-Rendement sur fonds propres :
12,83 %.
-Parts de marché en Belgique :
dépôts, 14 % ; crédits, 17 % ;
nombre d'agences, 1 100 (1).
(1) source : Schroders.
(100 FB= 6,1609 FF).

ABN Amro pourrait faire une offre de reprise du Crédit lyonnais

AMSTERDAM
de notre correspondant

C'est une construction qui ressemble à un temple grec. Le toit accueille la banque qui se veut *« universelle »*, active dans tous les métiers du secteur. A l'heure actuelle, ABN Amro repose sur deux piliers. Le marché néerlandais et celui de la région du Midwest américain. Si la première banque néerlandaise avait obtenu le CIC, l'établissement français aurait constitué le troisième pilier de l'édifice. Mais Dominique Strauss-Kahn, le ministre français des finances, en a décidé autrement.

Jan Kalff, PDG d'ABN Amro, est trop fin diplomate pour critiquer ouvertement la décision du ministre français. Après tout, sa banque reste le premier établissement étranger en France, grâce à un ensemble de filiales de moyenne importance. *« Je ne sais toujours pas si le fait d'être étranger a joué en notre défaveur. Mais quoi qu'il en soit, ce n'est pas à nous de faire des commentaires négatifs »*, lâche le dirigeant, par ailleur laconique quant aux possibles enquêtes de la Commission européenne sur la vente du CIC : *« Nous n'avons pas été contactés et nous n'avons pas l'intention d'entamer des démarches. »*

M. Kalff reste néanmoins persuadé que l'offre d'ABN Amro était bonne et que la France est un pays intéressant. Dans le passé, il nous avait confié avoir étudié de nombreux dossiers de banques françaises. Il a d'ailleurs annoncé qu'il *« n'excluait pas »* de postuler pour la reprise du Crédit lyonnais. *« Mais il coulera encore beaucoup d'eau dans la Seine avant qu'on en arrive là »*, a-t-il immédiatement ajouté.

Fort de l'expérience du CIC, le responsable pour l'international au directoire, Michaël Drabbe, qui a supervisé à Amsterdam la candidature de sa banque, est, lui, plus pessimiste : *« J'ai du mal à m'imaginer que si le CIC a été vendu à une banque mutuelle, en ces temps de démutualisation, une grande banque française passera dans des mains étrangères. »* Pour répondre à la nécessité de renforcer la solidité de son édifice, ABN Amro va donc, en attendant des jours meilleurs en France, y ajouter d'autres piliers. La banque se cherche de nouveaux *« marchés domestiques »* dans la zone euro, en Europe de l'Est et en Asie du Sud-Est.

L'arrivée de l'euro va faire de l'Europe un véritable marché unique où même des géants comme ABN Amro devront s'étoffer. Il est donc urgent de construire un pilier européen, de préférence, outre la France, en Allemagne, dans le nord de l'Italie et en Belgique, indique M. Kalff. Chez son voisin, il reconnaît que la Générale de Banques est attractive mais il ne souhaite pas intervenir dans les discussions avec Fortis.

Dernier dossier *« très urgent »* : celui des Etats-Unis et de la nouvelle donne après la fusion entre Citycorp et Travellers. *« C'est une tentative très courageuse qui s'oppose à de nombreux lobbies sur place. Elle pourrait contraindre le Congrès à réviser la Bank Holding Companies Act qui interdit tout rapprochement entre banques et assurances »*, reconnaît M. Kalff. Si tel était le cas, ABN Amro, première banque étrangère aux Etats-Unis, pourrait envisager une fusion ou une collaboration avec une compagnie d'assurances. Depuis des années, les analystes veulent marier la banque à sa compatriote Aegon, également très présente outre-Atlantique. *« Aegon est une splendide entreprise. Rien n'est à exclure par avance »*, affirme M. Kalff. Europe oblige, il n'en ouvre pas moins la porte à d'autres assureurs du continent : *« Il existe des tas d'autres compagnies de qualité. »*

Alain Franco

Paris appelle Bruxelles à « garder son calme »

LA COMMISSION de Bruxelles rendra son verdict sur le troisième et dernier plan de redressement du Crédit lyonnais le 6 mai. D'ici là, le ministère de l'économie et des finances français et le commissaire européen chargé de la concurrence, Karel Van Miert, vont devoir travailler à rapprocher leurs points de vue, aujourd'hui irréconciliables, pour présenter une solution au collège des commissaires, qui ne peut prendre le risque de déclencher la faillite d'un des premiers réseaux bancaires français.

Les menaces agitées par M. Van Miert, lundi 20 avril, semblent surtout destinées à embarrasser le gouvernement français devant ses électeurs. Pour preuve, les arguments du commissaire européen à la concurrence ont été présentés exclusivement aux journalistes français et on n'en trouvait pas trace, mardi 21 avril, dans la presse internationale. Les déclarations du commissaire ou de ses proches n'ont donc pas entraîné de réactions négatives des agences de notation, dont le rôle est de sanctionner une dégradation du risque.

« UNE AFFAIRE COMPLIQUÉE »

Pour couper court à tout risque de panique des clients du Lyonnais, le ministre des finances, Dominique Strauss-Kahn, a déclaré, lundi 20 avril, sur France 3 : *« Évidemment, l'Etat garantit le Crédit lyonnais et garantit les déposants (...). Mais il faut qu'à Bruxelles on garde son calme. Sur le plan juridique, politique et financier, c'est une affaire compliquée. »*

Prêt à utiliser tous les arguments possibles pour faire pression sur Paris, le commissaire européen à la concurrence a également menacé de se pencher de plus près sur la cession du CIC au Crédit mutuel (*Le Monde* du 21 avril), faisant écho aux déclarations de Daniel Bouton, le président de la Société générale, interrogé par le quotidien *Ouest-France*. Très déçu, M. Bouton estime que *« le gouvernement avait deux possibilités de privilégier l'avenir. Une solution dans le cadre français et européen : c'était la Société générale. Une solution dans le cadre européen : c'était le néerlandais ABN-Amro. Il n'a retenu ni l'un ni l'autre. Je pense que la décision a été complètement politique. Le gouvernement a voulu développer le concept de banque mutualiste »*, a-t-il poursuivi. Pour lui, *« le gouvernement a pris le risque de ne pas choisir le long terme et l'Europe »* et *« a raté l'occasion d'utiliser l'une de ses seules cartes pour faire en sorte que, dans dix ans, il y ait dans la zone euro de grandes banques ayant un centre de décision en France »*.

Sophie Fay



Akzo-Nobel rachète le groupe Courtaulds pour près de 19 milliards de francs

L'industrie de la peinture se mondialise

Issu de la fusion d'un groupe néerlandais et d'un suédois, le chimiste Akzo-Nobel s'apprête à racheter l'ex-fleuron du textile britannique, Courtaulds. Il devient ainsi le numéro un mondial du secteur de la peinture, un marché encore très fragmenté où les fusions et acquisitions sont nombreuses depuis trois ans.

APRÈS ROLLS ROYCE, un nouveau fleuron de l'empire britannique s'apprête à passer à l'étranger. Courtaulds, naguère l'un des grands noms du textile d'outre-Manche, a fait l'objet, lundi 20 avril, d'une offre publique d'achat amicale de la part du groupe néerlando-suédois Akzo-Nobel (*Le Monde* du 21 avril). Montant de la transaction : 1,83 milliard de livres en cash, soit près de 19 milliards de francs, et 2,26 milliards en comptant la reprise de dette. Le groupe britannique a annoncé, le même jour, qu'il acceptait cette offre. Le nouvel ensemble donnera naissance au premier groupe mondial de peinture, et Akzo doublera de taille dans les fibres chimiques.

Courtaulds n'était plus que l'ombre de ce qu'il fut à l'époque où, sous la houlette de son patron charismatique d'alors, Sir Christopher Hogg, ce groupe incarnait dans les années 80, aux côtés de Jaguar (lui-aussi tombé depuis dans l'escarcelle d'un étranger, Ford), le « *miracle économique* » du thatchérisme. L'ex-géant du textile s'était séparé de son activité historique à l'occasion d'un « *split* » boursier en 1989, pour devenir un groupe chimique, campé sur deux grandes spécialités : les fibres synthétiques (marque Tencel), et les peintures.

Courtaulds, dont le chiffre d'affaires a encore fondu de 23 à 21,4 milliards de francs entre 1996 et 1997, était sur le point de réaliser une nouvelle scission de ses activités lorsque Akzo-Nobel est venu à son secours. Pour calmer ses actionnaires et retrouver un peu de valeur, Courtaulds avait annoncé le 25 février un plan de restructuration consistant à découper le groupe en trois parties. Deux d'entre elles devaient prendre la forme de sociétés cotées séparément en Bourse, International Coatings pour les peintures et revêtements, Courtaulds pour les fibres, la division emballage et polymères devant être pour sa part mise en vente.

OFFRE GLOBALE

Akzo-Nobel a fait une offre globale pour les peintures et fibres, de nature à satisfaire les actionnaires de Courtaulds. La division polymères (11 % du chiffre d'affaires consolidé), elle, sera bel et bien vendue, selon l'accord conclu par les deux groupes. Le chimiste nordique propose de payer 4,50 livres l'action, soit une prime de 66 % par rapport au cours du 24 février, veille de l'annonce de la restructuration de Courtaulds.

Les analystes subodorent qu'Akzo-Nobel compte, en fait, réaliser à son profit la scission de l'entreprise britannique. Ce sont en effet les peintures qui l'intéressent au premier chef. Dans un secteur pris depuis trois ans d'une frénésie de concentrations, Akzo Nobel va reprendre la tête du marché mondial en rachetant Courtaulds, avec une part estimée à 15 %, devant son éternel rival, l'anglais ICI (Imperial Chemical Industries). Ce dernier a racheté, en mars, les filiales européennes de l'américain Williams et les produits de revêtements Polyfilla, bien connus des bricoleurs. L'américain PPG Industries, numéro quatre mondial, a fait main basse sur l'italien Max Meyer Duco.

Les groupes français sont également présents. Le numéro un dans l'Hexagone, le pétrolier Total (4,5 milliards de francs de chiffre d'affaires dans les peintures) a racheté en 1997 deux sociétés, l'une aux Pays-Bas et l'autre en Afrique du Sud. Le groupe a confié la direction de sa division peintures à sa filiale britannique, la société Kalon. Le numéro deux, le cimentier Lafarge, a également beaucoup investi dans la peinture en reprenant Tollens et le britannique Laporte.

En rachetant Courtaulds, Akzo-Nobel pèsera 35 milliards de francs de chiffre d'affaires dans la peinture, qu'il s'agisse de produits destinés aux particuliers ou aux professionnels (bâtiment, automobile etc.). Il complète sa couverture mondiale du marché, le britannique ayant beaucoup investi en Asie. Dans les fibres, le nouvel ensemble fera jeu égal, sur le papier, avec l'américain Du Pont de Nemours. Mais le PDG d'Akzo, Cees van Lede, a indiqué lundi qu'il pourrait soit mettre cette activité en Bourse, soit la céder. Un groupe turc, Haci Omer Sabanci, est sur les rangs.

Pascal Galinier et Anne-Marie Rocco

IBM France veut devenir une « compagnie sans tabac »

La firme supprime les espaces réservés aux fumeurs dans son siège social de la Défense et dans ses deux sites franciliens. Six mille salariés sont concernés

LES SIX MILLE salariés parisiens d'IBM France ne parlent plus que de cela : depuis quelques jours, le siège social de la Défense et les deux autres sites franciliens de l'entreprise sont totalement non fumeurs. Les espaces réservés aux fumeurs sont en effet supprimés. Bernard Dufau, président de la compagnie, a tenu à en informer personnellement les salariés : « *Face au tabac, IBM pratique depuis plusieurs années une politique de protection des collaborateurs non fumeurs tout en apportant aide et conseils à ceux qui désirent arrêter de fumer. Cette attitude a porté ses fruits : le pourcentage des fumeurs est passé de 60 % dans les années 70 à 20-25 % aujourd'hui. Ce résultat nous encourage à franchir un pas supplémentaire et à devenir une "compagnie sans tabac", objectif que nous nous étions fixé en 1992. Nous avons donc pris la décision d'étendre l'interdiction de fumer à tous les locaux de la compagnie IBM France, à l'exception des espaces fumeurs existants. Sur l'établissement Paris-banlieue, ces espaces seront supprimés. Notre objectif est, en effet, d'assurer le respect de la loi par la protection des non-fumeurs. Or, le système de climatisation dans les immeubles de grande hauteur ne permet qu'un recyclage partiel de l'air, n'assurant donc pas une protection maximale...* »

Officiellement, la décision devait prendre effet le 4 mai. Mais la direction a préféré avancer la date pour que les vacances de Pâques calment les esprits. Dans le même dessein, Tim Stevens, directeur des ressources humaines, envoie actuellement un argumentaire aux *managers*. Les études, écrit-il, montrent que « *le tabagisme passif correspond à une consommation quotidienne de un dixième à deux cigarettes et pourrait être à l'origine d'environ deux mille cancers du poumon et de deux à trois mille décès (...) en France* ».

Salariés, fournisseurs, clients, visiteurs, toute personne présente dans l'entreprise est concernée. Les directeurs possédant un bureau individuel le sont également ; au nom de l'équité, bien sûr, mais aussi parce que ces bureaux sont en fait des lieux de travail « *bien souvent collectifs* ». Fumer devenant illégal, toute fraude sera sanctionnée, prévient le directeur des ressources humaines. Reste bien entendu la seule question qui vaille : où iront fumer les 17 % de salariés d'IBM qui sont des fumeurs invétérés ? La réponse est claire : « *en dehors des locaux occupés par IBM France* ». Mais sortiront-ils de l'entreprise sur leur temps de travail ? La réponse se fait plus évasive : « *Il n'y aura pas de temps prévu à cet effet, de même qu'il n'y a pas de temps de pause prévu pour aller à la machine à café par exemple.* » La comparaison n'est qu'à moitié probante. Car, pour sortir de l'entreprise, le salarié doit franchir le sas de sécurité avec sa carte magnétique. Décompter le temps passé à « en griller une » est donc un jeu d'enfant pour les logiciels d'IBM.

Alors que le gouvernement, les parlementaires et tous les responsables sociaux s'interrogent actuellement sur la notion de « travail effectif », la réponse de Tim Stevens cache mal un certain embarras. Difficile, en effet, d'affirmer que fumer, c'est tuer, et de payer les fumeurs pendant qu'ils ne travaillent pas. D'un autre côté, la loi interdit de fumer sur le lieu de travail, mais pas pendant le temps de travail, nuance. Il n'est pas exclu que cette démarche du géant américain, qui se veut exemplaire, finisse par embarrasser le gouvernement. Le décret du 29 mai 1992 « *fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif* » stipule que l'« *interdiction de fumer ne s'applique pas dans les emplacements qui, sauf impossibilité, sont mis à la disposition des fumeurs* ». Si l'on comprend bien ce jargon, un employeur doit, « *sauf impossibilité* », mettre des locaux à la disposition desdits fumeurs. A la direction générale de la santé, on explique que l'impossibilité concerne surtout, dans l'esprit des rédacteurs du décret, les commerces ou les locaux exigus. Jusqu'à ce jour, aucune multinationale n'avait cru pouvoir utiliser cet argument.

Frédéric Lemaître

Sanctions chez Bouygues Télécom

Si les salariés d'IBM ont intérêt à sortir s'ils veulent fumer, il est déconseillé à ceux de Bouygues Télécom d'en faire autant. Pour avoir fumé à l'extérieur de l'établissement alors que des espaces fumeurs sont aménagés à l'intérieur de l'entreprise, trois salariés de Bouygues Télécom ont reçu un avertissement le 31 mars, a révélé la CGT. Un quatrième a été licencié pour plusieurs raisons, parmi lesquelles sa préférence pour le fumoir extérieur. La direction reconnaît les faits, mais estime que la présence de salariés devant le bâtiment pourrait poser des problèmes de circulation et de sécurité dont elle ne veut pas être tenue pour responsable. Ces salariés sont, selon elle, sanctionnés pour être sortis de l'entreprise et non pour avoir fumé.

Pour le bonheur de leurs actionnaires, les prisons fusionnent aussi aux Etats-Unis

NEW YORK
de notre correspondante

Aux Etats-Unis, les banques ne sont pas les seules à fusionner pour le plus grand bonheur de leurs actionnaires : la « *mergermania* », ou folie de la fusion, gagne aussi l'industrie des prisons, un secteur en pleine expansion.

Corrections Corporation of America (CCA), le plus gros exploitant privé de prisons au monde, a ainsi annoncé, lundi 20 avril, sa décision de s'unir à une société immobilière de l'industrie pénitentiaire appartenant au même groupe, CCA Prison Realty Trust. L'opération, réalisée par un échange d'actions, permet à CCA de créer un Fonds d'investissement immobilier (Real Estate Investment Trust) avec une capitalisation de 4 milliards de dollars (environ 24 milliards de francs), un montage juridique fiscalement très avantageux qui lui fera économiser 50 millions de dollars d'impôts par an tout en continuant à verser aux actionnaires de confortables dividendes. Cette nouvelle société sera propriétaire de 34 établissements pénitentiaires et en gérera 77 autres aux Etats-Unis, en Australie et en Grande-Bretagne.

Le principal bénéficiaire de l'affaire, ont relevé certains analystes, devrait être Doctor R. Crants, le PDG de CCA, dont les *stock options* deviennent du coup immédiatement opérationnelles. M. Crants est à la tête de 1,6 million d'actions de CCA, dont plus de 400 000 en *stock options*.

UN SECTEUR EN PLEINE CROISSANCE

Avec une population carcérale de 1,7 million de détenus qui augmente d'environ 8 % par an, l'industrie des prisons est un secteur d'autant plus florissant que les Etats américains, toujours soucieux de réduire les dépenses du secteur public, ont de plus en plus recours à des exploitants privés pour gérer leurs établissements pénitentiaires. CCA est donc une entreprise en pleine croissance : au début de l'année, elle a annoncé une augmentation de 75 % de son bénéfice net, passé de 30 millions de dollars en 1996 à 54 millions en 1997. Dans la même période, son chiffre d'affaires faisait un bond de 293 à 462 millions de dollars. Les affaires marchent même si bien que le groupe a emménagé à la fin 1997 dans un nouveau siège social flambant neuf, à Nashville (Tennessee), et fait installer un nouveau système d'ordinateurs déjà protégé contre le « bogue de l'an 2000 », le casse-tête qui guette la plupart des systèmes informatiques n'ayant pas intégré la numérotation des années en quatre chiffres.

Leader dans son secteur avec 62 487 lits dans 77 prisons, CCA « *assure toute la gamme des services pénitentiaires* », souligne un communiqué de la firme, depuis le financement, la conception, la construction et la gestion de nouveaux établissements jusqu'au « *transport longue distance des détenus* ». Dans la seule année 1997, l'entreprise a ouvert 15 000 lits, soit « *plus que ce qu'aucun autre système pénitentiaire, public ou privé, n'a jamais créé en l'espace d'un an* ».

Tous les espoirs de croissance sont permis : le mouvement de privatisation des prisons, entamé il y a quinze ans, ne couvre encore qu'une minorité des établissements dans 35 Etats américains : il y a un an, selon la Reason Foundation, un groupe de pression en faveur de la privatisation des prisons, 4 % des détenus l'étaient dans des prisons privées. Certaines projections prévoient une progression de 20 % par an à court terme pour cette industrie avec, en prime, l'ouverture de marchés étrangers, comme le montrent les contrats récemment décrochés par CCA et son principal concurrent américain, Wackenhut Corrections Corp., en Australie et en Grande-Bretagne.

Sylvie Kauffmann

Colas se renforce sur les routes américaines

UN PIED en France, l'autre aux Etats-Unis : depuis plusieurs années, Colas, numéro un mondial de la route, s'est fixé cet objectif d'équilibre. Il est sur le point d'y parvenir. La société routière, détenue à 58 % par le groupe Bouygues, a annoncé, mardi 21 avril, la signature d'un accord avec Spectrum, filiale du conglomérat britannique Hanson, pour reprendre cinq sociétés routières américaines.

La transaction s'élève à 70 millions de dollars (420 millions de francs) auxquels viendront s'ajouter 20 millions de dollars pour restructurer l'ensemble. Colas, qui a dégagé l'an dernier 1,4 milliard de francs d'autofinancement, assure pouvoir financer sans problème ce rachat et le rentabiliser très rapidement. « *Après une année de remise en ordre, nous prévoyons de réaliser une marge de 1,5 % du chiffre d'affaires l'année suivante et de 3 % l'année d'après* », explique Alain Dupont, PDG de Colas.

Basées en Californie, en Caroline du Nord et du Sud et en Géorgie, ces cinq sociétés routières viendront compléter le dispositif de Colas, déjà très implanté sur la Côte Est et dans le Middle West américain. Avec cette acquisition, l'activité de Colas aux Etats-Unis passera de près de 700 millions à plus de 1 milliard de dollars de chiffre d'affaires. L'activité américaine sera loin encore d'équivaloir celle de la France où le groupe a réalisé l'an dernier, avec 16,6 milliards de francs, 62 % de son chiffre d'affaires. Mais, aux Etats-Unis, les perspectives de croissance sont, selon le PDG de Colas, très rapides : « *La route est beaucoup moins contestée qu'en Europe du Nord. Il y a beaucoup de programmes. C'est un marché qui connaît une croissance actuelle de 5 % par an.* » Porté par ces projets, le groupe pense s'y renforcer et racheter ultérieurement d'autres sociétés. « *Notre filiale aura désormais la taille suffisante pour autofinancer son développement* », assure M. Dupont, qui exclut pour l'instant toute mise en Bourse de la filiale ou du groupe à New York.

L'avenir semblant conforté sur le continent américain, Colas souhaiterait consacrer ses moyens financiers à son développement en Europe de l'Est et du Nord. En 1997, il a déjà racheté une société en Pologne et une autre en Finlande. Il aimerait s'y déployer encore avant d'attaquer la Russie.

Martine Orange

Enron, possible partenaire de la Saur

La Saur, filiale à 84 % de Bouygues dans les services collectifs, est à la recherche d'un partenaire « *pour renforcer ses capacités industrielles et commerciales* » affirmait Martin Bouygues, PDG du groupe de BTP, dans nos colonnes (*Le Monde* du 7 avril). Le groupe américain Enron (gaz, électricité) pourrait être ce partenaire et prendre jusqu'à un tiers du capital de la Saur. Rien n'est décidé, déclare-t-on chez Bouygues, où l'on affirme discuter avec plusieurs « *compétiteurs* ». Ces discussions sont menées « *en plein accord* » avec EDF, partenaire de la Saur et actionnaire de sa filiale Saur International.

هكذا من الاجل

Philippe Waquet, mémoire et maître à penser de la chambre sociale de la Cour de cassation

Après avoir défendu comme avocat Daniel Cohn-Bendit, François Maspero ou Klaus Croissant, il a façonné depuis dix ans la jurisprudence du droit du travail

INCONNU du grand public, Philippe Waquet est pourtant l'un des magistrats les plus influents de France. L'arrêt Samaritaine qui oblige une entreprise dont le plan social est jugé nul à réintégrer ses salariés, c'est lui. L'arrêt CGFTE qui interdit les grèves tournantes dans les services publics, c'est encore lui. Conseiller-doyen de la chambre sociale de la Cour de cassation, c'est-à-dire numéro deux, derrière le président Gélineau-Larrivet, de cette instance qui tranche en dernier ressort les litiges de droit du travail et de sécurité sociale, il en est à la fois la mémoire et le maître à penser.

PORTRAIT

Ce magistrat insiste sur l'obligation de reclasser le personnel en cas de plan social

Quand il n'est pas lui-même rapporteur d'un dossier, son rôle de doyen permet à ce bourreau de travail de lire les 7 000 projets d'arrêts rédigés chaque année par ses trente-cinq collègues et de donner son avis avant les audiences. Et lors de celles-ci, ce grade lui confère le droit de s'exprimer le premier, donnant le ton aux autres interventions. « *Il a une influence très forte sur l'évolution de la jurisprudence* », témoigne l'avocat Gilles Bélier.

L'UN DES PLUS GRANDS CABINETS

A l'inverse de ses collègues de cette « *maison sans joie* », comme la qualifie Jean-Pierre Cochard, ancien président de la chambre sociale, Philippe Waquet n'a pas, derrière lui, une carrière de juge mais d'avocat. Rachetant selon ses propres dires « *pour une bouchée de pain une charge d'avocat sans clients* » en 1953, il deviendra avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation en 1967. « *J'ai toujours voulu être avocat. J'aime le droit. Il n'y a pas de paix entre les hommes sans droit. J'aime la dialectique, la recherche, l'imagination juridique* », confie ce Breton aux yeux bleus. Après mai 1968, l'homme qui se définit comme « *un catholique social* » défend de multiples personnalités classées à l'extrême gauche (Daniel Cohn-Bendit, François Maspero, Klaus Croissant, la femme d'Henri Curiel), des réfugiés basques, des condamnés à mort (Philippe Maurice, Mohamed Chara), tant et si bien qu'en 1988 son cabinet d'avocats est l'un des plus importants de la place.

Pourtant, en 1988, il quitte l'ordre et postule pour être conseiller à la Cour de cassation, quitte à voir ses revenus amputés de 70 %. « *J'avais envie de faire autre chose et montrer qu'un avocat n'était pas nécessairement attaché à l'argent* », explique-t-il. Après acceptation du garde des sceaux et du Conseil supérieur de la magistrature, l'homme est nommé à la chambre sociale de la Cour de cassation, non parce qu'il le désire mais parce que le nouveau président de cette chambre, Jean-Pierre Cochard, en exprime le souhait.

En 1988, l'avocat des grandes causes découvre, à cinquante-cinq ans, le droit du travail. Dix ans plus tard, travaillant en parfaite collaboration avec les présidents Cochard puis Gélineau-Larrivet, multipliant les articles dans les revues spécialisées et les interventions dans de nombreux colloques, ce bulldozer s'est imposé au point que l'on identifie peut-être un peu rapidement la jurisprudence de la chambre sociale à la « *jurisprudence Waquet* ».

« *C'est un type très intelligent et autoritaire auquel il est très difficile de résister* », reconnaît Philippe Langlois, un universitaire qui ne se prive pourtant pas de critiquer ses arrêts. « *Il a compris que la Cour de cassation n'a pas à rendre des arrêts d'espèce mais que l'important est d'avoir une politique et une jurisprudence claire* », analyse le professeur Jean-Emmanuel Ray. « *Une de nos fonctions consiste à assurer l'unité et la cohérence de la jurisprudence* », confirme l'intéressé. Même si la loi change ? Philippe Langlois, dans un article au vitriol publié en 1997 chez Dalloz, le lui reproche : « *Comment ne pas éprouver un certain malaise lorsqu'on suit le cheminement de la jurisprudence qui, prenant ses distances avec des textes de loi afin de combler des vides législatifs en vient à poser des règles nouvelles puis à prendre l'initiative de véritables réformes* », écrit-il. Véritable bête noire des milieux patronaux, M. Waquet est-il partial ?

« ENGAGÉ, PAS DOGMATIQUE »

L'intéressé s'en défend : « *Pendant des années, la jurisprudence a été favorable aux employeurs. Nous avons juste ramené un peu la barre au milieu. Nous n'avons pas une politique antilicenciement. Nous mettons l'accent sur l'obligation de reclassement.* » Jean-Pierre Cochard confirme : « *Il n'est pas de droite mais il ne rend pas pour autant des arrêts de gauche. Il est engagé, c'est vrai. Profondément respectueux des droits de l'homme. Mais il n'est pas dogmatique.* »

Dans le petit monde du droit du travail, l'homme – qui ne déteste pas les feux des projecteurs – ne laisse personne indifférent. « *La Cour de cassation l'a accepté mais pas complètement adopté* », témoigne un magistrat. Son échec dans sa tentative de devenir président de la chambre le montre. « *On n'aime ou on n'aime pas Waquet mais, au moins, on sait où on va. Il rend intelligible et intelligent un code du travail riche de plus de 4 800 articles* », analyse Jean-Emmanuel Ray.

Quelles que soient les polémiques que son action suscite, Philippe Waquet a incontestablement contribué à rendre à la chambre sociale une autorité perdue dans les années 80. En voudrait-on un exemple : le débat parlementaire sur les 35 heures vient de le fournir. Sur l'épineuse question de la durée effective du temps de travail, le gouvernement et la majorité ont estimé que le plus sage était de suivre la jurisprudence de la Cour de cassation, renversant ainsi les rôles entre le législatif et le judiciaire.

Frédéric Lemaître

La fin du travail n'est pas une fatalité

Dans un livre provocateur, la sociologue Anne-Marie Grozelier juge « difficile d'imaginer une culture qui évacue [le travail] de son horizon »

JEREMY RIFKIN, économiste américain, s'est taillé un franc succès de ce côté-ci de l'Atlantique en pronostiquant en 1995 « *la fin du travail* » (La Découverte). Dans le même temps, plusieurs auteurs français complétaient cette réflexion en s'interrogeant, comme l'historien Robert Castel, sur « *les métamorphoses de la question sociale* » (Fayard) ou, comme la philosophe Dominique Méda, sur « *le travail, une valeur en voie de disparition* » (Aubier). Ces observations émises par des personnes ne cachant pas leurs opinions politiques de gauche prenaient d'autant plus de poids que, de l'autre côté du spectre politique, des personnalités comme William Bridges (*La Conquête du travail*, Village mondial) prédisaient la fin du salariat et le développement du travail indépendant.

C'est contre ces idées qu'Anne-Marie Grozelier, sociologue, part en guerre, dans son ouvrage *Pour en finir avec la fin du travail*. Selon elle, « *le travail reste une réalité centrale et infiniment complexe, au point de rendre difficile d'imaginer une culture qui l'évacue de son horizon* ». Sans nier le développement de la précarité, Mme Grozelier rappelle qu'aujourd'hui 85 % des contrats de travail restent des contrats à durée indéterminée et qu'avant 1950 « *les situations de travail étaient extrêmement variées* ».

Refusant de considérer les modes de management actuels comme intangibles, Mme Grozelier critique les nouveaux modes de production, critères économiques à l'appui : une enquête menée aux Etats-Unis en 1995 par le Boston Consulting Group n'a-t-elle pas montré que 65 % des entreprises qui avaient « externalisé » une grande partie de leurs activités de services les payaient plus cher que lorsque celles-ci étaient effectuées en interne ? Liant analyses macroéconomiques et exemples concrets, cet ouvrage tente de rompre avec un certain fatalisme de gauche qui juge finalement vain de chercher à modifier les lois du marché.

F. Le

★ ***Pour en finir avec la fin du travail*, d'Anne-Marie Grozelier, Les Editions de l'atelier, 207 p., 95 francs.**

L'industrie limousine choie la musique baroque

LIMOGES
de notre correspondant

Moins de deux ans après sa création, en octobre 1996, le Club des entrepreneurs du Limousin a reçu, le 6 avril, l'Oscar du mécénat industrie. Ce prix récompense la création d'un centre européen de rencontres à vocation musicale, appuyé sur un atout maître de la création régionale, l'Ensemble baroque de Limoges, que dirige le violoncelliste-gambiste Christophe Coin, élève de Mstislav Rostropovitch, Jordi Savall, collaborateur du Centre de musique baroque de Versailles et découvreur de musiciens méconnus.

Le Club des entrepreneurs du Limousin regroupe cinquante et un établissements comme Legrand, numéro un européen du petit matériel électrique, le groupe papetier Smurfit, le spécialiste de l'agroalimentaire Mandrange, plusieurs porcelainiers, les directions locales d'Air France, de France Télécom, de la SNCF, des établissements bancaires et des instances collectives, mais aussi de très modestes PME.

« *L'initiative culturelle est un facteur actif de développement et d'aménagement du territoire* », résume Louis de Neuville, président du Club et... promoteur dans le monde entier de la race bovine limousine. « *Le prestige d'une formation de cette carrure*, dit-il, *était un atout qu'on ne pouvait pas ne pas saisir.* » Association loi de 1901, l'Ensemble baroque de Limoges est doté d'un budget de 10 millions de francs, autofinancé à 55 %, le reste étant fourni par une convention avec l'Association pour la promotion de la musique baroque, émanation des collectivités locales, avec l'appui du ministère de la culture.

Première initiative du Club : l'achat en 1996 d'un lieu où l'orchestre puisse développer ses activités, le domaine de la Borie, aux portes sud de Limoges, un château du début du XVIIe siècle, avec un grand parc et des dépendances qui doivent permettre la réalisation d'une salle de concert de quatre cents places, d'un studio d'enregistrement, d'espaces documentation, de master classes et d'un hébergement pour les colloques et les chercheurs. Coût : 2,7 millions de francs, plus 300 000 francs de travaux d'urgence. Le Club a réuni 750 000 francs et s'est porté caution pour un emprunt de 2,25 millions. Après cette première dépense, le Club va financer le centre avec un budget de 400 000 francs par an et des prestations en nature. Par exemple, la Fédération régionale du bâtiment assumera les travaux, qui s'étaleront sur trois ans.

Des retombées économiques concrètes sont attendues. Une unité de restauration des instruments anciens travaille déjà auprès de l'orchestre baroque. Des ateliers de lutherie seront installés au Centre de la Borie. L'initiative la plus inattendue, c'est la fabrication de cordes en boyaux de mouton, quasi disparues, remplacées par des matériaux de synthèse, mais qui, de l'avis des musiciens, rendaient un son inégalable. Il faut, pour les produire, des animaux spécialement nourris, une saumure particulière, un séchage méticuleux. On en est à la mise au point, avec un éleveur de brebis local et l'abattoir ovin de la Sodem (Société des éleveurs de moutons du Limousin-Poitou-Charente) au Vigeant (Vienne). Une fabrication devrait bientôt commencer, dans une fabrique installée, elle aussi, au Centre européen de la Borie.

Georges Chatain

Les chaînes de télévision accentuent leur diversification dans la vidéo

TF 1, France Télévision, Canal Plus, M 6 ou La Sept se sont lancées dans l'édition et la distribution de cassettes. Leur activité peut dépasser celle des grands groupes cinématographiques mais a déclenché aussi, de la part des éditeurs indépendants, des plaintes pour concurrence déloyale

POUR FINANCER leurs très coûteux investissements dans la télévision numérique, les chaînes hertziennes françaises cherchent toutes des relais de croissance. Or engranger davantage de publicité pour TF 1, ou des abonnements supplémentaires sur Canal Plus, coûte très cher. Les chaînes ont donc entamé depuis plusieurs années une politique de diversification significative, notamment dans la vidéo.

Si Buena Vista Home Entertainment (Disney) reste, et de loin, le principal éditeur et distributeur vidéo en France, avec près de 25 % du marché, il est talonné selon le *Syndicat de l'édition vidéo (SEV)* par des filiales de chaînes, comme Le Studio Canal Plus, allié dans le GIE PFC Vidéo Compagnie à Pathé et Fox (15,2 % du marché), puis par TF 1 Vidéo (11,3 %).

« Le propre des filiales vidéo des télévisions est de ne pas obligatoirement réaliser l'essentiel de leur chiffre d'affaires avec des œuvres diffusées sur ces chaînes », indique Jean-Paul Commin, délégué général du SEV. En exploitant des titres grand public, comme la collection « De Funès » ou la série des « Dragon Ball Z » vendue en kiosques à près de 1,2 million d'exemplaires, TF 1 Vidéo a fortement augmenté son chiffre d'affaires en 1997 (+ 22 %, à 437 millions de francs) et contribue, pour 19 millions, aux résultats avant impôt du groupe. Pour sa part, M 6 réalise deux tiers de ses ventes de vidéo en kiosques (soit plus de 120 millions de francs), notamment grâce à sa collection M 6 Ciné Vidéo, auxquelles s'ajoutent des éditions vendues dans un circuit de distribution classique, comme les chorégraphies des Spice Girls. Selon Robin Leproux, directeur général adjoint de M 6, *« la chaîne s'est lancée dans l'acquisition de droits vidéo de films, et cette politique prendra tout son effet en 1999 »*. Les activités vidéo et musique de M 6 représentaient déjà 68 millions de francs de bénéfice en 1997.

Si le Studio Canal Plus reste intégré au GIE PFC Vidéo, en revanche, Canal Plus Vidéo, filiale de la chaîne cryptée qui édite notamment la série des Guignols, des Nuls, de Coluche mais aussi des collections de films de Sacha Guitry, a repris son indépendance en janvier 1998. Son volume d'affaires s'est effondré l'an dernier (– 42 %, à 23 millions de francs) et la société est devenue pour la première fois déficitaire de 2,5 millions. *« Le GIE auquel nous appartenions depuis fin 1996 était certes talentueux pour distribuer des* blockbusters *américains mais pas pour des cassettes sur l'humour ou le sport »*, explique Renée Vincent, directrice de Canal Plus Vidéo.

Cofondateur du GIE, Le Studio Canal Plus publie une trentaine de films français en cassettes chaque année. *« En fonction des longs-métrages et de leur succès en salles, c'est une activité assez aléatoire. Après 60 millions de chiffre d'affaires en 1997 grâce au* Bonheur est dans le pré, Capitaine Conan *ou* Bernie, *nous tablons sur une activité deux fois moindre en 1998. De son côté la Fox sortira deux très gros films en cassettes* Anastasia *et* Titanic »*, explique-t-on au Studio Canal Plus.

La Sept a été à l'origine d'une politique d'édition vidéo très exigeante dans le domaine du cinéma, en lançant par exemple une collection d'une trentaine de longs-métrages japonais d'Ozu, Oshima, Mizoguchi, Ichikawa et Kurosawa. Tout en souhaitant conserver des liens forts avec des éditeurs indépendants, la chaîne – qui annonce en association avec La Cinquième, un volume d'affaires de 13 millions dans la vidéo – va coéditer *Marius et Jeannette* avec France Télévision

DES PHASES HOULEUSES

France Télévision Distribution s'est en effet engagée depuis un an dans l'édition vidéo de longs-métrages (comme *Western*, de Manuel Poirier, ou *La Vérité si je mens*, de Thomas Gilou), qui s'ajoutent aux traditionnelles cassettes du Tour de France ou de Roland-Garros.

Les relations entre les télévisions et les éditeurs indépendants sont passées par des phases houleuses. Citel Vidéo (Dargaud) et les Editions Montparnasse ont déjà sévèrement critiqué les pratiques publicitaires des filiales vidéo de TF 1, France 2 et France 3, qui avaient recours de façon *« considérable à la publicité télévisée dans des conditions économiques hors de toute logique d'entreprise »*. Ces éditeurs ont déposé deux plaintes, l'une contre France Télévision auprès de la Commission européenne, l'autre contre TF 1 auprès du Conseil de la concurrence.

Les plaignants affirmaient en juin 1996 que TF 1 Vidéo avait bénéficié en 1995 de *« l'équivalent de 150 millions de francs d'espace publicitaire* [source Secodip] *sur TF 1, pour un chiffre d'affaires de 340 millions »*. Le ratio était encore plus élevé sur France 2 : la filiale vidéo de France Télévision avait utilisé l'équivalent de 26 millions de francs d'espace publicitaire, soit exactement le montant de son chiffre d'affaires.

Fondée sur un avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui n'excluait pas une menace de distorsion de concurrence sur TF 1, *la saisine du Conseil* de la concurrence suit son cours. La décision est attendue pour fin 1998. En revanche, les plaignants ont retiré leur plainte à Bruxelles le 20 novembre 1997, estimant que les pratiques de France Télévision Distribution s'étaient améliorées. France 3 a notamment stoppé sa politique de *« préemption systématique des droits vidéo »* selon Claude de Saint-Vincent, PDG de Citel Vidéo.

Celui-ci reste toutefois persuadé que *« les filiales vidéo des chaînes ne se battent pas avec les mêmes armes que les éditeurs indépendants »*. D'ailleurs, Renaud Delourme, PDG des éditions Montparnasse, a adressé il y a quelques mois une note sur la persistance de ces problèmes au ministère de la culture et de la communication. Cette situation n'est pas non plus remise en question par les majors hollywoodiennes – principaux distributeurs vidéo en France – puisqu'elles entretiennent des relations de fournisseurs de programmes avec les chaînes.

Paradoxalement, les télévisions ont ainsi réussi à prendre une sérieuse avance dans l'édition vidéo, y compris par rapport aux grands groupes cinématographiques français. Faisant leurs les revendications de la profession, les chaînes souhaitent réduire le délai de sortie des cassettes vidéo à six mois après la sortie des films en salles (contre neuf mois, aujourd'hui). Des négociations plutôt positives avec les représentants du cinéma sont entamées en ce sens.

Nicole Vulser

Le marché européen se tasse

Pour la première fois depuis la naissance de la vidéo, ce secteur subit de plein fouet la concurrence des télévisions payantes, des jeux vidéo et de l'informatique. Selon l'International Video Federation (IVF), le marché européen a enregistré en 1997 une baisse de son chiffre d'affaires de 7,4 % par rapport à 1996, à 6,3 milliards de dollars, répartis entre le fruit de la vente des cassettes (250 millions d'unités) et la location de 15,5 millions de cassettes.

La Grande-Bretagne poursuit sa croissance et confirme sa position de chef de file européen avec 30 % du marché, tandis que la France – qui n'a pas progressé l'an dernier – reste seconde avec 20 %. L'Allemagne a chuté, avec 13 % de part de marché contre 16 % en 1996. l'IVF parie sur le fort développement du Digital Versatile Disk (DVD) et un chiffre d'affaires supérieur à 6 milliards de dollars pour permettre au secteur de maintenir son importance économique en 1998.

L'administration américaine est de plus en plus divisée sur le cryptage pour Internet

NEW YORK
de notre correspondante

Le sujet est une cause de friction depuis des années entre l'administration américaine et l'industrie des hautes technologies : Washington, essentiellement sous la pression du FBI, a sévèrement limité la possibilité pour les entreprises high-tech américaines d'exporter des logiciels de cryptage de données informatiques, afin de ne pas risquer d'aider les mouvements terroristes ou les tentatives d'espionnage. Désireux de trouver un compromis, le président Clinton a tenté d'assouplir cette politique, accordant ça et là des exemptions, sans pour autant parvenir à satisfaires les industriels.

Dans ce contexte, les propos de Richard Daley, le ministre du commerce, formulés le 15 avril devant un parterre d'entrepreneurs de la high-tech réunis à Washington, ont ressemblé à s'y méprendre à une autocritique : *« Notre politique* [de cryptage], *comble de l'ironie, encourage la croissance des fabriquants étrangers mais, parallèlement, retarde notre croissance ici*, a déclaré M. Daley. *La vérité, c'est que tout en poursuivant un objectif honorable, celui d'équilibrer des positions différentes, la mise en œuvre de notre politique a été un échec. »*

Or, a reconnu William Daley, les Etats-Unis sont en passe de perdre la bataille des logiciels de cryptage : *« Notre propre paralysie nous empêche de convaincre d'autres pays d'emprunter la même voie que nous*, a-t-il dit. *Et sans la coopération d'autres pays, le marché mondial rend notre politique obsolète. Et ce que je crains, c'est que nos produits à leur tour deviennent obsolètes. »*

Le ministre du commerce craint ainsi *« une domination étrangère du marché, la perte d'emplois chez nous, et des produits qui ne satisferont pas nos exigences de sécurité »*.

M. Daley a donc là donné raison aux industriels de la high-tech qui affirment que la politique de l'administration a abouti, paradoxalement, à privilégier les producteurs étrangers de logiciels de cryptage : fin 1997, a-t-il noté, 29 pays hors Etats-Unis produisaient 656 modèles de cryptage : *« Il y a de grands producteurs en Allemagne, au Canada, en Irlande, en Israël et en Grande-Bretagne ; et la plupart d'entre eux n'ont pas besoin de licences d'exportation pour envoyer leurs logiciels à l'étranger. »* Il lui reste maintenant à en convaincre Louis Freeh, le patron du FBI, et les agences fédérales de renseignement, qui sont les principaux opposants à une libéralisation des exportations de ce type de produits.

« DOMINATION ÉTRANGÈRE »

Le ministre du commerce a abordé ce thème à la fin d'un discours consacré à la présentation d'un rapport sur « L'émergence de l'économie numérique » (*The Emerging Digital Economy*), un document de 300 pages très confiant et optimiste sur l'avenir des nouvelles technologies et leur rôle dans l'économie américaine. Selon ce rapport, l'industrie high-tech américaine (informatique et télécommunications) a connu un taux de croissance deux fois supérieur à celui de l'économie du pays, tandis que la baisse des prix de ses produits permettait de maintenir l'inflation à un bas niveau. Quant au commerce sur Internet, il donne déjà des signes de vigueur et devrait connaître lui aussi une très forte croissance.

Sylvie Kauffmann

Les opposants à la direction veulent contrôler la majorité du capital de « La Voix du Nord »

LA GUERRE entre la direction de *La Voix du Nord* et des actionnaires minoritaires fait rage, après l'annulation en référé de l'assemblée générale extraordinaire de Voix du Nord Investissement (VNI), holding qui détient 70 % du groupe lillois (*Le Monde* daté 20-21 avril). Chacune des parties dialogue par l'intermédiaire d'huissiers et accuse l'autre de faire de l'intoxication et de multiplier les pressions sur les actionnaires. La direction a convoqué une nouvelle assemblée générale extraordinaire de VNI, le 4 mai.

Selon Hervé Bongeard, expert-comptable, commissaire aux comptes, et conseil de Jacques Ménard, principal opposant à Jean-Louis Prévost, patron du groupe de presse, *« ce n'est pas un raid hostile, c'est la révolte du* Bounty *contre une OPA intérieure au profit d'un seul homme »*. *« On n'est pas le faux-nez d'un groupe »*, a-t-il précisé. Jacques Ménard a vivement démenti l'hypothèse de Bertelsmann évoquée dans un premier temps, et s'est employé à *« trouver des partenaires industriels et financiers nombreux »*. *« La réalité*, explique Hervé Bongeard, *c'est qu'on nous a prêté de l'argent à dix ans »*, contre l'apport des action de Jacques Ménard, des héritiers du fondateur du quotidien, René Decock, et de Jean-Pierre Fruit, un ancien cadre du journal qui en a été licencié, soit environ 20 % du capital.

Deux versions des événements s'affrontent. Pour la direction de *La Voix du Nord*, le journal fait l'objet d'une OPA hostile, qui l'oblige à verrouiller son capital. La direction a donc décidé de transformer VNI en société en commandite, qui constitue selon André Soleau, directeur de la rédaction, *« un rempart contre un prédateur. On savait qu'une opération se préparait »*. Pour Jacques Ménard et ses proches, c'est au contraire l'annonce de la création de cette société à commandite qui a enclenché ce nouveau processus.

PRÉSOMPTION SUR HERSANT

« Il s'agit d'un hold-up, explique Hervé Bongeard, *d'une spoliation de 280 actionnaires qui vont se retrouver dans une société dans laquelle ils seront tous commanditaires, entre les mains d'un gérant qui aura tous les pouvoirs et ne sera révocable que par lui-même. » « Ce sont des emprunts russes »*, s'indigne Jacques Ménard. L'ancien directeur de la publicité affirme se *« battre pour le journal et l'indépendance de la rédaction. Les ventes du journal se dégradent. On ne peut pas laisser une affaire à la dérive, il faut recentrer le groupe sur le navire amiral »*.

Jacques Ménard et ses proches sont prêts à aller jusqu'au bout. Ils veulent, selon l'un d'eux, *« avoir la peau de Jean-Louis Prévost »*. *« Ces attaques à répétition permettent d'occulter le véritable problème : qui est le repreneur ? »*, commente André Soleau, qui évoque de *« fortes présomptions »* sur le groupe Hersant. Les chèques confiés aux actionnaires prêts à céder leurs actions sont certifiés par Mᵉ Touboul, l'un des avocats de la Socpresse. Mais selon M. Bongeard, Mᵉ Touboul a été choisi parce qu'il avait gagné un procès contre l'avocat de *La Voix du Nord*, Mᵉ Doussot.

« On manque d'informations, constate un syndicaliste, qui estime qu'il est *« toujours dangereux d'agiter des billets de banques devant un journal »*. L'affaire met en évidence la fragilité du capital de *La Voix du Nord*. Les minoritaires auraient déjà atteint la minorité de blocage. S'il refuse de le confirmer, Hervé Bongeard explique qu'*« on a changé d'objectif : nous voulons avoir la majorité de VNI »*.

Alain Salles

DÉPÊCHES

■ **MÉDIAS : un proche conseiller de Tony Blair** a été embauché par Rupert Murdoch, relançant la polémique sur les liens entre le premier ministre britannique et le magnat australo-américain. Tim Allan, au service du porte-parolat de M. Blair depuis 1992, a été nommé directeur de la communication de BSkyB, le bouquet de chaînes contrôlé par Rupert Murdoch. Tony Blair est récemment intervenu pour soutenir les efforts d'implantation du groupe de communication en Italie. Le quotidien populaire britannique *The Sun* de Rupert Murdoch avait spectaculairement renié son obédience conservatrice en faveur du Labour, avant les élections de mai 1997. – *(AFP.)*

Des cadres de Nostalgie préparent un rachat de la radio par ses salariés

REBONDISSEMENT dans le feuilleton de la privatisation de RMC que l'on croyait terminé, depuis que le gouvernement a finalement cédé RMC et sa très rentable filiale Nostagie au groupe NRJ et à ses alliés Sud-Radio et *La Dépêche du Midi*. Mardi 21 avril, les 330 salariés de Nostalgie devaient être informés du projet de rachat de l'entreprise par ses salariés (RES), monté par trois cadres de la radio.

Ceux-ci, sous couvert de l'anonymat, envisagent de faire du personnel *« un de ses actionnaires significatifs, avec 49 % à 51 % du capital »*, le reste étant détenu par un groupe de communication *« avec lequel les discussions sont en cours »*. Gardant secret l'identité de ce partenaire, le trio qui mène l'opération de RES affirme qu'il ne s'agit *« pas d'un groupe déjà présent dans le secteur de la radio, ni d'un candidat »*, ce qui élimine *a priori* le groupe Desfossés International, dont le PDG, Fabrice Larue, tint lontemps les rênes de Nostalgie.

Les trois cadres qui négocient ce RES y avaient pensé début janvier. Fort d'un sondage du personnel, qui créditait leur projet de 76 % de votes positifs, ils l'avaient présenté à Matignon, à Bercy et au ministère de la culture et de la communication. Mais ils avaient finalement décidé de ne pas le dévoiler, rassurés par les représentants du gouvernement leur affirmant que RMC serait *« vendu en bloc »*. La réalité étant tout autre et le groupe ayant été dépecé, la donne a changé. *« Il s'agit d'une alternative aux repreneurs désignés*, expliquent les trois cadres de Nostalgie. *La reprise de RMC par NRJ va avoir des effets internes et externes négatifs. La suppression de services complets, via leur intégration, va déclencher des licenciements à RMC. L'attribution à NRJ va déstabiliser le marché local de la radio et annuler la recomposition de la bande FM organisée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Un nouvel entrant, en revanche, devrait garantir le pluralisme du paysage radio. »* Les tenants de ce RES entendent aussi faire respecter la promesse du gouvernement d'écouter les salariés, et le fondent sur la position du CSA, qui n'a toujours pas donné son agrément à la reprise de RMC-Nostalgie par NRJ.

Y.-M. L.

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **AKZO NOBEL : le groupe néerlando-suédois** lance une OPA amicale sur le britannique Courtaulds (*lire p 16*).

● **IBM : le premier groupe informatique mondial** a annoncé lundi 20 avril une baisse de 13,44 % à 1,03 milliard de dollars de son bénéfice net au 1er trimestre 1998 qui s'explique surtout par la guerre des prix sur les PC, l'impact de la crise asiatique et la vigueur du dollar.

● **ADTRANZ : le constructeur ferroviaire, filiale de l'allemand Daimler-Benz et de l'helvético-suédois ABB,** déjà fournisseur du tramway de Strasbourg, a remporté un contrat de 23 rames de tramway auprès de l'agglomération nantaise pour un montant d'environ 45 millions d'écus (300 millions de francs). Le matériel de ce tramway avait été jusqu'à présent fourni par GEC Alsthom.

● **ALCATEL : l'usine de Salles-du-Gardon** (Gard) fait l'objet d'un plan de cessation d'activité qui entraînera la suppression des 232 emplois a-t-on appris lundi de source syndicale.

● **MÉTROLOGIE INTERNATIONAL : Apax Partners,** la société d'investissement qui contrôlait le distributeur de matériel informatique, a annoncé, mardi, sa cession à CHS Electronics, grossiste en informatique.

SERVICES

● **PRISONS : Corrections Corporation of America (CCA),** le plus gros exploitant privé de prisons au monde, a annoncé, lundi 20 avril, sa fusion avec CCA Prison Realty Trust (*lire p 16*).

● **MICROSOFT :** les concurrents de Microsoft, dont Netscape et Sun Microsystems, ont créé lundi le groupe de pression *« Projet pour Promouvoir la Concurrence et l'Innovation dans l'Ere Numérique »* (*« ProComp »*). L'ex-candidat républicain à la Maison Blanche, Robert Dole, et Robert Bork, ancien juge de Cour d'appel, également républicain, ont apporté leur soutien à cette alliance.

● **AIR FRANCE : la compagnie aérienne** a annoncé, lundi, qu'une décision de justice l'autorise à appliquer, à compter du 1er septembre, son nouveau système de rémunération des agences de voyages.

● **NETSCAPE : le président du groupe informatique,** Jim Barksdale, a annoncé, lundi à Paris, la conclusion d'un accord de partenariat entre la société américaine et La Poste pour mettre en œuvre un site pilote *« afin d'offrir une plus grande sécurité sur Internet »*.

FINANCES

● **CRÉDIT FONCIER : le Crédit immobilier de France** s'est porté candidat au rachat de la banque. Les offres fermes devaient être déposées à Bercy avant le 22 avril à 12 heures.

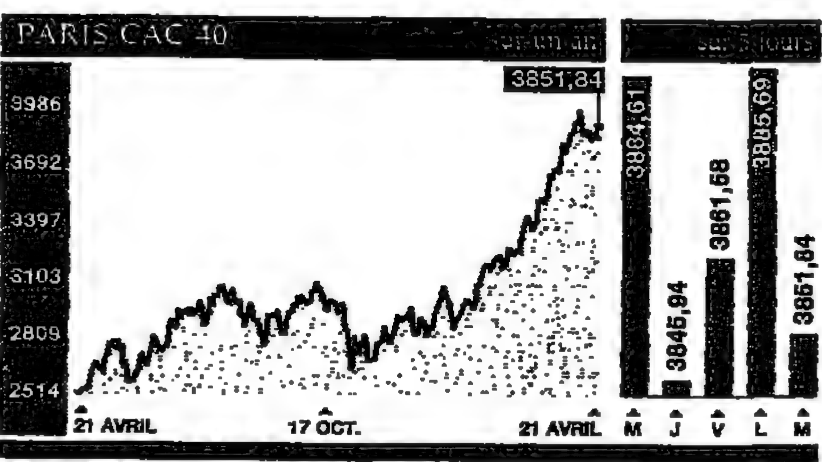
RÉSULTATS

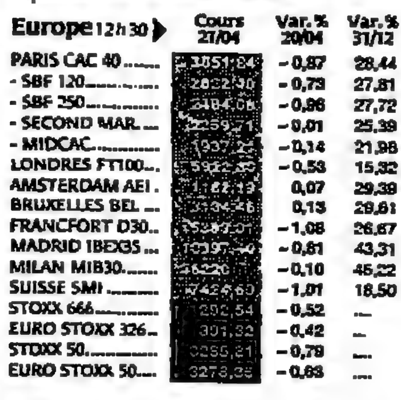
■ **ZANNIER : Groupe Zannier, spécialisé dans les vêtements** pour enfants (marques Kickers et Z) a enregistré en 1997 une progression de 22,2 % de son bénéfice net, part du groupe, à 88 millions de francs contre 72 millions en 1996.

■ **HPI : le groupe italien Holding di Partecipazioni Industriali** (HPI, ex-Gemina) a enregistré un chiffre d'affaires de 6 470,8 milliards de lires (environ 22,4 milliards de francs) et un bénéfice net consolidé de 204,6 milliards de lires pour l'exercice 1997.

■ **TESCO : le groupe de distribution britannique** a enregistré en 1997 un chiffre d'affaires de 17,7 milliards de livres (environ 177 milliards de francs) et un bénéfice imposable de 852 millions de livres.

★ Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde ». *www.lemonde.fr*





Indices boursiers

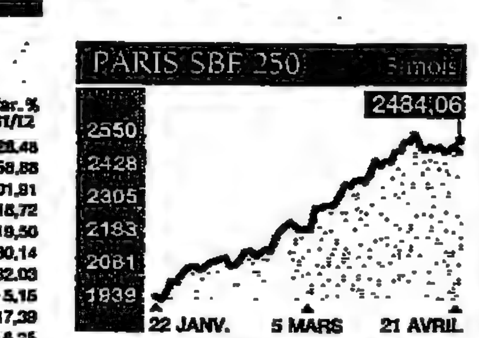
Europe 12h30 ▶	Cours 21/04	Var. % 20/04	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3851,84	-0,87	28,44
- SBF 120	2632,30	-0,73	27,81
- SBF 250	2484,06	-0,86	27,72
- SECOND MAR.	2259,71	-0,01	25,39
- MIDCAC	[illegible]	-0,14	21,98
LONDRES FT100	[illegible]	-0,53	15,32
AMSTERDAM AEI	[illegible]	0,07	29,39
BRUXELLES BEL	[illegible]	0,13	29,61
FRANCFORT D30	[illegible]	-1,08	26,67
MADRID IBEX35	[illegible]	-0,61	43,31
MILAN MIB30	[illegible]	-0,10	46,22
SUISSE SMI	7425,60	-1,01	18,50
STOXX 666	292,54	-0,52	—
EURO STOXX 326	301,32	-0,42	—
STOXX 50	2285,21	-0,79	—
EURO STOXX 50	3278,35	-0,63	—

Monde ▶	Cours 20/04	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	9141,84	-0,28	15,60
- SP 500	[illegible]	0,08	15,79
- NASDAQ	[illegible]	1,10	20,17
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	0,92	1,78
JOHANNESBURG	[illegible]	-0,27	33,54
MEXICO BOLSA	[illegible]	1,83	-0,81
SANTIAGO IPSA	[illegible]	-1,81	-13,82
SAO PAULO BOU.	[illegible]	-0,67	17,96
TORONTO FSE	[illegible]	-0,13	15,75
ASIE 10h15	21/04	20/04	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	0,54	20,86
HONGKONG H.	[illegible]	-1,64	2,29
SÉOUL	[illegible]	0,87	20,22
SINGAPOUR ST.	[illegible]	-0,84	-2,20
SYDNEY ALL O.	2666,40	-0,21	9,55
TOKYO NIKKEI	15825,67	0,82	3,72

Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▶	Cours 20/04	Var. % 17/04	Var. % 31/12
CHRISTIAN DIO.	914	+11,20	+31,92
IMMEUBL.FRANC.	405	+8,70	+37,95
SEFIMEG CA	465	+8,01	+81,86
ECIA	1038	+7,72	+80,16
BULL#	79	+5,90	+24,60
LVMH MOET HEN.	1233	+5,29	+23,42
PINAULT-PRINT.	4360	+5,23	+38,89
HACHETTE FILI.	1665	+5,04	+33,20
COFLEXIP	832	+4,65	+25,11
BOUYGUES	1005	+4,57	+47,50

Baisses ▶	Cours 20/04	Var. % 17/04	Var. % 31/12
UNION ASSUR.F	1015	-5,58	+28,48
RENAULT	259	-3,08	+58,88
CREDIT LYONNA.	632	-2,76	+101,81
COLAS	1027	-2,65	+18,72
VIA BANQUE	256,50	-2,54	+19,50
LEGRIS INDUST.	272	-2,50	+30,14
VALLOUREC	474	-2,46	+32,03
RHONE POULENC	285,50	-2,27	+5,15
S.I.T.A.	1350	-2,17	+17,39
TOTAL	596	-2,10	+8,25



NEW YORK Dow Jones 3 mois — 9141,84 — 22 JANV. 5 MARS 20 AVRIL

LONDRES FT100 3 mois — 5922,30 — 22 JANV. 5 MARS 21 AVRIL

FRANCFORT DAX 30 3 mois — 5383,01 — 22 JANV. 5 MARS 21 AVRIL

TOKYO Nikkei 3 mois — 15825,67 — 21 JANV. 5 MARS 21 AVRIL

PARIS

MARDI 21 AVRIL vers midi, l'indice CAC 40 a abandonné 0,87 %, à 3 851,84 points. Le recul du dollar à 6 francs et la faiblesse du marché obligataire ont donné l'occasion au marché des actions de s'offrir une nouvelle séance de consolidation. Les intervenants gardent leur calme et estiment que le marché peut reculer vers 3 750 points sans remettre en cause l'orientation à la hausse. Le certificat d'investissement Crédit lyonnais a perdu 7 % après la mise en garde de Bruxelles, tandis qu'Alcatel-Alsthom a reculé de 2,9 % à la suite d'un reclassement de 4 millions de titres effectué à 1 130 francs. La spéculation sur une OPE de LVMH sur sa maison mère Christian Dior, qui avait animé le marché le lundi 20 avril, s'est nettement atténuée, Dior a reculé de 4,2 %. Le titre Metrologie International s'est adjugé 15,2 % à la suite de la cession, par Apax Partners, de 62 % du capital à CHS Electronics.

FRANCFORT

LORS des premières transactions, mardi 21 avril, sur le système électronique Xetra, l'indice Dax 30 abandonnait 1,1 %, à 5 348,78 points. La chute du dollar et la crainte d'un relèvement des taux d'intérêt a eu raison de la vague d'optimisme qui s'était emparée du marché la veille. Lundi 20 avril, l'indice Dax 30 avait connu une poussée de fièvre. Sur le marché électronique Xetra, il avait terminé avec un gain de 1,53 %, à 5 407,93 points.

LONDRES

LUNDI 20 avril, la place britannique avait débuté la semaine par un gain de 0,54 %, à 5 954,10 points. Le rachat du chimiste Courtaulds par son concurrent Akzo Nobel pour 19 milliards de francs a été bien accueilli. Par ailleurs, les valeurs bancaires se sont redressées. Toutefois, les opérateurs craignent toujours un resserrement de la politique monétaire de la Banque d'Angleterre.

TOKYO

MARDI 21 avril, l'indice Nikkei a progressé de 0,80 %, à 15 825,67 points. Un nouveau flux de capitaux en provenance des fonds publics est venu soutenir le marché japonais et plus particulièrement les valeurs bancaires. Ainsi la Bank of Tokyo-Mitsubishi a gagné 2,1 % et Sumitomo Bank 2,5 %.

NEW YORK

LA BOURSE de New York s'est offert une petite séance de consolidation lundi 20 avril. L'indice Dow Jones a cédé 0,28 %, à 9 141,84 points. La légère tension sur les bons du Trésor à 30 ans et les arbitrages sectoriels expliquent ce mouvement. Les investisseurs prennent position en fonction de la publication des résultats semestriels des entreprises. Après une semaine d'euphorie, les valeurs bancaires ont cédé la vedette aux pharmaceutiques, technologiques et pétrolières.

Valeur du jour : Altran Technologies plébiscitée

L'ACTION Altran est négociée depuis le 25 mars sur le marché à règlement mensuel. Son transfert n'est pas passé inaperçu, car cette dernière recrue se paye le luxe de figurer en tête du palmarès des plus fortes hausses de l'année avec un gain de 115 %, à 989 francs.

Une performance qui s'explique aisément. Car cette société d'ingénierie répond à la plupart des critères d'investissement actuellement prisés des investisseurs. A l'heure où tous les groupes de technologie se plaignent de la pénurie d'ingénieurs, Altran est en mesure de fournir cette précieuse matière grise. La première richesse de ce groupe est sa capacité à recruter et à former des techniciens de haut niveau. Grâce à des relations suivies avec toutes les grandes écoles, elle peut, plus facilement que les autres, attirer et former mille deux cents ingénieurs par an.

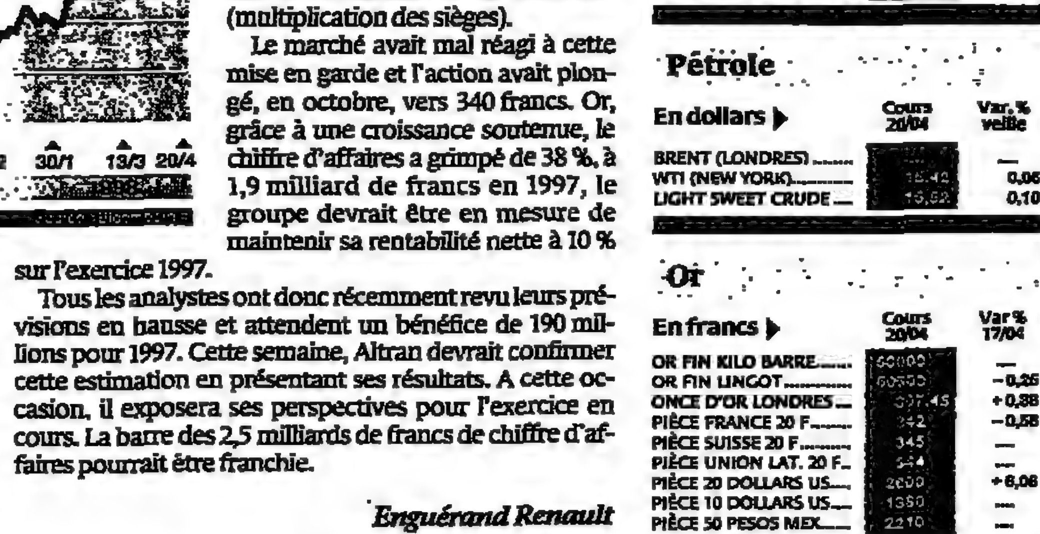


La seconde richesse d'Altran est l'étendue de son savoir-faire. Les cent premiers groupes industriels européens figurent pratiquement tous parmi ses clients. Ils emploient les ingénieurs d'Altran pour les intégrer dans leur équipe de recherche et développement ou pour résoudre un problème technique ponctuel. Les expériences ainsi accumulées dans les domaines des télécommunications, de l'aéronautique, de l'automobile ou de l'informatique constituent un savoir-faire transversal unique en Europe. Enfin, Altran a réussi à dupliquer cette organisation au niveau européen. L'extension géographique a été réalisée à coup d'acquisitions. En deux ans, la part du chiffre d'affaires en Europe est passé de zéro à 18 %. En 1997, lorsqu'il a exposé cette stratégie, Alexis Kniazeff, le président d'Altran, n'a pas caché qu'elle pourrait se traduire par une réduction momentanée de la marge nette, qui se monte régulièrement à 10 %. Car les sociétés rachetées avaient toutes une faible rentabilité. En outre, une expansion géographique nécessite des investissements de structure (multiplication des sièges).

Le marché avait mal réagi à cette mise en garde et l'action avait plongé, en octobre, vers 340 francs. Or, grâce à une croissance soutenue, le chiffre d'affaires a grimpé de 38 %, à 1,9 milliard de francs en 1997, le groupe devrait être en mesure de maintenir sa rentabilité nette à 10 % sur l'exercice 1997.

Tous les analystes ont donc récemment revu leurs prévisions en hausse et attendent un bénéfice de 190 millions pour 1997. Cette semaine, Altran devrait confirmer cette estimation en présentant ses résultats. A cette occasion, il exposera ses perspectives pour l'exercice en cours. La barre des 2,5 milliards de francs de chiffre d'affaires pourrait être franchie.

Enguérand Renault



Matières premières

En dollars ▶	Cours 20/04	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1650	0,60
ALUMINIUM 3 MOIS	1443	0,07
PLOMB 3 MOIS	[illegible]	0,35
ETAIN 3 MOIS	5610	-0,09
ZINC 3 MOIS	1111,5	0,41
NICKEL 3 MOIS	5430	0,28
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	[illegible]	—
PLATINE A TERME	[illegible]	-15,97
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	299,5	0,25
MAÏS (CHICAGO)	249	0,10
SOJA GRAINE (CHG.)	643	—
SOJA TOURTEAU (CHG.)	159,5	-0,06
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	[illegible]	4,14
CAFÉ (LONDRES)	1962	—
SUCRE BLANC (PARIS)	[illegible]	-0,06

Pétrole

En dollars ▶	Cours 20/04	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	[illegible]	—
WTI (NEW YORK)	15,42	0,06
LIGHT SWEET CRUDE	15,52	0,10

Or

En francs ▶	Cours 20/04	Var % 17/04
OR FIN KILO BARRE	60000	—
OR FIN LINGOT	60500	-0,26
ONCE D'OR LONDRES	307,45	+0,38
PIÈCE FRANCE 20 F	342	-0,58
PIÈCE SUISSE 20 F	345	—
PIÈCE UNION LAT. 20 F	344	—
PIÈCE 20 DOLLARS US	2600	+6,06
PIÈCE 10 DOLLARS US	1350	—
PIÈCE 50 PESOS MEX	2210	—

MONNAIES

● **Dollar :** Lundi 20 avril, à la suite du sommet du G 7 qui s'est tenu la semaine dernière, le billet vert a entamé un mouvement de reflux face à toutes les autres grandes devises internationales. Et plus particulièrement face au yen japonais. Dans la nuit de lundi à mardi, les opérateurs japonais ont vendu la devise américaine afin d'anticiper une intervention massive de la Banque du Japon dans les prochains jours. La banque centrale aura à cœur de soutenir le yen le jour de la présentation, vendredi, du programme de relance économique du gouvernement. Le dollar a donc glissé de 132,20 yens à 131,73 yens.

En Europe, le billet vert avait déjà donné des signes de faiblesse lundi 20 avril en revenant sur le seuil psychologique des 1,80 mark. Lors des premières transactions, mardi 21 avril, il a enfoncé ce seuil pour s'échanger à 1,791 mark. Face au franc, le dollar se maintient tout juste au-dessus des 6 francs, contre 6,06 francs, lundi matin.

Cours de change

21/04 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR. S.	Cours FLORIN	Cours YEN	Cours LIRE	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	6,06	6,65	10,16	4,04	2,98	4,58	0,34	3,36	....
DM	1,79	1,98	3,01	1,20	0,89	0,14	0,99	....	0,30
LIRE	1774,45	1958,13	2971,74	1188,79	877,48	1348,88	....	988,08	294,97
YEN	131,59	145,22	220,39	88,24	65,11	....	7,42	73,32	21,88
FLORIN	2,02	2,23	3,38	1,35	....	1,54	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,49	1,65	2,50	....	0,74	1,13	0,08	0,83	0,25
LIVRE	0,60	0,66	....	0,40	0,30	0,45	0,03	0,33	0,10
ECU	0,91	....	1,52	0,61	0,45	0,69	0,51	0,50	0,15
DOLLAR	....	1,10	1,68	0,67	0,49	0,76	0,06	0,56	0,17

Taux d'intérêt (%)

Taux 20/04 ▶	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	[illegible]	3,52	4,94	5,44
ALLEMAGNE	3,35	3,58	4,89	5,43
GDE-BRETAG.	7,12	7,40	5,77	5,67
ITALIE	5,69	5,04	5,11	5,60
JAPON	[illegible]	0,51	1,80	—
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,07	5,65	5,92
SUISSE	[illegible]	1,38	3,10	4,06
PAYS-BAS	[illegible]	3,48	4,92	5,45

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 21/04	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
JUIN 98	47010	103,88	104,06
Pibor 3 mois			
JUIN 98	3737	96,21	96,22

Marché des changes

Devises 17h35 ▶	Cours BDF 20/04	Achat 20/04	Vente 20/04
ALLEMAGNE (100)	335,20	322	346
AUTRICHE (100)	[illegible]	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	[illegible]	15,88	16,78
CANADA	[illegible]	3,90	4,50
DANEMARK (100)	[illegible]	82	92
ESPAGNE (100)	[illegible]	3,84	4,24
ÉTATS-UNIS	6,05	5,75	6,35
FINLANDE (100)	110,45	104	115
GDE-BRETAGNE	[illegible]	9,78	10,83
GRÈCE (100)	[illegible]	1,75	2,25
IRLANDE	[illegible]	7,98	8,82
ITALIE (1000)	[illegible]	3,12	3,62
JAPON (100)	[illegible]	4,42	4,77
NORVÈGE (100)	80,95	75,50	84,50
PAYS-BAS (100)	[illegible]	—	—
PORTUGAL (100)	[illegible]	2,90	3,60
SUEDE (100)	[illegible]	71	81
SUISSE (100)	404,25	390	414

TAUX

● **France :** le marché obligataire a ouvert en baisse sensible mardi 21 avril. Le contrat notionnel négocié sur le Matif a cédé 27 centièmes pour revenir sous la barre des 104 %, à 103,80 %. Le rendement des obligations assimilables au Trésor (OAT) à dix ans remontait à 4,967 %. A Francfort, le taux sur le Bund allemand (l'homologue de l'OAT) s'étant également tendu à 4,924 %, l'écart entre les rendements français et allemand reste stable à 0,043 %. Si les opérateurs n'attendent pas un relèvement des taux directeurs de la Bundesbank le 30 avril, ils anticipent, tout de même, un resserrement d'ici à la fin de l'année.

● **Etats-Unis :** le rendement moyen sur les bons du Trésor à 30 ans s'est légèrement tendu lundi à 5,915 % contre 5,874 %. Le marché obligataire a spéculé sur une éventuelle démission du secrétaire au Trésor américain Robert Rubin, très fatigué par les incessants voyages.

ÉCONOMIE

Forte baisse du déficit public britannique

Le Royaume-Uni a enregistré une très forte baisse de son déficit public au cours de l'année budgétaire 1997/1998, à 922 millions de livres sterling (9,3 milliards de francs), contre 22,7 milliards (228 milliards de francs) en 1996-1997.

Ce déficit est également très inférieur à la plus récente prévision du Trésor britannique, qui tablait sur un déficit d'environ 5 milliards de livres (50,5 milliards de francs). Ce déficit public est le plus bas que le Royaume-Uni ait connu depuis huit ans.

■ **FRANCE : les conjoncturistes** consultés lundi 20 avril par le gouvernement dans le cadre de la Commission des comptes de la nation prévoient que la croissance devrait atteindre en moyenne 2,9 % en France en 1998 et 2,6 % en 1999. La prévision gouvernementale est de 3 % en 1998 et 2,8 % en 1999.

■ **ALLEMAGNE : la balance commerciale** a dégagé un excédent de 11,7 milliards de marks en février, selon un chiffre provisoire publié mardi par l'Office fédéral des statistiques.

■ **La Bundesbank** a dressé, dans son rapport d'avril publié lundi 20 avril, un sombre bilan de la conjoncture dans la partie est du pays, soulignant la perte de dynamisme de l'économie depuis 1995 malgré des aides financières toujours élevées en provenance de l'Ouest.

■ **JAPON : l'indicateur avancé de la conjoncture,** censé préfigurer l'évolution de l'économie japonaise dans les six mois à venir, s'est établi à 22,2 points en février, inchangé par rapport à son niveau de janvier.

■ **L'économie nippone** n'est pas engagée dans une spirale déflationniste, contrairement à ce que pourraient faire croire la baisse continue des prix et une série de mauvais indicateurs, a affirmé mardi 21 avril le directeur général de l'agence de planification économique Koji Omi.

■ **INDONÉSIE : un conseil d'experts** du Forum de coopération économique Asie-pacifique (APEC) a mis en garde, mardi 21 avril, contre un regain des troubles sociaux en Indonésie dans les mois qui viennent si les petites et moyennes entreprises restent privées de financements.

■ **L'Indonésie espère retirer d'ici à mars prochain** 15 000 milliards de roupies (12 milliards de francs) de la privatisation prévue de douze entreprises publiques, sur les 164 que compte le pays, rapporte le quotidien *Media Indonesia*, citant le ministre des entreprises publiques.

■ **HONGKONG : le chômage à Hongkong** a progressé au premier trimestre en raison de la récession provoquée par la tourmente financière asiatique. Le taux a atteint 3,5 %, au plus haut depuis le troisième trimestre 1996.

■ **ÉTATS-UNIS : le secrétaire d'Etat américain au Trésor,** Robert Rubin, pourrait démissionner prochainement, a rapporté lundi 20 avril l'hebdomadaire américain *US News and World Report*.

■ **POLOGNE : les privatisations** ont rapporté en 1997 au Trésor polonais 5,9 milliards de zlotys (10,2 milliards de francs), soit 1,8 milliard de francs de plus qu'initialement prévu, et autant qu'en 1996. Au total, 162 entreprises d'Etat ont été privatisées l'an dernier, alors que 102 autres ont été liquidées pour des raisons économiques.

NOMINATIONS

■ **NATEXIS : Jean-François Masson** vient d'être nommé directeur des ressources humaines du groupe.

■ **THORN : Jean-Marc Menahem** prend la direction générale de la division « business to business » du groupe pour l'Europe continentale.

■ **TELFRANCE : Jean-François Boyer** prend la direction générale de la société.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 21 AVRIL

Liquidation : 23 avril
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↘ PARIS
–0,92 %
CAC 40 : 3850,05

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +–	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	1035	1026	– 0,86	46,71
Cr.Lyonnais(T.P.)	965	950	– 1,55	44,35
Renault (T.P.)	2450	2452	+ 0,08	95,36
Rhone Poulenc(T.P)	2909	2930	+ 0,72	106,28
Saint Gobain(T.P.)	1290	1290	—	71,43
Thomson S.A (T.P)	991	990	– 0,10	44,43
Accor	1560	1564	+ 0,25	20
AGF	385,50	380,20	– 1,37	—
Air Liquide	1156	1136	– 1,73	14
Alcatel Alsthom	1145	1111	– 2,96	10
Altran Techno. #	989	991	+ 0,20	11,50
Atos CA	1005	1000	– 0,49	—
Axa	730	714	– 2,19	7,50
Bail Investis.	910	907	– 0,32	64,40
Bazar Hot. Ville	743	740	– 0,40	16
Bertrand Faure	489	496	+ 1,43	4
BIC	449,80	439	– 2,40	3
BIS	605	595	– 1,65	8
B.N.P.	514	516	+ 0,38	5,40
Bollore Techno.	1077	1120	+ 3,99	7,50
Bongrain	2938	2920	– 0,61	21
Bouygues	1006	1000	– 0,59	17
Bouygues Offs.	255,50	254,80	– 0,27	2
Bull#	79	79	—	—
Canal +	1098	1097	– 0,09	20
Cap Gemini	770	763	– 0,90	3,50
Carbone Lorraine	2495	2580	+ 3,40	18
Carrefour	3521	3488	– 0,93	26
Casino Guichard	410	410,10	+ 0,02	4,50
Casino Guich.ADP	292	294	+ 0,68	4,75
Castorama Dub.(Li)	972	967	– 0,51	11
C.C.F.	497	493,50	– 0,70	5,80
Cegid (Ly)	935	921	– 1,49	30
Cerus Europ.Reun.	42,40	41,80	– 1,41	10
CGIP	2946	—	—	40
Chargeurs	396	396	—	7
Christian Dalloz	701	730	+ 4,13	12
Christian Dior	814	793	– 2,57	6,30
Ciments Francais	311	312	+ 0,32	1,25
Cipe France (Ly) #	196	199	+ 1,53	2,50
Clarins	570	571	+ 0,17	7,20
Club Mediterranee	601	597	– 0,66	4,50
Coflexip	832	830	– 0,24	7
Colas	1027	1023	– 0,38	25
Comptoir Entrep.	16,85	17,20	+ 2,07	7,50
Comptoirs Mod.	3199	3160	– 1,21	38
CPR	491,90	488,60	– 0,67	22
Cred.Fon.France	150,90	145,20	– 3,77	28
Credit Lyonnais CI	632	588	– 6,96	10
CS Signaux(CSEE)	305,70	306	+ 0,09	3,50
Damart	3915	3930	+ 0,38	67
Danone	1400	1402	+ 0,14	17
Dassault-Aviation	1765	1749	– 0,90	31,50
Dassault Electro	733	730	– 0,40	6,70
Dassault Systemes	247,10	250	+ 1,17	1,70
De Dietrich	399,50	402,90	+ 0,85	5,30
Deveaux(Ly)#	865	870	+ 0,57	24
Dev.R.N-P.Cal Li #	68,80	66,50	– 3,34	—
Dexia France	740	750	+ 1,35	15,20
DMC (Dollfus Mi)	155	156	+ 0,64	4
Dynaction	211,50	215	+ 1,65	3
Eaux (Gle des)	1085	1083	– 0,18	12
Ecia	1938	1951	+ 0,67	10
Eiffage	432,80	432	– 0,18	8
Elf Aquitaine	777	762	– 1,93	14
Eramet	264,80	262,90	– 0,71	6,60
Eridania Beghin	1248	1254	+ 0,48	33
Essilor Intl	2200	2278	+ 3,54	14,50
Essilor Intl.ADP	1999	2002	+ 0,15	15,50
Esso	598	595	– 0,50	10
Eurafrance	3232	3235	+ 0,09	252
Euro Disney	10,05	9,90	– 1,49	0,88
Europe 1	1539	1539	—	19
Eurotunnel	5,80	5,80	—	—
Fimalac SA	698	703	+ 0,71	16
Finextel	130	130	—	3,91
Fives-Lille	421	422	+ 0,23	18
France Telecom	333	328,60	– 1,32	—
Fromageries Bel	4715	4714	– 0,02	90
Galeries Lafayette	4775	4770	– 0,10	11
GAN ex.dt.sous	188	187,50	– 0,26	4
Gascogne (B)	566	553	– 2,29	14
Gaumont #	437	437	—	2,50
Gaz et Eaux	3150	3175	+ 0,79	35
Geophysique	811	802	– 1,10	8
G.F.C.	645	640	– 0,77	19
GrandVision	252,90	250	– 1,14	4,50
Groupe Andre S.A.	714	715	+ 0,14	6
Groupe GTM	487,50	482	– 1,12	8
Gr.Zannier (Ly) #	191	178,50	– 6,54	2,20
Guilbert	1087	1081	– 0,55	22
Guyenne Gascogne	2025	1970	– 2,71	30
Hachette Fil.Med.	1665	1680	+ 0,90	15
Havas	543	545	+ 0,36	6,50
Havas Advertising	1065	1070	+ 0,46	13
Imetal	774	783	+ 1,16	16
Immeubl.France	498	485,30	– 2,55	6
Infogrames Enter.	258	265	+ 2,71	—
Ingenico	166,50	165	– 0,90	3
Interbail	156	155,50	– 0,32	17,15
Intertechnique	1675	1650	– 1,49	15
ISIS	712	704	– 1,12	—
Jean Lefebvre	425,30	423,10	– 0,51	10
Klepierre	1089	1080	– 0,82	18
Labinal	2183	2198	+ 0,68	21,50

Saint-Gobain..Sommer-Allibert (partial)				
Silic CA	1000	992	– 0,80	37,34
Simco	511	506	– 0,97	20,76
S.I.T.A.	1350	1370	+ 1,48	12
Skis Rossignol	114,50	115	+ 0,43	2,50
Soc.Fonc.Lyonnai.#	969	940	– 2,99	18,50
Societe Generale	1222	1222	—	17,50
Sodexho Alliance	1118	1112	– 0,53	35
Sogeparc (Fin)	445	442,90	– 0,47	15,26
Sommer-Allibert	271	273,50	+ 0,92	4

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +–	Montant coupon (1)
T.D.K #	484,60	480	– 0,94	7,49
Telefonica #	266	262,10	– 1,46	1,18
Toshiba #	26,30	26,70	+ 1,52	0,20
Unilever act.Div.#	450	446	– 0,88	1,63
United Technol. #	580	579	– 0,17	1,61
Volkswagen A.G #	4901	4840	– 1,24	22,14
Volvo (act.B) #	207,20	208	+ 0,38	2,25
Western Deep #	153	152,30	– 0,45	4,08
Yamanouchi #	140,80	140,60	– 0,14	0,60
Zambia Copper	12,15	12	– 1,23	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30
MARDI 21 AVRIL

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
OAT TMB 87/99 CA#	99,99	0,866
OAT 8,125% 89-99 #	—	7,435 ↓
OAT 8,50%90/00 CA#	107,50	0,629
OAT 85/00 TRA CA#	—	3,372
OAT 10%5/85-00 CA#	—	9,096 ↑
OAT 89-01 TME CA#	100,25	1,048
OAT 10% 90-01 ecu	114,60	1,562 d
OAT 7,5%7/86-01CA#	108,93	5,618

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	50	51
Baccarat (Ny)	775	775
Bains C.Monaco	777	775
Bque Transatlant.	275	275
B.N.P.Intercont.	1345	1370
Bidermann Intl.	110	118
B T P (la cie)	7,60	—

Paluel-Marmont.ech ◆	520	520
Exa.Clairefont(Ny)	978	975
Parfinance	415	434,90
Paris Orleans	315	315
Promodes (CI)	2195	2195
PSB Industries Ly	600	600
Rougier #	405	405
Saga ◆	150,10	150,10
S.I.P.H. ◆	256	256

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30
MARDI 21 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
GEODIS #	470	478
GFI Industries #	1452	1470
Girodet (Ly) # ◆	29	28
GLM S.A.	215	215
Gpe Guillin # Ly	280	278
Kindy #	170	166
Guerbet	275	272
Hermes Internat.1 #	465,50	466,10
P.C.W.	19	—
Petit Boy #	90,20	92
Phyto-Lierac #	255	251
Pochet	830	831
Poujoulat Ets (Ns) ◆	238,30	238,30
Radiall #	748	748
Robertet #	1350	1320
Rouleau-Guichard	255,10	259

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h30
MARDI 21 AVRIL

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h30
MARDI 21 AVRIL

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	895	895
Générale Occidentale	◆	160	160
Sté lecteurs du Monde	◆	160	160
Via Crédit (Banque)	◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 20 avril

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Solstice D	2372,96	[illegible]

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT

Actimonétaire C	38817	[illegible]
Actimonétaire D	30753,19	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.



هكذا من الأصل

AUJOURD'HUI

LE MONDE / MERCREDI 22 AVRIL 1998

SCIENCES Charles Darwin ne pouvait certes pas y penser, mais l'évolution des espèces s'applique aussi aux robots. ● LA ROBOTIQUE ÉVOLUTIONNISTE consiste à sélectionner, dans une série d'automates, les individus les plus performants pour croiser leurs programmes. ● UNE SIMULATION informatique de la sélection naturelle permet d'alléger la tâche de l'ingénieur chargé habituellement de prévoir toutes les situations auxquelles le robot doit faire face. ● COMME DANS LA NATURE, on peut voir émerger des comportements complexes fondés sur des mécanismes très simples. Au point que ces machines peuvent aider à la recherche fondamentale dans les sciences cognitives ou pour l'analyse de l'évolution des comportements adaptatifs chez les animaux. ● LEURS APPLICATIONS pratiques restent pour l'instant limitées.

L'évolution des espèces peut aussi s'appliquer aux robots

L'informatique permet de simuler le comportement de petits automates et, en croisant leurs programmes, de faire émerger les plus doués. S'ils sont utiles à la recherche fondamentale, les robots évolutionnistes n'intéressent pour l'instant que les militaires et les fabricants de jouets

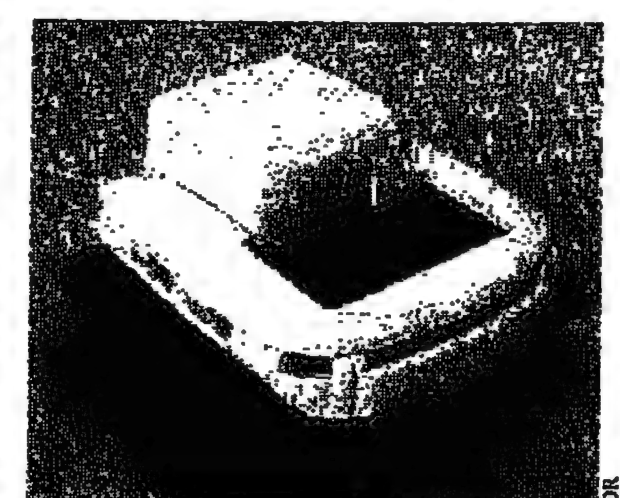
LES TROIS LOIS de la robotique, imaginées par l'auteur de science-fiction Isaac Asimov, s'attachaient à encadrer le comportement d'automates presque parfaits : ne blesser aucun être humain ; obéir aux hommes sauf si leurs ordres contreviennent à la loi précédente ; veiller à leur propre survie tant que celle-ci n'entre pas en conflit avec les deux lois sus-citées. Ces énoncés constituaient pour l'écrivain le point de départ de brillantes variations futuristes sur les rapports qui pourraient naître entre *Homo sapiens* et ces créatures mécaniques. La définition offerte par la norme ISO 8373 est plus prosaïque : un robot industriel est *« un manipulateur contrôlé automatiquement, reprogrammable, multi-usage, programmable selon trois axes ou plus, soit fixe soit mobile pour une utilisation dans des applications industrielles automatisées »*.

A mi-chemin entre la chaîne de montage et la science-fiction sont apparus, ces dernières années, de petits robots capables de trouver eux-mêmes leur chemin parmi une série d'obstacles, de se mettre en chasse d'un de leurs congénères, d'avancer sur six ou huit pattes ou, pour les plus farfelus, de tenter de ramper en actionnant une série d'axes et de pistons. Ces automates, qui appartiennent à la famille des robots adaptatifs, sont dits évolutionnistes. Le premier colloque européen à leur être consacré s'est tenu les 16 et 17 avril, au ministère de la recherche, à Paris.

SÉLECTION ARTIFICIELLE

« La robotique évolutionniste vise à court-circuiter l'ingénieur qui est habituellement chargé de prévoir toutes les situations auxquelles le robot peut être confronté et de le programmer en conséquence », résume Jean-Arcady Meyer, directeur de l'« animatlab » à l'Ecole normale supérieure et organisateur du colloque. Dans un environnement changeant, cet exercice de programmation est extrêmement complexe. Aussi les chercheurs ont-ils imaginé de s'inspirer de la nature, qui, au fil des générations, sélectionne les individus les mieux adaptés à une niche particulière. Si ces robots ont donné leurs premiers tours de roue il y a environ quatre ans, on peut donc considérer que leur inspirateur originel est Charles Darwin, le père de la théorie de l'évolution et du concept de sélection naturelle, qui n'avait évidemment pas imaginé une telle descendance.

Appliqué au monde des robots, la sélection devient artificielle : dotés de caractéristiques propres,







DR

Les petits robots évolutionnistes sont capables de trouver eux-mêmes leur chemin, de se mettre en chasse d'un de leurs congénères, d'avancer sur six ou huit pattes ou même de ramper en actionnant une série d'axes et de pistons.

les automates sont placés dans un environnement donné, et doivent réaliser une tâche définie (suivre une ligne sur le sol par exemple). Seuls les individus les plus performants sont autorisés à se « reproduire », c'est-à-dire à voir leurs programmes de commande (appelés contrôleurs et le plus souvent constitués de « réseaux neuronaux ») croisés avec ceux d'autres robots doués.

L'informatique permet de simuler ces croisements, parfois assortis de mutations, et de multiplier les générations, censées s'améliorer au fil du temps, avant d'implanter le contrôleur sur une machine réelle. Et, miracle, ce processus peut entraîner, comme dans la nature, l'émergence de comportements complexes fondés sur des mécanismes très simples. *« L'un des exemples les plus frappants de ce phénomène est la coévolution de deux populations de robots, les uns étant prédateurs et les autres considérés comme leur proie »*, raconte Jean-Arcady Meyer. Le chasseur est doté d'un système visuel lui permettant d'identifier sa proie, qui, elle, est aveugle mais plus rapide. Lors des premières générations, le chasseur n'arrive à ses fins que par hasard, ou du fait de la « maladresse » de son adversaire. *« Mais bientôt apparaît un individu plus astucieux, qui se contente d'observer et attend son heure pour attaquer frontalement l'autre robot, qui n'a alors pas le temps de réagir »*, s'émerveille le chercheur, impatient de connaître la réplique des prochaines générations de « fuyards »...

Outre qu'elle peut libérer l'ingénieur d'un certain nombre de contraintes (hormis celle, problématique, qui consiste à déterminer quelle fonction est bonne et le restera chez les générations futures), la sélection artificielle fait apparaître des comportements imprévus au départ. La robotique évolutionniste peut alors présenter un grand intérêt en matière de recherche fondamentale, et notamment pour les sciences cognitives, estiment ses promoteurs. *« Elle pourrait donner des indications sur les capacités minimales requises pour aboutir à un comportement élaboré »*, indique Henrik Lund, de l'université d'Aarhus (Danemark), qui illustre son propos par une comparaison entre un robot et un rat capable de trouver de la nourriture dans un labyrinthe. Les biologistes ont tendance à considérer que le rat établit une carte mentale de son environnement pour se repérer. Or, explique Henrik Lund, certains robots privés de mémoire – et donc dépourvus, en principe, d'une telle carte mentale – sont capables des mêmes performances...

RENVERSER LA PERSPECTIVE

Pourquoi ne pas renverser la perspective ? Au lieu de tenter de créer des robots en s'inspirant des animaux, analyser les mécanismes comportementaux de ces derniers en observant la façon dont des automates acquièrent, par un phénomène évolutif, des capacités similaires. *« C'est à mon sens l'aspect le plus fondamental de notre discipline,* assure Jean-Arcady Meyer : *comprendre comment des comportements adaptatifs ont évolué. »* Et remonter ainsi un jour, pourquoi pas, jusqu'à l'homme.

Mais, pour ce faire, il faut aussi convaincre les financiers. L'exercice de prospective auquel se sont livrés les congressistes les a amenés à reconnaître que, pour l'heure, les robots évolutionnistes ne peuvent répondre à aucune application qui ne soit déjà assurée avec brio par leurs cousins traditionnels.

L'industrie du jouet s'y intéresse pourtant, désireuse de mettre sur le marché des *« toybots »* ou des *« pet robots »*, sortes de montages Lego améliorés ou de tamagochis doués d'un petit supplément d'âme. Les militaires, friands de systèmes capables de s'adapter à des situations imprévues, s'intéressent eux aussi aux petits robots et à leurs dérivés. Une première bataille, toute pacifique celle-là, aura lieu les 9 et 10 mai à La Ferté-Bernard (Sarthe), lors de la première Coupe d'Europe de football pour robots, qui devrait donner aux engins évolutionnistes l'occasion de se mesurer à leurs rivaux programmables.

Hervé Morin

Les envahisseurs mécaniques sont parmi nous

Le monde comptait, en 1996, 680 000 robots industriels en activité, selon un récent rapport conjoint des Nations unies et de la Fédération internationale de la robotique. Parmi eux, 80 500 ont été mis en marche cette même année, soit une augmentation de 11 % par rapport à 1995 et un marché de 5,3 milliards de dollars. Le Japon concentre 60 % du stock de robots, tandis que les Etats-Unis en comptent 10 % et que la France en installe environ vingt fois moins (1 900 prévus en 1997). Les robots ont majoritairement investi l'industrie automobile, avec des disparités : au Japon, on en compte 830 pour 10 000 personnes employées par ce secteur, tandis qu'ils ne sont « que » 200 en France. Dans la mesure où, selon les Nations unies, un robot est généralement capable de remplacer au moins deux personnes sur une chaîne, on peut considérer qu'ils représentent plus de 4 % de la force de travail dans l'automobile dans l'Hexagone. Le rapport prévoit une progression de ce marché de l'ordre de 13 % par an d'ici à l'an 2000.

Le pleurote, champignon écolo, élimine les résidus de la viticulture

SAPROPHYTE. S'appliquant notamment à certains champignons, ce terme savant désigne les organismes qui... profitent des matières en décomposition pour se nourrir. Les pleurotes sont de ceux-là. Dans la nature, ces usines de retraitement miniatures tirent leur substance de la lignine et de la cellulose contenues dans le bois mort, les souches en particulier. D'un intérêt culinaire incontesté, les pleurotes présentent aussi l'avantage de se cultiver assez facilement, à condition qu'on leur fournisse un substrat adéquat.

Composé de paille écrasée à laquelle on associe de la sciure de bois ou des écorces de feuillus hachées, leur mélange de culture est généralement enrichi en azote, en phosphore et en plâtre agricole. Après une période de trempage nécessaire pour apporter l'eau constituant 90 % du champignon, cette mixture doit encore être pasteurisée, chauffée à 65-70 °C de façon à la débarrasser de tous les micro-organismes et autres moisissures qui pourraient entraver la bonne croissance du mycélium. Afin d'éviter cette laborieuse préparation, mais, surtout, pour valoriser un déchet viticole produit en grande quantité dans le sud de la France, le laboratoire de biotechnologie de l'environnement de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) vient de tenter une expérience originale en semant des pleurotes dans... du marc de raisin.

« Habituellement, explique René Moletta, le directeur de ce laboratoire situé à Narbonne (Aude), *le marc issu du premier pressage subit une fermentation alcoolique, ce qui aboutit à la fabrication d'éthanol. Parfois, les pépins sont récupérés pour en extraire de l'huile, ou bien ils servent en cosmétologie. »* Le marc ultime, véritable résidu composé des restes de pulpe, de peau et de rafles – le « branchage » structurant la grappe –, est transformé en compost. Cherchant un autre débouché pour cette « liqueur » peu rentable, l'INRA a pensé à la culture des pleurotes, pour laquelle le marc présente bien des avantages : il est propre sur le plan chimique, puisqu'il ne contient plus ni alcool, ni sucre, ni sulfate. Il est aussi dépourvu de microbes puisqu'il a passé deux heures à 80 °C. Enfin, il n'a pas besoin d'être allongé en eau.

INAPPLICABLE AU CÈPE

L'expérience a commencé le 13 février et n'est pas tout à fait terminée, les dernières cueillettes restant à faire. *« Pour l'instant, le rendement s'élève à 10-15 %, c'est-à-dire de 10 à 15 kilos de champignons pour 100 kilos de marc,* annonce René Moletta. *Dans le cas d'une culture classique, le rendement est compris entre 15 et 20 %. Ce n'est pas mal pour un début, d'autant que nous n'avons utilisé aucun additif. »* Les champignons poussent dans des serres non chauffées, mais ventilées, maintenues à l'abri du gel et dont le taux d'humidité reste élevé. *« La technique est simple,* ajoute-t-il. *D'ailleurs, depuis trois semaines, nous effectuons d'autres essais chez des particuliers, auxquels nous apprenons à produire des pleurotes avec des mini-serres, qui sont en fait des sacs de marc sous plastique. Nous voudrions que les gens fassent pousser des champignons chez eux comme ils font pousser leur salade. »*

Même si le pleurote est très loin d'atteindre, en production annuelle, le niveau du bien moins savoureux champignon de Paris, la mise en vente auprès du grand public de kits de jardinage (marc de raisin et mycélium) serait une façon intéressante de valoriser un résidu produit en grande quantité dans les régions viticoles. De manière générale, les champignons sont de bons candidats pour le retraitement de nombreux déchets : mangeurs de bois, de paille, de papiers, dévoreurs de tissus, de cuir, voire de certains plastiques biodégradables...

Malheureusement, cela ne fournira pas les marchés en truffes et autres cèpes à haute valeur commerciale, explique Jean-Michel Savoie, de l'unité de recherche sur les champignons de l'INRA, pour la bonne raison que ces nobles champignons n'appartiennent pas au clan des saprophytes, mais à celui des mycorhizes. Associés à la racine des arbres, avec lesquels ils vivent en symbiose, ils leur assurent, en échange des sucres qu'elle produit par photosynthèse, une partie de ses besoins en eau et en sels minéraux. *« Pour la truffe, la culture est en partie maîtrisée depuis une quinzaine d'années »*, assure Jean-Michel Savoie. Pour le cèpe, en revanche, *« le taux de réussite est très faible, entre 1 et 10 % »*, déplore-t-il. Les jardiniers du dimanche ne sont pas près de supplanter les cueilleurs du même jour.

Pierre Barthélémy

C'est le milieu, et non la famille, qui fait le cactus

RIEN n'est plus semblable à un vrai cactus qu'un faux cactus. Il suffit pour s'en convaincre de se rendre à l'Arboretum de Chèvreloup (Yvelines) et d'y visiter l'exposition que leur consacre le Muséum national d'histoire naturelle. Crassulacées, liliacées, cucurbitacées ou asréracées, de multiples familles botaniques ont pour membres des plantes « succulentes » (improprement appelées « plantes grasses », puisqu'elles ne contiennent que de l'eau), qui se sont fait une spécialité de vivre dans les milieux arides. Pour y parvenir, toutes ont développé les mêmes stratégies : réduction des surfaces exposées au soleil, longues racines, réserves d'eau dans les feuilles, dans les tiges et les troncs... Sans oublier, bien sûr, les épines, dont les cactacées sont loin d'avoir le monopole.

« Regardez comme ces spécimens se ressemblent », illustre Jean-François Doré, jardinier botaniste aux serres tropicales de Chèvreloup, en désignant trois variétés de succulentes aux rameaux tendus vers le ciel. *« Pourtant, aucune n'appartient à la même famille, ni ne pousse dans la même région du monde ! »* Depuis soixante-cinq millions d'années, chaque groupe botanique a évolué de son côté, modifiant son aspect et diversifiant ses formes. Et c'est un des mérites de cette exposition que de montrer à quel point les contraintes du climat sont fortes et combien, en milieu aride, la morphologie des plantes les plus éloignées peut ainsi se rejoindre.

A contrario, quelle diversité au sein d'une même famille ! Chez les seules cactacées, elles sont environ 2 000 espèces, presque toutes d'origine américaine, et formidablement variées. Certaines ne sont pas plus grandes qu'un ongle (*Blossfeldia liliputana*), d'autres deviennent d'immenses arbres au tronc charnu (*Pachycereus grandis*). La plupart ont des fleurs sessiles, souvent tubuleuses, aux pétales en spirale, mais celles des *Pereskia* sont pédonculées et ressemblent à des roses. Les fruits sont habituellement des baies juteuses, plus rarement des capsules sèches. Quant aux feuilles, elles sont dans la plupart des cas transformées en épines.

LE RÔLE ESSENTIEL DES ÉPINES

« Les épines ont pour rôle essentiel de défendre les plantes succulentes contre les herbivores », rappelle Gaud Morel, responsable de l'exposition. Bien que les *Alluaudia* se fassent régulièrement assaillir par les lémuriens de Madagascar, la protection est généralement efficace. Quand les épines se font velues, elles servent aussi de manteau. Ainsi *Cephalocereus senilis*, dont la tête à port dressé est couverte de cheveux blancs, peut-il affronter la rigueur et la luminosité des sommets mexicains... Les lithops d'Afrique du Sud, eux, ignorent souverainement les vertus des épines. C'est dans l'austérité la plus absolue que ces plantes-cailloux, dépourvues de feuilles et de tiges, survivent à même le sol, parfois sans recevoir une goutte de pluie pendant plusieurs années.

Vrais ou faux cactus, ces plantes rares et étranges ont de tout temps excité la convoitise des collectionneurs, et plusieurs centaines d'espèces sont aujourd'hui menacées de disparition. Protégées tant bien que mal dans les parcs nationaux et les jardins botaniques, elles doivent leur survie à la Convention internationale de Washington (1973) et, depuis 1996, au règlement européen contrôlant le commerce de la faune et de la flore sauvages.

« En février 1997, les douanes françaises ont saisi plus de 350 spécimens en provenance d'Amérique, dont certains avaient plus de cent ans d'âge ! », s'indigne Jean-François Doré. De leur fabuleuse diversité, la petite exposition de Chèvreloup ne donne, hélas, qu'un aperçu. Les 250 succulentes qui s'y côtoient invitent certes à la rêverie exotique. Mais la visite donne envie de pousser plus loin l'exploration, jusqu'aux serres de l'Arboretum (visites guidées pour adultes, groupes limités à quinze personnes), là où sont choyées 4 000 à 5 000 espèces et sous-espèces tropicales, l'un des plus beaux trésors du service des cultures du Muséum.

Catherine Vincent

★ « Vrais cactus, faux cactus », Arboretum de Chèvreloup, Rocquencourt (Yvelines). Du 4 avril au 28 juin, samedi, dimanche, lundi et jours fériés, de 10 heures à 17 heures.

L'affaire de dopage de Djamel Bouras pourrait devenir un cas d'école

Des scientifiques déplorent un manque de temps et de moyens pour établir l'innocence du judoka

La suspension du judoka Djamel Bouras, convaincu de dopage aux stéroïdes anabolisants, est contestée par le docteur Yunsan Meas, membre du jury qui a prononcé la sanction contre le champion olympique d'Atlanta. Quand au professeur Jean-Paul Escande, ancien président de la commission nationale de lutte contre le dopage, il déplore l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour détecter le dopage.

« JE SUIS INNOCENT et je vais continuer à me battre jusqu'à la mort », a tonné Djamel Bouras, dimanche 19 avril, en apprenant la sanction (deux ans de suspension dont un avec sursis) que venait de lui infliger la commission dopage de la Fédération française de judo (FFJ) après son contrôle positif à la nandrolone (un stéroïde anabolisant), le 2 octobre dernier. En lançant sa diatribe, le champion olympique des moins de 78 kg à Atlanta ignorait encore que son cas allait susciter aussi rapidement un flot de controverses.

Le docteur Yunsan Meas, président de la commission médicale de la FFJ et membre de la commission dopage, qui a statué sur l'affaire Bouras, a volé au secours du judoka. *« Bouras a eu raison de dire que le dossier scientifique n'a pas été exploité jusqu'au bout*, a-t-il affirmé, lundi 20 avril, lors d'une conférence de presse. *Les experts ont admis la présence de métabolites de nandrolone dont les taux pouvaient monter de 0,01 nanogramme par millilitre à 0,6 nanogramme et, dans un cas, à 7 nanogrammes, taux qu'un effort physique peut multiplier par trois. »*

Le praticien a également évoqué une marge d'erreur des analyses variant *« de 10 % à 20 % »* et regrette que *« trois questions importantes »* posées à des experts soient restées sans réponse, faute de temps. C'est ainsi que le professeur Kutten, endocrinologue à l'hôpital parisien Necker, n'a pu s'exprimer sur l'interprétation des résultats biologiques pour déterminer une éventuelle production endogène de métabolites de nandrolone. Djamel Bouras souhaitait également confier des échantillons placés sous scellés au docteur Tabet (chimie de la structure au laboratoire de pharmacologie de Jussieu) et au professeur André du laboratoire de l'école vétérinaire de Nantes.

« BEAUCOUP PLUS D'HORMONES »

Seule cette dernière analyse, selon le docteur Meas, permettrait de trancher définitivement sur l'innocence ou la culpabilité du judoka en raison de la technologie dont dispose cette unité réputée au niveau international pour ses travaux sur les anabolisants. *« Djamel Bouras réclame ce test et il ne serait pas assez fou pour le demander s'il n'était pas sûr du résultat »*, a plaidé le médecin de la FFJ avant de confier que la commission d'experts avait constaté que le champion olympique *« avait une tendance à produire naturellement beaucoup plus d'hormones que la moyenne des individus »*. Une étude menée à la demande de la commission auprès de 70 personnes relèverait que *« contrairement à ce que pensent les autorités du monde sportif, un être humain peut produire naturellement de la nandrolone, parfois de manière significative »*.

Si cette version est admise partiellement par le Comité international olympique (CIO), il n'est pas question pour l'instant de revenir sur les dispositions en vigueur. *« Dans l'état actuel des connaissances, le nombre de sujets qui présentent une production endogène de métabolites de nandrolone n'est pas suffisamment important*, affirme Jacques Rogge, le vice-président de la commission médicale du CIO. *Si l'on nous apporte la preuve qu'il faut remonter les taux de la nandrolone dont la positivité est avérée au-dessus de 2 nanogrammes par millilitre d'urine, nous sommes prêts à le faire. »* Jacques Rogge a, par ailleurs, rejeté les accusations de Djamel Bouras, selon lesquelles des pressions auraient été exercées par le CIO : *« C'est une affaire française et le CIO est étranger à cette polémique alimentée par les sportifs concernés par le dopage. »*

La thèse du complot est réfutée catégoriquement par Françoise Wright, docteur en physiologie et biochimie, spécialiste de la recherche sur le métabolisme des andogènes. Membre de la commission d'experts mandatée par la FFJ, elle défend la théorie du dopage volontaire ou à l'insu du judoka. *« Je suis prête à rencontrer Djamel Bouras pour lui expliquer qu'il fait fausse route »*, a-t-elle proposé.

« MASCARADE »

Le professeur Jean-Paul Escande, ancien président de la commission nationale de lutte contre le dopage, a élargi le débat en constatant l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour détecter le dopage. *« Il faut tout changer, on voit très bien que les examens d'urine ne permettent de prendre qu'un coupable sur mille ou dix mille*, a-t-il déclaré. *Alors, effectivement, celui qui est pris crie au scandale en clamant son innocence. Et en quelque sorte, il l'est puisque les autres échappent aux sanctions. »* Le professeur Escande compare l'actuel système antidopage au Loto : *« De temps en temps, on tire le mauvais numéro, c'est tout à fait ridicule. Ou on supprime la lutte antidopage, ou on la rend convenable. Mais qu'on arrête cette mascarade. On est en train de glisser vers une acceptation du dopage. » – (Avec AFP.)*

Le calvaire des nageuses est-allemandes

Le premier procès d'anciens responsables sportifs de la RDA (4 entraîneurs de natation et 2 médecins), laquelle avait institutionnalisé le dopage dans la course aux performances contre l'Ouest, a pris un nouveau tour lundi 20 avril, avec le début des auditions de victimes. Les injections de substances dopantes étaient administrées selon le principe « Bouffe ou crève », a raconté Christine Knacke-Sommer, 36 ans, médaillée de bronze aux JO de Moscou en 1980. Selon elle, les nageuses recevaient leurs piqûres séparément, parfois contre leur gré et juste avant une finale. Pour cacher les traces d'injection, on leur demandait de porter des T-shirts à manches longues.

L'ancienne championne a expliqué avoir reçu des comprimés et jusqu'à 5 injections dans la semaine précédant les compétitions internationales sans jamais connaître la nature des produits administrés. Elle a même dû renoncer aux Championnats du monde de Berlin-Ouest en 1978 parce qu'un contrôle privé avait montré qu'elle n'était pas assez *« clean »*.

Avant l'America's Cup, le « défi » français Yaka gonfle ses voiles d'espoirs

La « Mini-Coupe » a lieu en Nouvelle-Zélande

AUCKLAND
de notre correspondante

Trois des seize défis inscrits à la prochaine Coupe de l'America sont à Auckland depuis quelques jours pour participer à la deuxième édition de Mini-Coupe de l'America, une sorte de répétition sans costumes au cours de laquelle les trois concurrents s'affrontent, depuis le 14 avril, en « match racing » dans les bateaux néo-zélandais de 1992 (un blanc et un noir) pour un avant-goût de ce qui sera en 1999 la Louis-Vuitton Cup. Le vainqueur des challengers affrontera samedi 25 avril l'équipe détentrice de la coupe, Team New Zealand.


VOILE

« Nous avons invité tout le monde. Ceux qui sont là sont ceux qui ont pu venir », commente sir Peter Blake, directeur de la campagne Team New Zealand. Yaka (l'un des deux défis français), Prada (le défi italien, favori des l'épreuve), et l'équipe Caraïbes, des îles Vierges (Etats-Unis) sont donc les trois équipes qui ont répondu à l'invitation.

Installé à Auckland depuis quatre mois déjà, avec son propre bateau d'entraînement, l'équipage italien a déjà eu l'occasion d'affronter les Néo-Zélandais au cours d'épreuves amicales. En outre, Prada est l'un des rares défis à ne plus avoir de soucis financiers. La sobriété des polos de l'équipage – bleu marine avec une discrète petite étiquette rouge marquée « Prada » – fait envie aux autres équipages.

Peu avant le départ de la première journée de course, l'équipe de Yaka explique que son sponsor, Bouygues Telecom, qui s'est engagé à financer un tiers du budget total de 60 millions de francs, lui a donné jusqu'au 8 mai pour trouver d'autres partenaires, faute de quoi il serait en droit de se retirer. En revanche, Bouygues Telecom a accepté de financer 100 % des trois premiers mois (février-avril 1998) afin de permettre à Yaka de démarrer *« pour de vrai »*.

Evoquant le nom de plusieurs sponsors potentiels avec confiance, certains membres de l'équipe semblent peu à peu convaincus qu'un défi français vaudrait mieux que deux, *« surtout pour obtenir l'appui politique dont nous avons besoin »*. L'un d'eux vient d'apprendre, par un coup de fil matinal, que le Yacht-Club de Cannes, où tout le monde n'était pas contre une association avec Yaka, aurait voté la fin de la coopération avec Esprit France. Et l'on spécule déjà sur la survie de ce défi, qui était venu participer à la première Mini-Coupe il y a exactement un an. On en oublierait presque que la Coupe de l'America est une épreuve sportive. *« Le match contre Prada sera le plus intéressant »*, avance un équipier français qui semble douter de la crédibilité de l'équipe des Caraïbes. Mais la première régate, que ces insulaires ont gagné de 5 secondes contre les Italiens, prouve qu'ils ne sont pas les touristes en chemises à fleurs que certains imaginaient.

GAGNER POUR FINANCER

« Notre plan d'eau est très proche de celui d'Auckland, nous naviguons toute l'année et possédons les meilleurs marins du monde », explique modestement l'un des équipiers de Team Carribean, dont la situation dépend de l'arrivée prochaine d'un « gros sponsor ». L'équipe des Caraïbes, autant que celle des Français, sait qu'elle doit rapporter des victoires à la maison pour appuyer ses recherches de financement.

En attendant, lors de la deuxième régate, *« les meilleurs marins du monde »* ont dû s'incliner face à Yaka, qui a pourtant compté jusqu'à 35 secondes de retard après un départ raté. *« On vous l'avait dit : Y'aka gagner »*, dit pour s'amuser le chef de projet, Luc Gellusseau. La devise ne se vérifie pas à tous les coups. Les Italiens emporteront la troisième et dernière régate de la journée, celle qui les oppose à Yaka, avec 46 secondes d'avance sur l'équipe française. Au terme de la première journée, les trois challengers sont ex aequo.

A voir les factures et les avis d'huissiers accumulés autour du mât du bateau du défi de Hongkong, resté à sec sur l'un des quais d'Auckland, on comprend que la mise au point d'un défi pour la Course de l'America n'est pas un exercice facile. *« Des six projets américains, aucun n'a de sponsor majeur »*, explique un observateur. Et il se dit, par ailleurs, que le projet japonais s'essouffle, faute de yens. Peter Blake, lui, ne s'inquiète pas.

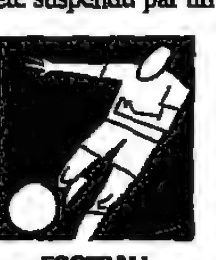
« C'est toujours comme cela, assure-t-il. *A San Diego même, nous avions besoin d'argent. Nos maisons étaient hypothéquées et nous fouillions nos poches. Cela fait partie de l'ambiance. Celui qui a l'intention de boucler son budget avant de venir, je ne suis pas sûr qu'on le verra ici. »* De quoi rassurer plus d'un chef de projet.

Florence de Changy

Le long combat des joueurs paraguayens pour disposer d'eux-mêmes

ASUNCION
de notre envoyé spécial

Pour le deuxième week-end consécutif au Paraguay, le championnat de division 1 de football a été suspendu par un mouvement de protestation des joueurs, dimanche 19 avril. Malheureux de voir s'éterniser cette grève des footballeurs professionnels qui a entraîné le report de deux journées du « tournoi d'ouverture », les supporteurs paraguayens se sont consolés en jouant aux échecs sur la plaza de Los heroes, à Asuncion, ou, mieux, en regardant à la télévision des images de foot venues d'Argentine ou du Brésil, cherchant à apercevoir quelque star du pays exilée chez les puissants voisins.


FOOTBALL

Les dirigeants de club n'ont pas, eux, eu une telle patience : tenus pour responsables de cette *huelga* (grève) embarrassante, ils devaient abdiquer, lundi 20 avril, lors d'une réunion de conciliation entre joueurs et dirigeants destinée à autoriser enfin une authentique liberté de circulation aux footballeurs paraguayens.

Regroupés en un syndicat, le Futbolistas Asociados del Paraguay (FAP), les footballeurs paraguayens se battent depuis le début des années 90 pour obtenir une reconnaissance de leur droit de circulation, jusque-là purement théorique. Une loi de 1991 sur l'organisation du football professionnel leur accorde toute latitude pour négocier leur avenir au terme de contrats dont la durée est limitée à quatre ans, renouvelables de gré à gré.

Mais, dans la réalité, cette liberté de mouvement est bafouée par les présidents de club. Réunis au sein de la *Liga paraguaya de futbol* (LPF), ils interprètent à leur avantage cette loi fondamentale du travail, sous prétexte de bonne gestion.

UNE CENTAINE DE « VICTIMES »

La sélection *albirroja* s'est qualifiée pour la Coupe du monde en 1998, pour la première fois depuis 1986, mais le football paraguayen s'enfonce dans la misère. Aussi tous les moyens sont-ils bons pour réaliser quelques économies, notamment aux yeux des dirigeants des plus petits clubs d'Asuncion. Plutôt que de s'engager sur quatre ans, ceux-cipréfèrent souvent délivrer des contrats d'un an et les renouveler à leur guise, pendant quatre ans, si le joueur fait l'affaire et ne se blesse pas. Rien d'illégal, sauf que, sur la base de ces contrats temporaires, ces dirigeants prétendent parfois disposer de leurs employés à leur guise (droit de regard sur les transferts) pendant les quatre années prévues par la loi de 1991.

A plusieurs reprises, les instances prudhomales du Paraguay ont donné raison à des joueurs en butte à l'hostilité de présidents qui, refusant de les libérer, conservaient leur licence. Cela n'a pas eu le moindre effet. Au contraire, une centaine de joueurs ont été doublement victimes de ce système : les dirigeants des douze clubs professionnels d'Asuncion se sont entendus pour ne pas réemployer les fauteurs de troubles, au bénéfice de jeunes joueurs plus dociles.

Mais, en février, le vent a tourné. Les professionnels paraguayens se sont unis pour la première fois, afin de défendre Adolfo Esteche et Marcelos Rojas, deux jeunes joueurs entravés dans leur désir de quitter l'Esportivo Luqueno. En avril, le président du FAP, Alfredo Mendoza, ancien joueur de Brest et de l'Olimpia d'Asuncion, a décidé de durcir le mouvement. Il a obtenu, grande première, le report de deux journées de championnat, soit deux semaines pour renégocier les intérêts de ses compatriotes. Il ne lui reste plus qu'à s'assurer de la levée des sanctions promises par les clubs de San Lorenzo et Doce de Otubre à neuf joueurs grévistes.

Jusqu'au-boutiste, Alfredo Mendoza estimait avoir la situation bien en main à la veille de l'ultime réunion de conciliation. Parce que, disait-il, *« un troisième dimanche sans match au Paraguay, ce n'est pas possible ! »* La sélection paraguayenne ne se trouvera pas diminuée par ces deux semaines d'arrêt du championnat : 10 des 11 titulaires qui devaient affronter l'Italie mercredi 22 avril, à Rome, évoluent dans des championnats étrangers.

Eric Collier

Le Valenciennes nouveau est arrivé

VALENCIENNES-ANZIN FC, héritier de la défunte USVA, a mathématiquement assuré sa remontée en National (l'ancienne Division 3) au cours du week-end, en allant s'imposer (2-0) à Armentières.

Bernard Moreau, président de VA FC, ne veut plus entendre parler de *« l'affaire VA-OM »*, qui avait précipité la chute de l'ancienne structure, soldée par une liquidation voici deux ans : *« Il faut l'oublier, sinon on va encore en parler pendant une génération. Il n'y a plus d'affaire VA-OM, en tout cas, moi, je ne sais même plus ce que c'est. »*

Pour la saison prochaine, VA FC *« sera raisonnable, et ne veut pas brûler les étapes*, a poursuivi le président Moreau. *Notre ambition, c'est de réaliser un bon championnat national. Si la possibilité de monter s'offre, nous ne la refuserons pas, mais ce n'est pas le but. »* Le budget de VA-FC sera de l'ordre de 7 millions de francs, soit un peu moins de la moyenne des budgets des clubs du National cette saison, qui s'établissait à 7,6 millions.

« Le budget d'un club comme le nôtre, c'est d'abord une volonté municipale, explique Bernard Moreau. *Six ou sept millions, c'est peu, compte tenu de nos 450 jeunes, de notre école de football grâce à laquelle notre équipe de promotion d'honneur est prête à monter. »*

TOYOTA ESPÉRÉ

Le VA-FC n'a encore eu aucun contact avec le constructeur automobile japonais Toyota, qui vient d'annoncer sa prochaine implantation à Onnaing, près de Valenciennes, mais Bernard Moreau espère que l'occasion se présentera, histoire de muscler ce fameux budget.

« Toyota a prouvé en Grande-Bretagne son intérêt pour le football dans la région de son implantation, dit-il, *mais ici l'herbe pousse encore sur son parking et il est encore un peu tôt pour en parler. »* – (AFP.)

Les marathoniens s'attaquent aux performances record

VAINQUEUR du marathon de Boston, lundi 20 avril, la championne olympique éthiopienne Fatuma Roba a bouclé les 42,195 km en 2 h 23 min 21 s. Soit 3 min 26 s de plus que la Kenyanne Tegla Loroupe, auteur la veille de la nouvelle meilleure peformance mondiale à Rotterdam (2 h 20 min 47 s). Mais la course de Fatima Roba, pratiquement seule dans les vingt derniers kilomètres, aurait pu mieux tourner. *« J'ai trouvé les autres faibles »*, a déclaré l'Ethiopienne qui a relégué à quatre minutes la Polonaise Renata Paradowska pour signer la 9e meilleure performance mondiale de tous les temps. Sans une douleur persistante à la jambe droite, Fatuma Roba estime qu'elle aurait gagné *« jusqu'à trois minutes »*. Chez les messieurs, la meilleure performance mondiale de l'Ethiopien Belayneh Dinsamo (2 h 6 min50 s en 1988 à Rotterdam) pourrait « tomber » bientôt. Dimanche 19 avril, à Rotterdam, l'Espagnol Fabian Roncero a gagné en 2 h 7 min 26 s, en dépit de crampes à partir du 39e kilomètre qui l'ont contraint à marcher à deux reprises. Un départ prudent du Kenyan Moses Tanui – 12e à mi-parcours – vainqueur, lundi, à Boston, en 2 h 7 min 34 s lui a assuré la deuxième meilleure performance mondiale de l'année.

DÉPÊCHES

■ **BADMINTON : le Danemark a conservé son titre européen par** équipes en battant l'Angleterre (4-1), lundi 20 avril, à Sofia. Pour sa première participation, la France s'est classée 12e (sur 16), assurant son maintien dans le groupe A.

■ **TENNIS : Marcelo Rios perdra la première place du classement** mondial qu'il occupe depuis le 30 mars 1998 à l'issue du tournoi de Monte-Carlo, dimanche 26 avril. Vainqueur en principauté de Monaco l'an passé, le Chilien verra les points ATP Tour alors engrangés retranchés de la liste de ses quatorze meilleurs résultats sur les douze derniers mois. L'Américain Pete Sampras (2e, à 45 points) et le Tchèque Petr Korda (3e, à 202 points), qui ne perdront aucun point cette semaine, sont seuls en mesure de lui succéder.

Vienne et la cuisine de la Mitteleuropa

De l'escalope au pot-au-feu, tournée des restaurants célèbres dans la capitale autrichienne

Nous commençons ci-dessous la publication de trois reportages gastronomiques à l'étranger. La chronique de Jean-Pierre Quélin reprendra le mardi 12 mai (daté 13 mai).

VIENNE
de notre envoyé spécial

La mode des « city-trips », avion-hôtel-resto-musée, vite fait bien fait, pour cadres atteints de « présentéisme » pathologique dans leurs entreprises, fait aujourd'hui le bonheur touristique de Vienne. Le vrai luxe, pourtant, serait d'y aller en train, lentement, dans un parcours qui représente un demi-Orient-Express, comme on dit un demi-marathon. Vienne, c'est loin, plus loin que Prague, plus loin que Berlin, plus près de Kiev et des steppes à Cosaques *que de Paris ou Bruxelles.*

Ville des confins, elle voit mourir les Alpes à ses pieds et la puzsta hongroise lui lécher les faubourgs. Ville de mélanges, butte témoin d'un empire qui fut, certes, une prison des peuples, mais une prison où la gamelle ne manquait pas d'attraits. Jamais, ici, on ne se contenta du triste brouet prussien, et la table de François-Joseph relègue celle de Bismarck au rang de mess de sous-officiers.

Le métissage culinaire viennois n'a en rien souffert d'un demi-siècle de rideau de fer faisant de cette ville le bout du monde réputé libre. L'internationale de la *Knödel*, cette boulette de mie de pain et de farine enrichie de viande ou de poisson, a cimenté l'unité de la Mitteleuropa de la marmite. On la retrouve à New York, où elle accompagna les juifs dans leur conquête du Nouveau Monde, et même jusque dans les bouchons lyonnais, où, moyennant quelques aménagements linguistiques et culinaires, elle devint quenelle.

La contribution proprement viennoise à ce creuset des nourritures centre-européennes est, bien entendu, l'escalope, la *Wiener Schnitzel*. Tranche de veau de lait longuement battue pour atteindre une épaisseur de trois à quatre millimètres, trempée dans l'œuf fouetté puis dans la chapelure fine et rapidement poêlée, elle ne sera vraiment viennoise qu'à Vienne, et viennoisissime chez Figlmüller (Wollzeile 5, tél. : 320-42-47).

Ici, l'escalope viennoise se mérite. On est mal assis, à l'étroit. Le personnel, résolument monolingue dans ce dialecte local que même les Allemands ont du mal à comprendre, ne fait aucun effort pédagogique pour aider l'étranger confronté à une carte écrite sur une ardoise en pattes de mouche quasi gothiques. Peu importe, dites *« Schnitzel ! »* et, très vite, vous vous trouverez avec une escalope qui se fait un devoir de présenter un diamètre supérieur à une *assiette pourtant de bonne taille.* Salade mélangée avec sauce sucrée, un quart de *grüner Veltliner*, petit vin blanc des côteaux alentour et l'affaire est faite. Sans fioritures ni chichis, on aura eu sa *schnitzel experience*, comme disent les Américains des tours d'Europe en quatre jours, pour environ 150 francs tout compris, sauf les astuces du serveur.

Une fois rendu (rapidement) l'hommage obligé à la *Schnitzel*, il faut passer aux choses sérieuses. Et prendre, comme le font tous les Viennois qui se respectent, son temps entre bons convives comme il sied à des gens civilisés dans un pays cultivé. On doit au professeur *Paul Lendvai, le dernier des penseurs* austro-hongrois, animateur à perpétuité de l'émission dominicale de débats politiques à la télévision autrichienne, l'exquise idée d'avoir introduit ses hôtes étrangers chez Plachutta (Auerhofstrasse 1, tel. : 877-70-87).

UN CONCEPT NON EXPORTABLE

Située à deux pas du château de Schönbrunn, cette ancienne brasserie est devenue le temple du *Tafelspitz*, ce pot-au-feu viennois servi comme un mets de prince, sinon d'empereur. Treize combinaisons possibles de viandes choisies sur pied dans les pâturages de Styrie, maturées deux semaines avant d'être bouillies, ni trop ni trop peu, avec les légumes de la plaine danubienne, et servies avec bouillon, os à moelle et pommes de terre rissolées dans des casseroles de cuivre sur chauffe-plat. Pas de moutarde, bonne pour la prolétaire saucisse, mais un condiment mélangeant pomme rapée et radis noir.


DESSIN EMMANUEL PIERRE

On retiendra le *Lueger Topf*, un mélange de plates-côtes, de langue de bœuf et de tête de veau, dont raffolait, dit-on, le légendaire bourgmestre de Vienne Karl Lueger, un bon vieil antisémite viennois des années 20, contemporain de Freud et de *Karl Kraus*. Avec comme dessert l'empilement de *Palatschinken*, crêpes fourrées de fromage blanc venues de Hongrie, et un solide pinot noir des vignes de l'abbaye de Klosterneuburg, on n'aura pas vu passer le temps. D'ailleurs le professeur Paul Lendvai, qui fut l'ami du défunt chancelier Bruno Kreisky, a tant de souvenirs centre-européens à raconter qu'il ne serait pas inutile de revenir tester avec lui les douze autres formules de pot-au-feu (compter 300 francs par personne).

On a bien tenté, ici ou là, d'implanter dans des métropoles ou dans des hôtels de luxe de prétendus cafés viennois avec banquettes de velours art déco et pianistes sans âge jouant tristement des valses de Strauss et les airs de Franz Lehar. Le concept n'est malheureusement pas exportable, car le café viennois n'existe vraiment que dans sa multiplicité, permettant à l'oisif cultivé de passer une bonne journée à ne rien faire d'autre que lire les journaux et regarder ses contemporains en changeant régulièrement de décor.

L'itinéraire proposé ici peut être pris à l'endroit ou à l'envers, ou dans le désordre, peu importe, c'est l'humeur qui commande. Petit déjeûner au Café Landtmann, Karl Luegerring 4, classique bourgeois en face du Burgtheater. Apéritif au Café Central, Strauchgasse 4, le plus esthétique, sous les ogives du Palais Ferstel. Déjeuner au Braunerhof, Stallburggasse 5, familial, peut-être le plus authentique, avec musique samedi, dimanche et jours fériés de 15 heures à 18 heures. Goûter chez Hawelka, Dorotheengasse 6, preuve accablante que le temps peut ne rien changer à un établissement dont ni le patron ni les peintures n'ont bougé depuis le tournage du *Troisième homme.*

La soirée ne saurait prendre fin sans une station chez Oswald un Kalb, Backergasse, où se nouent intrigues et complots du petit monde journalistico-politique d'un pays où la comédie du pouvoir est aussi involontairement drôle que les veuves sont joyeuses.

Luc Rosenzweig

TOQUES EN POINTE

Bistrot

LE PÉCHÉ MIGNON

Une table de province en plein cœur du Paris des artisans, où le chef Di*dier Rousseau, qui y fit ses débuts, est de retour. Il prépare quelques plats* un peu canaille, aux saveurs bien marquées. Cuisine hors mode, mais sérieuse et abondante. La rémoulade de céleri aux petites langues d'agneau confites ou la terrine moelleuse de joue de bœuf à la confiture d'oignons, d'exécution parfaite, vont droit au but. Plus nuancée est la saveur du mil*lefeuille de saumon de Norvège (fumé maison)* et maquereaux marinés à la crème de raifort. Le grenadin de veau de lait flanqué d'un sabayon aux blancs de poireaux ou la délicate crépinette de rognons de veau cuits en cocotte et « darphin » de navet sont deux plats vedettes du menu-carte à 139 F. Quelques bonnes bouteilles, dont un santenay 1er cru, Grand Clos Rousseau. Formule : 100 F au déjeuner.

★ Paris. 5, rue Guillaume-Bertrand (75011). Tél. : 01-43-57-68-68. Fermé dimanche soir et lundi.

Brasserie

CHEZ FRANÇOISE

Voici l'un des rares établissements qui fassent encore songer, le soir, à ceux de l'ancien Montparnasse. Variété de la société, entrain des convives, bonne humeur et jolies personnes. L'accueil de Paul Mousset et le service de qualité font oublier le décor fané. Cuisine bourgeoise avec les produits du marché. En entrée, bien sûr, les huîtres ou bien la bouillabaisse froide. Puis le carré d'agneau rôti, et la bouquetière de légumes, ou l'onglet sauce marchand de vin. Fromages affinés de qualité et desserts, dont une salade d'orange à la cannelle, ou bien un carpaccio (!) d'ananas. D'excellents pruneaux du Gers à l'armagnac, glace vanille. Cave ample et variée : Château Bois-Martin, pessac-léognan 1995 (120 F), ou bien pouilly-fumé de chez Blondelet (95 F). Menu 179 F. A la carte, compter 250 F.

★ Paris. Aérogare des Invalides. 2, rue Robert-Esnault-Pelterie (75007). Tél. : 01-47-05-49-03. Tous les jours jusqu'à minuit.

Gastronomie

SORMANI

Jean-Pascal Fayet fait penser à Giuseppe Arcimboldo, le peintre qui donnait un visage aux *légumes du jardin. Le chef* du Sormani est à la fois peintre et cuisinier ; il s'expose sur les murs et dans l'assiette, exprimant sous ces deux formes un tempérament à dominante méditerranéenne. Mais la licence de l'artiste n'a pas grand-chose à voir avec les canons de la table, fût-elle italienne. Quelle harmonie cherchait-il donc dans une « pizette » à la purée d'oignons, pomme de terre et morue, dont on attendait, au moins, que soit respectée la délicatesse du poisson ? Un goût de fromage chaud dominait l'ensemble, sur fond de pâte molle. Raté. Mais plus inquiétant encore fut un plat de tagliatelles à la carbonara, couvert de truffes noires. Mariage à l'italienne ? Certainement pas ! La carbonara se suffit à elle-même, et la truffe noire est excellente avec des pâtes plus simplement apprêtées. Un mauvais jour pour cette grande table, avec un rayon de soleil, toutefois, dans la carafe de vin rouge de Toscane, *vino della casa*, un chianti d'Antinori tout de même. Carte-menu au déjeuner *: 250 F. A la carte : 450 F.*

★ Paris. 4, rue du Général-Lanrezac (75017). Tél. : 01-43-80-13-91. Fermé samedi et dimanche.

Jean-Claude Ribaut

L'écrevisse

Si peu de gens connaissent les gammares, minuscules crevettes d'eau douce, il existe en revanche un crustacé fluvial dont la réputation n'est plus à faire : l'écrevisse. *Depuis deux siècles*, pas un restaurant se piquant de gastronomie qui ne l'ait mis au moins une fois à sa carte. Comme une robe du soir haute couture se doit d'avoir des broderies de Lesage, un menu étoilé passe obligatoirement par la case de ce petit crustacé. Il est vrai que l'objet a tout du monument culinaire. En 1805, l'*Almanach des gourmands* n'y allait pas de main morte, comparant le buisson d'écrevisses au buisson ardent de Moïse, et le homard lui-même lui fut longtemps inféodé puisque, le plus souvent, on ne le nommait pas autrement *qu'écrevisse des mers.*

Les pattes antérieures de ce décapode sont armées de pinces si robustes que les forgerons baptisèrent du nom de l'animal l'une de leurs tenailles, mais c'est avant tout de la couleur et non de la solidité de ces pinces que le gastronome se soucie. L'écrevisse à pattes rouges est en effet *réputée être la meilleure. Autrefois* abondante dans le Bugey et la Savoie, cet animal sauvage est aujourd'hui d'une grande rareté dans nos rivières.

La France, grande consommatrice d'écrevisses, a depuis longtemps tenté l'expérience de l'élevage. C'est le marquis de Selve qui s'y risqua le premier sous Napoléon III. Dans sa propriété de La Ferté-Alais, il eut l'idée de faire creuser 12 kilomètres de canaux pour y acclimater l'animal. A partir de 1867, il expédia vers la capitale ses crustacés, concurrençant directement ceux que l'on importait déjà de Pologne ou d'Allemagne. Aujourd'hui, l'Association des astaciculteurs de France compte une centaine de membres, mais l'élevage est difficile à mener et les rendements sont minuscules en regard de ce que nous consommons.

En 1996, ce sont donc 640 tonnes d'écrevisses entières (dont un tiers de *congelées) qui ont été importées en* France. La majorité d'entre elles proviennent de Turquie et d'Espagne. Nous importons aussi de la queue d'écrevisse décortiquée et surgelée, en provenance des Etats-Unis ou de Chine. *« Il existe pourtant un fort potentiel d'écrevisses en France,* rappelle Jacques Arrigon, ingénieur agronome et auteur de *L'Ecrevisse et son élevage* (éditions Lavoisier). *L'écrevisse dite américaine, que l'on a commencé à introduire chez nous en 1911, est aujourd'hui présente dans tous les départements français, hormis les Hautes-Alpes et la Haute-Corse. On en trouve même régulièrement dans le canal Saint-Denis, en plein cœur de Paris. »*

Pour concocter une volaille ou un dos de sandre aux écrevisses, les grands chefs ne posent pas des nasses dans les canaux parisiens. C'est chez France Ecrevisses que s'approvisionnent plus de 450 étoilés Michelin et les cuisines de Matignon et de l'Elysée. La petite entreprise des Yvelines importe uniquement de l'écrevisse vivante. Plus de 70 tonnes en 1997, dont un tiers de pattes rouges en provenance d'Europe de l'Est ou de Grèce. Ces petits bijoux sont généralement achetés par les restaurateurs qui possèdent deux macarons ou plus.

Guillaume Crouzet

★ Ecrevisses à la nage en provenance d'Andalousie. Picard Surgelés, 60 F le kilo.

Grande douceur

DANS de nombreuses régions, mercredi s'annonce comme la journée la plus douce de la semaine. Un flux de sud associé à un ensoleillement sur une large moitié est permet aux températures de franchir la barre des 20 degrés. Toutefois, la perturbation située sur le proche-océan est à l'origine d'une dégradation nuageuse et faiblement pluvieuse sur les régions de l'ouest.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. – La Bretagne connaît un ciel gris dès le matin et quelques ondées se produisent. En Basse-Normandie et Pays de la Loire, les éclaircies matinales s'effacent l'après-midi et des ondées sont attendues en soirée. Il fera de 14 à 20 degrés.

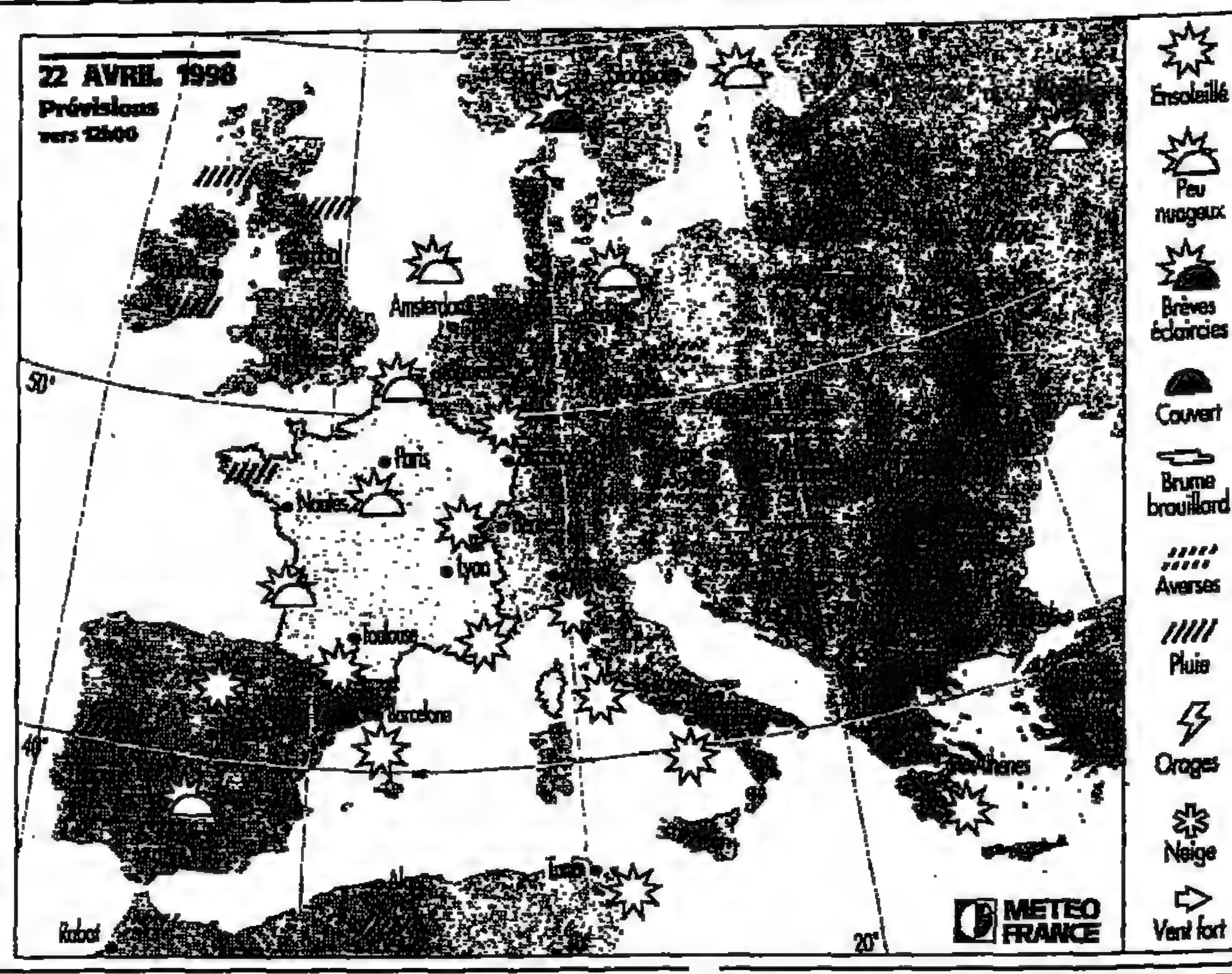
Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le fait marquant est l'envolée du mercure. L'après-midi, les thermomètres indiqueront 23 degrés à Paris et 20 degrés à Lille. Le soleil domine, bien que parfois contrarié par des nuages d'altitude de la Touraine à la Haute-Normandie et aux Flandres.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les bancs de brouillard se font vite oublier et la journée se déroule sous un soleil éclatant. Il fera 25 degrés en Bourgogne et de 21 à 23 degrés ailleurs.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le temps se dégrade par l'ouest. De l'Aquitaine au Poitou-Charentes, les nuages deviendront menaçants dans la journée et donneront quelques faibles pluies en soirée. Le Midi-Pyrénées bénéficie d'une belle journée. Il fera de 20 à 23 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Soleil et douceur sont assurés. Le vent de sud souffle en vallée du Rhône. Il fera de 19 à 24 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Des nuages assez gris touchent le Languedoc-Roussillon. Ailleurs, le soleil brille généreusement. Il fera de 18 à 22 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 22 AVRIL 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	27/30 N	KIEV	7/12 P	VENISE	10/16 S	LE CAIRE	13/24 S
				POINTE-A-PIT.	24/30 S	LISBONNE	11/15 P	VIENNE	8/15 P	MARRAKECH	12/22 S
				ST-DENIS-RÉ.	23/28 C	LIVERPOOL	10/17 P	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	16/24 C
				EUROPE		LONDRES	11/20 P	BRASILIA	20/29 S	PRETORIA	16/27 S
				AMSTERDAM	8/18 S	LUXEMBOURG	7/16 S	BUENOS AIR.	15/22 N	RABAT	12/19 P
FRANCE métropole		NANCY	5/20 S	ATHENES	13/21 S	MADRID	7/16 S	CARACAS	26/31 C	TUNIS	15/24 S
AJACCIO	10/20 S	NANTES	8/19 C	BARCELONE	11/18 S	MILAN	7/20 S	CHICAGO	7/16 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	13/21 S	NICE	9/17 S	BELFAST	10/14 P	MOSCOU	0/13 S	LIMA	20/26 S	BANGKOK	26/36 S
BORDEAUX	13/22 S	PARIS	9/23 S	BELGRADE	7/19 P	MUNICH	5/15 N	LOS ANGELES	14/23 S	BOMBAY	24/33 S
BOURGES	10/26 S	PAU	10/21 S	BERLIN	7/14 S	NAPLES	12/22 S	MEXICO	14/21 P	DJAKARTA	27/31 P
BREST	8/12 P	PERPIGNAN	10/18 N	BERNE	5/18 S	OSLO	4/12 N	MONTREAL	5/16 S	DUBAI	29/37 S
CAEN	9/18 N	RENNES	7/17 P	BRUXELLES	8/19 S	PALMA DE M.	13/21 C	NEW YORK	9/15 N	HANOI	24/31 P
CHERBOURG	6/12 P	ST-ETIENNE	9/21 S	BUCAREST	8/18 P	PRAGUE	3/14 P	SAN FRANCIS.	12/17 C	HONGKONG	23/27 P
CLERMONT-F.	8/23 S	STRASBOURG	5/20 S	BUDAPEST	7/15 P	ROME	9/20 S	SANTIAGO/CHI	7/18 S	JERUSALEM	14/21 N
DIJON	5/23 S	TOULOUSE	12/22 S	COPENHAGUE	4/12 N	SEVILLE	12/18 S	TORONTO	5/20 S	NEW DEHLI	25/38 S
GRENOBLE	7/24 S	TOURS	9/20 S	DUBLIN	9/13 P	SOFIA	6/18 P	WASHINGTON	8/19 C	PEKIN	18/25 N
LILLE	7/19 S	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	6/18 N	ST-PETERSB.	5/15 P	**AFRIQUE**		SEOUL	16/23 N
LIMOGES	8/19 S	CAYENNE	26/28 P	GENEVE	6/19 S	STOCKHOLM	3/10 S	ALGER	12/21 P	SINGAPOUR	27/32 C
LYON	9/25 S	FORT-DE-FR.	24/30 S	HELSINKI	2/13 P	TENERIFE	12/17 N	DAKAR	21/26 S	SYDNEY	21/24 P
MARSEILLE	9/20 S	NOUMEA	24/28 S	ISTANBUL	9/12 P	VARSOVIE	7/13 P	KINSHASA	24/31 C	TOKYO	17/25 C


Situation le 21 avril à 0 heure TU



Prévisions pour le 23 avril à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AVION.** Air France et British Midland, deuxième compagnie aérienne britannique, ont signé un accord de partage de codes aux termes duquel les deux transporteurs commercialiseront conjointement, à partir du 28 mai, les deux vols quotidiens Nice - Londres-Heathrow actuellement exploités par British Midland.

■ **HÔTEL.** Les quatre hôtels parisiens L'Horset, des établissements « Tradition » ou « Grande Tradition », viennent de confier leur commercialisation à la chaîne Libertel, s'intégrant ainsi aux catégories trois étoiles de l'enseigne. Réservations au 0-800-06-12-12.

■ **CROISIÈRES.** Conçu par l'architecte Robert McFarlane, le troisième voilier construit pour la compagnie Star Clipper (5 mâts, 40 voiles, 132 mètres de long, 112 cabines et suites, 250 passagers) doit être mis en service fin 1999.

PRATIQUE

Acheter un bien immobilier sur adjudication

UNE HEURE avant le début des opérations à la chambre des notaires, les acquéreurs font la queue pour déposer un chèque de consignation. Ils se voient attribuer un badge avec un numéro qu'ils annonceront lorsqu'ils participeront aux enchères. La vente a lieu à la bougie. Au début de la séance, on allume une grosse chandelle qui restera éclairée jusqu'à la fin du programme de vente. Lorsque les enchères s'essoufflent, on enflamme une deuxième courte mèche et, si rien ne se produit, on fait brûler un troisième feu. Si personne ne s'est manifesté avant qu'il ne s'éteigne, sept secondes plus tard, le bien sera adjugé au dernier intervenant. Cette coutume, qui remonte au XVe siècle, est destinée à ménager un ultime temps de réflexion.

Il y a trois filières pour acheter aux enchères : la Chambre des notaires, l'administration des domaines et le tribunal de grande instance. Chez les notaires, ce sont des ventes volontaires. La formule offre pour le vendeur l'avantage de la rapidité, du choix de la date et d'un paiement assuré dès le onzième jour suivant la vente s'il cède sa créance au Crédit foncier de France, moyennant une commission de 1 %. La mise à prix est fixée en accord avec le vendeur, après expertise réalisée par la Chambre des notaires.

A l'administration des domaines, les biens proviennent de successions non réclamées ou en déshérence : successions revenant à l'Etat faute de parents au degré successible ou de légataire universel. Les particuliers peuvent enchérir eux-mêmes.

Au tribunal, les ventes proviennent de liquidations judiciaires, de saisies immobilières ou de licitations, lorsqu'il y a désaccord entre les propriétaires d'un local en indivision. Il faut obligatoirement enchérir par l'intermédiaire d'un avocat, qui doit être garant de l'identité et de la solvabilité de l'adjudicataire. Dans tous les cas (sauf aux Domaines pour une mise à prix inférieure à 50 000 francs), il faut justifier, à titre de garantie, d'un chèque de banque équivalant notamment au montant des frais préalables à la vente, soit environ 10 % à 20 % de la mise à prix. Il sera restitué aux malchanceux. Les enchères sont progressives. A la Chambre des notaires, jusqu'à 700 000 francs, elles montent par paliers de 5 000 francs. De 700 000 francs à 2 millions, les tranches sont de 10 000 francs, de 30 000 francs au-delà de 2 millions, et de 100 000 francs au-delà de 30 millions de francs. Le notaire qui préside la séance est maître du jeu.

ALLER DE L'AVANT

Au tribunal, ce sont les avocats qui portent les enchères, en veillant à ne pas dépasser le maximum fixé par leurs clients, sauf si ceux-ci sont présents à leurs côtés et les autorisent à aller de l'avant. Tout n'est pas gagné pour celui qui a remporté l'enchère : il peut y avoir dans les dix jours une surenchère qui entraînera la remise en vente, à une somme supérieure de 10 % au montant de la dernière enchère. Cette faculté, rarement utilisée (4 % des cas), n'existe pas pour les ventes des domaines.

Les émoluments des notaires et des avocats vont de 1,65 % pour un bien d'une valeur supérieure à 110 000 francs à 10 % pour une somme inférieure à 20 000 francs. Ils sont à la charge de l'adjudicataire. Il faut y ajouter les débours du notaire (4 000 francs environ) et, dans certains cas, les honoraires de l'avocat (de 500 à 1 500 francs). Aux Domaines, les frais préalables à la vente sont à la charge de l'Etat : l'acheteur n'aura à verser que les taxes de publicité et droits de timbre du procès-verbal d'adjudication (500 à 800 francs).

Enfin, il faut avoir prévu un mode de financement sûr, car la condition suspensive d'obtention d'un prêt ne s'applique pas aux enchères. Pour les ventes des notaires, il faut payer dans les quarante-cinq jours. Au tribunal, l'acheteur dispose d'un maximum de trois mois, selon la provenance du bien, mais les intérêts au taux légal (3,36 %) commencent à courir dès le onzième jour. Aux Domaines, la somme n'est exigible immédiatement que pour les biens inférieurs à 100 000 francs. Entre 100 000 et 500 000 francs, on peut payer en deux fractions égales, la première dans le délai d'un mois et la seconde deux mois plus tard, avec des intérêts au taux légal. Les sommes supérieures à 500 000 francs seront payables en trois fois, sur une période de six mois, avec intérêts. L'acquéreur qui se trouve dans l'impossibilité de payer risque la folle enchère : le bien sera remis en vente, et s'il est attribué à un prix inférieur l'imprudent restera débiteur de la différence.

Acheter aux enchères engage à acquérir les locaux en l'état, même dégradés et occupés. La visite préalable s'impose donc, tout comme la consultation, chez le notaire-vendeur ou au greffe du tribunal, du cahier des charges où sont mentionnées les origines de la propriété, les servitudes, la fiscalité du bien et les charges que devra supporter l'acquéreur. On n'est jamais trop regardant, comme le montre la mésaventure d'un particulier qui a acquis un pavillon dans un lotissement sans le visiter ; un an plus tard, la maison est toujours occupée par l'ancien propriétaire récalcitrant. Le nombre des visites varie selon les cas : trois pour les biens vendus à la Chambre des notaires, et pour les ventes au tribunal le plus souvent une seule, à une date très proche de la vente afin de limiter les frais. Si l'on veut acheter aux enchères, il faudra se décider très vite, mais pas à la légère.

Michaëla Bobasch

S'informer

● **Chambre des notaires.** 12, avenue Victoria, 75001, Paris ; tél : 01-44-82-24-82. *Les ventes aux enchères des notaires* (douze numéros, 70 F).

● **Ventes au tribunal.** *Les Affiches parisiennes* (144, rue de Rivoli, 75001 Paris ; tél : 01-42-60-36-78, trois numéros par semaine ; 500 F par an). *Le Journal des enchères* (bimensuel, 10 F l'unité en kiosque, ou 190 F les vingt numéros ; 67 *bis*, rue du Maréchal-Foch, 78000 Versailles ; tél : 01-39-49-02-82). En région, s'adresser au tribunal de grande instance. Annonces dans la presse et affichage dans la rue.

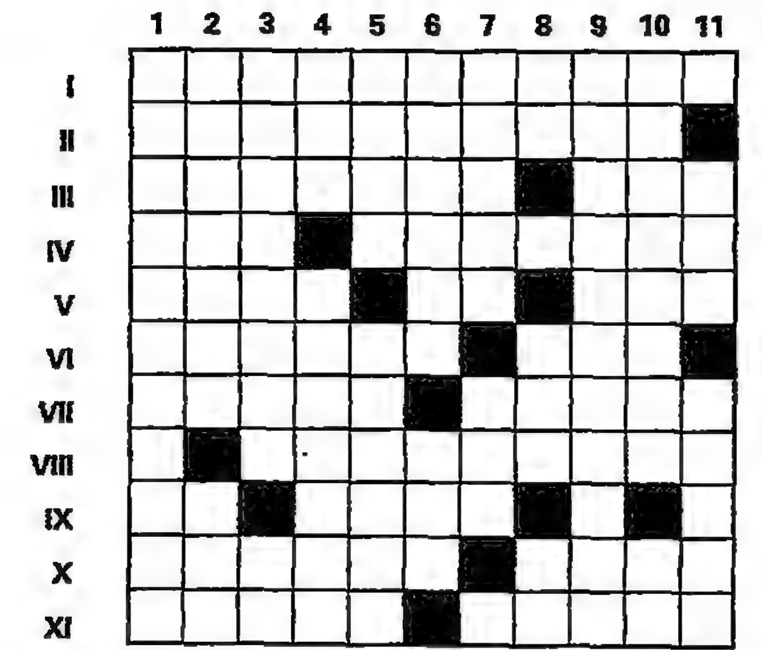
● **Domaines.** Direction nationale d'interventions domaniales, 17, *rue Scribe, 75346 Paris Cedex 09* ; tél : 01-44-94-78-78. *Bulletin officiel d'annonces des Domaines* (vingt-deux numéros, 190 F).

● **Le Conseil national des barreaux.** Cet organisme travaille à harmoniser les enchères dans toute la France, pour les visites, les frais préalables et la publicité.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98096

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Rencontre imprévue en cours de route. – II. En pleine expansion depuis le bon roi Henri. – III. Mise sur le même plan. Espaces calendaires. – IV. Pour s'adresser à la Vierge. Vit dans les marais tropicaux. – V. Toujours prêt pour le grand saut. Conjonction. Dame de poids. – VI. Attentions particulières. Conservateur de bandes. – VII. Sa fidélité va jusqu'au fanatisme. Ne sert que si c'est nul. – VIII. Mal traitées. – IX. Gardien de cimetière. Pièce de veau. – X. Bien que protégée, elle peut finir dans le potage. Fermerait ses portes si les entreprises ouvraient les leurs. – XI. Laisse un arrière-goût. Fait partie de la famille.

VERTICALEMENT

1. Ouverts la nuit. – 2. Donne de l'éclat. Puissant voilier aux pattes palmées. – 3. Le long du cours. Mises en terre. – 4. Aller sans retour. Comme une chambre de justice. – 5. Pompe vaticane. Rejet total. – 6. Petites nouvelles. Dépôt en liquide. – 7. Sortent de l'ensemble. Ile de l'Atlantique. – 8. Pris en considération. Décision difficile à prendre. Vient d'avoir. – 9. Légère comme une toile. – 10. Amère à l'apéritif. Le plutonium. – 11. Ouvrit les lycées aux jeunes filles. Ouvrage de base.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98095

HORIZONTALEMENT

I. Décantation. – II. Inabordable. – III. For. Monte. – IV. Fric. Aral. – V. Amarres. Epi. – VI. Météores. Hg. – VII. Id. Embêté. – VIII. Tadorne. Sen. – IX. Ire. Etna. Ut. – X. On. Il. Cluse. – XI. Non-fumeuses.

VERTICALEMENT

1. Diffamation. – 2. Enorme. Arno. – 3. Cariatide. – 4. AB. Credo. If. – 5. Nom. Ro. Relu. – 6. Trônèrent. – 7. ADN. Semence. – 8. Tata. Sb. Alu. – 9. Ibère. Es. Us. – 10. Ol (Lo). Aphteuse. – 11. Négligentes.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde, 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE

SCRABBLE® PROBLÈME N° 66

A la recherche du quadruple

Dans ce début de partie, joué au club de Saint-Mandé le 10 mars 1998, trois quadruples sont ouverts.

1. **Tirage : D R + I O S C A.**

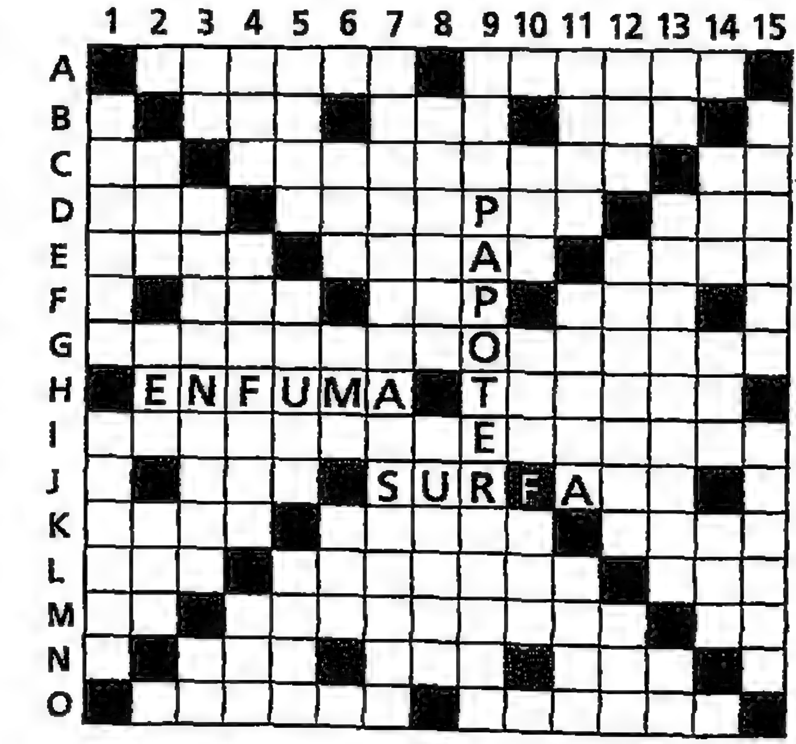
a) Trouvez un mot de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez un huit-lettres et placez-le en quadruple, en le complétant avec le A de PAPOTER, le U de ENFUMA ou le A de SURFA. A défaut, trouvez trois mots de huit lettres en le complétant avec trois lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des trois mots placés sur la grille.

2. **Préparation de la grille de la semaine prochaine.**

c) A C F I N O T : trouvez quatre *sept-lettres*. – *C E E I N S T : trouvez quatre sept-lettres* ; en utilisant cinq lettres différentes du tirage *précédent, trouvez cinq huit-lettres*.

Solutions dans *Le Monde* du 29 avril.

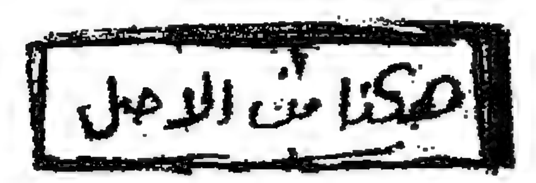


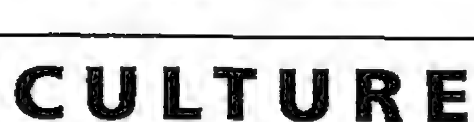
Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 15 avril.

a) NIMOISE, I 4, 69, faisant CI, AS et RE (anagrammes : IONISME, *philosophie grecque* ; SIMONIE, *trafic d'objets sacrés* ; EMIIONS, *émiettions*).

b) ECIMIONS, 8 G, 62 – AMIENOIS, 11 H, 68 – ONIRISME, 10 E, 63 – MEFIIONS, 12 F, 74 – ISONOMIE, *similitude du mode de cristallisation*, 13 F, 72 – ISONOMIE, 13 D, 62 – INSOMNIE, 14 C, 76, faisant IL, NE, SI, ON et ME.

Michel Charlemagne





CULTURE

LE MONDE / MERCREDI 22 AVRIL 1998

PHILOSOPHIE Jean-François Lyotard, l'une des figures de la philosophie française de la seconde moitié du XX[e] siècle, aux côtés de Gilles Deleuze, Michel Foucault ou Jacques Derrida, est mort à Paris dans la nuit du lundi 20 au mardi 21 avril des suites d'une leucémie. Il était âgé de soixante-treize ans. ● *PROFESSEUR à la Sorbonne, à Nanterre, à Vincennes, engagé en politique dès les années 50 dans le groupe Socialisme ou barbarie avec Claude Lefort et Cornélius Castoriadis, auteur d'une trentaine d'ouvrages*, il n'aura cessé d'interroger sur *« la naissance et la mort de l'improbable »*, sur l'événement. D'inaugurer avec d'autres de nouveaux lieux de pensée, comme, en 1981, le Collège international de philosophie. ● DES LIEUX de « déconciliation », où pouvaient s'exprimer, loin du consensus, sa liberté, sa rigueur, sa force d'humour.

La mort d'un penseur de l'intranquillité rieuse

Il parlait le temps présent comme personne. Jean-François Lyotard est décédé à Paris dans la nuit du lundi 20 au mardi 21 avril des suites d'une leucémie. Il était âgé de soixante-treize ans

LE PHILOSOPHE Jean-François Lyotard, qui vient de mourir des suites d'une leucémie à l'âge de soixante-treize ans, était né le 10 août 1924. Après avoir hésité à devenir dominicain, romancier ou historien, il fréquente la Sorbonne de l'immédiat après-guerre, où il se lie d'amitié avec Michel Butor, *François Châtelet et Gilles Deleuze* et obtient l'agrégation de philosophie. Il part enseigner en 1952 au lycée de garçons de Constantine. Il rencontre l'historien Pierre Souyri, qui le fait entrer à « Socialisme ou barbarie » où, avec Claude Lefort et Cornélius Castoriadis, il participe à la critique du totalitarisme. De la guerre d'Algérie à mai 68 jusqu'après la fin de l'idéal communiste, il ne cessera d'interroger le politique. Comme de Cézanne à Monory, Albert Ayme ou Buren, il questionnera l'enjeu de l'événement esthétique.

Il enseigna successivement à la Sorbonne, Nanterre et Vincennes. Participant à toute la liberté d'esprit de philosophes comme Gilles Deleuze, Michel Foucault ou Jacques Derrida, il incarne une des figures exemplaires de ce mouvement de pensée qui fit suite à la phénoménologie et se défia des *emblèmes de la philosophie*. Lyotard aura été président du Collège international de philosophie. Il partagea son activité entre l'enseignement, en France et dans des universités américaines, et l'écriture toujours en mouvement. Il professait ces dernières années à l'université Emory (Atlanta). Enseignant infatigable et écrivain jusqu'au dernier moment.



P.-O. DESCHAMPS/AGENCE VU

Jean-François Lyotard.

Très tôt, il parle le temps présent comme personne. Il rencontre la phénoménologie de Maurice Merleau-Ponty, avec elle une perplexité sur l'assurance du discours de connaissance et, à travers la levée des signes, avec l'irréductible du visible auquel la phénoménologie éveille, les impasses mêmes que la sinuosité de l'écriture phénoménologique esquisse et esquive. Après *La Phénoménologie* (1954), petit livre incisif où Lyotard dresse l'état des lieux, il rédige sa thèse d'Etat *Discours, figure* (1971), où il marque entre le dire et le voir la sagesse d'une césure. S'interroger, c'est laisser ouvert le regard sans le résorber dans le discours, serait-il le plus alerté de l'écart, c'est écrire sur la peinture en allant dans le sens opposé du dire.

Le temps présent l'appelle à l'activité politique. Il participe jusqu'en 1966 au groupe « Socialisme ou Barbarie », mouvement d'effervescence de la pensée, critique du capitalisme énergumène comme du socialisme bureaucratique. Temps concomitants plus que successifs qui voient Lyotard, parti de la découverte de la figure, dériver (au sens de la nuance et de l'abrupt) vers la figure profonde, celle du désir, *« père de la vérité »*, aller là-bas où la pulsion est indistinctement vie et mort, jusqu'à faire résonner sur la peau du discours les pleines dissonances et les variétés de l'intensité (*Economie libidinale*, 1974). Epoque de confluence à l'université de Vincennes avec le mouvement philosophique contemporain du questionnement du sujet, d'une interrogation sur les institutions et de l'invention de formes nouvelles d'inscription de ce qui y échappe.

La note lyotardienne est celle de la dérive avec Freud (*Dérive à partir de Marx et Freud*, 1973). La dérive est, dit-il, la fin de la critique.

Surviennent les années 80, et parce que sa pensée est toujours à la fois la sienne et celle de l'événement, celui du contexte langagier, une fois levée l'hypothèque du marxisme défiguré, le plus noir du deuil traversé, c'est l'âge venu de la raison ardente, de la pensée réfléchissante et sans critères, de l'usage critique de l'expérimentation des règles et, depuis le Kant de la troisième *Critique*, de la sagesse du jugement (*Au Juste*, 1979). Lyotard invente un nouveau criticisme et découvre la catégorie de sa pensée : celle du *Différend* (1983). En détournant le langage juridique de sa tentation de normer, Lyotard souligne l'impartageable entre les parties prenantes des différents rapports, politiques ou affectuels, et le tort irréparable lorsque le conflit qui les oppose se fait dans l'idiome de l'une d'elles alors que le tort dont elle souffre ne se signifie pas dans cet idiome. Lyotard signale ainsi les limites du discours de la preuve et de l'argumentation. Il est d'une victime de ne pas pouvoir prouver qu'elle a subi un tort et il est du plaignant de trouver sa phrase, l'idiome qui permettra de dire ce qui ne peut pas se dire et, d'un même biais, le fait que cela ne peut pas se dire.

Lyotard prend acte de la faillite des grands récits de l'émancipation, de la précarité de tout projet de simple restauration de la république, des dilemmes de l'autonomie conquérante, de la croyance *emphatique en un progrès de l'humanité* là où se montrent à vif, depuis la béance d'Auschwitz, la course sans fin du développement et l'idolâtrie du communicationnel ; dans ce *« temps gelé de l'accablante post-modernité »* (dont *La Condition post-moderne*, 1979, est le constat), le seul répondant possible est celui de l'anamnèse de ce qui peut complètement s'écrire, de l'apparition qui fraie avec la disparition (*Que Peindre ?*, 1987). Lyotard protège de l'exigence d'enfance comme humanité. Le différend émigre. Il devient ce qui résiste à la politique même. Il ne se *fait plus entendre dans l'ordre où* il se faisait entendre auparavant, celui des luttes sociales et politiques. Il est ailleurs, dans l'insistance de l'inscription à témoigner de ce qui ne trouve pas à se dire, et particulièrement dans *« les écritures »* de l'art.

Lyotard n'aura cessé d'interroger sur *« la naissance et la mort de l'improbable »*, sur l'événement. D'inventer de nouvelles formes et d'inaugurer avec d'autres de nouveaux lieux de pensée, comme, en 1981, celui du Collège international de philosophie. Des lieux de déconciliation. *« Pour nous, philosopher*, écrivait-il, *ce n'est rien d'autre qu'écrire, et ce qui est intéressant pour nous dans "écrire", ce n'est pas de concilier, mais d'inscrire ce qui ne se laisse pas inscrire. »* Prière de déconciliation : ne pas plaider le consensus, la consistance des systèmes et l'imparabilité dialectique qui sauve sur son passage. N'être pas davantage le chevalier des passions tristes ou l'apôtre de notre appartenance dans la béatitude à l'infini. Son intranquillité rieuse éconduisait le drame comme la sérénité. Sa liberté, sa rigueur, sa force d'humour, c'était cette puissance de se rendre à plusieurs raisons et à plusieurs autres, celui de la voix éthique ou de l'appel muet de la présence, celle de séparer les fils de l'éthique et de l'esthétique, de déjouer la condition des intelligences. Philosopher, ce n'était pas articuler la phrase, mais faire entendre en elle cet inarticulé dont parle à découvert, déroutant l'adresse, la phrase de la *phoné* ou du *pictum*. Demeurer sur le seuil et en dette de la trace. Il affirmait ainsi l'immortalité. Son dernier livre, *Chambre sourde* (1998), et *La Confession d'Augustin* (à paraître) reprennent de face l'implication spirituelle de sa jeunesse.

Dans le *Post-moderne expliqué au enfants* (1986), il parle de la raison qui soutient notre singularité. Quelle était la sienne ? Peut-être celle de ce mouvement contrarié de trouver comment *« dire »* que cela échappait au langage. Il parlait de la post-modernité, lors même qu'il ne pensait jamais sans écrire avec les vieilles racines étrangères des termes ou des concepts. Il nous aura obligés à une pensée alertée des silences, une pensée du présent qui se devait d'être *« avec et contre »*, une pensée de l'événement à saisir *« à même »* le rien, une pensée anti-totalitaire instruite de la prise du *jugement décisif et sans critère qui* se refusait en même temps au dur désir de tout trancher. Il a donné à la pensée le sens d'une philosophie de ce qui ne se laisse pas présenter et de ce qui se présente *« à peine »*, une philosophie de la *« faculté »* de la phrase. De *Discours/figure* à *Signé Malraux* (1996), en passant par *Que peindre ?* et *Le Différend*, il laisse une œuvre des plus grandes en ce qu'elle fuit l'alternative du système ou de la pensée historienne.

> Il n'écrivait pas d'une seule main sans la contrarier de l'autre, n'adhérant jamais à un contexte de pensée sans le détourner

Lyotard n'écrivait pas d'une seule main sans la contrarier de l'autre, n'adhérant jamais à un contexte de pensée sans le détourner. Il appartient à la grande lignée des philosophes spirituels, dans les deux sens du terme, quelqu'un entre Diderot et Kierkegaard et, dans l'équivoque profondément libre, pour qui il n'y a pas de dernière phrase, chacun apparaissant et disparaissant un jour au milieu d'une phrase sur le seuil où il se tient. *« Une trace sur le sable »*. Il en témoigne. Avec et sans lui. Il est là. A perte d'âme.

Gérard Sfez

★ Philosophe, Gérard Sfez est directeur de programme au Collège international de philosophie. Il publiera prochainement un livre sur le parcours et l'œuvre de Lyotard aux éditions Galilée.

Bibliographie

● 1954. *La Phénoménologie* (PUF).
● 1971. *Discours/figure* (Klincksieck).
● 1973. *Dérive à partir de Marx et Freud* (rééd. Galilée). *Des dispositifs pulsionnels* (rééd. Galilée).
● 1974. *Economie libidinale* (Minuit).
● 1977. *Rudiments païens* (10/18). *Instructions païennes* (Galilée). *Récits tremblants* (avec Jacques Monory, Galilée). *Le Mur du Pacifique* (Galilée).
● 1979. *La Condition post-moderne* (Minuit). *Au juste* (avec Jean-Loup Thébaud, éd. Christian Bourgois).
● 1980. *La Partie de peinture* (avec Henri Marcheron, éd. Maryse Candela).
● 1983. *Le Différend* (Minuit). *L'Histoire de Ruth* (avec Ruth Francken, éd. Le Castor astral)
● 1984. *L'Assassinat de la peinture par l'expérience* (avec Jacques Monory, éd. Le Castor astral). *Tombeau de l'intellectuel et autres papiers* (Galilée)
● 1985. *Les Immatériaux* (avec Thierry Chaput, Centre G. Pompidou). *Immaterialität und Postmoderne* (avec Jacques Derrida, Merve Verlag).
● 1986. *L'Enthousiasme. La critique kantienne de l'histoire.* (Galilée).
● 1987. *Que peindre ? Adami, Arakawa, Buren* (La Différence).
● 1988. *Heidegger et les juifs* (Galilée).
● 1989. *La Guerre des Algériens* (Galilée).
● 1993. *Moralités post-modernes* (Galilée).
● 1996. *Signé Malraux* (Grasset).
● 1998. *Chambre sourde* (Galilée).
La Confession d'Augustin (à paraître chez Galilée).

L'esthétique de la vie et du désir

JEAN-FRANÇOIS LYOTARD appartenait à cette belle génération de philosophes français pour laquelle la lecture de Freud, de Marx et de Nietzsche, ainsi que la découverte de l'œuvre de Lacan, jouèrent un rôle primordial après les événements de mai 1968. Traversée par le concept d'inconscient, et liée par un commun désir de déconstruire les discours autoritaires, dominants ou dogmatiques, cette génération prônait à la fois la révolte de l'homme contre l'ordre établi et le réveil d'une *énergétique* du désir capable de subvertir le phénomène de la conscience.

Chez Lyotard, l'appui sur le freudisme permit d'abord de passer d'un champ de la perception (au sens de la phénoménologie) à un domaine du « figural », c'est-à-dire à une énergétique libidinale, matrice d'une économie pulsionnelle généralisée (sociale et psychique). Tel était bien le programme de cette théorie de l'art, énoncée en 1971, dans *Discours/figure* (Klincksieck). Tout au long du livre, Lyotard utilisait les termes de processus primaire et de processus secondaire avancés par Freud pour définir les deux modalités de l'appareil psychique : d'un côté le système inconscient, où l'énergie s'écoule librement et sans contrôle, de l'autre le système conscient-préconscient, où cette même énergie se lie à des représentations.

Dans cette perspective, l'essence de la modernité en art dérivait donc du processus primaire : espace sauvage ou beauté « figurale », assez proche de la fameuse « beauté convulsive », vantée trente ans auparavant par André Breton et les surréalistes. Elle s'opposait à la discursivité, source d'académisme et de rationalisme. Ainsi Lyotard établissait-il un lien *direct entre la première conceptualité* freudienne, ayant pour base un matérialisme physiologique, et les figures d'une révolution esthétique.

En 1972, Gilles Deleuze et Félix Guattari publièrent *L'Anti-Œdipe* (Minuit), manifeste d'une antipsychiatrie française. Rendant hommage à la thèse énergétique de Lyotard, les deux auteurs critiquaient non seulement l'œdipianisme freudien, qui enfermait la libido dans le cadre d'un familialisme bourgeois, mais aussi la lecture lacanienne de Freud qui faisait de l'inconscient un langage voué au règne d'un discours univoque. Cette thèse, qui visait le conformisme des notables de la psychanalyse, la sclérose de ses institutions et plus généralement l'enfermement du sujet dans un moule autoritaire, allait dans le sens de celle de Lyotard. A l'impérialisme *de la signification*, il fallait *encore* et toujours opposer un flux énergétique, seul capable de détruire les dogmes de la pensée unique.

MÉTAPHYSIQUE ÉNERGÉTIQUE

D'où cette *Dérive à partir de Freud et de Marx* (10/18, 1973), ces *Dispositifs pulsionnels* (10/18, 1974) ou encore cette *Economie libidinale* (Minuit, 1975), ouvrages dans lesquels Lyotard posait les principes d'une métaphysique énergétique. Celle-ci permettait à la fois d'analyser la peinture contemporaine (Duchamp, Adami, Monory) comme un *« espace pervers polymorphe »* et de critiquer de façon prophétique les effets dévastateurs d'un capitalisme débridé, contraint, pour survivre, d'assujettir les hommes à un système d'échange ou de confisquer toute forme de plaisir.

A partir de 1975, un tournant s'opéra dans la pensée de Lyotard. Sans abandonner la référence à l'énergétique freudienne, il s'orienta vers la compréhension de ce qu'il appela, dans un livre de 1979 (Minuit), la *« condition post-moderne »*. Empruntant ce terme aux universitaires américains, il désignait par là l'évolution inéluctable de la société industrielle vers l'anéantissement de ses grands systèmes discursifs et leur remplacement par une nuée de petites moralités communautaires dont la quintessence serait la chute dans le futile ou l'artifice. Rien sans doute ne définissait mieux Lyotard que ce dernier regard corrosif, toujours tendre et lucide, qu'il voulut poser sur la réalité du temps présent : une esthétisation permanente de la vie et du désir.

Elisabeth Roudinesco

Les obsèques d'Octavio Paz

Mexico a vécu, lundi, au rythme des célébrations marquant la mort de l'écrivain

MEXICO
de notre correspondant

La capitale mexicaine a vécu, lundi 20 avril, au rythme de la poésie d'Octavio Paz, dont les obsèques se sont déroulées en présence du chef de l'Etat, Ernesto Zedillo, de l'ensemble de la classe politique, de nombreux intellectuels et d'une foule anonyme, les lecteurs de cet écrivain prolifique qui obtint le prix Nobel de littérature en 1990. A la demande de sa veuve, Marie-José, les cendres d'Octavio Paz, décédé la veille des suites d'un cancer (*Le Monde* du 21 avril), seront conservées dans un lieu privé durant un an, avant d'être déposées à la Rotonde des hommes illustres, l'équivalent mexicain du Panthéon.

Rompant avec le ton habituellement strident de leurs émissions, certaines stations de radio ont diffusé toute la journée des extraits de la poésie lumineuse du plus grand écrivain mexicain des temps modernes. Les automobilistes, coincés dans les embouteillages provoqués par le cortège funèbre, ont pris leur mal en patience en écoutant des enregistrements de la voix chaleureuse du poète récitant des passages de ses œuvres, notamment *Le Feu de chaque jour* et *L'arbre parle*.

L'empathie fut brièvement interrompue par une forte secousse tellurique – 5,4 sur l'échelle de Richter – qui sema la panique dans le centre de Mexico. Dix longues secondes, à 18 h 03 heure locale, qui rappelèrent aux seize millions d'habitants de la capitale le séisme de septembre 1985 et ses quelque vingt mille victimes.

A cette heure-là, la veuve d'Octavio Paz se préparait à recevoir les cendres de l'écrivain à l'issue d'une brève cérémonie organisée au cimetière espagnol de Mexico. Un peu plus tôt, le Tout-Mexico s'était donné rendez-vous sous les dorures du palais des Beaux-Arts, un des fleurons de l'art déco du début du siècle, pour assister aux obsèques officielles. A l'extérieur, plusieurs centaines de personnes attendaient le cortège funèbre sous un soleil de plomb, d'autant plus dur que la ville est située à plus de 2 200 m d'altitude.

L'arrivée du cercueil provoqua une véritable ovation. Les simples citoyens allaient être récompensés un peu plus tard. Dès que les autorités se retirèrent, ils purent entrer dans le bâtiment pour rendre un dernier hommage au poète.

Outre le président Zedillo, qui s'exprima en dernier, deux intellectuels proches d'Octavio Paz prirent la parole. Tous deux, le Mexicain Enrique Krauze et le Chilien Gonzalo Rojas, appartiennent au groupe « Vuelta », du nom de la revue littéraire créée par Octavio Paz en 1976 *« pour permettre à la dissidence de s'exprimer »* face au pouvoir monolithique exercé par le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) depuis 1929 mais aussi *face à la gauche dogmatique*. Enrique Krauze, auteur de plusieurs ouvrages historiques sur le Mexique, rappela les engagements politiques de son maître à penser, en faveur de la liberté et contre *« les utopies armées »*. Le chef de l'Etat, qui avait développé des liens d'amitié avec Octavio Paz depuis la destruction de sa bibliothèque par un incendie, en décembre 1996 *(lire ci-dessous)*, évoqua *« la lucidité de sa pensée, la vigueur et la beauté de ses textes, sa défense des libertés essentielles de l'humanité et son engagement en faveur des valeurs les plus nobles de l'esprit »*.

Plusieurs dirigeants de gauche, qui n'apprécièrent pas toujours les condamnations prononcées par Octavio Paz contre le bloc communiste et le régime de Fidel Castro, avaient également pris place sous les lambris du palais des Beaux-Arts. Parmi eux figurait le maire de Mexico, Cuauhtémoc Cardenas, élu l'an dernier sous les couleurs du Parti de la révolution démocratique (PRD, opposition de gauche).

Face à la mort, l'unanimité de la classe politique tranchait avec les polémiques d'autrefois, comme le rappelaient opportunément les dossiers publiés par les journaux, qui avaient préparé depuis longtemps de volumineuses nécrologies. Oubliées, en effet, les injures qui s'abattirent sur Octavio Paz à la suite de son célèbre discours prononcé à la Foire du livre de Francfort, en 1984.


ARTURO LOPEZ
Plusieurs centaines de personnes attendaient le cortège funèbre sous un soleil de plomb.

> « Je suis né avec la gauche. J'ai été élevé dans le culte de la Révolution française et du libéralisme mexicain »

Le poète avait osé critiquer le régime sandiniste du Nicaragua en l'appelant à organiser des *« élections réellement libres »* pour mettre un terme à la guerre civile financée par Washington et Moscou. Ce crime de lèse-révolution lui valut d'être brûlé en effigie face à l'ambassade américaine à Mexico.

Ses détracteurs ne semblaient pas se souvenir du geste courageux d'Octavio Paz, qui avait démissionné de ses fonctions d'ambassadeur en Inde et avait renoncé à sa carrière diplomatique après avoir dénoncé la répression sanglante menée, le 2 octobre 1968, contre les étudiants sur la place de Tlatelolco, à Mexico.

« Je suis né avec la gauche, expliqua Octavio Paz dans un des nombreux entretiens accordés au fil des ans. *J'ai été élevé dans le culte de la Révolution française et du libéralisme mexicain. Au cours de ma jeunesse, j'ai partagé le grand rêve de la tentative communiste pour changer le monde. Mes affinités intellectuelles et morales* (...) *relèvent de la tradition de la gauche. »* Mais il prend très vite ses distances à l'égard du communisme – dès 1951, il dénonce les camps de concentration en Union soviétique –, puis de Cuba et de ce qu'il appelait *« la peste autoritaire »*.

Son rejet systématique de la violence et sa méfiance naturelle à l'égard des leaders providentiels l'amènent à critiquer très durement le « sous-commandant Marcos » et son Armée zapatiste de libération nationale (EZLN), qui surgissent sur la scène politique nationale en s'emparant de plusieurs bourgades du Chiapas, le 1er janvier 1994.

« Les communautés indigènes, écrit-il alors, *ont été trompées par un groupe de démagogues irresponsables. (...) Il s'agit d'une violence suicidaire. (...) Nous assistons au retour d'idées et d'attitudes que nous croyions enterrées à jamais sous les décombres du mur de Berlin. L'Histoire n'a pas guéri nos intellectuels. Les années de pénitence qu'ils ont vécues avec la fin du socialisme totalitaire, au lieu d'éliminer les délires et les rancunes, les ont exacerbés. »* Cela lui valut une nouvelle volée de bois vert. Quatre ans plus tard, les faits semblent lui donner raison, une fois de plus, tandis que le conflit du Chiapas s'éternise.

Les obsèques d'Octavio Paz auront néanmoins été marquées par une note discordante, la seule dans ce concert de louanges. Sa première épouse, l'écrivain Elena Garro, dont il est divorcé depuis 1957, et leur unique fille, Helena Paz, ont donné un spectacle pathétique sur les écrans de télévision.

Entourées de leurs dix-huit chats et vêtues d'une simple chemise de nuit, elles ont reconnu qu'Octavio Paz était *« un grand écrivain »*, pour mieux lui reprocher ensuite de les avoir *« abandonnées dans la misère »*. Helena Paz n'a pas mâché ses mots : *« Nous nous battrons pour récupérer l'héritage, qui inclut de nombreux biens, mais aussi pour obtenir les droits d'auteur. »* Une belle bataille en perspective.

Bertrand de la Grange

Proème

Parfois la poésie est le vertige des corps et le vertige du bonheur et celui de la mort ;
la promenade les yeux fermés au bord du précipice et la kermesse dans les jardins sous-marins ;
le rire qui met le feu aux préceptes et aux dix commandements ;
la descente des mots parachutés sur les sables mouvants de la page ;
le désespoir qui embarque sur un bateau de papier et traverse, pendant quarante jours et quarante nuits, l'océan de l'angoisse nocturne et la mer de pierre de l'angoisse diurne ;
l'adoration du moi, l'exécration du moi et sa dissipation ;
l'épithète décapitée, l'enterrement des miroirs ;
la récolte des pronoms fraîchement coupés dans les jardins d'Epicure et de Netzahualcoyotl ;
un solo de flûte sur la terrasse de la mémoire et un ballet d'étincelles dans l'oubliette de la pensée ;
les migrations de verbes par *myriades, d'ailes et de griffes*, de graines et de mains ;
l'ossature des noms aux racines plantées dans les ondulations du langage ;
l'amour du jamais vu et l'amour de l'inouï, l'amour du jamais dit : l'amour de l'amour.
Syllabes semences.

(Traduit par Jean-Claude Masson, in L'arbre parle, *Gallimard, 1990.)*

« Quand j'ai vu la fumée, j'ai pensé que j'allais mourir »

MEXICO
de notre correspondant

La mort a surpris Octavio Paz loin de sa précieuse bibliothèque, partiellement détruite par un incendie, le 21 décembre 1996. *« Quand j'ai vu la fumée, j'ai pensé que j'allais mourir... »*, raconta alors l'écrivain, profondément affecté par la perte de plusieurs centaines de livres, dont quelques joyaux des XVIIe et XVIIIe siècles accumulés au fil des années.

Deux explosions, provoquées par un court-circuit, réveillèrent brutalement le poète. Handicapé par une phlébite, Octavio Paz échappa à la mort grâce à la rapidité de la réaction de sa femme, Marie-José, et à l'appui de voisins. La fumée avait envahi l'appartement que le couple occupait depuis plusieurs années sur l'avenue de la Reforma, au cœur de cette capitale surpeuplée et polluée qui n'a plus grand-chose à voir avec *« la région la plus transparente »* décrite, en 1958, par l'écrivain Carlos Fuentes. Le Prix Nobel de littérature, alors âgé de quatre-vingt-deux ans, ne se remit jamais de cet incident qui précéda de quelques mois le diagnostic d'un cancer et contribua à aggraver ses problèmes de santé.

Sur instruction du président Ernesto Zedillo, la Bibliothèque nationale et les experts de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM) furent chargés de restaurer les quelque six cents volumes endommagés par le feu. Un véritable travail de chirurgien. Les spécialistes du laboratoire de convervation et de restauration de l'UNAM ont patiemment reconstruit quatre cents ouvrages à partir des amas de papiers partiellement calcinés. Il a fallu laver et repasser des milliers de pages, recoudre les reliures en cuir ou en carton et, quand l'exemplaire était en trop mauvais état, classer les restes dans un coffret. Cent soixante et un livres n'ont pu être restaurés, dont les œuvres du poète nicaraguayen Ruben Dario, dans une édition datant de 1888 que Paz avait héritée de son grand-père.

Les experts de l'UNAM ont, en revanche, réalisé un petit miracle en reconstruisant le livre auquel Octavio Paz tenait le plus : une édition de 1692 des *Poèmes* de Sor Juana Inés de la Cruz.

Parmi les rescapés figurent aussi les œuvres de divers écrivains espagnols du XVIIe siècle, dont Lope de Vega. Hanté par la dévastation de sa bibliothèque, qu'il avait dû abandonner pour trouver refuge dans un hôtel avant d'être récemment relogé par le gouvernement dans une belle demeure du quartier colonial de Coyoacan, Octavio Paz ne retrouva jamais la sérénité perdue lors de cette néfaste nuit de décembre 1996.

B. de la G.

Réactions

● Selon le premier ministre français, **Lionel Jospin**, la disparition d'Octavio Paz *« endeuille la littérature mondiale »*, son prix Nobel couronnant *« une œuvre qui avait déjà largement dépassé par sa profondeur et sa richesse les frontières du Mexique ». « Octavio Paz aimait approfondir les cultures des peuples qu'il rencontrait. Il s'était ainsi initié en Inde à la tradition orientale, à ses yeux essentielle parce que porteuse des valeurs de paix. Il avait résidé en France, s'y était lié d'amitié avec de très grands noms de la culture française, notament les écrivains surréalistes. Ses liens familiaux le rattachaient à notre pays. »*

● La ministre de la culture, **Catherine Trautmann** a rappelé que *« comme toute œuvre appelée à durer, celle d'Octavio Paz est profondément enracinée dans la culture de son pays. C'est aussi à cette fidélité aux origines qu'elle doit sa portée universelle »*.

● C'est une *« perte irréparable »*, a déclaré le directeur général de l'Unesco, **Federico Mayor**. *« Le Mexique a perdu un penseur et un écrivain exceptionnel. Curieux de tout, de la peinture à l'anthropologie en passant par la politique et la philosophie, Octavio Paz incarnait parfaitement son temps et son grand pays. »*

Bras de fer au Fonds de soutien du rock et des variétés

JEAN-MICHEL BORIS, *directeur* de l'Olympia, a annoncé qu'il quitterait la présidence du Fonds de soutien à la chanson, aux variétés et au jazz qu'il occupe depuis la création, en 1986, de cet organisme chargé de recueillir et de redistribuer, sous forme d'aide à l'investissement et à la création, le produit de la taxe parafiscale sur les spectacles et concerts de variétés. Son successeur devrait être désigné par le nouveau conseil d'administration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 23 avril. Président consensuel, Jean-Michel Boris a vu grandir le Fonds de soutien, où siègent des représentants des salariés, des patrons et de l'Etat, qui le subventionne à hauteur de 4 millions de francs. D'une trentaine d'adhérents – les entrepreneurs de spectacles les plus importants – à sa création, l'organisme est passé à plus de 350 et a *multiplié son* budget annuel par quatre (40 millions de francs).

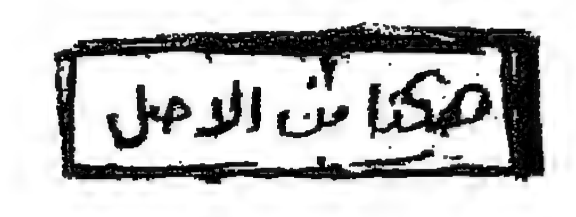
De plus, la taxe parafiscale est sur le point d'être étendue à tous les entrepreneurs de spectacles, théâtres municipaux, centres culturels et scènes nationales comprises. Assez peu significative en termes financiers, cette extension de l'activité du Fonds va lui associer de nouveaux « ayants droit » venus du secteur public, qui lui avait échappé jusqu'alors. Par ailleurs, dans une profession qui souhaite majoritairement la création d'une sorte de CNC de la variété et face à un Etat peu engagé sur le front des musiques populaires, le Fonds entend se tailler la part du lion, quitte à s'en prendre aux associations crées dans la foulée de la loi Lang de 1985.

« PÉTARD » ET « CIGARE »

Deux courants s'affrontent au sein du Fonds de soutien, qualifiés par un producteur de *« tendance pétard et tendance cigare »* : les petits entrepreneurs, philosophiquement proches de l'activisme culturel, et les chefs d'entreprise, qui financent majoritairement, par obligation légale, le Fonds et ont envie de gérer ce qu'ils considèrent comme leur argent. Homme symbole du show-business, Jean-Claude Camus (producteur de Hallyday, Sardou, Pagny...) s'est porté candidat à la présidence face à Daniel Colling, directeur du Printemps de Bourges et du Zénith de Paris. La campagne électorale ressemble à de grandes manœuvres politiques. Jean-Claude Camus fut président du percutant Synpos (Syndicat national des producteurs et organisateurs de spectacles) jusqu'en octobre 1997. Il a cédé sa place fin mars à Gérard Louvin, qui dirige le secteur des variétés de TF 1 et GLEM productions, Radio Montmartre, le Théâtre Fontaine.

Partisan d'une économie « mixte » du spectacle, entre public et privé, alternatif et économique, Daniel Colling se veut le dernier rempart contre la mainmise d'un show-business avec lequel il a parfois transigé, qui tient les rênes de l'économie de la variété par le biais des artistes locomotives – conditions impératives de rentabilité des salles ou des festivals –, un show-business qui ne peut se passer des bonnes grâces de la télévision pour promouvoir ses produits.

Véronique Mortaigne



Oubliés de l'histoire, les réalistes français de l'entre-deux-guerres sortent de l'ombre

Parmi sept artistes, Courmes et Fautrier triomphent au Musée galerie de la Seita

Coincés entre le cubisme et le surréalisme, balayés au cours des années 50 par l'abstraction triomphante, les travaux des réalistes français *de l'entre-deux-guerres font aujourd'hui l'objet* d'une réhabilitation progressive. L'exposition que consacre le Musée galerie de la Seita à sept *d'entre eux permet surtout de mesurer la dis*tance qui sépare Courmes et Fautrier de leurs voisins, pesants et appliqués.

RÉALISTES DES ANNÉES 20. Musée galerie de la Seita, 12, rue Surcouf, Paris 7e. Mo Invalides. Du mardi au dimanche de 11 heures à 19 heures. Tél. : 01-45-56-60-17. Entrée 25 F. Jusqu'au 7 juin.

Retour du refoulé : il y eut dans l'entre-deux-guerres, en France, une peinture réaliste, qui a à peu près disparu des livres et des musées après 1945 et qui réapparaît désormais par pièces détachées. Les causes de l'effacement n'ont rien de mystérieux. Dans les années 50, au temps de l'abstraction française triomphante, il n'était plus question de s'intéresser à des figuratifs trop figuratifs, trop minutieux. Il semblait d'autant moins opportun de leur prêter attention que l'un de ces réalistes, Fautrier, était devenu l'un des praticiens du geste, de la matière, de l'ellipse asbtraite expressive. Par *comparaison*, les scènes de genres, les portraits, les paysages urbains paraissaient terriblement anachroniques, quelque chose comme une excroissance tardive du réalisme français du siècle précédent.

Les raisons du retour en grâce sont aussi nettes. La curiosité y entre pour une part, mais aussi la conviction qu'une histoire du XX[e] siècle qui négligerait ce courant serait schématique, d'un progressisme à son tour désuet. A quoi s'ajoutent des travaux savants, au premier rang desquels ceux de Christian Derouet, préfacier de l'exposition actuelle. Il s'y inquiète d'une redécouverte qu'il redoute précaire et voit dans la génération qu'il étudie une génération perdue, coincée entre Picasso et Derain, entre Apollinaire et Breton, entre l'autorité du cubisme et la protestation surréaliste. Ces peintres, qui n'avaient d'autre ambition que de représenter leur époque, s'en seraient trouvés cependant écartés, faute d'en avoir saisi l'essentiel – le tragique et l'incohérence. *« Ils passaient rapidement de la désillusion à l'incompréhension. Ils avaient beau s'obstiner,* – écrit Derouet – *ils succombaient progressivement à l'impuissance créatrice, à un doute qui n'avait rien de libérateur. »* Peut-être – à moins que ce ne soit dramatiser à l'excès. Ce n'est pas ce désespoir *qui se voit le mieux aujourd'hui*, mais la disparité des œuvres et des capacités.

L'exposition réunit sept artistes, Alix, Courmes, Fautrier, Goerg, Gromaire, Lurçat, Mauny. La liste aurait pu être différente. Elle aurait pu inclure celui qui fut le maître de Courmes et un modèle pour beaucoup, La Fresnaye. Elle n'aurait rien perdu à admettre La Patellière. Il aurait été instructif d'ajouter quelques toiles scabreuses des débuts de Balthus. Il n'aurait pas été mauvais d'y placer un ou deux nus de Derain, autre modèle, autre maître à peindre de l'époque. Telle qu'elle se visite à la Seita, elle déconcerte par le mélange des styles.

DOCUMENTS PICTURAUX

Deux œuvres s'en dégagent avec une visible aisance, celles de Courmes et de Fautrier. On pouvait s'y attendre. Le premier a su allier le naturalisme ironique à une manière de primitif allemand ou flamand légèrement mêlée de maniérisme – ce en quoi il fait songer à Otto Dix. Un dessin dur enferme les formes, fait un sort au moindre détail, fixe les lignes, construit un espace géométrique. *La Marchande de fruits* et *La Vieille Coquette* sont des tableaux sans concession, sans séduction, méchants, drôles, vachards ; donc bons. *On y voit une humanité* réduite à l'hypocrisie, l'envie et le mensonge, soit l'humanité ordinaire que peint Fautrier. *Le Portrait de ma concierge* et son étude préparatoire, la *Fille au tablier bleu* et quelques nus au bordel qui conseillent fortement l'abstinence : ce serait déjà une anthologie réussie du premier Fautrier, le moins connu. Mais il y a mieux, un tableau intitulé *M. et Mme Edouard croûtant*, navrant de vérité, d'autant plus accablant qu'il est peint sans insister, sans aucun pathos, les têtes comme les objets, dans une lumière grisâtre désespérante.

Les toiles de cette intensité n'aident guère leurs voisines à se défendre. Elles n'y peuvent rien, mais c'est ainsi. Or, ici, les voisines auraient justement besoin d'être aidées, au lieu de quoi la comparaison accuse leur lourdeur, la pauvreté des compositions, la banalité des simplifications géométriques post-cubistes, la pesanteur des effets. N'est pas Daumier ni Rouault qui veut. Il ne suffit pas de peindre des mondaines, des bourgeois gras, des passants idiots et des juges pervers pour obtenir des tableaux intéressants. Il ne suffit pas de contraster rudement un clair-obscur pour atteindre à l'expressivité et échapper à l'illustration. Il n'est guère que Jacques Mauny qui retienne le regard, mais pour des raisons d'ordre sociologique et historique, parce qu'il a noté les mutations du paysage parisien, dessiné Jacques Doucet. Sa *Plage de Trouville* et sa *Rue de Paris* ne sont sans doute que des documents picturaux, mais justes et aigus.

Philippe Dagen

SORTIR

PARIS

Guerre au troisième étage
Auteur de plusieurs romans et d'une vingtaine de pièces de théâtre, Pavel Kohout, né à Prague en 1928, a bâti une œuvre agitée par les angoisses diffuses ou paniques engendrées par les systèmes absurdes de nos sociétés. Dans *Guerre au troisième étage*, le metteur en scène Thierry Bedard a voulu faire entrer la guerre dans le spectacle. Il met ici en relation, sous la forme d'une comédie noire et grinçante, des figures de l'autorité garantes d'un ordre qui les dépasse et des figures « citoyennes » qui subissent ce même ordre au sein d'une société névrosée. Spectacle de la Comédie de Picardie, avec Charles Ardillon, Paula De Ascensao, Marc Ernotte, Sylvie Jobert...
Théâtre des Quartiers-d'Ivry, 1, rue Simon-Dereure, 94 Ivry.
M[e] Mairie-d'Ivry. Du mardi au samedi, à 20 h 30 : dimanche, à 16 heures. Jusqu'au 17 mai. Tél. : 01-46-72-37-43.

Liens de sang
Anathol Fugard, né en 1932 dans la province du Cap, a été reconnu comme « une des voix les plus puissantes de l'opposition sud-africaine ». Adaptée et mise en scène par Jean-Michel Martial, *Liens de sang* est l'histoire de deux frères métis, deux vies marquées l'une par le renoncement, l'autre par l'acceptation ; c'est aussi l'histoire de deux communautés, celle des Noirs et celle des Blancs. Avec Dominik Bernard, Akonio Dolo, Jacques Martial.
Théâtre de la Tempête, Cartoucherie, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12[e]. M[e] Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mardi au samedi, à 20 heures ; dimanche, à 16 h 30. Tél. : 01-43-28-36-36. De 50 F à 110 F.

Luis Rizzo Quinteto
La guitare, on l'oublie trop souvent, fut longtemps l'instrument pivot du tango. Elle connut ses grands interprètes, ses novateurs célèbres, tel Roberto Grela. Guitariste et compositeur argentin, Luis Rizzo, installé en France depuis 1982, a lui aussi le goût des chemins buissonniers. Sans en trahir l'esprit originel, il donne au tango des accents singuliers et un éclairage très personnel.
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14[e]. M[e] Gaîté. Les 21 et 22, à 22 heures. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F.

RÉGION

Festival de Danse
Un travail de fond avec trois groupes de jeunes de Toulouse, Castres, Montauban. Les adolescents ont travaillé le hip-hop avec Gabin Nussier d'Aktuel Force, un des meilleurs de sa spécialité, mais aussi la danse contemporaine avec des chorégraphes comme Andy de Groat, Koen Augustijnen et Felix Ruckhert, trois artistes très originaux, défendus par le Centre de développement chorégraphique, initiateur du projet sous la tutelle de sa directrice, Annie Bozzini. Cette entreprise est aussi l'occasion de montrer les dernières œuvres de Josef Nadj, de Vera Mantero, de Frédéric Werlé, de Michèle Rust, de Kubilaï Khan. Un ensemble très cohérent.
Théâtres de Castres, Montauban et Toulouse. Jusqu'au 30 avril, à 19 heures et 21 h 30. Tél. : 05-61-59-98-78. De 45 F à 100 F. 05-61-42-33-99.

Danses de femmes sous influence de la lune

KATAMÊNIA, de Michèle Anne De Mey. Inspiré du Quatuor à cordes en ré mineur D. 810 *La Jeune Fille et la Mort*, de Franz Schubert. Thierry De Mey (traitement sonore). Vincent Lemaire (scénographie). Jim Clayburgh (lumières). Théâtre des Abbesses, Paris, le 17 avril. Prochains spectacles : le 16 mai, à Villeneuve d'Asq, les 24 et 25; à Liège, les 5 et 6 juin, à Londres.

Pas facile le chemin de Michèle Anne De Mey : longtemps interprète, excellente, chez Anne Teresa de Keersmaeker, il lui faut échapper à l'emprise d'une des danses les plus puissantes de cette fin de siècle pour s'affirmer, à son tour, chorégraphe. Comment dénouer les liens, faire œuvre originale quand on sort de la même école bruxelloise, Mudra, qu'on possède la même qualité musicale, enseignée par Fernand Schirren, qu'on est habité par le même univers, celui de la femme, avec une affection toute particulière pour l'âge adolescent ? Et pour ajouter à la complexité : il y a Thierry De Mey, le frère, musicien réputé, compositeur attitré, ou presque, d'Anne Teresa de Keersmaeker ?

Affaires de famille. Michèle Anne De Mey, depuis ses débuts en 1990 avec *Sinfonia Eroïca*, a toujours été comparée à sa compatriote. Et rarement en sa faveur. Elle sait qu'elle n'a plus le choix. Il lui faut lancer le bouchon loin. Trouver un sujet qui explosera les similitudes formelles, qui l'obligera à trouver ses propres narrations. Aller là où Keersmaeker, la pudique, n'irait pas. *Katamênia*, sa septième création, est l'expression d'une libération. Le thème se dissimule dans l'énigme même du titre. *Katamênia* est un mot grec qui a donné en français catimini, expression qui signifiait jusqu'au XIV[e] siècle « menstrues ». Danse de cycles, de lune, de sautes d'humeur en tous genres. Faite pour taper sur les nerfs, pour avoir « ses nerfs ». Faite exprès pour fasciner les garçons. *La Jeune Fille et la Mort*, de Schubert, indique qu'à cet âge-là, quand les petites filles deviennent femmes, l'irruption du sentimental mêle en un semblable élan le désir de mort, d'anorexie, de joie, de cris, de chuchotements. Femmes entre elles. Feminissima ! Le sujet n'est pas des plus simples à traiter. La pièce débute par deux mots qui la contiennent toute entière : « seppuku », désir de mourir, et « musique », désir de vivre.

LA COULEUR EST LE MESSAGE

Thierry De Mey a été enrôlé pour le traitement sonore, aménager les silences qu'accompagnent les petites et les grandes lessives, les draps tachés, les draps immaculés, les lubies qu'il faut toutes affaires cessantes assouvir. La danse circule entre tables (de cuisine, de repassage) et cordes à linge, et accessoirement les corps, voire les cheveux. Ambiance d'office, de gynécée. Construction croisée, dialoguée. Roulades au sol, alanguissements, corps offerts, ouverts. Cambrures qui font ressortir des formes naissantes. Ou le ventre. Femme. Mère. Talons aiguilles noirs, talons aiguilles rouges. La couleur est le message. Frémissements des têtes, yeux fermés au bord du vertige. On entend la mer...

Danse qui dit aussi le dégoût des aliments, des odeurs. Bruits de vomissements. Une spectatrice, au balcon, se révolte à s'en trouver mal. Les femmes suffoquent. Les hommes adorent. Les femmes sont en permanence renvoyées à ce qu'elles connaissent. Trop pour certaines. Les hommes peuvent, en effet, être touchés de ce qu'ils croient ne pas les concerner : l'hystérie pour une souris qui passe, le lâcher-prise, le fou rire. La chorégraphe possède cette désinvolture, cette souplesse, qui empêche la lourdeur, le militantisme, mais pas toujours les redites, l'inutile. Pour interpréter cette danse climatique, il fallait quatre tempéraments : Johanne Saunier (danseuse historique de Keersmaeker), Joanna O'Keeffe, Manuela Rastaldi, Francesca Zoïa déclinent sans coup férir les variations. Michèle Anne De Mey, en retournant sur ses pas, son passé proche de très jeune femme, a retrouvé sa route. *Katamênia* ou les cailloux des Petites Poucettes.

Dominique Frétard

Amsterdam fait fête à la musique exigeante de John Adams

THE CHAIRMAN DANCES, CENTURY ROLLS (création européenne) de John Adams, A FLOCK DESCENDS INTO THE PENTAGONAL GARDEN, de Toru Takemitsu, THREE PLACES IN NEW ENGLAND, de Charles Ives. Emanuel Ax (piano), Orchestre royal du Concertgebouw d'Amsterdam, John Adams (direction). CONCERTGEBOUW d'Amsterdam, le 18 avril.

AMSTERDAM
de notre envoyé spécial

Surprise : le programme est exigeant, intégralement consacré à de la musique du XX[e] siècle et, pourtant, la grande salle du Concertgebouw d'Amsterdam est pleine. On aperçoit quelques compositeurs, dont Louis Andriessen, le pape du minimalisme européen, le chef et pianiste Reinbert de Leeuw, qui organise au Concertgebouw, à la tête de son Ensemble Schoenberg, une saison de musique du XX[e] siècle dont l'ouverture d'esprit tient du prodige. C'est l'une des raisons pour lesquelles John Adams (né en 1947), le compositeur américain vivant le plus joué, se sent bien dans cette ville où les musiciens jouent sa musique sans marquer leurs distances idéologiques, où les institutions lui confient des projets et où le public réagit avec spontanéité à cette musique dont la qualité première est de s'adresser tout autant à l'écoute immédiate qu'à l'envie d'en découvrir les astuces et les prodiges d'écriture.

Ce succès est le même en Grande-Bretagne ou en Allemagne (John Adams dirige régulièrement le London Sinfonietta ou le Modern Ensemble de Francfort). Pendant deux mois, Adams est en Europe. Il dirige partout : à Amsterdam, Berlin, Rome, Copenhague... Partout, sauf en France et à Paris, où il a pourtant décidé de poser ses bagages pendant ce printemps.

Le public amstellodamois fait fête à la musique d'Adams, plus qu'elle ne le fait à celle de Takemitsu dont Adams avait choisi de diriger une pièce très poétique en seconde partie (proche de l'esprit du second mouvement de *Century Rolls*), aux côtés du triptyque de Charles Ives, *Three Places in New England. The Chairman Dances* est intitulé « Fox-Trot pour orchestre » – un fox-trot passé à la moulinette adamsienne. La pièce a un caractère sinon chorégraphique, du moins pulsé, rythmique, extrêmement brillant. Le vocabulaire de base est volontiers répétitif mais, pour mieux montrer sa distance face à ce principe qu'il utilise comme un moyen et non comme une fin, Adams choisit, non sans humour, de le moquer en faisant s'étioler, à la toute fin de la pièce, la trame rythmique, comme une roue se déballant en bout de course. Le Concertgebouw semble se régaler de l'occasion de faire sonner les couleurs rutilantes de ses effectifs.

ÉTHER SONORE

Si John Adams a fait précéder son nouveau concerto pour piano d'une pièce brillante, c'est moins par souci d'« accrocher » le public en ouverture de concert que par celui d'accorder cette nouvelle composition (créée par Emanuel Ax, Christoph von Dohnanyi et l'Orchestre de Cleveland en septembre 1997) à l'une de ses partitions sœurs. Comme chez Maurice Ravel, le catalogue d'Adams fait en général alterner des pièces méditatives, élégiaques, polyphoniques avec des compositions brillantes, virtuoses, ébouriffantes. Ainsi, le brillant et motorique concerto pour piano *Century Rolls* a-t-il remporté une *standing ovation* après qu'Emanuel Ax, dédicataire de la partition, l'eut donné dans l'acoustique large et colorée du Concertgebouw.

Cette acoustique explique-t-elle que le discours ininterrompu du piano soit majoritairement couvert par l'orchestre dans le premier mouvement et partiellement dans le troisième (dominés par un caractère rythmique et même motorique, en relation avec la nature des *piano rolls*, les rouleaux perforés pour piano mécanique) ou est-ce la volonté du compositeur d'intégrer le soliste comme *primus inter pares* ? Sans consultation de la partition (Boosey and Hawkes), la question se pose. Le deuxième mouvement est une élégie flottante, un peu à la manière de celle du *Concerto pour violon* (un concerto que de nombreux violonistes mettent à leur répertoire : le dernier en date est rien moins que Vadim Repin), où des éléments épars, des emblèmes d'écriture pianistique très typés (gammes, traits, phrases ultralyriques) semblent flotter dans un éther sonore, comme les personnages de Chagall flottent dans l'espace du tableau. Derrière l'étrangeté abstraite du propos, on croit déceler l'influence du mouvement lent du *Concerto en sol*, de Ravel, et celle, plus manifeste, d'une *Gymnopédie*, de Satie. Etrange œuvre, qui ne nous a pas totalement convaincu ou, plutôt, dont nous n'avons pas saisi les mystères à la première audition. Il faudra la réentendre. A Paris ?

Renaud Machart

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Bhaji, une balade à Blackpool
de Gurinder Chadha (Grande-Bretagne, 1 h 40), avec Kim Vithana, Jimmi Harkishin, Sarita Khajuria.
Comme elle respire
de Pierre Salvadori (France, 1 h 40), avec Guillaume Depardieu, Marie Trintignant, Jean-François Stévenin.
Le Dîner de cons
de Francis Veber (France, 1 h 20), avec Thierry Lhermitte, Jacques Villeret, Francis Huster.
Kissed (**)
de Lynne Stopkewich (Canada, 1 h 18), avec Molly Parker, Peter Outerbridge.
Le Lion à barbe blanche
dessin animé d'Andreï Khrjanovski (Russie, 30 min).
US Marshals
de Stuart Baird (Etats-Unis, 2 h 10), avec Tommy Lee Jones, Wesley Snipes.
Vampires (*)
de John Carpenter (Etats-Unis, 1 h 42), avec James Woods, Daniel Baldwin, Sheryl Lee.
(**) Film interdit aux moins de 16 ans.
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures le dimanche.

François Le Roux (baryton)
Marie-Christine Barrault (récitante)
Jeff Cohen (piano)
Œuvres de Lecocq, Offenbach et Trenet.
Bibliothèque nationale de France (site Tolbiac), quai François-Mauriac, Paris 13[e]. M[e] Quai-de-la-Gare. Le 21, à 19 heures. Tél. : 01-53-79-59-59. 100 F.

La rizière des musiques
La chorégraphe vietnamienne Ea Sola fait revivre les traditions anciennes de théâtre musical *Hat cheo* et *Hat tuông* ainsi que le *Ca Trù*, musique de divertissement essentiellement vocale d'un âge tout aussi vénérable.
Auditorium des Halles, Forum des Halles, niveau –2, porte Saint-Eustache, Paris 1[er]. M[e] Les Halles. Le 21, à 20 h30. Tél. : 01-49-87-50-50. 70 F et 100 F.

Paolo Fresu Quartet
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1[er]. M[e] Châtelet. Le 21, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

IAM
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19[e]. M[e] Porte-de-Pantin. Le 21, à 20 h 30. Tél. : 01-42-08-60-00. 130 F.

Dick Annegarn
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11[e]. M[e] Voltaire. Le 21, à 20 heures. Tél. : 01-47-00-55-22. 132 F.

Weepers Circus
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2[e]. M[e] Sentier. Le 21, à 21 h 30. Tél. : 01-42-36-37-27. 90 F.

Diwane de Béchar
Originaire de l'ouest du Sahara algérien, ce groupe perpétue la grisante musique gnaouie, croisement d'influences africaines, arabes et berbères.
Pied de chameau, 20, rue Quincampoix, Paris 4[e]. M[e] Rambuteau. Le 21, à 21 h 30. 40 F et 60 F.

Festival de la chanson française
Avec Bénabar et Associés, Paris Combo, Enzo Enzo, Thomas Fersen, M., Art Mengo, Nativej, Matthieu Niell, Yannick Noah, Sinclair et Gérald Toto.
Disney-village (Disneyland Paris, 77 Hessy. Du 21 au 25 avril. Concerts à partir de 20 h 30. Tél. : 01-60-45-72-10. Entrée libre.

RÉSERVATIONS

Noces de bambou
de Jean-Christophe Bailly et Gilberte Tsaï, mise en scène de Gilberte Tsaï.
Grand Théâtre de la Ferme-du-Buisson, allée de la Ferme, 77 Noisiel. Du 24 au 30 avril. Tél. : 01-64-62-77-77. De 75 F à 125 F.

Tricky
Elysée Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18[e]. Le 25 mai, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-45-45. 143 F.

DERNIERS JOURS

26 avril :
Le Yémen, au pays de la reine de Saba
Institut du monde arabe, niveaux 1 et 2, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris 5[e]. M[e] Jussieu. Tél. : 01-40-51-38-38. De 10 heures à 19 heures ; jeudi jusqu'à 21 heures. 45 F.
Le Triomphe de l'amour
de Marivaux, mise en scène de Roger Planchon.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6[e]. M[e] Odéon. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 170 F.

La rénovation du Parti communiste portugais

La presse lusitanienne suit attentivement la lutte engagée entre les réformateurs et le « noyau dur » des dirigeants historiques regroupés autour d'Alvaro Cunhal, l'ancien secrétaire général, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-quatre ans

LE BRAS de fer entre les dirigeants historiques du Parti communiste portugais dirigé par l'ancien secrétaire général Alvaro Cunhal, quatre-vingt-quatre ans, et les réformistes est engagé, selon la presse portugaise qui suit attentivement les moindres *déclarations* des responsables du plus orthodoxe de tous les partis communistes européens. Le renouvellement ou la réforme du PCP est inévitable, tel est le sentiment des journaux portugais, qui essaient ces derniers jours de comprendre le sens du mouvement en cours.

« La position du noyau dur semble de plus en plus vulnérable » et la récente défaite d'Alvaro Cunhal au sein du comité central, où il était une référence obligatoire, *« est un signe de plus »*, écrit l'influent hebdomadaire *Expresso*, qui se pose toutefois la question de savoir s'*« il est possible de réformer le PCP »*.

Après la sévère défaite aux municipales de décembre 1997 où le parti a vu chuter le nombre de ses mairies de quarante-neuf à quarante et notamment de ses places fortes de la ceinture rouge de Lisbonne tombées aux mains des socialistes, le PCP a décidé de se donner *« un nouvel élan »*. Un débat est en cours dans toutes les structures locales communistes sous le thème générique *« Portugal 2000 »*. Mais les critiques des réformateurs ne se sont pas apaisées pour autant.

Le secrétaire général Carlos Carvalhas, cinquante-six ans, un modéré, a déjà annoncé qu'il fallait *« rajeunir le parti sans la tutelle des générations précédentes »*. Carlos Carvalhas n'a pas épargné dans ses critiques la politique de total alignement du parti – dirigé d'une main de fer jusqu'en 1992 par Alvaro Cunhal – sur l'Union soviétique. *« Il y a eu un temps où la position du parti envers l'URSS était la vraie pierre d'achoppement du bon révolutionnaire »*, a-t-il rappelé aux jeunes militants communistes.

Pour l'*Expresso*, le débat sur la rénovation est entré dans une nouvelle phase : *« Il se fait en public maintenant »* et cela *« est une conséquence de la victoire des réformistes et des défenseurs de l'ouverture du parti »*. *« Rien ne sera plus comme avant »*, écrit l'hebdomadaire. Les réformateurs plus modérés souhaitent réorganiser le parti en accordant une responsabilité accrue aux dirigeants plus jeunes et une moindre importance à la *« génération de la clandestinité »*, ce qui permettrait un plus grande ouverture des communistes à la société actuelle. D'autres exigent déjà une transformation plus profonde à l'image de celle opérée au Parti communiste italien et qui pourrait aller jusqu'au changement de nom.

Mais les jeux ne sont pas faits : Alvaro Cunhal, qui s'est évadé spectaculairement en compagnie d'autres dirigeants du parti en 1960 d'une forteresse salazariste et a passé de longues années dans la clandestinité n'a rien perdu de sa pugnacité et de son prestige. Il est toujours là, entouré de ses compagnons, prêt à défendre son bastion : *« Je suis entré au PCP à l'âge de dix-sept ans et je veux mourir au sein du PCP, parti révolutionnaire »*, dit-il. L'écroulement du mur de Berlin et les bouleversements intervenus à l'Est n'ont pas ébranlé les convictions du vieux lutteur qui en 1991 a été le seul en Europe occidentale à applaudir le coup d'Etat contre Mikhail Gorbatchev au nom de l'orthodoxie marxiste.

Le parti socialiste d'Antonio Guterres (au pouvoir), qui compte depuis 1995 dans ses rangs plusieurs transfuges issus de l'*« aile critique »* du PCP, ne s'attend pas, selon l'*Expresso*, à de nouvelles défections qui viendraient renforcer sa majorité. Le phénomène ne se renouvellera pas. *« Ceux qui veulent la réforme du PCP veulent la faire au sein du parti. Ils savent que Cunhal n'est pas éternel et ne songent pas à des ruptures »*, estime l'*Expresso*.

Pour José Magalhaes, vice-président du groupe parlementaire du Parti socialiste, ancien dirigeant communiste, le débat a déjà atteint des proportions qui le rendent *« incontournable »*. *« La technique du M. Cunhal était de tout faire avorter précocement, de tout gratter et de ne rien laisser »*. Selon lui, *« le PCP actuel est prisonnier de son passé, dans un cadre politique, idéologique et sociologique qui n'existe plus »*.

Il y a toutefois le danger, selon l'ancien dirigeant communiste, de voir tout ce processus de rénovation aboutir à une radicalisation du parti et à sa transformation en un petit parti d'extrême gauche. Zita Seabra, une autre ex-dirigeante communiste citée par *Expresso*, est plus radicale : *« le PCP, comme n'importe quel autre parti communiste, n'est pas renouvelable. Si effectivement le PCP entame un processus de démocratisation, il cessera probablement d'être communiste. Il commencera par enlever la faucille et le marteau, et finalement il changera de nom »*. Zita Seabra est d'avis que *« le processus de refondation du parti se fera contre la volonté d'Alvaro Cunhal et contre tout son héritage historique »*. Mais il sera déjà trop tard, selon elle, pour éviter que le parti ne se réduise et ne devienne un *« ghetto »*.

Alexandre Flucher-Monteiro

DANS LA PRESSE

RTL
Jean-Yves Hollinger

■ Lionel Jospin n'est pas un homme pressé. A le lire, dans *Le Monde*, il faut convenir que lui aussi sait donner « du temps au temps ». Il se donne deux ans pour faire avancer les réformes des institutions. Il se donne jusqu'à la fin de la législature, en 2002, pour les réformes économiques et sociales.
Il faut dire que contrairement à ses prédécesseurs à Matignon, le temps joue en sa faveur (...).
Il est vrai que les réformes à venir méritent de prendre quelques précautions, et Lionel Jospin a trouvé le moyen de préparer le terrain. C'est le règne des commissions. Vous avez la commission Beaufret pour la fiscalité, la commission Migaud pour les fonds de pensions, la commission Charpin, annoncée hier pour les retraites. Les réformes ne s'enlisent pas dans les sables, mais elles mettent du temps à en sortir. Il y a du Balladur dans ce Jospin-là.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Dans la longue et dense interview que Lionel Jospin a accordée au *Monde*, le passage le plus précis, le plus aigu, le plus offensif, celui qui s'offre le plus délibérément à la controverse concerne évidemment le Sénat (...). Décidé à réformer le régime électoral *[de la Haute Assemblée]*, Lionel Jospin est le premier chef de gouvernement à oser fracasser le tabou constitutionnel nº 1 de la Vᵉ République.
Il ne peut bouleverser *[ce régime électoral]* : il faudrait une révision constitutionnellle, que Jacques Chirac refuserait. Il peut le modifier substantiellement. Il va le tenter.
Il se heurtera naturellement à une résistance résolue, sous la conduite de René Monory. Il ne faut pas la sous-estimer : le dernier grand personnage à avoir osé défier le Sénat s'appelait le général de Gaulle et cela lui a valu sa défaite et son départ altier. Lionel Jospin prend le risque à son tour.

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ La semaine passée, Jacques Chirac faisait volontiers de la prochaine unification monétaire européenne l'alpha et l'oméga de la politique française (...). Lionel Jospin, plus réservé, rappelle que l'euro n'est qu'un *« moyen »* (...). Par-delà des nuances réelles qu'explique un positionnement tactique différent, les deux hommes témoignent dans leurs propos d'une même contradiction. Une contradiction entre deux désirs antinomiques : la volonté affichée de sauvegarder une autonomie nationale en matière de choix économiques et sociaux, et le vœu exprimé d'une harmonisation européenne fiscale et sociale afin d'éviter les distorsions de concurrence (...).
Mais c'est précisément tromper les citoyens français que de leur laisser croire que l'on peut s'engager dans la logique de l'euro sans renoncer à une part de souveraineté nationale et sans abandonner un peu de cette exception française à laquelle nous tenons tant. A moins d'imaginer naïvement que l'ensemble des pays européens voudront se conformer au modèle français. Ni Lionel Jospin, ni Jacques Chirac ne peuvent sérieusement le penser. Simplement, pour faire passer la pilule de l'euro, ils feignent de le croire, le premier davantage encore que le second !

www.sante.gouv.fr/amiante

Le professeur Claude Got met en ligne l'intégralité de son dossier sur l'amiante

LE DOSSIER de l'amiante, marqué par des années d'opacité, a fait une entrée remarquée sur Internet. A *l'initiative du professeur Claude* Got, chargé en décembre 1997 d'une mission sur l'amiante par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, et Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, un site officiel est consacré à la fibre minérale cancérogène. Articulé autour de trois grands pôles, « Connaître », « Proposer » et « Evaluer », le site offre un « corps » de textes d'environ 1 200 pages et des liens avec de nombreux autres sites consacrés au sujet.



Toutes les études scientifiques disponibles sont consultables, y compris l'expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), qui chiffrait à 1 950 le nombre de décès liés à l'amiante en France en 1996, et dont le retard de parution en texte intégral avait déclenché une polémique (*Le Monde* du 18 octobre et du 14 novembre 1997). L'ensemble des textes réglementaires figure également au menu, enrichi des dispositions communautaires, de la législation au Québec, des avis de l'Organisation mondiale de la santé et du Bureau international du travail.

Une chronologie exhaustive des évolutions législatives est en outre proposée, avec quelques inédits, dont une lettre du professeur Jean Bignon, qui fut membre du Comité permanent amiante (accusé d'avoir capté l'information pendant des années), adressée à Raymond Barre, alors premier ministre. Dans ce document daté du 5 avril 1977, M. Bignon s'inquiète des *« informations prétendument objectives »* du Livre blanc édité par les industriels de l'amiante, estimant que les conséquences sur la santé ont *« volontairement été minimisées »*...

Le site affiche aussi les premières données issues des mesures et des évaluations effectuées par les entreprises, les propriétaires, les inspecteurs du travail et les experts judiciaires. Les grandes sociétés, les ministères et les administrations sont au passage priés de faire état, sur la Toile, de l'avancement de leurs travaux et investigations.

Enfin, les internautes spécialement intéressés par le sujet sont invités à envoyer leurs suggestions. Toute mesure qui *« semble utile pour améliorer la gestion du problème de l'amiante »* peut ainsi être inscrite dans une « fiche proposition », accessible sur le site. Grâce à cette boîte à idées virtuelle, dans laquelle il a glissé, anonymement, ses propres propositions, le professeur Got remettra bientôt un rapport qui s'annonce déjà comme une référence.

Laurence Folléa

SUR LA TOILE

ÉCHEC AUX REVENDEURS DE NOMS DE DOMAINE
La société californienne Panavision (un fabricant de caméras) a gagné son procès en appel contre Dennis Toeppen, qui avait déposé le nom de domaine *« panavision. com »* dans le *dessein de le revendre à la société*. Les juges fédéraux ont estimé qu'il y avait eu préjudice contre une marque déposée et tentative d'extortion, car Dennis Toeppen réclamait 13 000 dollars (environ 78 000 francs). – *(AP)*

NOUVEAU WINDOWS
Windows 98, le nouveau système d'exploitation de Microsoft, sera mis en vente à partir du 25 juin, au prix de 109 dollars (environ 650 francs). Une version bêta en français est disponible *sur CD-ROM pour 129 francs*.
www.microsoft.com/france/windows/windows98

YAHOO ! EN EXPANSION
Le moteur de recherche Yahoo ! a annoncé pour le premier trimestre 1998 un chiffre d'affaire de 30,2 millions de dollars (environ 180 millions de francs), en augmentation de 200 % par rapport à la même période de 1997.
www.yahoo.com

Amitiés à Schœlcher

par Alain Rollat

APPROCHEZ ! Approchez ! messieurs... Approchez ! mesdames... Emotion garantie ! Compassion gratuite ! Bonne conscience à bon marché ! Visages de femmes en gros plan. Femmes soldées en tout genre. Femmes bêtes de somme. Vendues ! Achetées ! Prêtées ! Séquestrées ! Asservies ! Miraculeusement libérées. Inventaire obligé pour cause de commémoration. Actualité de l'esclavage sur France 2. Vive la Semaine de l'abolition !

Il y a Solange, l'Ivoirienne. Tresses d'ébène, col de dentelle, recroquevillée sur son siège, tête baissée, genoux serrés, mains croisées. La caméra la paralyse. Elle fait un effort surhumain pour essayer de parler. Elle tente d'articuler. Mais les mots ne sortent pas. Comment dire l'enfer domestique ? Comment raconter l'esclavage dans le huis clos d'une HLM, l'enfermement d'un atelier clandestin, le « sauf-conduit » d'une ambassade ? Les hurlements trop retenus tordent les corps en silence. Aldous Huxley l'a déjà écrit : *« Les cris de douleur et de peur s'élèvent dans l'air au rythme de 1 100 pieds par seconde. Après avoir circulé pendant trois secondes, ils sont parfaitement inaudibles. »* Depuis combien de jours, combien de nuits, combien de siècles les souvenirs de Solange sont-ils devenus aphones ?

Elle pleure en direct. Paul Amar est gêné. Il se sent voyeur. Il a un mouvement de recul, fait un geste de la main, la caméra regarde ailleurs. Dorothy, sa copine, raconte que Solange ne sait pas encore ce qu'est le cinéma mais qu'elle a *« fait la fête »*, l'autre jour, quand elle a pris le métro pour la première fois. Le métro, c'est la liberté !

Il y a Joséphine, la Congolaise. Battue, affamée, violée, retrouvée dans un local à poubelles. Elle retient ses larmes. Mais comment résumer l'enchaînement des choses : promesse d'un emploi, confiscation des papiers à l'arrivée à Orly, travail forcé, interdiction de parler, de s'asseoir, de respirer. L'esclave libéré se doit pourtant d'être médiatique. Alors, elle ose une phrase : *« C'est la haine que je ressens. Je me sens abandonnée comme un oiseau sans nid. Je ne sais pas ce qu'est devenue ma fille qui avait huit ans et je dis : personne n'a pas le droit de prendre la vie de quelqu'un comme un jouet... »*

Il y a Eléna, la Philippine. Il y a Ismah, l'Indonésienne. Il y a Leila, la Marocaine. Il y a Terecite, l'Ethiopienne. Il y a... Il y a... Il y a... Il y en a plein nos pays, plein nos villes, plein nos quartiers, plein nos immeubles. Il y a même vous et moi. Et il y aura peut-être un gouvernement de la République pour découvrir enfin l'existence du Comité contre l'esclavage moderne : 4, place de Valois, 75001 Paris.

MARDI 21 AVRIL

FILMS DE LA SOIRÉE

19.05 **Sans un cri** ■■ Jeanne Labrune (France - Belgique, 1991, 85 min). Ciné Cinémas
20.55 **Le Livre de la jungle** ■■ Zoltan Korda (Grande-Bretagne, 1942, 110 min). M 6
21.00 **Tilaï** ■■ Idrissa Ouedraogo (Burkina-Faso, 1990, 80 min). Cinéstar 2
22.05 **Mad Dog and Glory** ■■ John McNaughton (Etats-Unis, 1992, v.o., 95 min). Ciné Cinémas
23.00 **Les Copains d'abord** ■■ Lawrence Kasdan (Etats-Unis, 1983, v.o., 100 min). Cinétoile
23.20 **Horizons perdus** ■■ Frank Capra (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 135 min). Arte
23.40 **Ça tourne à Manhattan** ■■ Tom DiCillo (Etats-Unis, 1995, 90 min). Ciné Cinémas
0.40 **Trois frères** ■■■ Francesco Rosi (France - Italie, 1980, 110 min). Cinétoile
1.05 **Une si jolie petite plage** ■■ Yves Allégret (France, 1948, N., 90 min). RTL 9

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Virginie Ledoyen, Matthieu Demy, Jacques Bonnafé, O. Ducastel, J. Martineau, Michel Peissel. Canal +
20.00 Temps présent. Rescapés du coma. TV 5
20.00 20h Paris Première. Paris Première
21.00 Enjeux - Le Point. L'enfer au Venezuela. Abonnés aux inondations. Elever un enfant handicapé. TV 5
21.00 Le Gai Savoir. Paris Première
21.20 Les Années belges. La frontière des langues. RTBF 1
22.00 La France et ses religions. Les Juifs de France. Avec Josette Alia, Philippe Haddad, Pierre Birnbaum, Shmuel Trigano. Histoire
22.35 Bouillon de culture. Politique et philosophie : A la recherche du bonheur. Invités : Daniel Cohn-Bendit. TV 5
23.00 De l'actualité à l'Histoire. L'exclusion en France, l'AMI. Histoire
23.10 Conviviale poursuite. La musique world. Invités : Zap Mama, Jean-Louis Maréchal, Tome Deux, Jean-Claude Servais. RTBF 1
23.30 Science 3. Virtuel Everest. France 3
0.35 Les Grands Entretiens du Cercle. Invité : MC Solaar. France 2

DOCUMENTAIRES

19.55 Terre brûlée. [2/6]. Les Panzer. Odyssée
20.00 Les Indiens d'Amérique racontés par eux-mêmes. Le Sud-Ouest : La croyance et le rêve. Histoire
20.10 Les Ailes expérimentales. [2/13]. Le mur brisé. Planète
20.35 L'Ouest américain. [4/8]. Planète
20.45 La Vie en face. Al-Qantara ou vacances d'exil. Arte
20.45 Un chant d'amour pour les baleines. Odyssée
20.50 Claude François... Ces années-là. France 3
21.00 Les Kennedy : Destin tragique d'une dynastie. [3/3]. Nous sommes tous mortels. Histoire
21.25 James Dean, une carrière foudroyée. Canal Jimmy
21.50 En quête de temps. Arte
22.00 Alfred Kinsey, père de la sexualité moderne ? Planète
22.00 Sao Tomé et Principe. La plus petite République démocratique d'Afrique. Odyssée
22.20 Lignes de vie. Arte
22.55 Le Front de l'Est. [3/4]. La marche sur Berlin. Planète
23.45 Pour l'amour de l'Inde. TSR
23.50 Nomades du Pacifique. [4/5]. D'un horizon à l'autre. Planète

SPORTS EN DIRECT

18.25 Basket-ball. Euroligue. Final Four messieurs. Partizan Belgrade - Kinder Bologne. A Barcelone. Eurosport
21.00 Boxe. Combat en dix reprises. Poids super-moyens. Raymond Joval (PB) - José Ignacio Barruetabena (Esp.). A Madrid. Eurosport

MUSIQUE

18.30 Mezzo junior. Max et les maximonstres. Higglety Pigglety Pop. Mezzo
21.00 Repères : Nicolas Economou. Chopin. Mezzo
21.00 Alicia de Larrocha et Nicholas Carthy. Muzzik
22.30 Roméo et Juliette, de Berlioz. Mezzo
23.35 Jazz 625. Marquee Club 1964. Muzzik
0.15 Grand Piano. Oscar Peterson, Michel Legrand, Claude Bolling. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 Le Causse d'Aspignac. Rémy Burkel. Festival
22.00 La Corde au cou. Marcel Moussy [1/2]. Festival
22.13 Kindred, le clan des maudits. Peter Medak. 13e Rue
22.45 Un suspect désigné. O Lamont Johnson. M 6
23.50 Les Insoumis. Gérard Marx. Canal +

SÉRIES

18.35 Chicago Hospital : La Vie à tout prix. Chant de douleur. RTL 9
18.35 L'homme qui valait trois milliards. Seuls les plus forts survivent. 13e Rue
19.00 Bonanza. Le mur du silence. Série Club
19.20 Fais-moi peur. L'histoire du dragon noir. Canal J
19.25 Deux flics à Miami. Les guerres. 13e Rue
20.13 New York Undercover. L'ange exterminateur. L'heure a sonné. 13e Rue
20.55 Ally McBeal. The Dirty Joke (v.o.). Téva
21.30 Twin Peaks. Episode n° 28. Série Club
22.40 The Lazarus Man. Le chat sauvage. Canal Jimmy
22.45 Perry Mason. Le Mauvais Esprit. TF 1
23.30 Star Trek, la nouvelle génération. Souvenez-vous de moi ! (v.o.). Canal Jimmy
0.00 Galactica. Voyage dans le temps. 13e Rue
0.55 Earth II. Sacrifice et rédemption. 13e Rue

NOTRE CHOIX

● **21.00 Histoire**
« Mille et une vies » : Les Kennedy, destin tragique d'une dynastie [3/3]
Après l'assassinat de John, le 22 novembre 1963, Robert est tué à son tour en pleine campagne présidentielle de 1968. Avant que Ted (Edward) ne songe à la Maison Blanche, sa vie politique est brisée à la suite d'un accident de voiture dont les circonstances sont encore mal élucidées.

● **20.55 M 6**
Le Livre de la jungle
En Inde, le jeune fils d'une villageoise tuée par un tigre est recueilli et élevé par une louve. Quelques années plus tard, adolescent, il est capturé par les hommes de son village natal, apprend son histoire et traque le tigre assassin. Rien à voir avec les dessins animés des studios Walt Disney. Cette production du Britannique Zoltan Korda est une très belle adaptation du roman de Rudyard Kipling. Un film d'aventures passionnant, resté légendaire. – *J. S.*

● **23.20 Arte**
Horizons perdus
Un avion, à bord duquel ont pris place quelques Britanniques et Américains fuyant la guerre civile chinoise, s'abat sur un haut plateau du Tibet. Des guides emmènent les passagers dans la ville inconnue de Shangri-La, où l'on échappe à la vieillesse et où règne la civilisation de la paix et du bonheur. Adaptation d'un roman, alors très populaire, de James Hilton, Capra a réalisé cette stupéfiante parabole sur le temps et la poursuite du bonheur, entre deux comédies humanistes : *Mr. Deeds* et *Vous ne l'emporterez pas avec vous.* Cette œuvre insolite est diffusée dans sa version restaurée. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Le Bigdil.
19.50 Ushuaïa découverte.
19.52 Le Journal de l'air.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Timecop. Film. O Peter Hyams.
22.45 Perry Mason. Le Mauvais Esprit.
0.30 Le Prix du serment. Téléfilm. O Stuart Margolin [2/3].

FRANCE 2

19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, A cheval.
21.00 J'ai épousé une extraterrestre. Film. Richard Benjamin.
22.55 Un livre, des livres.
23.00 Enfants de Coluche.
0.20 Journal, Météo.
0.35 Les Grands Entretiens du Cercle. Invité : MC Solaar.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Claude François... Ces années-là.
23.00 Météo, Soir 3.
23.30 Science 3. Virtuel Everest.
0.30 Magazine olympique.
0.55 Rencontres à XV.
1.25 Musique graffiti.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Pinocchio. Film. Steve Barron.
22.05 Flash infos.
22.15 Dangereuse alliance. Film. Δ Andrew Fleming (v.o.).
23.50 Les Insoumis. Téléfilm. Gérard Marx.

ARTE

19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. Génétique : la nouvelle arme de la police. L'adoption en Europe : En France, les adoptifs tardifs de la DASS.
20.00 Archimède.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 La Vie en face. Al-Qantara ou vacances d'exil.
21.45 Soirée thématique. XXI - Le futur au présent : On ne veut plus vieillir !
21.50 En quête de temps.
22.20 Lignes de vie.
23.20 Horizons perdus ■■ Film. Frank Capra (v.o.).
1.35 Music Planet : Lou Reed & John Cale.

M 6

19.00 Lois et Clark.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, E = M6 junior.
20.55 Le Livre de la jungle ■■ Film. Zoltan Korda.
22.45 Un suspect désigné. Téléfilm. O Lamont Johnson.
0.30 Capital. Ils ont choisi l'Amérique.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Pascal Commère (*La Vache*).
21.00 Poésie studio.
22.10 Mauvais genres. En direct de Nancy. A l'occasion des Galaxiales.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Sylviane Agacinski (*Politique des sexes*).
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

21.00 Concert. Œuvres de Reger, Schoenberg, Pesson, R. Strauss, Gottwald, Britten.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Veldhuis, Vercken.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Œuvres de Vivaldi, Bach.
22.35 Les Soirées... (suite). Œuvres de Mahler.

MERCREDI 22 AVRIL

FILMS DU JOUR

13.00 **Maria le passeur** ■■ Frank Wysbar (Allemagne, 1936, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil
16.25 **La Petite Apocalypse** ■■ C. Costa-Gavras (France - Pologne, 1993, 110 min). Ciné Cinémas
18.20 **Une étrange affaire** ■■ Pierre Granier-Deferre (France, 1981, 100 min). Festival
19.00 **La Porte du diable** ■■ Anthony Mann (Etats-Unis, 1950, N., 120 min). Histoire
19.05 **The Long Day Closes** ■■ Terence Davies (Grande-Bretagne, 1992, v.o., 85 min). Ciné Cinémas
19.30 **Gigi** ■■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1959, 120 min). Cinétoile
20.30 **Voyage au pays de la peur** ■■ Norman Foster (Etats-Unis, 1942, N., 75 min). Ciné Cinéfil
20.30 **Dick Tracy** ■■ Warren Beatty (Etats-Unis, 1990, 105 min). Ciné Cinémas
20.30 **Fantôme avec chauffeur** ■■ Gérard Oury (France, 1995, 80 min). Cinéstar 1
21.30 **Un Américain à Paris** ■■■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1951, 115 min). Cinétoile
22.15 **Lacenaire** ■■ Francis Girod (France, 1990, 125 min). Ciné Cinémas
22.30 **Les Affranchis** ■■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1990, 145 min). RTL 9
22.35 **Les Nuits fauves** ■■■ Cyril Collard (France, 1992, 125 min). Cinéstar 2
23.15 **La Garçonnière** ■■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1960, N., 125 min). Ciné Cinéfil
23.25 **La Minute de vérité** ■■ Jean Delannoy (France, 1952, N., 110 min). Cinétoile
0.40 **Grand huit** ■■ Cyril Collard (France, 1983, 35 min). Cinéstar 2
1.15 **Le Dos au mur** ■■ Edouard Molinaro (France, 1957, N., 95 min). Cinétoile
1.15 **Alger la blanche** ■■ Cyril Collard (France, 1985, 30 min). Cinéstar 2
1.20 **L'Attaque de la malle-poste** ■■ Henry Hathaway (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil
1.30 **Level Five** ■■ Chris Marker (France, 1997, 105 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

15.00 Débats publics. Les emplois jeunes entrent à l'école. Avec Francis Maire. La Cinquième
15.00 Envoyé spécial, les années 90. SOS Terre. Massacre à la tronçonneuse. Les mules. Histoire
16.05 Saga-Cités. Jeunes : mode d'emploi. France 3
17.00 De l'actualité à l'Histoire. L'exclusion en France. L'AMI. Histoire
17.00 Le Gai Savoir. Paris Première
18.00 Stars en stock. Lee Remick. Shirley MacLaine. Paris Première
19.10 Nulle part ailleurs. Avec Raphaël Ibanez, Jean-Claude Skrela, Jo Maso, Michèle Bernier. Canal +
20.00 Les Documents de Savoir plus. La vérité aux malades. TV 5
20.00 20h Paris Première. Paris Première
20.45 ▶ Sidaction 1998 fête l'amour. France 3
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. King David Hotel, Jérusalem. Arte
21.00 Faits divers. Filière pédo-vidéo. TV 5
21.00 Envoyé spécial, les années 90. Koweït, cessez-le-feu. Transplantation. Botero. Histoire
21.00 Paris modes. Karl Lagerfeld. Paris Première
22.40 Le Droit de savoir. Coupe du Monde 98 : l'envers du décor. TF 1
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Jacques Marseille, Christiane Rimbaud, Jean-Noël Jeanneney, Jorge Semprun. Histoire
23.20 ▶ Un siècle d'écrivains. Philippe Sollers, l'isolé absolu. France 3
0.05 Le Canal du savoir. Comment faire l'Histoire du temps présent ? Paris Première
0.35 Le Cercle du cinéma. Spécial critiques. France 2

DOCUMENTAIRES

19.30 Déchiffreurs en temps de guerre. Odyssée
19.35 Les Grands Interprètes. Yvonne Lefébure. Magda Tagliaferro et Maurizio Pollini. Muzzik
20.30 Variations : L'accordéon. Mezzo
20.30 Les Grands Compositeurs. [1/12]. Tchaïkovski. Odyssée
20.35 Les Nouveaux Explorateurs. Expédition au fond de l'océan. Planète
20.55 Femmes du Guatemala. Téva
20.55 Himalaya. [3/4]. Le Népal. Odyssée
21.00 Mémoires d'étoiles. Yvette Chauviré. Muzzik
21.30 Femmes du Salvador. Téva
21.55 Musica. Heinz Holliger. Arte
21.55 L'Ouest américain. [4/8]. Le temps des déchirures. Planète
22.00 Les Indiens d'Amérique racontés par eux-mêmes. Le Sud-Est : la piste des larmes. Histoire
22.40 William Forsythe, danseur et chorégraphe. Just Dancing Around. Mezzo
23.25 Profil. Hannah Arendt, la jeune fille étrangère. Arte
23.25 Alfred Kinsey, père de la sexualité moderne ? Planète
0.20 La Lucarne. Free Fall. Arte
0.50 David Bowie Changes. Canal Jimmy

SPORTS EN DIRECT

20.30 Football. Match amical. Suède - France. A Stockholm. TF 1
20.45 Football. Match amical. Irlande du Nord - Suisse. TSR

DANSE

22.30 William Forsythe, danseur et chorégraphe. Solo. From a Classical Position. Blue Yellow. Mezzo

MUSIQUE

17.40 Chopin Celebration. Concert enregistré au palais de Lancut, en Pologne. Muzzik
21.55 Pulp. Concert. Paris Première
0.35 The Art Ensemble of Chicago & Cecil Taylor. Muzzik

VARIÉTÉS

22.35 ▶ Sidaction 1998 fête l'amour. TV 5
22.40 ▶ Sidaction 1998 fête l'amour. France 2

TÉLÉFILMS

20.35 Un cerveau artificiel. Peyton Reed. Disney Channel
20.50 Chaos technique. Laurent Zerah. M 6
23.40 La Rançon de la gloire. Patrick Saglio. Festival
0.00 Meurtres mode d'emploi. Fred Gerber. Canal +

SÉRIES

17.15 Docteur Quinn, femme médecin. La chute d'Icare. Série Club
17.35 Magnum. Sain d'esprit. RTBF 1
17.45 Super Jaimie. Voyage astral. 13e Rue
17.50 Hartley, cœurs à vif. France 2
18.00 Ally McBeal. The Dirty Joke (v.o.). Téva
18.35 Chicago Hospital : La Vie à tout prix. Grave décision. RTL 9
18.35 L'homme qui valait trois milliards. Le robot. 13e Rue
18.45 Relativity. Jalousie. Téva
19.00 Bonanza. A bord de la rivière Tah. Série Club
19.25 Deux flics à Miami. Les heures difficiles. 13e Rue
19.30 Dharma & Greg. The First Thanksgiving (v.o.). Téva
20.13 Alfred Hitchcock présente. J'ai tout vu. 13e Rue
20.30 Star Trek, la nouvelle génération. Souvenez-vous de moi ! Canal Jimmy
20.45 Les Cinq Dernières Minutes. La Rose de fer. Série Club
21.00 Madame le proviseur. Les intouchables. France 2
22.00 La Chambre secrète. Crimes d'amour (v.o.). 13e Rue
22.20 Brooklyn South. Fisticuffs (v.o.). Série Club
22.20 Presque parfaite. Madame sans zen (v.o.). Canal Jimmy
22.45 Spin City. Family Affair (v.o.). Canal Jimmy
22.50 Nash Bridges. Troc sur internet. TSR
23.40 Father Ted. Rendez-nous le père Jack (v.o.). Canal Jimmy
0.05 New York Police Blues. Tueur à gages (v.o.). Canal Jimmy
2.20 Star Trek, la nouvelle génération. Souvenez-vous de moi ! (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classiques.

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **23.25 Arte**
« Profil »

La vie active selon Hannah Arendt

RELIRE Arendt à travers Hannah, voilà le pari du documentaire proposé par Arte, basé sur la correspondance entre la philosophe-journaliste et ses amitiés masculines et allemandes (les lettres à Mary MacCarthy étant tenues à l'écart). Avec Martin Heidegger, son initiateur intellectuel et amant, elle entretiendra après la guerre des relations pour le moins ambivalentes, ne pouvant lui pardonner sa *« faiblesse de caractère »* face au nazisme, tout en restant fascinée par son génie. Karl Jaspers, universitaire moins brillant, mais combien plus courageux, fut un soutien fidèle dans la double confrontation d'Arendt à l'antisémitisme et au sionisme avec lequel elle prit de fortes distances. Kurt Blumenfeld, l'un de ces intellectuels sionistes, la suivit dans son rejet des juifs *« parvenus »* ou assimilés, mais pas jusqu'à comprendre son analyse sur la *« banalité »* du cas Eichmann. Heinrich Blücher, amant de la fuite à Paris, puis mari de l'exil américain, fut sa *« patrie portative »* suffisante, comme elle l'écrit à Heidegger.

La vie privée éclaire et travaille la vie publique et, réciproquement, chacune de ces relations singulières signalant diverses modalités de l'écart d'Arendt face à toute appartenance, éternelle *« jeune fille étrangère »*. Le parti pris d'Alain Ferrari et Eglal Errera fonctionne, rencontrant pourtant les limites du genre concernant une femme intellectuelle qui semble ici s'en remettre à Heidegger pour savoir *« qu'est-ce penser ? »*, tout en lui reprochant de ne pas supporter qu'elle existe publiquement. Le documentaire, emporté par un style « intime », laisse à peine entendre comment cette *« jeune fille étrangère »* fut aussi passionnément investie dans la vie civique américaine (durant la guerre du Vietnam, notamment), refusa même la qualification de « philosophe », fut plus inspirée par la catastrophe historique chantée par son ami Walter Benjamin que nostalgique de la *« hutte »* heideggerienne ou de l'Université allemande, et considéra toujours la vie privée dans son sens d'origine, de privation d'une vie pleinement « active ».

Valérie Marange

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.45 Les Vacances de l'amour.
15.45 Cinq sur 5 !
16.40 Tarzan.
17.20 et 0.25 CD Tubes.
17.25 Sydney Police.
18.20 Touché, gagné !
19.00 Le Bigdil.
19.50 Ushuaïa découverte.
20.00 Journal, Météo.
20.30 Football. Suède - France.
22.40 Le Droit de savoir. Coupe du Monde 98 : l'envers du décor.
23.55 Minuit sport.
0.30 et 1.10, 2.15 TF 1 nuit, Météo.
0.40 Embarquement porte n° 1. Athènes.

FRANCE 2

13.50 Le Renard.
14.55 L'As des privés.
15.45 Tiercé. En direct.
16.00 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.25 Sauvés par le gong, la nouvelle classe.
17.45 Un livre, des livres.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ?
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.45 Tirage du Loto.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.
21.00 Madame le proviseur. Série.
22.40 ▶ Sidaction 1998 fête l'amour.
0.20 Journal, Météo.
0.35 Le Cercle du cinéma.

FRANCE 3

13.40 Parole d'Expert.
14.20 Va savoir.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Saga-Cités. Jeunes : mode d'emploi.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.45 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 ▶ Soirée Sidaction 98.
22.55 Soir 3.
23.20 ▶ Un siècle d'écrivains. Philippe Sollers, l'isolé absolu.
0.15 Cinéma étoiles.
0.45 Musique graffiti. Johannes Brahms.

CANAL +

13.35 Décode pas Bunny.
14.25 C+ Cléo.
16.10 Surprises.
16.20 Les Simpson.
16.45 NTM.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Best of Nulle part ailleurs.
19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Petits mensonges entre frères. Film. Edward Burns.
22.35 Flash infos.
22.40 Agent Zéro, Zéro. Film. Rick Friedberg (v.o.).
0.00 Meurtres mode d'emploi. Téléfilm. Fred Gerber.
1.30 Level Five ■■ Film. Chris Marker.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.20 Le Journal de la santé.
13.35 D'ici et d'ailleurs. Trésors des îles Cocos.
14.30 La France aux mille villages.
15.00 Débats publics. Les emplois jeunes entrent à l'école.
16.00 L'Etoffe des ados.
16.30 Modes de vie, modes d'emploi.
17.00 Cellulo.
17.30 100 % question.
18.00 Le Cinéma des effets spéciaux.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. France-Allemagne : le poids des protestants. L'adoption en Europe : Grande-Bretagne, Snappers de Ken Loach, 7 enfants adoptés.
20.05 Une loutre dans le Pacifique.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. King David Hotel, Jérusalem.
21.45 Les Cent Photos du siècle. *Exodus*, photo anonyme, 1947.
21.55 Musica. Heinz Holliger.
23.25 Profil. Hannah Arendt, la jeune fille étrangère.
0.20 La Lucarne. Free Fall.
1.35 La Mort et la Boussole. Téléfilm. Alex Cox.

M 6

13.05 M6 Kid.
16.30 Fan quiz.
17.15 Des clips et des bulles.
17.30 Fan de.
18.00 Agence Acapulco.
19.00 Lois et Clark.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Elément Terre.
20.50 Chaos technique. Téléfilm. Laurent Zerah.
22.40 La Vengeance dans l'ombre. Téléfilm. Catherine Cyran.
0.20 Secrets de femme. □
0.50 Sexy Zap.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 ▶ Les Chemins de la musique. L'opéra buffa italien [3/5].
20.30 Agora. Joao Viegas (*La Mission d'Ibiapaba*).
21.00 Philambule.
22.10 Fiction. Qu'est-ce à présent ?
23.00 Nuits magnétiques. Yvon le Men et l'île grande.
0.05 Du jour au lendemain. Béatrice Commengé (*L'Homme immobile*).
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

19.35 Prélude.
20.00 Concert. Œuvres de Haydn, Mozart.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Dufour, Balif.
23.07 Les Greniers de la mémoire.

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine.
19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Cecilia Bartoli. Œuvres de Haydn, Mozart, Rossini, Donizetti.
22.50 Les Soirées... (suite). Œuvres de Mozart, Schubert, Berlioz, Viardot, Ravel.

Le Monde
MERCREDI 22 AVRIL 1998

Farces *par Pierre Georges*

C'ÉTAIT avant que Paris ne soit « ville-lumière », cet électrique plagiat du mot de Victor Hugo sur *« Paris, ville de lumière »*. C'était avant cette homérique et féroce bataille qui nous vaut désormais de voir l'un et l'autre, Jean et Jacques, occuper les écrans de la télévision publique comme donjons du palais pour dire en quelle inquiétude ils sont pour l'avenir de la ville. Et le leur propre.

C'était dans *Les Misérables*. Une lecture de hasard, les hasards de la pluie surtout, et ce passage savoureux : *« Paris peut être bête si bon lui semble ; il se donne parfois ce luxe ; alors l'univers peut être bête avec lui ; puis Paris se réveille, se frotte les yeux, dit : Suis-je stupide ! Et éclate de rire à la face du genre humain. Quelle merveille qu'une telle ville ! Chose étrange que ce grandiose et ce burlesque fassent bon voisinage, que toute cette majesté ne soit pas dérangée par toute cette parodie, et que la même bouche puisse souffler aujourd'hui dans le clairon du jugement dernier et demain dans la flûte à l'oignon ! »*

Allons, il n'est que temps, avant que les murs de la ville ne s'écroulent de rire, de sonner l'armistice, fût-ce dans la flûte à l'oignon ! Ce grand drame pascalien, qui révolutionne l'Hôtel plus que la ville et divise la compagnie des compagnons, commence sérieusement à faire bouffonnerie de palais. Ils veulent tant et tellement, l'un et l'autre, Jean et Jacques, sauver Paris de l'effroyable perspective, de l'abominable sort, en un mot de la gauche, qu'on finirait, à les voir s'étriper, par se demander si le pire est vraiment à venir.

Victor Hugo, encore : *« Paris a une jovialité souveraine. Sa gaieté est de la foudre et sa farce tient un sceptre »*. Le sceptre est effectivement en de bonnes mains. Attendons maintenant un peu plus de gaieté. D'autant que l'argumentaire, ou l'épouvantail de routine, résumé en deux mots – la gauche – pourrait avoir perdu ces temps-ci de son efficacité.

La faute à qui ? Ni à Voltaire ni à Rousseau, mais à Charles Millon. Car voici, dans l'ivresse de sa propre farce électorale, que l'imprudent a mis un terme à des années de monopole sémantique. Nous vivions dans un monde politique parfaitement réglé. Il y avait, d'un côté, la gauche. Et toutes ses déclinaisons, y compris les moins aimables : *« gôche »*, *« gauche caviar »*, *« gauche de salon »* *« gauche rive gauche »*, *« gauche marxiste »*, autrement dénommée *« socialo-communiste »*.

Une fois pour toutes donc, il était convenu que la gauche était « la gauche », de tout le poids du mot. Et si, par extraordinaire, elle arriva au pouvoir, elle fut toujours appelée « la gauche », ou, à la limite, la « majorité de gauche », mais rarement la « majorité» tout court. Le mot « majorité », simple, nu et concis, semblait réservé, par droit d'aînesse, de propriété ou d'habitude à ce qu'il n'était pas convenu d'appeler « la droite ». La « droite » n'existait pas, ces quarante dernières années, dans notre pays. Le simple mot lui faisait horreur et semblait avoir le don d'écorcher la « gueule » ou la plume des commentateurs. La droite était « la majorité» au pouvoir et « l'opposition » dans l'attente. Avec parfois des additifs du genre « RPR-UDF », simples colorants de parfaite innocuité.

Et bien, c'est fini. « La droite », « La Droite » même existe. Charles Millon vient de l'inventer. Et elle penche nettement du côté où elle a été baptisée !

Accord à Nouméa sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie

Lionel Jospin se rendra sur le territoire les 4 et 5 mai

LE SECRÉTAIRE d'Etat à l'outre-mer, Jean-Jack Queyranne, a annoncé, au début de l'après-midi du mardi 21 avril à l'hôtel Matignon, la conclusion d'un accord sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie. Il prévoit une période transitoire de vingt ans, avec possibilité de réduire ce délai à quinze ans pour le cas où les partenaires intéressés se mettraient d'accord. Au même moment, à Nouméa, le président du FLNKS, Roch Wamytan, a déclaré : *« Nous sommes le 21 avril. C'est le dixième anniversaire de l'attaque de la gendarmerie d'Ouvéa. Aujourd'hui doit commencer une période de paix »*. La délégation indépendantiste du FLNKS et celle des anti-indépendantistes du RPCR sont parvenues à cet accord au haut-commissariat de la République, en compagnie des représentants de l'Etat, parmi lesquels Alain Christnacht, conseiller du premier ministre pour l'intérieur et l'outre-mer. Comme il le souhaitait, Lionel Jospin devrait se rendre à Nouméa les 4 et 5 mai pour officialiser cet accord, en même temps qu'il inaugurera l'important centre culturel Jean-Marie Tjibaou, du nom du leader indépendantiste assassiné en 1989. Interrompues depuis avril 1996, les négociations politiques avaient repris le 24 février à Paris. Elles se sont déroulées, dans la plus grande discrétion, en quatre phases successives sur le territoire et en métropole. Selon M. Christnacht, qui fut le maître d'oeuvre de cet accord, le secret était l'une des conditions du succès de ces négociations. Une autre était d'éviter de plaquer dès le départ un concept juridique trop figé – autonomie, indépendance-association – sur le nouveau statut afin de ne pas braquer les deux partenaires calédoniens.

Selon les représentants de l'Etat, ce statut devait toutefois se situer bien au-delà de ce que permet la Constitution française. Avec l'agrément du président de la République, une réforme de la loi fondamentale est donc nécessaire. Selon le calendrier fixé par les accords de Matignon de 1988, elle devrait avoir lieu au début de l'automne, avant l'organisation en décembre d'un référendum local.

La durée de la période transitoire et la question de la nouvelle citoyenneté ont constitué, depuis deux mois, les principaux points de clivages entre le FLNKS et le RPCR. C'est ainsi que, mardi, les ultimes discussions ont, semble-t-il, surtout porté sur certains aménagements techniques du corps électoral et notamment le sort de quelques 8800 électeurs inscrits au « tableau annexe », soit environ 8 % du corps électoral total. Ces personnes n'ont pu justifier de dix ans de résidence continue sur le territoire depuis 1988, date de la signature des accords de Matignon, et ne pourront donc pas participer au référendum prévu à la fin de cette année. Doivent-elles être exclues des scrutins qui auront lieu lors de la période transitoire qui va suivre, et dont la durée est un autre point d'achoppement entre les deux partenaires calédoniens ? Le RPCR aurait soulevé ce problème, en mettant en avant que nombre d'entre elles ont prouvé, par d'autres moyens, qu'elles pouvaient prétendre vivre durablement sur le Caillou. Le FLNKS ne serait pas hostile à de tels aménagements.

Franck Madœuf et Jean-Louis Saux

Claude Allègre souhaite s'attaquer aux « horaires démentiels » du lycée

ALLÉGER les programmes et les *« horaires démentiels »* au lycée, instaurer partout *« une nouvelle manière d'enseigner avec des trajectoires diversifiées, tout en gardant cependant des objectifs nationaux »* : à une semaine du colloque national consacré aux savoirs enseignés dans les lycées, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, a affiché ses priorités, lundi 20 avril, au cours de l'émission « Droit de cité », le nouveau rendez-vous politique mensuel de TF 1 en association avec *Le Monde*. *« L'égalité, ce n'est pas l'égalitarisme »*, a rappelé le ministre, qui répondait aux questions de Patrick Poivre-d'Arvor et de Jean-Marie Colombani.

Insistant une nouvelle fois sur sa volonté de *« décentraliser le système, de casser sa rigidité afin de le rendre plus proche des gens et de donner aux enseignants des possibilités de créativité et d'initiatives »*, Claude Allègre a affirmé vouloir *« en finir avec les structures monolithiques qui empêchent la respiration, même si cela dérange certains »*. Les syndicats, a-t-il ajouté, *« ont leur rôle à jouer pour la défense de la carrière des personnels mais ne doivent pas gérer l'école »*.

Interrogé sur le long mouvement de protestation des enseignants et des parents d'élèves de la Seine-Saint-Denis, le ministre a évoqué la mise en place d'un plan de rattrapage visant à agir à la fois dans l'urgence et sur le long terme. Mais, *« là comme ailleurs*, a-t-il tenu à souligner, *le problème est plus qualitatif que quantitatif »*. *« Ce ne sont pas les moyens qui manquent*, a-t-il précisé, *le problème est de trouver et de stabiliser les personnels, de rendre le travail attractif et aussi de trouver d'autres méthodes pédagogiques. »*

Claude Allègre a encore appelé à une *« grande croisade »* contre la violence, qu'il a jugée *« étrangère à notre culture, importée d'ailleurs à travers les films et les jeux vidéo »*. Plutôt que de recourir à la répression, il a exprimé son désir que *« s'engage une politique citoyenne »*, appelant les responsables des chaînes de télévision et les créateurs de vidéos et de jeux à un moratoire contre la violence montrée ou verbale. Tout en affirmant vouloir respecter les créateurs, il a insisté sur l'impact des images et évoqué *« le temps où il n'existait qu'une seule chaîne et où l'on diffusait un feuilleton d'horreur intitulé « Belphégor ». Les enfants étaient terribles le lendemain. »*

Un Boeing 727 s'écrase près de Bogota avec cinquante-trois personnes à bord

BOGOTA
de notre correspondante

Un Boeing 727/200 de la compagnie TAME (Transports aériens militaires équatoriens), qui assurait la liaison entre Bogota et Quito du vol 422 d'Air France Paris-Bogota-Quito, a percuté, lundi 20 avril, dans l'après-midi, la montagne dite du Cable, qui borde l'est de la capitale colombienne. Cinquante-trois personnes étaient à bord, dont dix membres d'équipage, tous équatoriens. Il n'y a aucun survivant.

Quelques heures plus tôt, l'avion avait transporté le président équatorien Fabian Alarcon, qui revenait de Santiago du Chili, où il représentait son pays au deuxième sommet des Amériques. En 1977, un avion péruvien de la compagnie Aerocondor s'était écrasé sur cette même montagne. L'accident de lundi a eu lieu trois minutes après le décollage, à 16 h 44, heure locale. L'explosion provoquée par le choc contre la montagne a été entendue dans les quartiers résidentiels proches du haut plateau de Bogota, situé à 2 600 mètres d'altitude. Du fait de la proximité, les secours sont arrivés très rapidement sur les lieux de l'accident, mais les recherches ont dû être interrompues à la tombée de la nuit à cause du mauvais temps.

Sur les 43 passagers, 39, dont un bébé, provenaient de différentes escales européennes (France, Italie, Espagne, Europe du Nord). Les quatre autres avaient embarqué à Bogota. *« Cinq à dix Français »* se trouvaient à bord, selon Antoine Puisseau, responsable d'Air France à Bogota.

La cause de l'accident n'avait pas été établie mardi matin. La plupart des avions décollent de Bogota face à la montagne, et le vol Bogota-Quito aurait dû, normalement, bifurquer immédiatement à gauche ou à droite du sommet, ce qu'il n'a pas fait. La thèse de l'attentat a été a priori rejetée, car, selon les témoins, il n'y a pas eu d'autre explosion que celle produite par le choc de l'avion contre la montagne. La boîte noire aurait été retrouvée par les équipes de secouristes.

Depuis trois ans, Air France affrétait régulièrement l'avion de la TAME, d'une capacité de 136 passagers, sur cette portion du vol Paris-Quito. Mardi matin, TAME devait mettre un avion à la disposition des familles qui désirent se rendre de Quito à Bogota. Air France, pour sa part, a installé une cellule de crise à Paris (tél : 01-43-37-31-50), avec des relais en Europe, à Bogota et à Quito.

Anne Proenza

Le dollar repasse sous les 6 francs

LE BILLET VERT est redescendu, mardi matin 21 avril, sous la barre des 6 francs, cotant 5,99 francs, son plus bas niveau depuis le début du mois de février. Pénalisé par les menaces d'intervention de la Banque du Japon pour soutenir le yen, le billet vert est également affecté par les signes de ralentissement de l'économie américaine et d'accélération de la croissance en Europe. En Allemagne, notamment, les opérateurs n'excluent pas que la Bundesbank relève prochainement ses taux directeurs, ce qui augmenterait la rémunération du mark. Cette éventualité a été renforcée, mardi matin, avec l'annonce surprise d'une forte progression de la croissance de l'agrégat monétaire M 3 en mars (+ 5,1 %, contre 2,8 % en février).

Des étudiants occupent le bureau du président de l'université Lyon-III

UNE TRENTAINE d'étudiants occupent depuis lundi 20 avril le bureau du président de l'université Jean-Moulin (Lyon-III). Ils dénoncent la présence, au sein de cette université, de l'Institut d'études indo-européennes, qu'ils qualifient de *« laboratoire idéologique du Front national »* (*Le Monde* du 4 mars). Les manifestants, issus d'un collectif d'étudiants composé de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), du syndicat UNEF-ID et de l'association de *« vigilance »* Hippocampe, ont entrepris cette *« action symbolique pour une durée indéterminée »*. Ils devaient rencontrer, mardi 21 avril, le président de Lyon-III, Gilles Guyot, afin qu'*« il condamne la présence d'un institut néo-nazi à l'intérieur de l'université Jean-Moulin »*. Depuis plusieurs mois, le collectif d'étudiants mène campagne contre l'Institut d'études indo-européennes, qui accueille des enseignants pour la plupart membres ou proches du comité scientifique du Front national.

DÉPÊCHES

■ **ÎLE-DE-FRANCE : le Front national renonce à voter avec le RPR et l'UDF contre le budget du conseil régional.** Les groupes RPR et UDF déposeront, jeudi 23 avril, une exception d'irrecevabilité contre le budget 1998 présenté par le président socialiste Jean-Paul Huchon, qu'ils ne jugent *« pas sincère »*. Le FN, affirmant qu'il ne veut pas mener *« une politique du pire et rendre la région ingérable »*, ne la votera pas.

■ **CENTRE : Renaud Donnedieu de Vabres (UDF-DL)** se démarque du groupe Démocratie libérale. Le bras droit de François Léotard, chef de file UDF-RPR dans la région Centre aux régionales, a préféré faire partie du groupe « Droite libérale et démocratique », dirigé par Jacqueline Gourault (UDF-FD), qui compte 8 élus UDF. Outre ce groupe, la droite régionale en comprend deux autres : UDF-DL (5 membres) et RPR (14 élus).

■ **PARIS : les amis de Jacques Toubon** ne voient *« aucune solution de compromis à l'horizon »*. Alors que le maire de Paris, Jean Tiberi, doit rencontrer, mercredi, Jacques Toubon, Claude Goasguen, le vice-président du nouveau groupe municipal Paris, créé par M.Toubon (RPR), assure, dans un entretien au *Parisien* du 21 avril, que *« le maire se contente de réaffirmer qu'il est le maire, et il refuse de remettre en cause le mode de fonctionnement de l'Hôtel de Ville, comme d'infléchir sa politique »*.

■ **MÉDIAS : Patrick Pépin a été nommé directeur de l'information de Radio-Télévision française d'outre-mer (RFO).** M. Pépin, qui était directeur général de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille (ESJ) depuis sept ans, remplace à ce poste Yves Rambeau, nommé directeur chargé des relations et de la coopération internationale à RFO.

Tirage du *Monde* daté mardi 21 avril : 519 680 exemplaires • - 3

Participation modérée pour la semaine d'action des surveillants de prison

LA SEMAINE d'action des surveillants de prison, qui a débuté lundi 20 avril à l'initiative de l'Union fédérale autonome pénitentiaire (UFAP, majoritaire), a touché 25 établissements sur 180, selon le syndicat, et de 15 à 20, selon le ministère de la justice. Désireux de peser sur le budget 1999 de l'administration pénitentiaire, les participants au mouvement revendiquent des effectifs et des moyens supplémentaires, l'augmentation de leurs indemnités et la modification de leur statut spécial, qui interdit le droit de grève.

L'UFAP souligne qu'elle ne souhaite pas bloquer totalement l'institution pénitentiaire mais cherche, par des *« actions ponctuelles et mouvantes »*, à perturber le fonctionnement des établissements, avec *« un impact suffisamment important pour que nos gouvernants en soient alertés »*.

Les surveillants de prison ne bénéficiant pas du droit de grève, les personnels ont pris sur leurs journées de congé pour bloquer les entrées et les sorties des établissements. Le mouvement s'est déroulé dans le calme, sauf à Villeneuve-lès-Maguelonne (Hérault), où une vingtaine de surveillants de la maison d'arrêt ont enflammé des pneus et érigé une barricade devant l'entrée de l'établissement.

L'Union générale des syndicats pénitentiaires CGT, qui avait, elle aussi, appelé à une semaine d'action, a participé au blocage des entrées à Metz et à Strasbourg. L'UGSP-CGT réclame, outre *« l'ouverture d'un débat sur les missions »* des personnels et du service public, des *« initiatives fortes visant à privilégier les alternatives à l'incarcération »*, afin de *« rompre avec la logique du tout carcéral »*.

